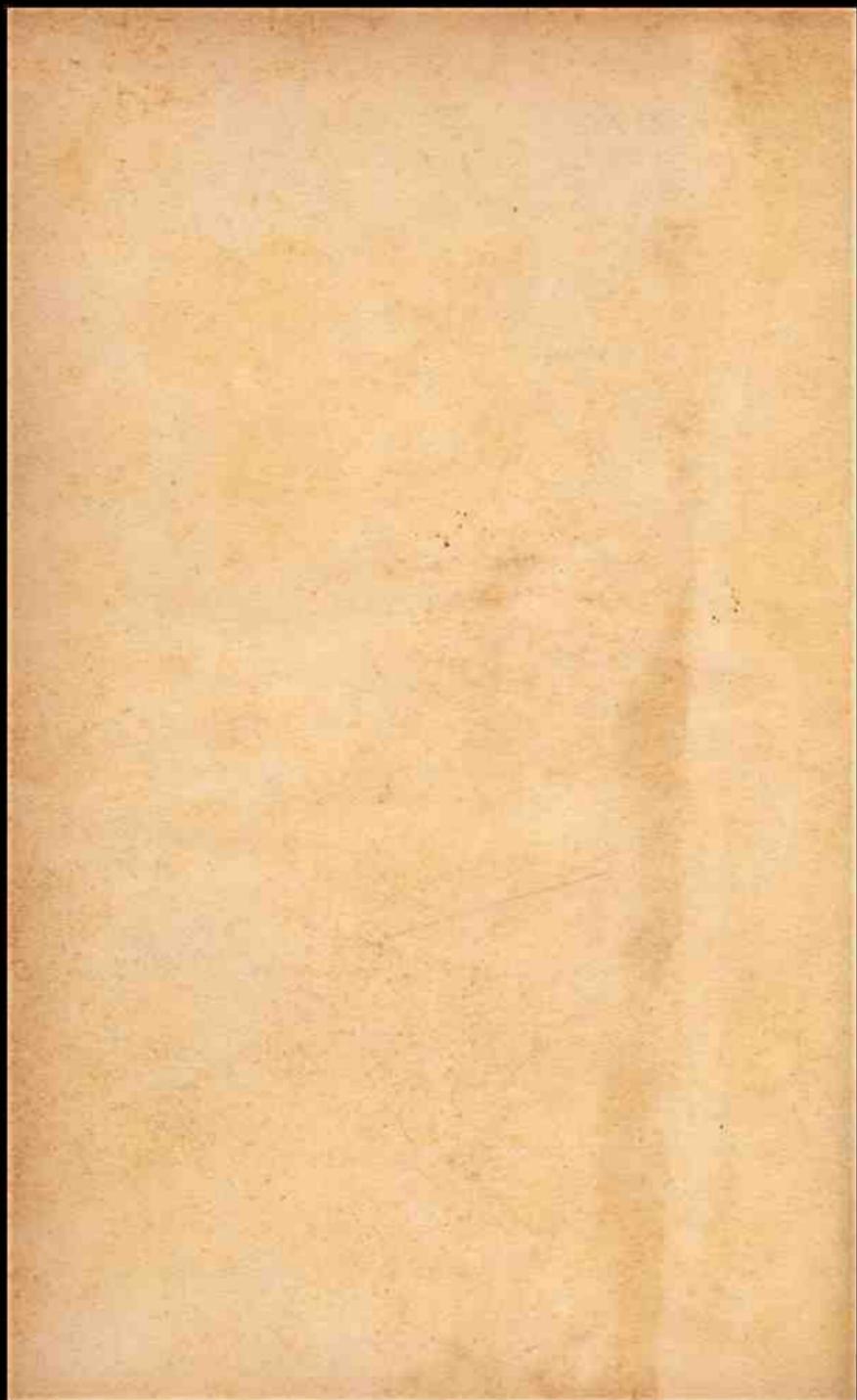


5784  
F29

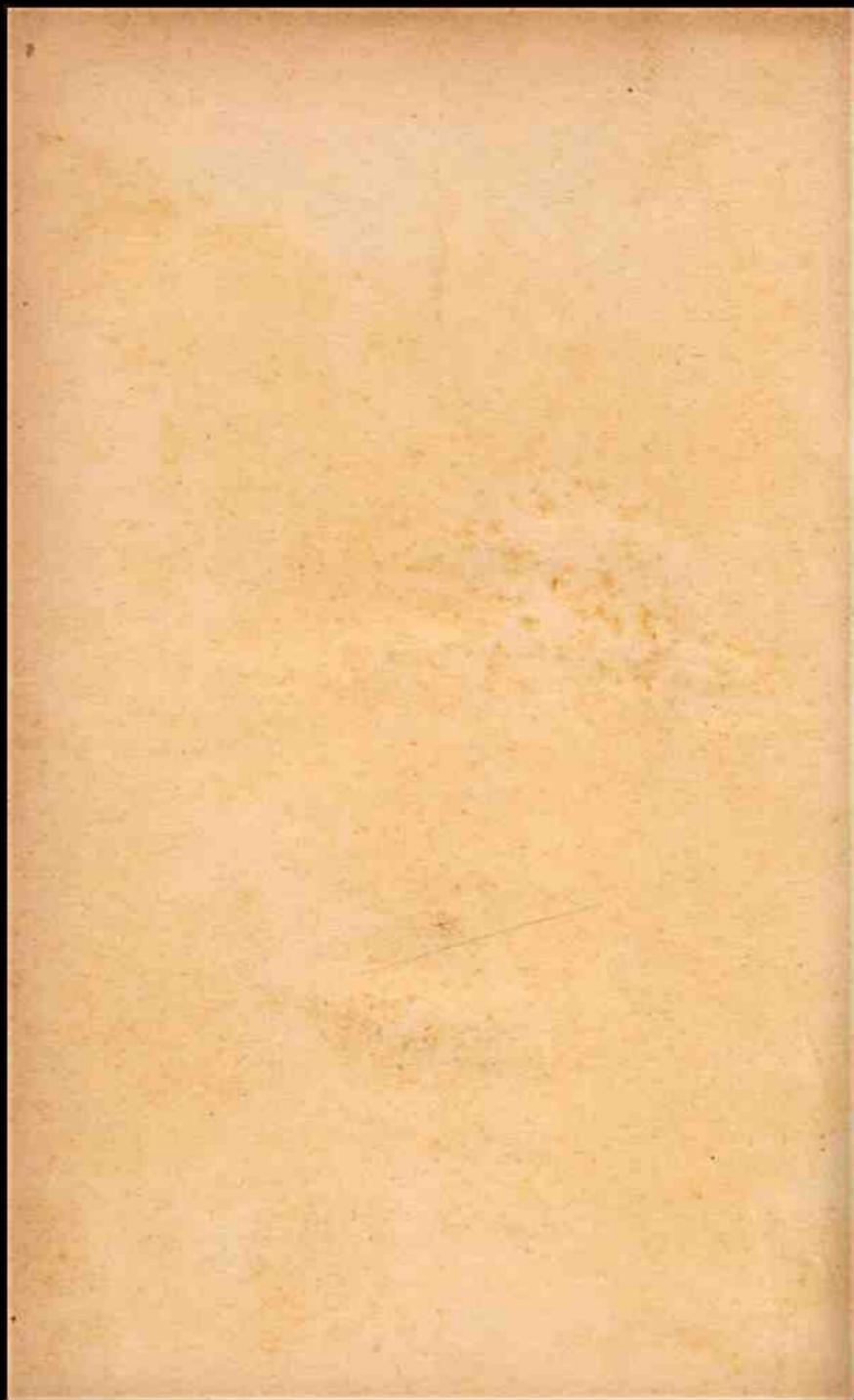






Americo de Moura





BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE  
DES  
SCIENCES SOCIOLOGIQUES

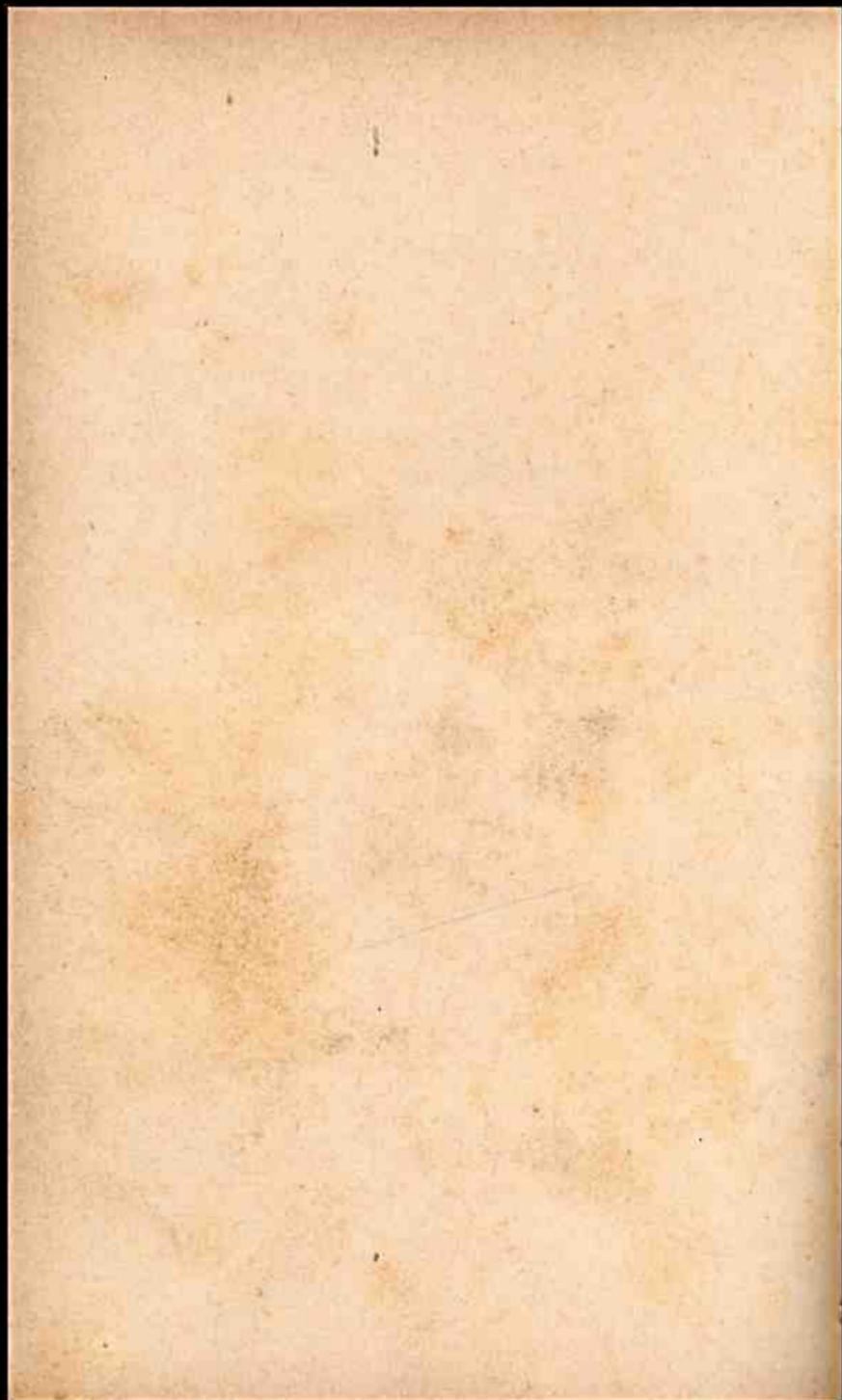
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

**A. HAMON**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ NOUVELLE DE BRUXELLES

V





BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIOLOGIQUES

---

LA LUTTE  
DES  
CLASSES EN FRANCE

(1848-1850)

---

LE XVIII BRUMAIRE DE LOUIS BONAPARTE

PAR

KARL MARX

Traduit de l'allemand

PAR

Léon REMY

---

PARIS

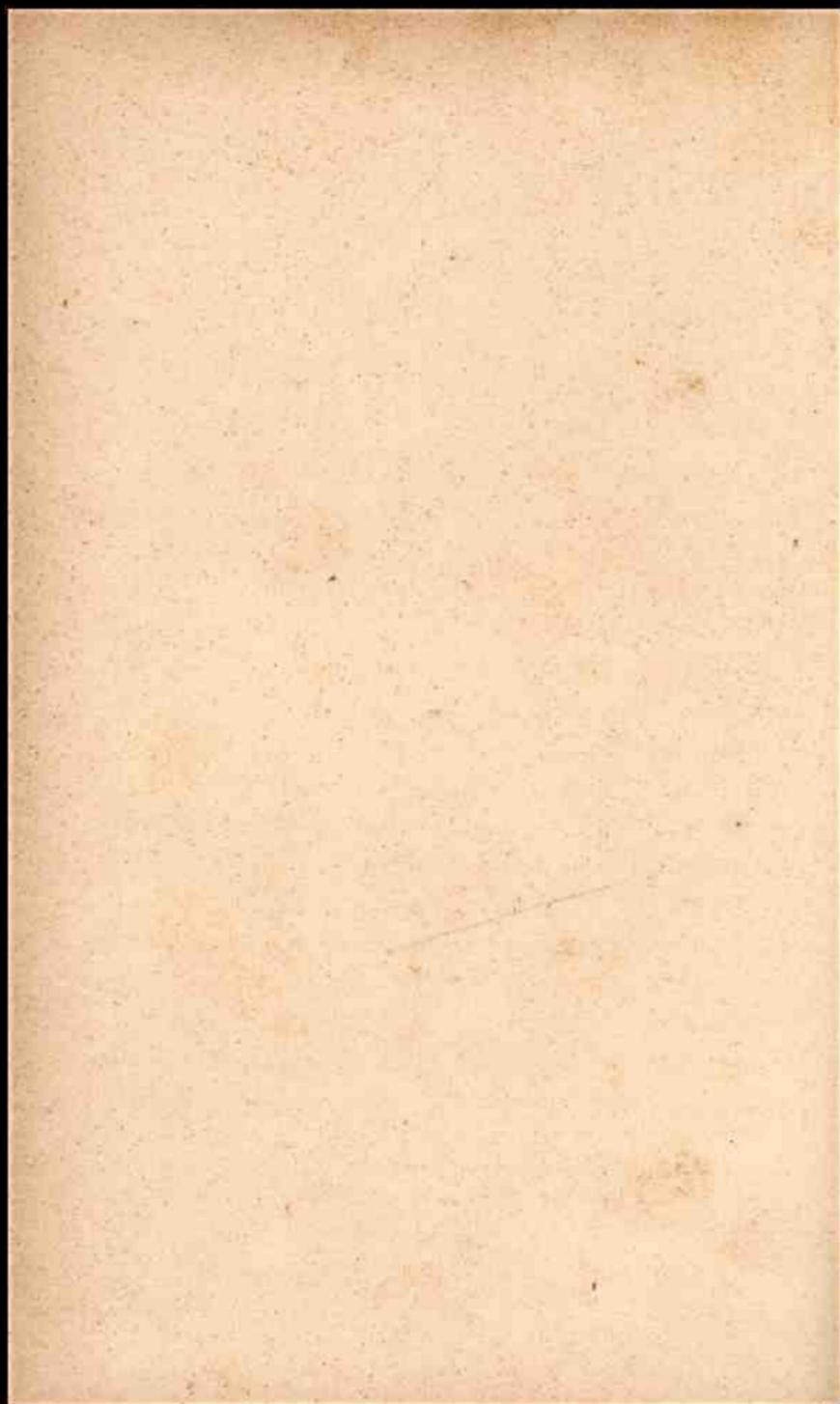
LIBRAIRIE C. REINWALD  
SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS  
15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

---

1900

Tous droits réservés.





## INTRODUCTION

---

*La Lutte des classes en France de 1848 à 1850*<sup>1</sup> parut sous forme d'articles dans la « Neue Rheinische Zeitung », revue publiée à Hambourg en 1850.

La librairie du « Vorwärts » de Berlin en a édité en 1895 une réimpression qu'elle a fait précéder d'une préface de Fred. Engels.

Marx a composé son travail à Londres en 1849 et en 1850, dans les premiers temps de son exil, après son expulsion de France sur les ordres de Guizot.

« C'est, nous dit Engels dans la préface à l'édition du « Vorwärts », la première tentative qu'ait faite Marx pour expliquer, à l'aide de son mode de conception matérialiste, un fragment de l'histoire contemporaine en partant de la situation économique de l'époque. Dans le *manifeste communiste*,

<sup>1</sup> *Die Klassenkämpfe in Frankreich 1848 bis 1850*, Abdruck aus der « Neuen rheinischen Zeitung » politisch-ökonomische Revue. Hamburg, 1850.



la théorie avait bien été appliquée à l'histoire moderne, mais dans ses grands traits seulement... Il s'agissait maintenant, dans l'esprit de l'auteur... d'établir que les événements politiques ne sont, en dernière analyse, que les effets de causes économiques<sup>1</sup> ».

Engels s'attache à montrer combien une pareille tentative rencontre même actuellement de difficultés. Elles étaient encore plus grandes à l'époque où Marx a entrepris son travail.

« Quand on apprécie les événements et les séries d'événements de l'histoire journalière, on n'est jamais en état de remonter aux causes économiques dernières. Maintenant même, alors qu'une presse spéciale, pleine de compétence, nous fournit des matériaux si abondants, il n'en est pas moins impossible en Angleterre même de suivre, jour par jour, la marche de l'industrie et du commerce dans le marché général ainsi que les modifications survenues dans les méthodes de production, les serrer d'assez près pour que l'on puisse, à un moment quelconque, obtenir le produit général de tous ces facteurs, aux complications diverses et aux variations continuelles. Les plus importants de ces facteurs, d'ailleurs, exercent souvent leur

<sup>1</sup> O. C. p. 3. préface de Engels.



action dans les profondeurs avant de la faire sentir soudainement et violemment à la surface. On ne peut jamais atteindre à une vue claire sur l'histoire économique d'une période donnée pendant cette période même ; on n'y parvient qu'après coup, quand les matériaux ont été rassemblés et examinés. La statistique est ici une ressource nécessaire et elle ne vient qu'après. Aussi, dans l'histoire contemporaine courante, ne se voit-on que trop souvent forcé de regarder comme constant le facteur décisif et de considérer comme invariable, comme s'appliquant à toute la période, la situation économique que l'on a rencontrée au début de cette période. Ou bien encore, on se trouve contraint de ne s'arrêter qu'aux variations de cette situation qui proviennent d'événements manifestes, variations qui, par suite sont elles-mêmes évidentes. La méthode matérialiste ne devra donc se borner que trop souvent à ramener les conflits politiques aux luttes d'intérêts éclatant entre les classes sociales ou les fractions de ces classes que l'on rencontre et qui découlent du développement économique, se contenter de démontrer que les divers partis politiques sont l'expression politique plus ou moins adéquate de ces mêmes classes et fractions de classes.

« Il va de soi qu'en faisant ainsi nécessairement abstraction des variations simultanées survenues



dans la situation économique et en négligeant ainsi nécessairement la base propre de tous les procès en question, on s'expose à l'erreur ; mais toutes les conditions qu'exige une exposition unitaire de l'histoire contemporaine renferment inévitablement des sources d'erreur. Cela n'empêche pourtant personne d'écrire l'histoire contemporaine<sup>1</sup>. »

Engels montre ensuite qu'à l'époque où Marx composa *la Lutte des classes en France*, les obstacles étaient encore bien plus grands que maintenant : « Quand Marx entreprit ce travail, la source d'erreur dont nous venons de parler était encore bien plus difficile à éviter. Au moment de la révolution de 1848-49, il était simplement impossible de suivre les variations économiques qui se produisaient en même temps, ou même d'y consacrer son attention. Il en fut de même pendant les premiers mois d'exil à Londres dans l'automne et l'hiver de 1849-50. Ce fut pourtant précisément le moment où Marx commença ce travail. Et malgré l'état défavorable des circonstances, sa connaissance exacte de la situation économique de la France avant la révolution de Février, ainsi que de l'histoire politique de ce pays à partir de cette révolution lui permit d'exposer les événements, de découvrir leur unité

<sup>1</sup> O. C., p. 3 et 4, préface de Engels.



interne mieux qu'on ne l'a jamais fait depuis<sup>1</sup>. »

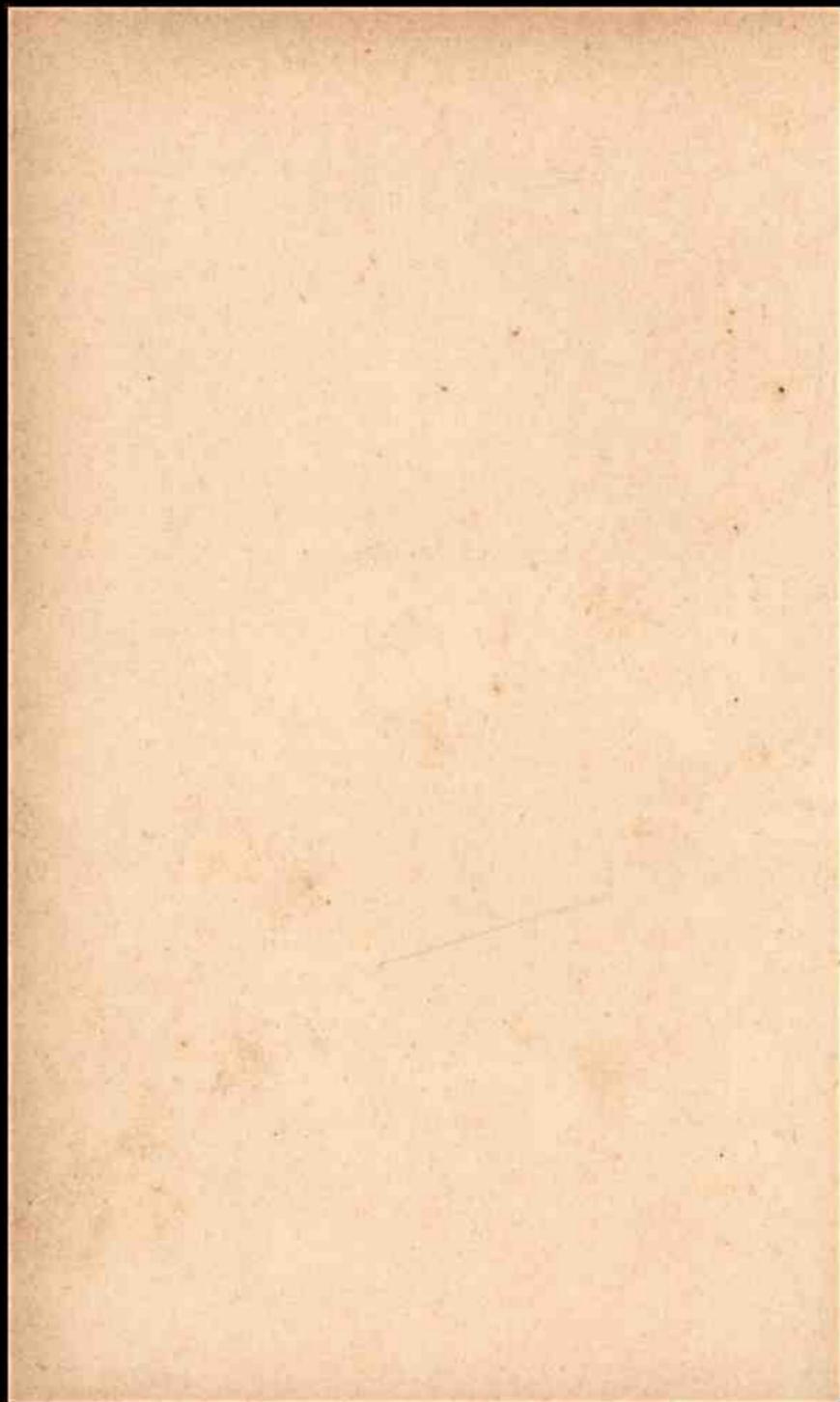
Engels ajoute que non seulement Marx a atteint le but qu'il s'était ainsi proposé, mais encore qu'il y est arrivé d'un coup. Marx soumit en effet son travail à deux revisions successives. Jouissant de quelques loisirs au début de 1850, Marx put « se livrer à des études économiques et reprendre l'étude de l'histoire économique des dix dernières années ». Il ne trouva « rien à changer à l'interprétation qu'il avait donnée aux événements dans son œuvre ». Enfin quand après le coup d'État de Bonaparte il se remit encore une fois à l'étude de cette période pour écrire le *XVIII Brumaire de Louis Bonaparte*, il exposa brièvement les événements qui avaient précédé : il n'eut presque pas de modifications à apporter à son travail antérieur.

L. R.

<sup>1</sup> O. C., p. 4, préface de Engels.

---





# LA LUTTE DES CLASSES EN FRANCE

(1848-1850)

---

## I

DE FÉVRIER À JUIN 1848

---

A l'exception de quelques chapitres, la partie importante des annales révolutionnaires qui va de 1848 à 1849 porte le titre de *défaites de la Révolution*.

Ce qui succomba dans ces défaites, ce ne fut pas la Révolution elle-même ; ce furent les accessoires révolutionnaires qui dataient de l'époque précédente. Ils provenaient de rapports sociaux confus, les antagonismes de classe ne s'accusaient pas encore nettement. Avant la révolution de Février, le parti révolutionnaire ne s'était pas encore défait des personnalités, des illusions, de certaines idées, de certains projets. Ce n'était pas la *victoire de Février*, mais une suite de *défaites* qui pouvait l'en délivrer.

En un mot : la révolution ne gagna rien à ses succès directs, tragi-comiques ; au contraire. Ce qui la servit, ce fut la constitution d'une contre-révolution puissante, bien limitée, ce fut l'apparition d'un adversaire. En le combattant, le parti



insurrectionnel arriva à maturité et devint un véritable parti révolutionnaire.

Le but des pages suivantes est d'établir ce point.

#### I. — LA DÉFAITE DE JUIN 1848

Après la révolution de Juillet, quand le banquier libéral Laffite mena en triomphe son compère le duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville, il laissa échapper ce mot : *Maintenant le règne des banquiers va commencer*. Laffite trahissait ainsi le secret de la révolution.

Sous Louis-Philippe, seule une fraction de la bourgeoisie française régnait. C'étaient les banquiers, les rois de la Bourse et des chemins de fer, les possesseurs de mines de charbon et de fer, les propriétaires de forêts; une partie de la féodalité foncière s'était en effet ralliée aux premiers. Tous ensemble, ils constituaient ce que l'on a appelé *l'aristocratie financière*. Elle siégeait sur le trône, dictait les lois aux chambres, distribuait les emplois, depuis les ministères jusqu'aux bureaux de tabac.

La *bourgeoisie industrielle* proprement dite formait une partie de l'opposition. Elle n'avait qu'une minorité pour la représenter dans les chambres. Son opposition devint d'autant plus vive que l'hégémonie de l'aristocratie financière prenait plus d'extension et qu'elle-même voyait s'asseoir davantage sa domination sur la classe ouvrière après les émeutes de 1832, 1834 et 1839, que l'on étouffa



dans le sang. *Grandin*, fabricant de Rouen, l'organe le plus fanatique de la réaction bourgeoise, tant dans la Législative que dans la Constituante, était à la Chambre des députés l'adversaire le plus zélé de Guizot. *Léon Faucher*, que ses efforts impuissants pour se hausser au rôle d'un Guizot de la contre-révolution rendirent célèbre dans la suite, mena, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, une campagne de presse en faveur de l'industrie contre la spéculation et contre son caudataire, le gouvernement. *Bastiat*, au nom de Bordeaux et de toute la France vinicole, faisait de l'agitation contre le système dominant.

Toutes les différentes couches de la *petite bourgeoisie*, ainsi que la classe paysanne, étaient complètement exclues du pouvoir politique. Enfin les représentants *idéologiques*, les interprètes des classes que nous venons de citer, les savants, les avocats, les médecins, etc., bref, ce que l'on appelait les *capacités*, se rencontraient dans les rangs de l'opposition officielle ou se trouvaient même placés complètement en dehors du « pays légal. »

Les difficultés financières soumettaient dès l'abord la monarchie de Juillet à la haute bourgeoisie, et cette dépendance devint précisément une source intarissable de difficultés financières croissantes. Il était impossible de subordonner l'administration de l'Etat aux intérêts de la production nationale sans établir l'équilibre du budget, l'équilibre entre les dépenses et les recettes



de l'Etat. Et comment établir cet équilibre sans limiter les frais, c'est-à-dire sans léser des intérêts qui consolidaient d'autant le système? comment y arriver sans une nouvelle réglementation de l'assiette des impôts, sans faire peser une partie importante de leur poids sur la grande bourgeoisie elle-même?

La fraction de la bourgeoisie qui dominait et légiférait dans les Chambres avait un *intérêt direct* à voir l'Etat s'endetter. Le *déficit* était l'objet propre de la spéculation, la source principale d'enrichissement. Chaque année ramenait un nouveau déficit. Au bout de quatre ou cinq ans on faisait un nouvel emprunt. Chaque nouvel emprunt fournissait à l'aristocratie financière une occasion nouvelle de duper l'Etat, artificiellement maintenu sous la menace d'une banqueroute. Il devenait nécessaire de traiter avec les banquiers dans les conditions les plus défavorables. Chaque nouvel emprunt permettait en outre de piller le public qui place ses capitaux en rentes sur l'Etat et de le dépouiller par des opérations de bourse dont le secret était abandonné au gouvernement et à la majorité. Les fluctuations du crédit public et la connaissance des secrets d'Etat permettaient aux banquiers et à leurs affiliés de susciter dans le cours des papiers d'Etat des variations extraordinaires et soudaines. Le résultat constant des oscillations devait être la ruine d'une masse de petits capitalistes et l'enrichissement fabuleusement rapide des



grands spéculateurs. La fraction de la bourgeoisie qui dominait avait donc un intérêt direct à ce que l'Etat fût en déficit. On s'explique donc que, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, les *crédits extraordinaires* aient dépassé de beaucoup le double de leur montant sous Napoléon. Ils étaient supérieurs à 400 millions de francs, alors que l'exportation annuelle de la France s'éleva rarement à plus de 750 millions. De plus, les sommes énormes qui passaient ainsi entre les mains de l'Etat laissaient place aux adjudications frauduleuses, aux corruptions, malversations, coquinerics de toute espèce. L'Etat, lésé en grand par les emprunts, l'était en détail dans les travaux publics. Les relations nouées entre la Chambre et le Gouvernement se compliquaient de celles qui s'établissaient entre les administrations et les entrepreneurs isolés.

Non contente de tirer profit des dépenses et des emprunts publics, la classe dominante exploitait *les lignes de chemins de fer*. Les Chambres attribuaient à l'Etat les principales charges et réservaient à l'aristocratie de la spéculation les fruits du trafic. Qu'on se souvienne du scandale qui éclata à la Chambre des députés quand il apparut que beaucoup de membres de la majorité, y compris une partie des ministres, étaient actionnaires des mêmes lignes de chemins de fer que, comme législateurs, ils faisaient construire aux frais de l'Etat.



La plus mince des réformes financières échouait devant l'influence des banquiers, par exemple, la *réforme postale*. Rothschild protesta. L'Etat pouvait-il amaigrir des sources de revenu dont pouvait profiter la dette sans cesse croissante ?

La monarchie de Juillet n'était qu'une compagnie par actions fondée pour l'exploitation de la richesse nationale de la France. Les ministres, les Chambres, deux cent quarante mille électeurs et ceux qui les approchaient s'en partageaient les dividendes. Louis-Philippe était le directeur de cette compagnie. Robert Macaire était sur le trône. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, la navigation, les intérêts de la bourgeoisie industrielle étaient condamnés à être constamment exposés, menacés par ce système. Cette bourgeoisie avait inscrit sur ses drapeaux : « Gouvernement à bon marché ».

L'aristocratie financière dictait les lois, présidait à l'administration de l'Etat, disposait d'une grande partie des pouvoirs organisés, régnait sur l'opinion publique grâce aux événements et à la presse. Dans toutes les sphères, de la cour au « café borgne », on retrouvait la même prostitution, la même tromperie éhontée, la même soif de s'enrichir, non en produisant, mais en escamotant la richesse que d'autres possédaient déjà. Les régions supérieures de la société bourgeoise subirent les convoitises malsaines, dérégées, effrénées dont la satisfaction viole incessamment même les



lois bourgeoises, par lesquelles la richesse acquise au jeu cherche naturellement à se contenter, où la jouissance devient « crapuleuse<sup>1</sup> », où la boue et le sang se mêlent à l'argent. *La canaille<sup>2</sup> se trouve transportée dans les sphères supérieures de la société bourgeoise et reflévit dans l'aristocratie financière, dans ses moyens d'acquérir et dans ses jouissances.*

Et, cependant, les fractions de la bourgeoisie qui ne dominaient pas criaient à la *corruption!* Le peuple criait : *A bas les grands voleurs ! A bas les assassins !*<sup>3</sup> quand, en 1847, sur les scènes les plus distinguées de la société bourgeoise, se jouaient publiquement les actes que la canaille a coutume de commettre dans les bordels, les maisons de fous, les maisons de charité, devant les tribunaux, dans les bagnes et sur l'échafaud. La bourgeoisie industrielle voyait ses intérêts compromis ; la petite bourgeoisie était choquée dans sa morale ; l'imagination populaire s'excitait. Paris était inondé de pamphlets — *la dynastie Rothschild, les Juifs, rois de l'époque, etc.*<sup>4</sup>, où le règne de l'aristocratie financière était dénoncé et flétri avec plus ou moins d'esprit.

« Rien pour la gloire<sup>5</sup> ! » La gloire ne rap-

<sup>1</sup> En français dans le texte.

<sup>2</sup> Lumpenproletariat.

<sup>3</sup> En français dans le texte.

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> *Id.*



porte rien. « La paix partout et toujours<sup>1</sup> ! » La guerre fait baisser le cours des 3 et 4 %. Voilà ce que la France des boursiers juifs avait inscrit sur ses drapeaux. La politique étrangère sombra dans une série d'humiliations du sentiment national. Il s'exalta d'autant plus que l'annexion de Cracovie à l'Autriche consommait le vol commis au préjudice de la Pologne et que Guizot, dans la guerre du Sunderbund, servait activement les intérêts de la Sainte-Alliance. La victoire remportée par les libéraux suisses dans cette guerre fantaisiste releva la conscience de l'opposition bourgeoise en France ; le soulèvement meurtrier du peuple de Palerme fut la décharge électrique qui secoua la masse populaire paralysée, qui réveilla ses souvenirs et ses sentiments révolutionnaires.

Enfin, l'explosion du malaise général fut précipitée, le mécontentement mûrit et se changea en révolte, grâce à *deux phénomènes économiques généraux*.

La *maladie de la pomme de terre* et les *mauvaises récoltes* de 1845 et de 1846 augmentèrent l'effervescence générale du peuple. La cherté des vivres en 1847 amena des conflits sanglants en France comme sur le reste du continent. Alors que l'aristocratie financière s'abandonnait à une orgie éhontée, le peuple se battait pour se pro-

<sup>1</sup> En français dans le texte.



curer les premiers moyens d'existence! A Buzançais, on exécuta les émeutiers de la faim; à Paris, des escrocs repus étaient soustraits aux tribunaux par la famille royale!

Le second grand événement économique qui précipita le déchaînement de la Révolution fut une *crise générale de l'industrie et du commerce* qui sévit en Angleterre. Elle s'annonça, dès l'automne de 1845, par la ruine de nombreux spéculateurs en actions de chemins de fer. Elle fut enrayée en 1846 par une foule d'incidents comme la suppression des droits de douane sur les blés. Elle éclata enfin dans l'automne de 1847. Les grands marchands coloniaux de Londres firent banqueroute. Les faillites des banques provinciales et la fermeture des fabriques dans ses districts industriels de l'Angleterre suivirent de près. Le contre-coup de cette crise se faisait encore sentir sur le continent quand éclata la révolution de Février.

Le commerce et l'industrie avaient été ruinés par cette épidémie économique, la tyrannie de l'aristocratie financière n'en devint que plus insupportable. Dans toute la France, l'opposition bourgeoise créa, sous prétexte de *réforme électorale*, *l'agitation des banquetts*. Cette réforme devait lui procurer la majorité dans les chambres et renverser le ministère des boursiers. A Paris, la crise industrielle avait eu pour conséquence particulière de lancer sur le marché



intérieur une masse de fabricants et de gros commerçants à qui les conditions présentes interdisaient le marché étranger. Ils fondèrent de grands établissements dont la concurrence ruina quantité d'épiciers et de bouliquiers. Il s'en suivit un nombre énorme de faillites, frappant cette partie de la bourgeoisie parisienne; le résultat fut que cette fraction intervint dans la révolution de Février. On sait que Guizot et les Chambres répondirent par une provocation non déguisée aux propositions de réforme. Louis-Philippe se résigna trop tard à un ministère Barrot. L'armée et le peuple en vinrent aux prises. L'attitude passive de la garde nationale désarma l'armée. La monarchie de Juillet dut faire place à un gouvernement provisoire.

La composition du *gouvernement provisoire* qui sortit des barricades de Février reflétait nécessairement les différents partis qui se partageaient la victoire. Ce gouvernement ne pouvait être que le résultat d'un *compromis entre les différentes classes* qui avaient renversé de concert le trône de Juillet, mais dont les intérêts étaient opposés. *La grande majorité* était formée de représentants de la bourgeoisie. La petite bourgeoisie républicaine y comptait Ledru-Rollin et Flocon, la bourgeoisie républicaine avait les gens du *National*, l'opposition dynastique Crémieux, Dupont de l'Eure, etc. La classe ouvrière ne possédait que deux représentants : Louis Blanc et Albert. Enfin, dans le gou-



vernement provisoire, Lamartine ne traduisait aucun intérêt réel, n'était commis par aucune classe déterminée. Lamartine, c'était la révolution de Février elle-même, l'exaltation commune avec ses illusions, sa poésie, son contenu chimérique et ses phrases. D'ailleurs, ce porte-parole de la révolution de Février appartenait à la bourgeoisie par sa situation comme par ses idées.

Si la centralisation accorde à Paris la suprématie sur la France, les ouvriers dominant Paris dans les moments de cataclysmes révolutionnaires. Le premier acte du gouvernement provisoire fut une tentative de se soustraire à cette influence victorieuse en en appelant de l'ivresse de Paris au sang-froid de la France. Lamartine contesta aux combattants des barricades le droit de proclamer la République. Seule la majorité des Français avait qualité pour le faire. Il fallait attendre le vote. Le prolétariat parisien ne pouvait souiller sa victoire par une usurpation. La bourgeoisie ne permet au prolétariat qu'une seule usurpation: elle lui permet d'usurper sa place au combat.

Le 25 février, à midi, si la République n'était pas encore proclamée, du moins les éléments bourgeois du gouvernement provisoire, puis les généraux, les banquiers, les avocats du *National* s'étaient-ils attribué tous les ministères. Mais les ouvriers étaient résolus à ne pas tolérer un escamotage semblable à celui de juillet 1830. Ils



étaient prêts à reprendre la lutte et à conquérir la République, les armes à la main. *Raspail* se rendit à l'Hôtel de Ville, porteur d'un message en ce sens. Au nom du prolétariat parisien, il ordonna au gouvernement provisoire de proclamer la République. Si cet ordre populaire n'était pas exécuté au bout de deux heures, il devait revenir à la tête de 200.000 hommes. Les cadavres n'avaient pas eu le temps de refroidir; les barricades étaient toujours dressées; les ouvriers n'étaient pas désarmés et la garde nationale restait la seule force qu'on pût leur opposer. Dans ces conditions, les considérations politiques et les scrupules juridiques du gouvernement provisoire ne tardèrent pas à s'évanouir. Le délai de deux heures n'était pas écoulé que sur tous les murs de Paris s'étalait la devise géante :

*République française ! Liberté ! Egalité ! Fraternité !*

La proclamation de la République, basée sur le suffrage universel, avait fait oublier le but et les motifs étroits qui avaient entraîné la bourgeoisie dans la révolution de Février. Au lieu de quelques fractions peu nombreuses de cette classe, c'étaient toutes les classes composant la société française qui voyaient s'ouvrir la carrière politique. Elles étaient contraintes de délaisser les loges, le parterre, les galeries, et de venir en personne jouer leur rôle sur la scène révolutionnaire ! La chute de la royauté constitutionnelle dissipa une illu-



sion. On vit que le pouvoir public n'était pas l'ennemi systématique de la bourgeoisie. Toute la série de luttes préliminaires qui avaient leur source dans ce pouvoir apparent devenait par là même inutile!

Le prolétariat, en imposant la République au gouvernement provisoire, et par le gouvernement provisoire à toute la France, passa au premier plan et devint un parti indépendant. Mais c'était aussi provoquer toute la France bourgeoise. En conquérant ainsi le terrain indispensable pour s'émanciper par la révolution, le prolétariat ne conquerrait nullement cette émancipation elle-même.

Une première tâche s'imposait à la République de Février : il lui fallait *parfaire la domination* de la bourgeoisie, puisqu'elle laissait monter sur la scène politique, outre l'aristocratie financière, *toutes les classes possédantes*. La majorité des grands propriétaires français, les légitimistes, étaient délivrés de l'impuissance politique à laquelle les condamnait la monarchie de Juillet. Ce n'était pas en vain que la *Gazette de France* avait participé à la campagne d'agitation menée par les feuilles de l'opposition, que Larochejacquelin avait embrassé le parti de la Révolution à la séance de la Chambre des députés du 24 Février. Grâce au suffrage universel, les propriétaires nominaux qui forment la majorité des Français, les *paysans*, devinrent les arbitres du sort de la France. La République de Février donna un caractère net à la domination de



la bourgeoisie en brisant la couronne derrière laquelle se dissimulait le capital.

Dans les journées de juillet, les ouvriers avaient conquis la *monarchie bourgeoise*, dans les journées de février, la *république bourgeoise*. La monarchie de Juillet avait été contrainte de se présenter comme *une monarchie entourée d'institutions républicaines*; la République de Février dut être *une république entourée d'institutions sociales*. Le prolétariat parisien *exigea* également cette concession.

Un ouvrier, Marche, dicta le décret où le gouvernement provisoire, à peine formé, s'engageait à assurer l'existence de l'ouvrier au moyen du travail, à fournir du travail à tous les citoyens, etc. Puis, quand quelques jours plus tard, les engagements pris s'oublièrent et qu'on sembla avoir perdu le prolétariat de vue, une colonne de 20.000 hommes marcha sur l'Hôtel-de-Ville, aux cris de : *Organisation du travail! Constitution d'un ministère spécial du travail!* A regret et après de longs débats, le gouvernement provisoire nomma une commission spéciale permanente, chargée de *découvrir* les moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière. Cette commission fut composée des délégués des corporations ouvrières de Paris et présidée par Louis Blanc et par Albert. Le Luxembourg servit de salle de séance. Les représentants de la classe ouvrière étaient donc bannis du gouvernement provisoire. Les bourgeois qui faisaient partie de ce dernier possédaient le pouvoir réel. Ils avaient



entre leurs mains les rênes de l'administration et à côté des ministères des Finances, du Commerce et des Travaux publics s'éleva une *synagogue socialiste*, dont les grands prêtres, Louis Blanc et Albert, avaient pour mission de découvrir la terre promise, de publier le nouvel évangile et d'occuper le prolétariat parisien. A la différence du pouvoir profane, cette chapelle n'avait à sa disposition ni budget ni pouvoir exécutif. Le cerveau devait à lui tout seul abattre les fondements de la société bourgeoise. Tandis que le Luxembourg cherchait la pierre philosophale, on frappait, à l'Hôtel-de-Ville, la monnaie ayant cours.

Et cependant, comme les prétentions du prolétariat de Paris dépassaient la république bourgeoise, elles ne pouvaient avoir que l'existence nébuleuse que leur donnait le Luxembourg.

Les ouvriers avaient fait la révolution de Février de concert avec la bourgeoisie. De même qu'ils avaient installé à côté de la majorité bourgeoise un ouvrier dans le gouvernement provisoire, ils cherchaient à faire prévaloir leurs intérêts à côté de la bourgeoisie. *Organisation du travail!* Mais c'est le salariat qui est l'organisation actuelle, l'organisation bourgeoise du travail. Sans le salariat, pas de capital, pas de bourgeoisie, pas de société bourgeoise. *Ministère spécial du travail!* Mais les ministères des Finances, du Commerce et des Travaux publics, ne sont-ils pas les *ministères bourgeois* du travail? *A côté d'eux*, que pouvait



être un ministère prolétarien du travail, sinon un organe voué à l'impuissance, un ministère des bonnes intentions, une commission du Luxembourg. Les ouvriers pensaient pouvoir s'émanciper à côté de la bourgeoisie, ils croyaient encore pouvoir accomplir une révolution prolétarienne à côté des autres nations bourgeoises, dans les limites nationales de la France. Mais les conditions de production de la France sont déterminées par le commerce extérieur de ce pays, par sa situation sur le marché international, par les lois de ce dernier. Comment la France aurait-elle pu les violer sans amener une révolution européenne ayant son contre-coup sur l'Angleterre, le despote du marché international ?

Dès qu'une classe qui concentre entre ses mains les intérêts révolutionnaires de la société, s'est soulevée, elle trouve dans sa situation même, le contenu, la substance de son activité révolutionnaire. Elle abat ses ennemis, prend les mesures exigées par les nécessités de la lutte ; les conséquences de ses propres actes la font agir. Elle ne se livre pas à des recherches théoriques sur la tâche qui lui est propre. La classe ouvrière en France n'en était pas à ce point. Elle était encore incapable d'accomplir sa propre révolution.

Le développement du prolétariat industriel a pour condition générale le progrès de la bourgeoisie industrielle. Dominé par elle, le prolétariat voit son existence s'étendre aux limites de la



nation, et la révolution qu'il fait s'élève au rang d'une révolution nationale. Alors seulement il crée ces moyens de production modernes, qui sont autant d'instruments de son émancipation révolutionnaire. Seule cette domination arrache les racines matérielles de la société féodale et aplanit le terrain indispensable à toute révolution prolétarienne. L'industrie française est plus développée, la bourgeoisie française a une éducation révolutionnaire plus élevée que celle de la bourgeoisie du reste du continent. Mais la révolution de Février n'était-elle pas directement dirigée contre l'aristocratie financière ? Ce fait montre que la bourgeoisie industrielle ne régnait pas sur la France. La bourgeoisie industrielle ne peut régner que là où l'industrie moderne a coulé dans son moule tous les rapports de production. La conquête du marché international seule lui confère cette puissance ; les limites nationales, en effet, sont des entraves à son développement. Mais l'industrie française, pour la plus grande part, ne délient le marché national que grâce à un système prohibitif plus ou moins pur. Si, dans le moment d'une révolution parisienne, le prolétariat français jouit d'une puissance et d'une influence réelles qui le poussent à dépasser ses moyens, par contre, dans le reste de la France, il reste concentré en quelques points isolés où l'industrie est centralisée, il disparaît, perdu, pour ainsi dire, dans la foule des paysans et des petits bour-



geois. La lutte contre le capital sous sa forme moderne et parfaite, à son degré éminent, la lutte du salarié industriel contre le bourgeois industriel est en France un phénomène partiel. Les journées de Février pouvaient d'autant moins donner à la révolution un caractère national, que la lutte contre les modes d'exploitation inférieurs du capital, la lutte du paysan contre l'usure et l'hypothèque, du petit bourgeois contre le grand commerçant, le banquier, le fabricant, bref la lutte contre la banqueroute, disparaissait dans le soulèvement contre l'aristocratie financière. On s'explique dès lors facilement que le prolétariat dût incliner le drapeau *rouge* devant le drapeau *tricolore*, quand il tenta de faire prévaloir son intérêt à côté de celui des bourgeois, au lieu de le présenter comme l'intérêt révolutionnaire de la société elle-même. Pour que les ouvriers français pussent faire un seul pas, pussent toucher à un cheveu de la bourgeoisie, il fallait d'abord que le cours de la révolution eût lancé la masse intermédiaire, placée entre le prolétariat et la bourgeoisie, contre cet ordre même, l'eût soulevée contre la domination du capital, forcée à se joindre à son avant-garde, aux prolétaires. L'épouvantable défaite de Juin devait être le prix de cette victoire ouvrière.

La commission du Luxembourg, cette création des ouvriers parisiens, a eu le mérite de trahir, du haut d'une tribune européenne, le secret de la



révolution du XIX<sup>e</sup> siècle : *l'émancipation du prolétariat*. Le *Moniteur* s'emportait furieusement quand il se voyait obligé de répandre les « fantaisies sauvages », jusqu'alors ensevelies dans les écrits apocryphes des socialistes. Ces fantaisies ne venaient frapper l'oreille de la bourgeoisie que de loin en loin, semblables à des bruits lointains, moitié effrayants, moitié ridicules. L'Europe se réveilla brusquement, surprise dans son assoupissement bourgeois. Dans l'esprit des prolétaires, qui confondaient l'aristocratie de la finance avec la bourgeoisie; dans l'imagination des républicains honnêtes qui doutaient de l'existence des classes ou y voyaient tout au plus une conséquence de la monarchie constitutionnelle; à en croire les discours hypocrites de cette partie de la bourgeoisie qui avait été jusqu'alors exclue du pouvoir, la *domination de la bourgeoisie* avait disparu avec l'avènement de la République. Tous les royalistes se transformaient en républicains; tous les millionnaires de Paris en travailleurs. Le mot qui traduisait cette suppression imaginaire de la bourgeoisie était la *fraternité*<sup>1</sup>. Cette abstraction sentimentale des antagonismes de classe, ce doux équilibre des intérêts contradictoires des classes, cette superbe fantaisie s'élevant au-dessus de la lutte des classes, la *fraternité*<sup>2</sup>, en un mot, tel était l'axiome favori de la révolution de

<sup>1</sup> En français dans le texte.

<sup>2</sup> *id.*



Février. Les classes n'étaient séparées que par un *malentendu*, et, le 24 février, Lamartine baptisa le gouvernement provisoire : *un gouvernement qui suspend ce malentendu terrible qui existe entre les différentes classes*<sup>1</sup>. Le prolétariat parisien se grisa de cette généreuse ivresse.

Le gouvernement provisoire, de son côté, une fois placé dans la nécessité de proclamer la République, fit tout pour la rendre acceptable à la bourgeoisie et aux provinces. La Terreur sanglante de la première République fut désavouée par l'abolition de la peine de mort en matière politique. La presse fut ouverte à toutes les opinions. L'armée, les tribunaux, l'administration restèrent, à peu d'exceptions près, entre les mains des anciens dignitaires. On ne demanda de compte à aucun des grands coupables de la monarchie de Juillet. Les républicains bourgeois du *National* s'amuserent à changer les noms et les costumes de la monarchie contre ceux de l'ancienne République. Pour eux, la République n'était qu'un nouveau déguisement de l'ancienne société bourgeoise. La jeune République trouvait son principal intérêt à n'intimider personne, ou plutôt à n'épouvanter personne. Par sa souplesse, sa condescendance, par sa faiblesse même, elle cherchait à ménager son existence et à désarmer l'opposition. On annonça hautement aux classes

<sup>1</sup> En français dans le texte.



privilégiées de l'intérieur, aux puissances despotiques de l'extérieur que la République était de nature pacifique. Vivre et laisser vivre, telle était sa devise. De plus, peu après la révolution de Février, toutes les nations, les Allemands, les Polonais, les Autrichiens, les Hongrois se révoltèrent, chacune poussée par sa situation propre. L'Angleterre et la Russie, la première en proie elle-même à l'agitation, la seconde intimidée, n'étaient pas prêtes. La République ne trouva donc pas devant elle une *nation* ennemie. Il ne se produisit aucune de ces grandes complications étrangères qui auraient pu exciter l'énergie, précipiter le cours de la révolution, aiguillonner le gouvernement provisoire, ou le jeter par dessus bord. Le prolétariat parisien reconnaissait dans la République sa propre créature. Il acclama naturellement tout acte de nature à faciliter l'introduction de ce gouvernement dans la société bourgeoise. Il se laissa transformer par Caussidière en une police chargée de protéger la propriété à Paris, et permit à Louis Blanc de régler les contestations de salaire s'élevant entre les ouvriers et leurs maîtres. Il mettait son « point d'honneur <sup>1</sup> » à ne pas entamer, sous les yeux de l'Europe, la réputation bourgeoise de la République.

La République ne rencontra de résistance ni à

<sup>1</sup> En français dans le texte.



l'extérieur ni à l'intérieur. C'est ce qui la désarma. La tâche ne consistait plus à transformer révolutionnairement le monde ; elle était réduite à s'adapter aux conditions de la société bourgeoise. Le gouvernement provisoire s'y employa avec fanatisme. Les *mesures financières* en témoignent de la façon la plus expresse.

Le *crédit public* et le *crédit privé* étaient naturellement ébranlés. Le *crédit public* se fonde sur une certaine confiance. On compte que l'État se laissera exploiter par les Juifs de la finance. Mais l'ancien État avait disparu et la Révolution avait été dirigée surtout contre l'aristocratie financière. Les troubles commerciaux de la dernière crise que nous venons de subir ne s'étaient pas encore déchainés. Pourtant les banqueroutes succédaient aux banqueroutes.

Le *crédit privé* était paralysé, la circulation arrêtée, la production en suspens, avant que n'éclatât la révolution de Février. La crise révolutionnaire exagéra la crise commerciale. Le crédit privé repose sur la conviction que la production bourgeoise et l'ensemble de ses rapports, que l'ordre bourgeois resteront intacts, sont intangibles. Quel ne dût pas être l'effet d'une révolution qui mettait en question le fondement de la production bourgeoise, l'esclavage économique du prolétariat, qui dressait en face de la Bourse le sphinx du Luxembourg ? Le relèvement du prolétariat, c'est l'anéantissement du crédit bour-



geois ; c'est en effet la suppression de la production bourgeoise, de l'ordre bourgeois. Le crédit public et le crédit privé sont le thermomètre économique auquel on peut mesurer l'intensité d'une révolution. *Dans la mesure où ils baissent l'un et l'autre, se relèvent la flamme et l'énergie révolutionnaires.*

Le gouvernement provisoire voulait dépouiller la République de ce qu'elle avait d'anti-bourgeois. Il devait donc, en premier lieu, tenter d'assurer la *valeur d'échange* de cette nouvelle forme d'Etat, établir son *cours* à la Bourse. Le crédit privé se releva avec le prix courant auquel la Bourse estima la République.

Pour écarter jusqu'au *soupçon* que la République ne voulait ou ne pouvait satisfaire aux obligations contractées par la monarchie, pour faire régner la confiance en la moralité bourgeoise, en la solvabilité de la République, le gouvernement provisoire eut recours à une fanfaronnade aussi enfantine que dépourvue de dignité. Il paya aux créanciers de l'Etat les intérêts des 5 0/0, 4 1/2 0/0, et 4 0/0 *avant* l'échéance légale. L'aplomb bourgeois, le sentiment de leur valeur se réveillèrent soudain chez les capitalistes, quand ils s'aperçurent de la hâte avec laquelle on achetait leur confiance.

L'embarras financier où se trouvait le gouvernement provisoire ne fut naturellement pas diminué par ce coup de théâtre. Cet artifice le privait,



au contraire, de l'argent comptant disponible. La crise financière ne pouvait se dissimuler plus longtemps et les *petits bourgeois*, les *employés*, les *ouvriers*, firent les frais de l'agréable surprise ménagée aux créanciers de l'Etat.

On déclara que les *livrets de caisse d'épargne* dont le montant dépassait 100 francs ne seraient plus remboursables en argent. Les sommes déposées dans les caisses furent confisquées et remplacées par une créance remboursable sur l'Etat. La *petite bourgeoisie*, déjà gênée, s'aigrit contre la République. Elle se vit forcée d'aller à la Bourse vendre les bons d'Etat reçus à la place des livrets. C'était retomber directement entre les mains des Juifs de la Bourse contre lesquels la révolution de Février avait été faite.

L'aristocratie financière, toute puissante sous la monarchie de Juillet, avait sa Haute église dans la *Banque*. De même que la Bourse régit le crédit public, la banque gouverne le crédit commercial.

Menacée directement par la révolution de Février non seulement dans sa suprématie, mais dans son existence même, la Banque chercha tout d'abord à discréditer la République en généralisant la pénurie du crédit. Elle le refusa brusquement aux banquiers, aux fabricants, aux marchands. Cette manœuvre ne produisit pas une contre-révolution immédiate. Elle se retourna nécessairement contre la Banque. Les capitalistes retirèrent l'argent qu'ils avaient déposé dans ses caves. Les posses-



seurs de billets se précipitèrent à sa caisse pour se les faire rembourser en or et en argent.

Sans intervention violente, en usant de la voie légale, le gouvernement provisoire pouvait forcer la Banque à la *banqueroute*. Il lui suffisait d'adopter une attitude passive et d'abandonner la Banque à son sort. *La banqueroute de la Banque*, c'était le déluge capable de débarrasser en un clin d'œil le sol français de l'aristocratie financière, de délivrer la République de son ennemi le plus puissant et le plus dangereux, de renverser le piédestal d'or sur lequel s'était élevé la monarchie de Juillet. La Banque une fois en faillite, la création d'une banque nationale, la subordination du crédit national au contrôle de la nation, s'imposaient. La bourgeoisie elle-même aurait vu dans cette mesure un dernier moyen de salut, extrême, il est vrai, et désespéré.

Le gouvernement provisoire, au contraire, donna aux billets de la Banque le *cours forcé*. Il fit mieux. Il transforma toutes les banques provinciales en succursales de la « Banque de France » et permit à celle-ci de jeter son réseau sur tout le pays. Le gouvernement enfin engagea auprès d'elle les *forêts domaniales*, pour garantir un emprunt qu'il contracta envers elle. La révolution de Février affermit donc la bancocratie qu'elle aurait dû renverser.

Cependant le gouvernement provisoire se débattait contre le cauchemar d'un déficit croissant.



C'est en vain qu'il mendiait des sacrifices patriotiques. Seuls, les ouvriers lui accordèrent quelques aumônes. Il fallait se résigner à un moyen héroïque, la promulgation d'un *nouvel impôt*. Mais qui donc imposer ? Les loups de la Bourse, les rois de la Banque, les créanciers de l'Etat, les rentiers, les industriels. Ce n'était pas un moyen de recommander la République aux bourgeois. Cela revenait à compromettre d'un côté le crédit public et le crédit commercial, alors que d'autre part on cherchait à se les concilier au prix des plus grands sacrifices, des plus grandes humiliations. Il fallait cependant que quelqu'un desserrât les cordons de sa bourse. Qui fut sacrifié au crédit bourgeois ? Ce fut « Jacques Bonhomme », le *paysan*.

Le gouvernement provisoire établit un impôt additionnel de 45 centimes par franc sur les quatre impôts directs. La presse gouvernementale raconta au prolétariat parisien que cet impôt retomberait heureusement sur la grande propriété, sur les propriétaires du milliard octroyé par la Restauration. En réalité, il atteignit surtout *la classe paysanne*, c'est-à-dire la grande majorité de la nation française. *Les paysans durent payer les frais de la révolution de Février*. La contre-révolution trouva chez eux son principal contingent. L'impôt des 45 centimes devenait une question vitale pour le paysan français. Il en fit une question vitale pour la République. Dès ce moment, le paysan vit dans la *République* l'impôt des 45 centimes et le prolé-



tariat parisien était le dissipateur qui se donnait du bon temps à ses frais.

Tandis que la Révolution de 1789 avait commencé par délivrer le paysan du fardeau de la féodalité, la révolution de 1848 se fit connaître par un impôt pesant sur la population campagnarde, et cela pour ne pas inquiéter le capital et pour maintenir en marche le mécanisme de l'Etat capitaliste.

Le gouvernement provisoire n'avait *qu'un seul* moyen d'écartier toutes ces difficultés et de faire sortir l'Etat de l'ancienne ornière. *Il fallait déclarer la banqueroute de l'Etat.* On se souvint avec quelle indignation vertueuse Ledru-Rollin se prononça au sein de l'Assemblée nationale contre cette proposition du boursier juif Fould, actuellement ministre des finances. Fould lui présentait cependant une pomme de l'arbre de la science.

En reconnaissant les traites que la vieille société bourgeoise avait tirées sur l'Etat, le gouvernement provisoire s'était rendu à discrétion. Au lieu de rester le créancier menaçant de la bourgeoisie, prêt à encaisser les dettes contractées depuis de nombreuses années envers la révolution, le gouvernement provisoire était devenu un débiteur besogneux. Il dut consolider les rapports bourgeois ébranlés, remplir des engagements dont ces rapports seuls permettent l'exécution. Le crédit devint une condition de son existence. Les concessions, les promesses faites au prolétariat se



changèrent en autant *d'entraves* qu'il *fallait* briser. L'émancipation des travailleurs — même à l'état de simple *mot* — était un danger que la République ne pouvait supporter. Le crédit repose sur la reconnaissance certaine et nette des rapports économiques existant entre les classes. L'émancipation des travailleurs protestait en permanence contre cette restauration du crédit. Il fallait donc en *finir avec les ouvriers*.

La révolution de Février avait chassé l'armée de Paris. La garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie à ses différents états, constituait la seule force. Mais elle se sentait inférieure au prolétariat. D'ailleurs, elle était obligée, malgré son extrême répugnance, malgré tous les obstacles qu'elle suscitait, d'ouvrir ses rangs peu à peu, et, partiellement, d'admettre dans son sein des prolétaires armés. Une seule issue restait ouverte : *opposer une partie des prolétaires au reste du prolétariat*.

Dans ce but, le gouvernement provisoire forma vingt-quatre bataillons de *gardes mobiles*, de mille hommes chacun et composés de jeunes gens de quinze à vingt ans. Ils appartenaient pour la plus grande partie à la *canaille*<sup>1</sup> qui, dans toutes les grandes villes, constitue une masse nettement distincte du prolétariat industriel. C'est dans ses rangs que se recrutent les voleurs et les criminels de toute espèce, vivant des déchets de la société,

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



individus sans travail déterminé, rôdeurs, « gens sans feu et sans aveu<sup>1</sup> », variant avec le degré de développement de la nation à laquelle ils appartiennent et ne démentant jamais le caractère des *lazzaroni*. L'âge encore jeune auquel le gouvernement les recruta les destinait particulièrement ou bien aux héroïsmes les plus élevés et aux sacrifices les plus exaltés, ou bien au banditisme le plus vulgaire et à la corruption la plus honteuse. Le gouvernement provisoire leur allouait 4 fr. 50 par jour, c'est-à-dire les achetait à ce prix. Il leur donna un uniforme particulier, c'est-à-dire qui se distinguait extérieurement de la blouse. Leurs chefs se composaient pour une partie d'officiers de l'armée permanente, pour l'autre de fils de la bourgeoisie, élus par les gardes. Leurs rotondades, l'amour de la patrie et le dévouement à la République avaient plu.

Ainsi, en face du prolétariat parisien se dressait une armée tirée de son propre milieu, forte de 24.000 hommes doués de la vigueur et de l'exaltation de la jeunesse. Le prolétariat salua de ses *vivats* la garde mobile au cours des marches qu'elle exécuta dans Paris. Il reconnaissait en elle son avant-garde, ceux qui combattaient devant lui sur les barricades. Il la regarda comme la garde prolétarienne en opposition avec la garde nationale bourgeoise. Son erreur était pardonnable.

<sup>1</sup> En français dans le texte.



Le gouvernement résolut de rassembler autour de lui, outre la garde mobile, une seconde armée ouvrière, une seconde armée industrielle. Des centaines de mille de travailleurs, jetés sur le pavé par la crise et par la révolution furent enrôlés par le ministre Marie dans ce que l'on a appelé les ateliers nationaux. Ce nom pompeux signifiait seulement que l'on employait les ouvriers à *des travaux de terrassement*, ennuyeux, monotones et improductifs pour un salaire journalier de 23 sous. C'étaient les *work-houses anglais en plein air* et rien de plus. Le gouvernement provisoire pensait avoir formé ainsi *une seconde armée prolétarienne dirigée contre les ouvriers eux-mêmes*. Pour cette fois, la bourgeoisie se trompait sur les ateliers nationaux comme les ouvriers se trompaient sur la garde mobile. La bourgeoisie avait créé *l'armée de l'émeute*.

Mais on avait ainsi atteint *un but*.

Les *ateliers nationaux*, c'était là le nom des entreprises nationales que Louis Blanc préconisait au Luxembourg. Les ateliers de Marie, inventés pour faire directement échec à la commission du travail, donnèrent lieu, par la similitude du titre, à une intrigue, à un malentendu digne de la comédie espagnole. En sous-main, le gouvernement provisoire répandit lui-même le bruit que ces ateliers nationaux étaient de l'invention de Louis Blanc. La chose parut d'autant plus croyable, que le prophète des ateliers nationaux était lui-même



membre du gouvernement provisoire. Grâce à la confusion mi-naïve, mi-préméditée de la bourgeoisie parisienne, grâce à l'opinion où étaient artificiellement entretenues la France et l'Europe, ces *work-houses* passaient pour la première réalisation du socialisme, qui fut ainsi, et avec eux, cloué au pilori.

Sinon par leur contenu, du moins par leur titre, les ateliers nationaux donnaient un corps à la protestation du prolétariat contre l'industrie bourgeoise, contre le crédit bourgeois et contre la république bourgeoise. Toute la haine de la bourgeoisie retombait sur eux. Ils présentaient le point faible où elle pourrait diriger ses attaques quand elle se sentirait assez forte pour rompre avec les illusions de février. Tout le malaise, tout le mécontentement des *petits bourgeois* se tourna simultanément contre ces ateliers nationaux, contre cette cible commune. Ils calculèrent avec une véritable fureur les sommes que les prolétaires fainéants engloutissaient alors qu'eux-mêmes voyaient leur sort devenir tous les jours plus insupportable. Une pension de l'État pour un travail illusoire, c'est là le socialisme ! grommelaient-ils en eux-mêmes. Ils cherchaient la cause de leur misère dans les ateliers nationaux, les déclamations du Luxembourg, les promenades des ouvriers dans Paris. Personne ne s'opposa aux prétendues menées des communistes avec autant de fanatisme que le petit bourgeois qui



glissait irrémédiablement sur la pente de la faillite.

Dans ces premiers engagements de la bourgeoisie aux prises avec le prolétaire, tous les avantages, toutes les positions décisives, toutes les couches moyennes de la société étaient aux mains des bourgeois, alors que les flots de la révolution de Février battaient tout le continent. Chaque courrier apportait un nouveau bulletin révolutionnaire, tantôt d'Italie, tantôt d'Allemagne, tantôt des régions les plus éloignées du Sud-Est de l'Europe, entretenait l'agitation générale du peuple, lui donnait les témoignages continuels d'une victoire qu'il avait remportée.

Le 17 mars et le 16 avril furent les combats d'avant-postes de la grande guerre des classes que la république bourgeoise cherchait à dissimuler.

Le 17 mars dévoila la situation ambiguë du prolétariat. et montra qu'elle ne laissait place à aucun acte décisif. La démonstration avait à l'origine pour but de remettre le gouvernement provisoire dans la voie de la Révolution, d'obtenir, si les circonstances s'y prêtaient, l'exclusion des membres bourgeois de ce gouvernement, d'exiger la prorogation de la date des élections à l'assemblée et à la garde nationale. Mais, le 16 mars, la bourgeoisie, représentée par cette garde, fit une démonstration hostile au gouvernement provisoire aux cris de : « A bas Ledru-Rollin ! » Elle marcha sur l'Hôtel de Ville. Le peuple se vit forcé de crier, le 17 mars :



« Vive Ledru-Rollin ! Vive le gouvernement provisoire ! » Il était obligé de prendre, *contre* la bourgeoisie, le parti de la République bourgeoise dont l'existence lui paraissait remise en question. Il affermit le gouvernement provisoire au lieu de se le soumettre. Le 17 mars aboutit à une scène mélodramatique, et si, ce jour-là encore, le prolétariat parisien lit voir son corps gigantesque, la bourgeoisie, au sein du gouvernement provisoire et en dehors de lui, était d'autant plus décidée à l'abattre.

Le 16 avril fut un *malentendu* machiné par le gouvernement provisoire avec le concours de la bourgeoisie. Les ouvriers s'étaient réunis en nombre au Champs-de-Mars et à l'hippodrome pour préparer l'élection de l'Etat-Major de la garde nationale. Soudain d'un bout de Paris à l'autre se répandit avec la rapidité de l'éclair le bruit que les ouvriers s'étaient assemblés en armes au Champ de Mars sous la conduite de Louis Blanc, de Blanqui, de Cabet et de Raspail pour marcher de là sur l'Hôtel de Ville, renverser le gouvernement provisoire et proclamer un gouvernement communiste. On battit la générale. — Ledru-Rollin, Marrast, Lamartinesc disputèrent plus tard l'honneur de cette initiative; en une heure 100 000 hommes sont sous les armes; l'Hôtel de Ville est gardé sur tous les points par les gardes nationaux; le cri de: « A bas les communistes ! à bas Louis Blanc, à bas Blanqui, à bas Raspail, à bas Cabet ! » gronde dans tout Paris



et le gouvernement provisoire reçoit l'hommage d'une foule de délégations, toutes prêtes à sauver la patrie et la société. Quand les ouvriers paraissent devant l'Hôtel de Ville pour remettre au gouvernement provisoire le produit d'une collecte patriotique faite au Champ-de-Mars, ils apprennent à leur grande surprise que la bourgeoisie de Paris a battu leur fantôme en un combat imaginaire très prudemment ménagé. L'effrayant attentat du 16 mars fournit le prétexte du *rappel de l'armée à Paris*, ce qui était le but de cette comédie grossière et fit naître l'occasion de démonstrations réactionnaires et fédéralistes en province.

Le 4 mai se réunit *l'Assemblée Nationale*, issue d'élections directes et générales. Le suffrage universel ne possédait pas la vertu magique que des républicains d'ancienne marque lui avaient attribuée. Pour eux, toute la France, au moins la majorité des Français étaient des *citoyens* ayant les mêmes intérêts, le même jugement, etc.

C'était, chez eux, une conséquence de leur *culte du peuple*. Les élections mirent en lumière, au lieu de leur *peuple imaginaire*, le *peuple réel*; elles désignèrent des représentants des classes dont il se compose. Nous avons vu pourquoi les paysans et les petits bourgeois devaient marcher au scrutin sous la conduite des bourgeois prêts à la lutte et des grands propriétaires fonciers enragés de restauration. Mais si le suffrage universel n'était pas la baguette magique que croyaient les braves



républicains, il avait au moins l'éminent avantage de déchaîner la lutte des classes, d'éprouver rapidement les illusions et les désillusions des différentes couches moyennes de la société bourgeoise, de placer, d'un seul coup, à la tête de l'État, toutes les fractions de la classe des exploités et de leur arracher ainsi leur masque trompeur. La bourgeoisie, avec son cens, ne laissait se compromettre que certains des siens, tenait les autres à l'écart, dans la coulisse, et entourait ceux-ci de l'auréole commune à l'opposition.

Dans l'Assemblée nationale constituante qui se réunit le 4 mai, les *républicains bourgeois*, les républicains du *National* avaient la haute main. Les légitimistes et les orléanistes n'osaient se présenter que sous le masque du républicanisme bourgeois. La lutte contre le prolétariat ne pouvait dès lors s'engager qu'au nom de la République.

La *République*, c'est-à-dire la République reconnue par le peuple français, *date du 4 mai* et non du 25 février. Elle n'était pas celle que le prolétariat parisien avait imposée au gouvernement provisoire, la République pourvue d'institutions sociales que rêvaient les combattants des barricades. La République proclamée par l'Assemblée nationale, la seule légitime, ne pouvait devenir une arme révolutionnaire dirigée contre l'ordre bourgeois ; elle était une reconstitution politique, la consolidation politique de la société bourgeoise :



en un mot, c'était la *République bourgeoise*. On le proclama à la tribune de l'Assemblée nationale; toute la presse bourgeoise, républicaine ou non fit écho.

Nous avons vu que la République de février n'était et ne pouvait véritablement être qu'une République bourgeoise. Mais nous avons vu aussi que le gouvernement provisoire, sous la pression directe du prolétariat, avait été contraint de proclamer qu'elle était une République *pourvue d'institutions sociales*. Le prolétariat parisien était encore incapable de dépasser la République bourgeoise autrement qu'*en esprit, en imagination*. Chaque fois qu'il accomplissait un acte réel, il agissait au profit de cette République bourgeoise. Les engagements pris à son égard étaient devenus un danger insupportable pour la nouvelle République. Le gouvernement provisoire voyait son existence se passer uniquement en une lutte dirigée contre les revendications du prolétariat.

Au sein de l'Assemblée nationale, c'était la France entière qui appelait à sa barre le prolétariat parisien. Elle rompit aussitôt avec les illusions sociales qu'avait fait naître la révolution de Février. Elle proclama nettement la *République bourgeoise*, rien que la République bourgeoise. Elle s'empressa d'exclure de la Commission exécutive qu'elle nomma les représentants du prolétariat : Louis Blanc et Albert. Elle repoussa le projet d'un ministère spécial du travail. Elle accueillit



par une tempête approbative la déclaration du ministre Trélat : il s'agissait uniquement de *rendre au travail ses anciennes conditions*.

Mais tout cela ne suffisait pas. La République de Février avait été conquise par le prolétariat ; la bourgeoisie l'avait seulement favorisé par son attitude passive. Les prolétaires se considéraient avec justice comme les vainqueurs de Février ; ils avaient les prétentions orgueilleuses des vainqueurs. Il fallait qu'ils fussent vaincus dans la rue, il fallait qu'on leur montrât que leur défaite était inévitable, dès qu'ils combattraient non plus d'accord avec la bourgeoisie, mais *contre* elle. Les concessions socialistes de la République de Février supposaient que le prolétariat s'était uni à la bourgeoisie pour livrer bataille à la royauté. Un second combat était nécessaire pour dégager la République des concessions socialistes, pour inaugurer le règne officiel de la *République bourgeoise*. C'est les armes à la main que la bourgeoisie devait repousser les revendications du prolétariat. La naissance véritable de la République bourgeoise date non de la *victoire de Février*, mais de la *défaite de Juin*.

Le prolétariat précipita la décision. Le 15 mai, il envahit l'Assemblée nationale, cherchant sans succès à reconquérir son influence révolutionnaire. Il ne réussit qu'à livrer aux cachots de la bourgeoisie ses chefs énergiques : *Il faut en finir*<sup>1</sup>!

<sup>1</sup> En français dans le texte.



Ce cri trahit la détermination de l'Assemblée nationale à obliger le prolétariat à un combat décisif. La commission exécutive publia une série de décrets provocants, par exemple, le décret interdisant les attroupements. Les ouvriers furent directement défiés, insultés, persillés du haut de la tribune de l'Assemblée nationale constituante. Mais, comme nous l'avons vu, les ateliers nationaux offraient un but à l'attaque proprement dite. L'Assemblée constituante donna à la commission exécutive, qui n'attendait que cela, l'ordre exprès d'attribuer à ses propres projets la valeur d'un mandat de l'Assemblée nationale.

La commission se mit donc à l'ouvrage. Elle rendit plus difficile l'accès des ateliers nationaux. Elle transforma le salaire à la journée en salaire aux pièces, bannit en Sologne les ouvriers nés à Paris, sous prétexte de leur faire exécuter des travaux de terrassement. Ces terrassements n'étaient qu'une formule de rhétorique dont on ornait l'expulsion. De retour dans leurs foyers, les ouvriers désillusionnés l'apprirent à leurs camarades. Enfin, le 21 juin, parut un décret au *Moniteur*, ordonnant l'expulsion brutale des ouvriers non mariés hors des ateliers nationaux ou leur incorporation dans l'armée.

Les ouvriers n'avaient plus le choix, il ne leur restait plus qu'à mourir de faim ou à se révolter. Le 22 juin, ils répondirent au décret par la formidable insurrection où se livra la première



grande bataille entre les deux classes qui partagent la société moderne. La lutte devait aboutir au maintien ou à l'anéantissement de l'ordre *bourgeois*. Le voile qui cachait la République se déchira.

On sait que les ouvriers avec un courage et un génie sans exemple, sans chefs, sans plan commun, sans moyens de défense et manquant d'armes pour la plupart tinrent en échec pendant cinq jours l'armée, la garde mobile, la garde nationale de Paris et la garde nationale des provinces accourue dans la capitale. On sait que la bourgeoisie se dédommagea d'une peur mortelle par une brutalité inouïe et massacra plus de trois mille prisonniers.

Les représentants officiels de la démocratie française étaient tellement renfermés dans l'idéologie républicaine qu'ils ne commencèrent à soupçonner le sens des combats de juin que quelques semaines plus tard. La poudre qui assassinait leur république fantastique les avait rendus sourds.

Le lecteur nous permettra, pour traduire l'impression première que la nouvelle de la défaite de juin produisit sur nous, de nous servir des termes mêmes de la *Neue rheinische Zeitung*.

« Ce qui restait officiellement de la révolution de Février, la commission exécutive, s'est évoué comme une ombre devant la gravité des circonstances. Les feux d'artifice de Lamartine sont devenus les fusées de Cavaignac. L'expression



réelle, sincère, prosaïque de la fraternité entre les classes opposées dont l'une exploite l'autre, de cette fraternité proclamée en février, inscrite en grandes lettres au front de Paris, sur chaque prison, sur chaque caserne, cette fraternité — c'est la *guerre civile*, la guerre civile sous sa forme la plus épouvantable, la guerre entre le travail et le capital. Cette fraternité brillait à toutes les fenêtres, le soir du 25 juin, quand le Paris de la bourgeoisie illuminait alors que le Paris du prolétariat, incendié et sanglant, gémissait. La fraternité dura juste aussi longtemps que l'accord entre l'intérêt de la bourgeoisie et celui du prolétariat. — Des pédants de la vieille tradition révolutionnaire de 1793; des auteurs de systèmes socialistes, mendiant pour le peuple auprès de la bourgeoisie, et auxquels on permit de longs discours, qu'on laissa se compromettre tant qu'il fallut endormir le lion populaire; des républicains qui désiraient l'ancien ordre bourgeois, mais sans tête couronnée; l'opposition dynastique à laquelle le sort accorda à la place d'un changement de ministère la chute d'une dynastie; des légitimistes qui tenaient moins à jeter leur livrée qu'à en modifier la coupe, tels étaient les alliés avec lesquels le prolétariat fit Février. — La Révolution de Février était la *belle* révolution, révolution ayant la sympathie générale parce que les antagonismes qui l'avaient armée contre la royauté n'étaient pas encore développés et sommeillaient en bonne intel-



ligence les uns à côté des autres, parce que la guerre sociale qu'elle menait après elle n'avait encore qu'une réalité nébuleuse, la valeur d'une phrase, d'un mot. La *Révolution de Juin* est la révolution *haïssable*, la révolution répugnante, parce que la chose prend la place du mot, parce que la République découvre la face du monstre en brisant la couronne qui le couvrait et le cachait. — *Ordre!* tel était le cri de guerre de Guizot. *Ordre!* s'écriait le Guizotin Sébastiani quand Varsovie devint russe. *Ordre!* crie Cavaignac, écho brutal de l'Assemblée nationale et de la bourgeoisie républicaine. *Ordre!* grondèrent ses cartouches en déchirant les entrailles du prolétariat. Depuis 1789, aucune des nombreuses révolutions de la bourgeoisie française n'avaient attenté à l'ordre, car elles laissaient subsister la domination d'une classe, l'esclavage de l'ouvrier, *l'ordre bourgeois*, en un mot, si souvent qu'ait pu changer la forme politique de cette domination et de cet esclavage. Juin a touché à cet ordre. Malheur à juin!»

(*Neue rheinische Zeitung*, 29 juin 1848.)

Malheur à juin! répète l'écho de l'Europe.

Le prolétariat parisien fut *contraint* à l'insurrection de Juin par la bourgeoisie et sa condamnation était dès lors assurée. Ses besoins présents, immédiats ne l'avaient pas poussé à renverser violemment la bourgeoisie. Il n'était pas non plus assez développé pour entreprendre cette œuvre. Il fallut que le *Moniteur* lui déclarât que le temps



était passé où la République était d'humeur à s'incliner devant ses illusions. Seule la défaite put le persuader de la vérité : elle lui apprit que la plus mince amélioration de son sort *dans la société bourgeoise* reste une *utopie*, utopie qui se change en crime dès qu'on s'avise de la réaliser. Au lieu des revendications, excessives de forme, mesquines de contenu, bourgeoises encore, dont il voulait arracher la concession à la République de Février, s'éleva un cri de guerre audacieux, révolutionnaire : *A bas la bourgeoisie ! Dictature de la classe ouvrière !*

Le prolétariat, en faisant de son champ funéraire le berceau de sa *République bourgeoise* la força à revêtir sa forme pure. Elle fut l'*Etat* dont le but avoué est de perpétuer le règne du capital et l'esclavage du travail. La domination de la bourgeoisie devait se convertir aussitôt en un *terrorisme bourgeois*, frappant l'ennemi couvert de cicatrices, implacable, invincible, invincible parce que l'existence du prolétariat est la condition de l'existence de la bourgeoisie. Le prolétariat restait, pour le moment, à l'écart de la scène ; la dictature de la bourgeoisie était officiellement reconnue. Les couches moyennes de la société allaient se rallier de plus en plus autour du prolétariat à mesure que leur situation deviendrait plus insupportable et que s'aiguiserait leur antagonisme avec la bourgeoisie. Les petits bourgeois voyaient autrefois la cause de leur misère dans les succès des



prolétaires. Maintenant, il leur fallait la chercher dans leur défaite.

L'insurrection de Juin éleva, sur tout le continent, la bourgeoisie à la conscience de soi-même. Elle la fit nouer alliance avec la royauté féodale contre le peuple. Quelle fut la première victime de cette union ? La bourgeoisie continentale elle-même. La défaite de Juin l'empêcha d'assurer sa suprématie. Elle lui interdit de laisser le peuple moitié satisfait, moitié mécontent, au seuil de la révolution.

Enfin la défaite de Juin trahit un secret aux puissances despotiques de l'Europe. Elles surent, dès lors, que la France, en toutes circonstances devait maintenir la paix à l'extérieur pour pouvoir mener la guerre civile à l'intérieur. Aussi les nations qui avaient commencé à lutter pour leur indépendance furent-elles abandonnées à la souveraineté de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Mais en même temps le destin de ces révolutions nationales fut subordonné au sort de la révolution prolétarienne. L'indépendance, même apparente ne put plus se séparer du grand bouleversement social. Ni le Hongrois, ni le Polonais, ni l'Italien ne pouvaient être libres tant que l'ouvrier restait esclave.

Enfin, depuis la victoire de la Sainte-Alliance, l'Europe a pris un aspect tel que tout nouveau soulèvement de prolétariat français devient immédiatement le signal d'une *guerre universelle*. La



nouvelle révolution française est obligée de quitter immédiatement le domaine national et de *conquérir le champ de bataille européen*, le seul où la révolution sociale du XIX<sup>e</sup> siècle puisse livrer l'engagement décisif.

C'est la défaite de Juin qui la première a créé toutes les conditions nécessaires pour que la France puisse prendre l'*initiative* d'une révolution européenne. C'est parce qu'il a été plongé dans le sang des *insurgés de Juin* que le drapeau tricolore a pu devenir le drapeau de la révolution européenne, — *le drapeau rouge*.

Pour nous, nous crions : *La Révolution est morte! — Vive la Révolution!*



## CHAPITRE II

DE JUIN 1848 AU 13 JUIN 1849

---

Le 25 février 1848 avait octroyé la *République* à la France, le 25 juin lui imposa la *Révolution*. Après juin, la révolution signifiait : *bouleversement de la société bourgeoise*, avant février, elle voulait dire : *bouleversement de la forme politique*.

La bataille de juin avait été conduite par la fraction *républicaine* de la bourgeoisie. Après la victoire, c'est à cette fraction que revint naturellement le pouvoir public. L'état de siège mettait sans résistance Paris baillonné à ses pieds. Sur les provinces pesait un état de siège moral. L'arrogance, les menaces brutales des bourgeois vainqueurs, un déchaînement de l'amour fanatique des paysans pour la propriété y régnaient. Il n'y avait donc à craindre aucun danger venant *d'en-bas* !

L'influence politique des *républicains démocrates*, des républicains *au sens petit bourgeois* s'évanouit en même temps que la puissance révolutionnaire. Les démocrates avaient été représentés dans la commission exécutive par Ledru-Rollin, dans l'assemblée nationale constituante par le



parti de la Montagne, dans la presse par la « Réforme ». Le 16 avril, ils avaient conspiré de concert avec les bourgeois ; dans les journées de juin, ils avaient combattu côte à côte avec eux. En agir ainsi, c'était détruire la force qui faisait une puissance de leur parti. La petite bourgeoisie ne peut garder une attitude révolutionnaire en face de la bourgeoisie que quand le prolétariat est derrière elle. Elle fut remerciée. L'alliance illusoire, choquante, conclue au moment de la constitution du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, fut ouvertement désavouée par les républicains bourgeois. D'alliés que l'on dédaignait, que l'on repoussait même, les petits bourgeois descendirent au rang de gardes du corps des républicains tricolores. Ils ne pouvaient arracher à ces derniers aucune concession, mais ils devaient cependant soutenir leur pouvoir toutes les fois que les républicains tricolores ou que la république même semblait remise en question par les bourgeois anti-républicains. Ceux-ci enfin, orléanistes et légitimistes, se trouvèrent dès l'origine en minorité dans l'assemblée. Avant les journées de juin, il n'osaient même agir que sous le masque du républicanisme bourgeois. Pendant un moment, après la victoire remportée sur les insurgés, toute la France bourgeoise salua en Cavaignac son sauveur. Et quand, après les journées, la presse anti-républicaine recouvra son indépendance, la dictature militaire et l'état de siège proclamé à Paris,



ne lui permirent de montrer les cornes qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection.

Depuis 1830, les *républicains* bourgeois, leurs écrivains et leurs orateurs, leurs gens capables, leurs ambitieux, leurs députés, généraux, banquiers, avocats, étaient groupés autour d'un journal de Paris, le *National*. Cette feuille possédait en province ses organes affiliés. La coterie du *National*, c'était toute la *dynastie de la république tricolore*. Elle s'empara aussitôt de toutes les charges publiques, des ministères, de la préfecture de police, de la direction des postes, des préfectures et des grades les plus élevés vacants dans les départements et dans l'armée. A la tête du pouvoir exécutif se tenait leur général Cavaignac; leur rédacteur en chef Marrast était le président permanent de l'assemblée nationale. En même temps, ce dernier jouait au maître des cérémonies et faisait les honneurs de la république honnête.

Des écrivains français, révolutionnaires cependant, ont, par une sorte de pudeur et pour épargner la tradition républicaine, accrédité l'erreur que les royalistes l'emportaient dans l'Assemblée constituante. C'est le contraire qui est vrai. A partir des journées de juin, cette assemblée *représenta exclusivement le républicanisme bourgeois*. La chose devint d'autant plus apparente que l'influence des républicains tricolores déclinait en dehors de l'assemblée. S'il s'agissait de défendre la *forme* de la république bourgeoise, ils disposaient des voix



des républicains démocrates. S'il s'agissait du *contenu*, leur langage même ne se distinguait pas de celui des bourgeois royalistes. Les intérêts de la bourgeoisie, les conditions matérielles de sa suprématie et de son exploitation de classe forment, en effet, le contenu de la république bourgeoise.

Ce n'est donc pas le royalisme, mais le républicanisme bourgeois que reflétaient l'existence et les actes de cette Constituante qui ne mourut pas, ne fut pas assassinée, mais tomba en pourriture.

Pendant tout le temps que dura la domination de l'assemblée et qu'elle joua sur la scène publique le rôle principal, on sacrifiait sans interruption des victimes dans la coulisse. — Les conseils de guerre condamnaient sans relâche les insurgés de juin faits prisonniers. On déportait sans jugement. La Constituante avait le tact d'avouer que les insurgés de juin n'étaient pas des criminels qu'elle jugeait, mais des ennemis qu'elle écrasait.

Le premier acte de l'Assemblée nationale constituante fut la constitution d'une *commission d'enquête*, chargée d'instruire sur les événements de juin, sur le 15 mai et sur la participation à ces journées des chefs des partis socialistes et démocratiques. L'instruction était directement dirigée contre Louis Blanc, Ledru-Rollin et Caussidière. Les républicains bourgeois brûlaient d'impatience de se débarrasser de ces rivaux. Ils ne pouvaient remettre en de meilleures mains la satisfaction de



leur rancune qu'en celles d'*Odilon Barrot*, l'ancien chef de l'opposition dynastique, le libéralisme fait homme, la « nullité grave<sup>1</sup> », la platitude fondamentale. Il n'avait, en effet, pas seulement une dynastie à venger, mais il avait encore à demander compte aux révolutionnaires de la présidence du ministère qu'ils avaient renversé. Son inflexibilité était assurée. Ce Barrot fut nommé président de la commission d'enquête. Il instruisit contre la révolution de Février un procès complet qui se résume ainsi : 17 mars, *manifestation*, 16 avril, *complot*, 15 mai, *attentat*, 23 juin, *guerre civile* ! Pourquoi ne poussait-il pas ses savantes recherches criminelles jusqu'au 24 février ? Le *Journal des Débats* répondit : le 24 février, c'est la *foundation de Rome*. L'origine des Etats s'enveloppe d'un mythe auquel on doit croire, mais qu'on ne doit pas discuter. Louis Blanc et Caussidière lurent livrés à la justice. L'Assemblée nationale continuait l'œuvre de sa propre épuration qu'elle avait entreprise le 25 mai.

Le projet l'impôt sur le capital, sous forme d'impôt hypothécaire, élaboré par le gouvernement provisoire et repris par Goudchaux, fut rejeté par l'Assemblée constituante. La loi qui limitait à dix heures la journée de travail fut abrogée ; l'emprisonnement pour dettes rétabli ; une grande partie de la population française, celle qui ne sait ni lire

<sup>1</sup> En français dans le texte.



ni écrire, fut privée de l'admission au jury. On rétablit le cautionnement des journaux. Le droit d'association fut limité.

Mais dans leur hâte à restituer aux anciens rapports bourgeois leur solidité ancienne, à effacer toutes les traces laissées par le flot révolutionnaire, les républicains bourgeois rencontrèrent un obstacle qui les exposa à un danger inattendu.

Aux journées de Juin, personne n'avait plus fanatiquement combattu pour la sauvegarde de la propriété et le rétablissement du crédit que les petits bourgeois parisiens, cafetiers, restaurateurs, « marchands de vins », petits commerçants, boutiquiers, artisans, etc. La boutique s'était soulevée et avait fait front contre la barricade pour rétablir la circulation qui mène de la rue à la boutique. Mais derrière la barricade se trouvaient les clients et les débiteurs, devant elle les créanciers de la boutique. Quand les barricades eurent été renversées et les ouvriers écrasés, quand les petits bourgeois se précipitèrent vers leurs boutiques, ils en trouvèrent l'entrée barricadée par un sauveur de la propriété, un agent officiel du crédit qui leur présentait des papiers menaçants : Billet échu ! terme de location échu ! créance échue ! boutique déchuë ! boutiquier déchu !

*Sauvegarde de la propriété !* Mais la maison que les petits bourgeois habitaient n'était pas leur propriété ; la boutique qu'ils gardaient n'était pas leur propriété ; les marchandises dont ils trahis-



quaient n'étaient pas leur propriété; leur commerce, l'assiette où ils mangeaient, le lit où ils dormaient ne leur appartenaient pas. Et il leur fallait *sauver cette propriété* au profit du propriétaire qui loue la maison, du banquier qui escompte le billet, du capitaliste qui fait les avances au comptant, du fabricant qui confie les marchandises pour les vendre, du commerçant en gros qui fait à ces artisans crédit des matières premières.

*Rétablissement du crédit!* Mais le crédit consolidé justifiait sa réputation. C'était un dieu vivant, actif, plein de zèle, jetant hors des murs de son temple les débiteurs insolvable avec leurs femmes et leurs enfants, livrant au capital leur propriété illusoire et les précipitant pour dettes dans la prison qui s'était de nouveau élevée sur les cadavres des insurgés de Juin.

Les petits bourgeois reconnurent avec effroi qu'en battant les ouvriers ils s'étaient mis à la merci de leurs créanciers. Leur banqueroute, passée à l'état chronique, languissante, ignorée en apparence, fut publiquement déclarée après les journées de Juin.

Leur *propriété nominale* était restée intacte tant qu'il avait été nécessaire de les mener à la bataille *au nom de la propriété*. Maintenant que l'affaire importante avait été réglée avec le prolétariat, on pouvait régler aussi le petit compte de l'épicier. A Paris, le montant des effets en souffrance



s'élevait à plus de 21 millions de francs, dans les provinces, à plus de 11 millions. Des commerçants, locataires de plus de 7.000 maisons parisiennes, n'avaient pas payé leur loyer depuis février.

Si l'Assemblée nationale avait fait une enquête sur la *dette publique*, remontant jusqu'en février, les petits bourgeois de leur côté réclamaient une enquête sur les *dettes bourgeoises* contractées antérieurement à cette date. Ils se rassemblèrent en masse à la Bourse et demandèrent avec menaces que tout commerçant pouvant prouver qu'il n'avait fait faillite qu'à la suite du trouble commercial apporté au négoce par la révolution, pouvant établir que ses affaires étaient bonnes le 24 février, que ce commerçant se vît accorder une prorogation des échéances par un jugement du Tribunal de commerce et vît obliger le créancier à réduire ses échéances à une répartition proportionnelle modérée. Le projet de loi relatif à cette question fut discutée à la Chambre sous le nom de *concordats à l'amiable*. L'Assemblée hésitait, quand on apprit subitement qu'à la porte Saint-Denis des milliers de femmes et d'enfants, des insurgés de Juin, se préparaient à présenter une pétition d'amicable.

Les petits bourgeois tremblèrent à la résurrection du spectre de Juin et l'assemblée retrouva son inflexibilité. « Les concordats à l'amiable » entre créanciers et débiteurs furent rejetés en leurs points essentiels.



Quand, au sein de l'Assemblée nationale, les représentants démocrates des petits bourgeois furent repoussés par les représentants républicains de la bourgeoisie, cette rupture parlementaire prit son sens bourgeois, réel, économique : les petits bourgeois, débiteurs, étaient livrés aux bourgeois, leurs créanciers. Une grande partie des premiers fut complètement ruinée. Il fut permis à ceux qui échappèrent au désastre de continuer leur négoce dans des conditions qui en faisaient des serfs à la discrétion du capital. Le 22 août 1848, l'Assemblée nationale repoussa les *concordats à l'amiable*. Le 19 septembre 1848, en plein état de siège, le prince Louis-Bonaparte et le détenu de Vincennes, le communiste Raspail, furent élus représentants de Paris. La bourgeoisie, de son côté, choisit le changeur juif, l'orléaniste Fould. Ainsi, de tous les côtés à la fois, la guerre était publiquement déclarée à l'Assemblée constituante, au républicanisme bourgeois, à Cavaignac.

Il est inutile de s'étendre sur le retentissement qu'eut la banqueroute en masse des petits bourgeois de Paris. Ses effets dépassèrent de beaucoup le cercle de ceux qui en étaient immédiatement frappés. Le commerce bourgeois fut nécessairement ébranlé de nouveau. Le déficit se creusa encore une fois à la suite des dépenses occasionnées par l'insurrection de Juin. Les recettes de l'Etat baissaient continuellement, la production restait en suspens; la consommation se restrei-



gnait; l'importation diminuait. Cavaignac et l'Assemblée nationale ne pouvaient recourir qu'à un nouvel emprunt : c'était se mettre davantage encore sous le joug de l'aristocratie financière.

Si, pour les petits bourgeois, le fruit de la victoire de Juin avait été la banqueroute et la liquidation judiciaire, la tendre armée des lorettes récompensa les janissaires de Cavaignac, les gardes mobiles. Ces « jeunes sauveurs de la société » reçurent des hommages de toute espèce dans les salons de Marrast, du « gentilhomme » des tricolores, devenu tout à la fois l'amphitryon et le troubadour de la République honnête. Ces préférences de la société et la solde incomparablement plus élevée dont jouissait la garde mobile indisposèrent l'armée. De plus, c'était le moment, où s'évanouissaient toutes les illusions qui, sous Louis-Philippe, avaient rallié autour des républicains bourgeois, grâce à l'attitude de leur journal, le *National*, une partie des militaires et de la classe paysanne. Cavaignac et l'assemblée jouaient dans l'*Italie du Nord* un rôle d'intermédiaire pour la livrer à l'Autriche, d'accord avec l'Angleterre. — Un seul jour de pouvoir anéantit les dix-huit années d'opposition du *National*. Pas de gouvernement moins national que celui du *National*. Pas de gouvernement qui dépendît davantage de l'Angleterre, et, sous Louis-Philippe, ce journal vivait de la répétition constante du mot de Caton : *Carthaginem esse delendam*. Pas de



gouvernement plus servile à l'égard de la Sainte-Alliance et un Guizot avait pu demander que l'on déchirât les traités de Vienne.

L'ironie de l'histoire fit de Bastide, l'ancien rédacteur de la politique étrangère au *National*, le ministre des Affaires étrangères de la France, pour qu'il pût contredire chacun de ses articles par chacune de ses dépêches.

L'armée et les paysans avaient cru un moment que la dictature militaire signifiait la guerre avec l'étranger, la « gloire » mise à l'ordre du jour ; mais Cavaignac n'exerçait pas la dictature du sabre au sein de la société bourgeoise, il exerçait la dictature de la bourgeoisie au moyen du sabre. On avait besoin non de soldats mais de gendarmes. Cavaignac dissimulait sous les traits sévères et résignés d'un républicain antique la fade soumission aux humbles conditions de sa fonction bourgeoise. « L'argent n'a pas de maître<sup>1</sup> ». Cette ancienne devise du « tiers état » était idéalisée par lui comme elle l'était, en général, par l'Assemblée constituante. En langage politique, elle signifiait : la bourgeoisie n'a pas de roi ; la vraie forme de son pouvoir, c'est la République.

Elaborer cette *forme*, élaborer une *Constitution républicaine*, tel était le « grand-œuvre organique » de la Constituante. Débaptiser le calendrier chrétien pour en faire un calendrier républicain, trans-

<sup>1</sup> En français dans le texte.



former saint Bartholomée en saint Roquespierre, ne change pas plus le temps que la constitution ne modifie ou ne peut modifier la société bourgeoise. Quand l'assemblée fit plus que de *changer le costume*, elle prit acte des faits *accomplis*. Elle enregistra solennellement l'existence de la République, du suffrage universel, l'existence d'une seule Assemblée nationale souveraine à la place des deux Chambres constitutionnelles à pouvoirs limités. Elle enregistra et régularisa le fait de la dictature de Cavaignac. Elle changea la royauté héréditaire, irresponsable, stationnaire, en une royauté élective, ambulante et responsable, en une présidence de quatre ans. Elle donna la valeur d'une loi constitutionnelle aux pouvoirs extraordinaires dont l'Assemblée nationale, après la Terreur du 15 mai et du 25 juin, avait soigneusement muni son président dans l'intérêt de sa sécurité. Le reste de la constitution n'était plus qu'une affaire de terminologie. On enleva aux rouges de l'ancienne monarchie leurs étiquettes royalistes pour y mettre des étiquettes républicaines. Marrast, ancien rédacteur en chef du *National*, devenu rédacteur en chef de la *Constitution*, s'acquitta, non sans talent, de ce travail académique.

L'Assemblée nationale ressemblait à ce fonctionnaire chilien qui voulait régulariser les rapports de la propriété foncière par une révision du cadastre, au moment précis où le tonnerre souterrain avait déjà annoncé une éruption volcanique



susceptible d'engloutir la terre sous ses pieds. Tandis qu'elle déterminait théoriquement les formules par lesquelles devait s'exprimer républicainement la domination bourgeoise, elle se maintenait en réalité par la négation de toute forme, par la force « sans phrase<sup>1</sup> », par l'*état de siège*. Deux jours avant de commencer son œuvre constitutionnelle, elle prolongea la durée de cet état d'exception. Autrefois on avait élaboré et accepté des constitutions quand le procès de bouleversement social était arrivé à un point d'arrêt, quand les rapports de classe à classe, nouvellement contractés, s'étaient établis, quand les fractions rivales de la classe au pouvoir avaient recours à un compromis qui leur permettait de continuer à lutter entre elles et d'exclure de ce tournoi la masse populaire domptée. La nouvelle constitution, au contraire, ne sanctionnait pas une Révolution sociale. Elle sanctionnait la victoire momentanée de la vieille société sur la Révolution.

Dans le premier projet de constitution, on rencontrait encore le *droit au travail*, première formule confuse où se résumaient les revendications révolutionnaires du prolétariat. Il fut transformé en *droit à l'assistance*. Et quel est donc l'État moderne qui ne nourrit pas ses pauvres sous une forme ou sous une autre? Le droit au travail

<sup>1</sup> En français dans le texte.



est, au sens bourgeois, un contre-sens, un désir pieux, imparfait. Mais ce qui se trouve derrière lui, c'est le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur remise à la classe ouvrière associée, c'est la suppression du salariat, du capital et de ses rapports d'échange. Derrière le *droit au travail* se dressait l'insurrection de Juin. L'Assemblée constituante qui, en fait, mettait le prolétariat révolutionnaire « hors la loi », devait par principe rejeter de la constitution, loi suprême, la formule prolétarienne, et fulminer l'anathème contre le « droit au travail ». Elle n'en demeura pas là. De même que Platon bannissait les poètes de sa République, l'assemblée bannissait pour l'éternité de la sienne — *l'impôt progressif*. Cet impôt n'est pas seulement une mesure bourgeoise, réalisable sur une échelle plus ou moins vaste dans les rapports de production actuels ; c'était encore l'unique moyen d'attacher à la République « honnête » les couches moyennes de la société bourgeoise, de réduire la dette publique, de mettre en échec la majorité anti-républicaine de la bourgeoisie.

A l'occasion des concordats à l'amiable, les républicains tricolores avaient sacrifié les petits bourgeois à la grande bourgeoisie. Ce fait isolé fut élevé à la hauteur d'un principe par l'interdiction légale de l'impôt progressif. On mettait sur le même plan une réforme bourgeoise et la révo-



lution prolétarienne. Mais alors quelle était la classe sur laquelle pouvait s'appuyer la République? La grande bourgeoisie? Sa masse était anti-républicaine. Si elle exploitait les républicains du *National* pour affermir de nouveau les anciennes conditions économiques, elle cherchait d'autre part à exploiter les rapports sociaux que l'on venait de raffermir, pour rétablir les formes politiques qui leur correspondent. Déjà au commencement d'octobre, Cavaignac se vit forcé de faire de Dufaure et de Vivien, anciens ministres de Louis-Philippe, des ministres de la République, et cela malgré les grondements et le tapage des puritains sans cervelle de son propre parti.

Pendant que la constitution tricolore repoussait toute compromission avec la petite bourgeoisie et ne savait attacher aucun élément de la société à la nouvelle forme sociale, elle s'empresait de rendre une intangibilité traditionnelle à un corps où l'ancien État trouvait ses défenseurs les plus acharnés et les plus fanatiques. Elle inscrivit dans la loi constitutionnelle l'*inamovibilité des juges*. Le roi avait été renversé. Il ressuscita par centaines dans ces inquisiteurs inamovibles de la légalité.

La presse française a souvent analysé les contradictions de la constitution de M. Marrast, par exemple, l'existence simultanée de deux souverains, l'Assemblée nationale et le président, etc.

A la vérité, la contradiction qui enveloppe cette



constitution est la suivante : Les classes dont elle doit perpétuer l'esclavage social, prolétariat, petite bourgeoisie, classe paysanne, sont mises par elle en possession du pouvoir politique par le suffrage universel. D'autre part, elle soustrait à la classe dont elle sanctionne l'ancienne puissance les garanties politiques de cette puissance. Elle adapte violemment la domination politique de la bourgeoisie à des conditions démocratiques qui procurent la victoire aux classes ennemies et mettent en question les bases mêmes de la société bourgeoise. Elle demande aux unes de ne pas s'avancer de l'émancipation politique à l'émancipation sociale, aux autres de ne pas repasser de la restauration sociale à la restauration politique.

Ces contradictions importaient peu aux républicains bourgeois. A mesure qu'ils devenaient *indispensables*, et ils ne l'étaient que s'ils servaient d'avant-garde à la vieille société bourgeoise en combattant contre le prolétariat; de *parti* qu'ils étaient ils tombaient au rang de *coterie*. La constitution, ils la traitaient comme une grande *intrigue*. Ce qu'il fallait constituer avant tout, c'était la suprématie d'une *coterie*. Cavaignac devait se prolonger dans le président, l'Assemblée constituante se prolonger dans la Législative. Les républicains espéraient réduire le pouvoir politique des masses populaires à une puissance illusoire. Ils pensaient que cette puis-



sance même serait suffisamment leur jouet et qu'ils pourraient suspendre constamment au-dessus de la majorité de la bourgeoisie le dilemme des journées de Juin, *ou le règne du National ou le règne de l'Anarchie.*

L'œuvre constitutionnelle entreprise le 4 septembre fut terminée le 23 octobre. Le 2 septembre, la Constituante avait décidé de ne pas se séparer avant que n'aient été promulguées les lois organiques complétant la constitution. Néanmoins elle se décida à appeler à la vie, le 10 décembre, bien avant que ses propres pouvoirs ne fussent périmés, sa création la plus originale, le président. Tellement elle était sûre de saluer dans l'homunculus constitutionnel le fils dont elle était la mère. Par précaution, on avait décidé que si aucun des candidats ne comptait deux millions de voix, le droit d'élection passerait de la nation à la Constituante.

Inutiles mesures ! Le premier jour où la constitution se réalisait était aussi le dernier jour de la Constituante. La condamnation à mort était au fond de l'urne électorale. Elle cherchait le « fils de sa mère », elle trouva le « neveu de son oncle ! » Saul Cavaignac abattit un million de voix, mais David Napoléon en abattit six millions. Saul Cavaignac était six fois battu.

Le 10 décembre 1848 fut le jour de l'insurrection des paysans. Ce fut le Février des paysans français. Le symbole qui traduit leur entrée dans



le mouvement révolutionnaire, maladroitement astucieux, naïvement gremlin, lourdement sublime, superstition calculée, burlesque, pathétique, anachronisme génialement sot, espièglerie historique, hiéroglyphe indéchiffrable pour la raison des civilisés, — ce symbole revêtait indubitablement la physionomie de la classe qui représente la barbarie dans la civilisation. La République s'était fait connaître aux paysans par le *percepteur des contributions*, les paysans se firent connaître à la République par l'*empereur*. Napoléon était le seul homme représentant parfaitement les intérêts et l'imagination de la nouvelle classe paysanne, créée par 1789. En écrivant son nom au fronton de l'édifice républicain, cette classe déclarait la guerre à l'étranger ; à l'intérieur elle faisait valoir ses intérêts de classe. Drapeau déployé, musique en tête, elle marcha aux urnes aux cris de : « Plus d'impôts, à bas les riches, à bas la république, vive l'empereur<sup>1</sup> ! » Derrière l'empereur se cachait la jacquerie. La république contre laquelle les paysans venaient de voter, c'était *la république des riches*.

Le 10 décembre était le coup d'Etat des paysans qui renversaient le gouvernement existant. Du jour où ils avaient ôté, puis donné un gouvernement à la France, leurs regards se dirigèrent fixement sur Paris. Pour un moment héros actifs

<sup>1</sup> En français dans le texte.



du drame révolutionnaire, ils ne pouvaient plus se résoudre au rôle inactif et inconscient de choristes.

Les autres classes contribuèrent à parfaire la victoire électorale des paysans. L'élection de Napoléon signifiait pour le *prolétariat* la destitution de Cavaignac, le renversement de la Constituante, le renvoi des républicains bourgeois, l'annulation de la victoire de Juin. Pour la *petite bourgeoisie*, Napoléon voulait dire la suprématie du débiteur sur le créancier. Pour la majorité de la *grande bourgeoisie*, l'élection de Napoléon, c'était la rupture ouverte avec ses anciens alliés, auxquels elle avait dû se soumettre un instant pour agir contre la révolution ; mais ce prolétariat lui était devenu insupportable depuis qu'elle essayait de donner à sa suprématie une valeur constitutionnelle. Napoléon remplaçant Cavaignac, c'était la monarchie au lieu de la république, le début de la restauration royaliste, c'étaient les d'Orléans dont on parlait à voix basse, c'était le lys caché sous la violette. L'*armée* enfin, en votant pour Napoléon votait contre la garde mobile, contre l'idylle de la paix, pour la guerre.

Il arrivait donc, comme le disait la *Neue rheinische Zeitung* que l'esprit le plus simple de toute la France acquerrait l'importance la plus complexe. Précisément parce qu'il n'était rien, il pouvait signifier tout sans rien signifier par lui-même. Mais quelque varié que fût le sens



du mot Napoléon dans la bouche des différentes classes, chacun en inscrivant ce nom sur son bulletin voulait dire : « A bas le parti du *National*. à bas Cavaignac, à bas la Constituante, à bas la république bourgeoise ! » Le ministre Dufaure le déclara publiquement à l'Assemblée Constituante : « Le 10 décembre est un second 24 février. »

Bourgeoisie et prolétariat avaient voté « en bloc » *pour* Napoléon afin de se prononcer *contre* Cavaignac, afin d'arracher à la Constituante, par la comparaison des suffrages, quelque chose de décisif. Cependant la partie la plus avancée de chaque classe avait présenté ses candidats : Napoléon était *le nom collectif* de tous les partis coalisés contre la république bourgeoise; *Ledru-Rollin* et *Raspail* étaient les *noms propres*, le premier de la petite bourgeoisie démocratique, le second du prolétariat révolutionnaire. Les suffrages exprimés en faveur de Raspail — les prolétaires et leurs interprètes socialistes le disaient bien haut — ne devaient constituer qu'une simple démonstration, être autant de protestations contre la présidence, c'est-à-dire contre la constitution elle-même, autant de votes se prononçant contre *Ledru-Rollin*. C'était donc le premier acte par lequel le prolétariat se détachait comme parti politique indépendant du parti démocratique. Ce dernier, au contraire, — la petite bourgeoisie démocratique et sa représentation parlementaire, la Montagne, — traitait la candidature de *Ledru-*



Rollin avec tout le sérieux qui accompagne habituellement ses solennelles duperies. D'ailleurs, c'était sa dernière tentative de se poser en parti indépendant en face du prolétariat. Non seulement le parti des bourgeois républicains, mais encore la petite bourgeoisie démocratique et la Montagne étaient battus le 10 décembre.

La France possédait alors en face d'une *Montagne* un *Napoléon* : c'était la preuve que l'une et l'autre ne représentaient que les caricatures mortes des grandes réalités dont ils portaient les noms. Louis-Napoléon, avec la couronne impériale et l'aigle, ne parodiait pas plus misérablement l'ancien Napoléon que la Montagne, avec ses phrases empruntées à 1793 et ses poses démagogiques, ne singeait l'ancienne Montagne. La superstition traditionnelle en 1793 fut ainsi détruite en même temps que la superstition traditionnelle en Napoléon. La révolution ne pouvait être chez elle que quand elle aurait acquis son nom *originel et propre*; elle ne pouvait le faire que si la classe révolutionnaire moderne, le prolétariat industriel était au premier plan. On peut dire que le 10 décembre déconcertait déjà la Montagne et lui faisait perdre le sens en rompant l'analogie classique avec la première révolution par un misérable tour de paysan.

Le 20 décembre, Cavaignac résigna son emploi et l'assemblée constituante proclama Louis-Napoléon, président de la République. Le 19 décembre,



le dernier jour de sa toute-puissance, elle repoussa la proposition d'amnistie en faveur des insurgés de juin. Rapporter le décret du 27 juin par lequel elle avait condamné sans jugement à la déportation 15.000 insurgés, n'était-ce pas aussi révoquer le combat de Juin ?

Odilon Barrot, le dernier ministre de Louis-Philippe, fut le premier ministre de Louis Napoléon. De même que Louis Napoléon ne data pas son pouvoir du 10 décembre, mais d'un sénatus-consulte de 1806, il trouva un président du conseil qui ne datait pas son ministère du 20 décembre, mais d'un décret royal du 24 février. L'héritier légitime de Louis-Philippe, Louis-Napoléon, adoucit le changement de gouvernement en conservant l'ancien ministère qui n'avait pas eu le temps de s'user, puisqu'il n'avait pas trouvé celui de venir au monde.

Les chefs des fractions royalistes de la bourgeoisie conseillaient ce choix. La tête de l'ancienne opposition dynastique qui avait ménagé l'alliance avec les républicains du *National* était plus capable encore de ménager avec pleine conscience la transition entre la République bourgeoise et la monarchie.

Odilon Barrot était le chef de l'unique parti de l'opposition qui, ayant cherché toujours en vain à saisir un portefeuille de ministre, n'était pas encore usé. La révolution précipitait dans une succession rapide tous les anciens partis d'opposi-



tion sur les sommets du pouvoir. Elle les obligeait ainsi, non seulement en fait, mais jusque dans leurs propres phrases à nier et à révoquer les anciennes paroles. Le peuple pouvait alors jeter à la voirie de l'histoire le mélange dégoûtant qu'ils formaient. Aucune apostasie ne fut épargnée à ce Barrot, à cette incorporation du libéralisme bourgeois qui pendant dix-huit ans avait caché le vide misérable de son esprit sous un maintien grave. Si parfois, le contraste trop choquant entre les chardons du présent et les lauriers du passé l'effrayait lui-même, il lui suffisait d'un coup d'œil donné à son miroir pour voir s'y refléter une contenance ministérielle et une suffisance bien humaine. Ce que le miroir lui renvoyait, c'était Guizot qu'il avait constamment envié, constamment censuré, Guizot lui-même, mais paré du front olympien d'Odilon. Ce qu'il ne voyait pas, c'étaient les oreilles de Midas.

Le Barrot du 24 février se révéla dans le Barrot du 20 décembre. Orléaniste et voltairien, il s'associa comme ministre des cultes, le légitimiste, le jésuite Falioux.

Peu de jours après, le ministère de l'Intérieur était confié à Léon Faucher, le disciple de Malthus. Le droit, la religion, l'économie politique ! Le ministère Barrot contenait tout cela ; de plus, il réunissait les orléanistes et les légitimistes. Le bonapartiste seul faisait défaut. Bonaparte cachait encore l'envie qu'il avait d'être Napoléon. *Soulouque*



ne jouait pas encore les Toussaint-Louverture.

Le parti du *National* fut aussitôt chassé des postes élevés où il s'était niché. Préfecture de police, direction des postes, parquet général, mairie de Paris, tous ces emplois furent occupés par d'anciennes créatures de la monarchie. Changarnier, le légitimiste, réunit en ses mains le commandement supérieur de la garde nationale du département de la Seine, de la garde mobile et des troupes de ligne de la première division. Bugeaud, l'orléaniste, fut nommé commandant en chef de l'armée des Alpes, le changement des fonctionnaires dura sans interruption pendant toute la durée du gouvernement de Barrot. Le premier acte de son ministère fut la restauration de l'ancienne administration royaliste. En un clin d'œil, la scène officielle se transformait : coulisses, costume, langue, acteurs, figurants, comparses, souffleurs, position des partis, motifs du drame, matière de la catastrophe, situation complète. Seule la Constituante préhistorique se trouvait encore en place ; mais à dater de l'heure où l'Assemblée nationale installa Bonaparte, et Bonaparte Barrot, Barrot Changarnier. la France sortit de la constitution de la république proprement dite pour entrer dans la période de la république constituée. Et qu'avait à faire une Assemblée constituante dans une république constituée ? Quand la terre eut été créée, il ne resta plus à son créateur d'autre ressource que de se réfugier dans le ciel. La Constituante était décidée à ne pas



suivre son exemple. L'Assemblée nationale était le dernier asile du parti des républicains bourgeois. Si tout exercice du pouvoir exécutif était interdit à cette assemblée, ne lui restait-il pas la toute-puissance constituante? Ce qui lui venait d'abord à l'esprit, c'était de revendiquer le poste élevé qui lui était départi, puis de s'en servir pour reconquérir le terrain perdu. Que le ministère Barrot fût remplacé par un gouvernement du *National*, et les créatures royalistes se voyaient obligées de quitter les palais administratifs, le personnel tricolore y rentrait triomphalement. L'Assemblée nationale décida le renversement du ministère. Le ministère lui-même fournit l'occasion. La Constituante ne pouvait en souhaiter de meilleure.

On se souvient que, pour les paysans, Louis-Bonaparte signifiait : plus d'impôts nouveaux. Il y avait six jours que ce nouveau président était installé quand son ministère proposa le *maintien de l'impôt sur le sel*. Le gouvernement provisoire en avait décrété la suppression. L'impôt sur le sel partage avec l'impôt sur le vin le privilège d'être le bouc émissaire de l'ancien système financier de la France, surtout aux yeux de la population paysanne. Le ministère Barrot ne pouvait mettre dans la bouche de l'élu des paysans une épigramme plus mordante pour ses électeurs que ces mots : *retablissement de l'impôt sur le sel*. L'imposition du sel enleva à Bonaparte tout son sel révolutionnaire. Le Napoléon de l'insurrection paysanne s'évanouit



comme une ombre. Il ne restait plus qu'à mettre sa confiance dans l'intrigue des bourgeois royalistes et qu'à s'en remettre à un hasard qui pouvait être gros de conséquences. C'est à dessein que le ministère Barrot changea le premier acte gouvernemental du président en une désillusion grossière et brutale.

La Constituante, de son côté, saisit avec joie la double occasion qui lui était offerte de renverser le ministère et de représenter les intérêts des paysans contre leur élu. L'Assemblée repoussa le projet du ministre des Finances, réduisit l'impôt sur le sel au tiers de son montant antérieur, augmenta ainsi de 60 millions un déficit public de 560 millions et attendit tranquillement, après son vote de défiance, la retraite du ministère, tellement elle comprenait peu le nouveau monde qui l'entourait, le changement qu'avait subi sa propre position. Derrière le ministère il y avait le président, et derrière celui-ci six millions de citoyens qui avaient déposé dans l'urne un nombre égal de votes de défiance à l'égard de la Constituante. L'Assemblée rendait la pareille à la nation. Bidi-cule échange de procédés ! La Constituante oubliait que ses votes n'avaient plus cours forcé. Le rejet de l'impôt sur le sel précipita simplement la décision de Bonaparte et de son ministère *d'en finir* avec l'Assemblée. Alors commença ce long duel qui remplit la dernière moitié de l'existence de la Constituante. *Le 29 janvier, le*



21 mars, le 3 mai, sont les « journées » de cette crise, autant de signes précurseurs du 13 juin.

Les Français, Louis Blanc, par exemple, ont pensé que le 29 janvier était l'effet d'une contradiction constitutionnelle. Il y avait, certes, contradiction entre l'existence simultanée d'une Assemblée nationale, souveraine, indissoluble, issue du suffrage universel et d'un président, responsable, à la lettre, envers elle, mais dont, en réalité, l'élection avait été sanctionnée par le suffrage universel. Le magistrat réunissait, de plus, sur sa personne, tous les suffrages reportés sur les différents membres de l'Assemblée nationale, toutes les voix auparavant dispersées à l'infini. Le président, enfin, était en pleine possession du pouvoir exécutif, tandis que l'Assemblée ne pouvait exercer sur ce pouvoir qu'une influence morale. Si l'on explique ainsi le 29 janvier, c'est qu'on confond les discours échangés au cours de la lutte, prononcés aux tribunes, publiés par la presse, proférés dans les clubs avec leur contenu véritable. L'opposition surgie entre Louis-Bonaparte et l'Assemblée ne représentait pas un conflit isolé entre le pouvoir constitutionnel et un autre pouvoir, entre le pouvoir exécutif et le législatif; elle correspondait à un choc entre la république bourgeoise constituée et les instruments de sa constitution, entre les intrigues ambitieuses et les exigences idéologiques de la fraction révolutionnaire de la bourgeoisie.



Cette fraction avait fondé la République et elle se montrait surprise de la ressemblance de cette république constituée avec une monarchie restaurée. Elle voulait employer la violence à maintenir la période constituante avec ses conditions, ses illusions, son langage et ses personnages. Elle voulait empêcher la république bourgeoise, arrivée à maturité, de revêtir sa forme parfaite, sa forme propre. Si l'Assemblée nationale constituante représentait Cavaignac qui venait de rentrer dans son sein, Napoléon représentait l'Assemblée législative qu'il n'avait pas encore répudiée ; il représentait l'Assemblée nationale de la république bourgeoise constituée.

L'élection de Bonaparte ne pouvait s'expliquer qu'à la condition de remplacer le *nom* par tout ce qu'il signifiait, à la condition de se reproduire par l'élection de la nouvelle Assemblée nationale. Le mandat de la Constituante était échu le 10 décembre. Ce qui entraînait en conflit, le 29 janvier, ce n'étaient donc pas le président et l'Assemblée de *la même* République ; c'étaient l'Assemblée de la République en puissance, et le président de la République en acte, deux pouvoirs qui incorporaient deux périodes toutes différentes de l'existence de la République. D'un côté, on rencontrait la petite fraction républicaine de la bourgeoisie, seule capable de proclamer la République, de l'arracher des mains du prolétariat révolutionnaire par la guerre des rues et par la terreur, seule capable de modeler sa constitution



d'après un type idéal ; de l'autre, toute la masse royaliste de la bourgeoisie, seule susceptible de régner dans cette République bourgeoise une fois constituée, de débarrasser la constitution des accessoires idéologiques, et de réaliser, par la législation et l'administration, les conditions indispensables à l'asservissement du prolétariat.

L'orage qui éclatait le 29 janvier s'était préparé pendant tout le courant du mois. La Constituante voulait, par un vote de défiance, contraindre le ministère Barrot à la démission. Le ministère, de son côté, proposait à la Constituante de se décerner à elle-même un vote de défiance définitif, de décider son suicide, de décréter *sa propre dissolution*. Râteau, un des députés les plus obscurs, le proposa le 6 janvier, sur l'ordre du ministère à la Constituante, à cette Assemblée qui, dès août, avait décidé de ne pas se séparer avant d'avoir promulgué toute une série de lois organiques complétant la constitution. Fould, représentant ministériel, déclara franchement à l'Assemblée que sa dissolution était nécessaire *pour restaurer le crédit ébranlé*. N'ébranlait-elle pas, en effet, le crédit en prolongeant cet état provisoire, en menaçant avec Barrot Bonaparte, et avec Bonaparte la République constituée ? Barrot, l'Olympien, devenu un Roland furieux à la pensée de se voir frustré d'une présidence de cabinet, alors qu'il n'en avait joui que pendant deux semaines à peine, Barrot, dont les républicains avaient une fois déjà prorogé la



présidence pour un décennat, c'est-à-dire pour dix mois, Barrot exagéra la tyrannie exercée par le tyran sur cette misérable Assemblée. Le plus doux de ses mots fut que « pour elle, il n'y avait plus d'avenir possible ». Et, en réalité, elle ne représentait que le passé. « Elle était incapable », ajoutait-il ironiquement, « d'entourer la République des institutions indispensables à son affermissement. » Et c'était vrai. Toute son énergie était tombée dès qu'elle avait eu terminé la lutte menée par elle uniquement contre le prolétariat. D'un autre côté, son exaltation républicaine s'était éteinte en même temps que son opposition aux menées royalistes. Elle était donc doublement incapable d'affermir la République bourgeoise qu'elle ne comprenait plus en la dotant des institutions convenables.

En même temps que la proposition Râteau, le ministère déclencha un *ouragan de pétition* dans tout le pays, et, tous les jours, de tous les coins de la France, des ballots de « billets doux » étaient jetés à la face de la Constituante. On la priait, plus ou moins catégoriquement, de se *dissoudre* et de faire son testament. La Constituante, de son côté, faisait naître des contre-pétitions où elle se laissait donner l'ordre de rester en vie. La lutte électorale entre Cavaignac et Bonaparte se renouvela sous la forme d'une lutte de pétition pour et contre la dissolution de l'Assemblée nationale. Les pétitions devaient être le commentaire supplémen-



taire du 10 décembre. Pendant tout le cours de janvier cette agitation persista.

Dans le conflit qui s'élevait entre la Constituante et le président, cette assemblée ne pouvait remonter à sa propre origine, à l'élection générale. On en appelait, en effet, au suffrage universel. Elle ne pouvait s'appuyer sur aucun pouvoir régulier. Il s'agissait pour elle d'une lutte contre le pouvoir légal. Elle ne pouvait renverser le ministère par des votes de désiance : elle avait essayé encore de le faire le 6 et le 26 janvier ; mais le gouvernement se souciait peu de sa confiance. Il ne restait qu'une issue : *l'insurrection*. *La partie républicaine de la garde nationale, la garde mobile* et les centres de réunion du prolétariat révolutionnaire, les *clubs*, formaient les forces de l'insurrection. Les gardes mobiles, ces héros des journées de juin, constituaient, en décembre, les forces organisées des fractions républicaines de la bourgeoisie, comme les *ateliers nationaux* avaient été, avant les journées de juin, les forces organisées du prolétariat révolutionnaire. La commission exécutive de la Constituante avait brutalement attaqué les ateliers nationaux quand elle avait dû mettre fin aux prétentions du prolétariat, devenues insupportables. Le ministère de Bonaparte s'en prit de même à la garde mobile quand il dut mettre fin aux prétentions devenues insupportables des fractions républicaines de la bourgeoisie. Il ordonna le *licenciement de la garde mobile*. Une



moitié de celle-ci fut renvoyée et jetée sur le pavé. L'autre moitié reçut, à la place de son organisation démocratique, une organisation monarchique, et sa solde fut réduite à la solde ordinaire des troupes de ligne. La garde mobile était dans la situation où s'étaient trouvés les insurgés de juin. Aussi la presse publiait-elle quotidiennement des *confessions publiques* où la garde avouait son péché de juin et suppliait le prolétariat de lui pardonner.

Et *les clubs* ? La Constituante menaçait dans Barrot le président, dans le président la République constituée ; elle mettait en question, avec la République constituée, la République bourgeoise en général. A partir de ce moment, les éléments qui avaient fondé la République de Février se rangèrent autour de l'Assemblée. Tous les partis qui voulaient renverser la République existante et, par une agression violente, la transformer en une République correspondant à leurs intérêts de classe et à leurs principes, tous ces partis se rallièrent autour de l'Assemblée. Ce qui s'était passé était non avenue. Les cristallisations du mouvement révolutionnaire s'étaient dissoutes. La République pour laquelle on avait combattu redevenait cette République vague des jours de Février que chaque parti se réservait de déterminer. Les partis reprirent un moment leurs anciennes positions, sans partager toutefois les anciennes illusions. Les républicains tricolores du *National* s'appuyèrent de nouveau sur les



démocrates de la « Réforme ». Ils les postèrent, en avant-garde, au premier rang de la bataille parlementaire. Les démocrates, de leur côté, s'appuyèrent sur les républicains socialistes ; le 27 janvier, un manifeste public annonça leur réconciliation et leur union ; ils se ménageaient dans les clubs des éléments insurrectionnels. La presse ministérielle accusait, avec raison, les républicains tricolores du *National* de ressusciter les insurgés de juin. Pour pouvoir se mettre à la tête de la République bourgeoise, les tricolores mettaient en question cette République même. Le 26 janvier, le ministre Faucher proposa une loi sur le droit d'association dont le premier paragraphe disait : *les clubs sont interdits*. Il proposa d'accorder à ce projet de loi le bénéfice de l'urgence et de le mettre aussitôt en discussion. La Constituante rejeta la proposition d'urgence, et, le 27 janvier, Ledru-Rollin déposait une motion de mise en accusation du ministère pour violation de la constitution. La proposition était signée de 230 représentants. La mise en accusation du ministère, au moment où un pareil acte dévoilait brutalement l'impuissance du tribunal, la majorité de la Chambre, ou bien se réduisait à une protestation impuissante de l'accusateur contre cette majorité même, voilà le grand atout révolutionnaire que la Montagne jouait quand la crise avait atteint ce caractère d'acuité ! Pauvre Montagne, écrasée sous le poids de son propre nom !



Blanqui, Barbes, Raspail, etc, avaient, le 15 mai, tenté de renverser la Constituante en envahissant la salle des séances à la tête du prolétariat parisien. Barrot ménageait à la même Assemblée un 15 mai moral. Il voulait lui dicter sa propre dissolution et fermer la salle des séances. Cette Assemblée avait chargé Barrot de l'enquête sur les événements de mai. Le premier ministre se posait en Blanqui royaliste. L'Assemblée rassemblait contre le ministre des alliés dans les clubs, chez les prolétaires révolutionnaires, dans le parti de Blanqui. A ce moment même, l'inflexible Barrot la tourmentait en lui proposant de soustraire au jury les accusés de mai et de les traduire devant un tribunal suprême, inventé par le parti du *National*, devant la « haute-cour ». Il est remarquable que la crainte anxieuse de perdre un portefeuille pût tirer de la tête d'un Barrot des pointes dignes d'un Beaumarchais ! L'Assemblée nationale, après une longue hésitation, accepta sa proposition. Vis-à-vis des révoltés de mai, elle retrouvait son caractère normal.

Si la constituante était contrainte de *s'insurger* contre le président et ses ministres, le ministère et le président étaient obligés au coup d'Etat : ils n'avaient, en effet, en leur pouvoir aucun moyen légal de dissoudre l'Assemblée ; mais la Constituante était la mère de la constitution, et la constitution, la mère du président. En faisant son coup d'Etat, le président déchirait la constitution.



Il annulait ainsi ses titres républicains. Il lui fallait alors faire reconnaître ses titres impérialistes. C'était tirer l'orléanisme de son sommeil : titres impérialistes et orléanistes pâlessaient à leur tour devant la légitimité. La chute de la République légale ne pouvait élever au pouvoir que son pôle opposé : la monarchie légitimiste. A ce moment, en effet, le parti orléaniste n'était que le vaincu de Février, et Bonaparte le vainqueur du 10 décembre. Ni l'un ni l'autre ne pouvaient opposer à l'usurpation républicaine leurs titres monarchiques également usurpés. Les légitimistes comprenaient combien l'instant était favorable. Ils conspiraient ouvertement. Ils pouvaient espérer trouver leur *Monk* dans le général Changarnier. On annonçait aussi bien dans leurs clubs l'avènement de la *monarchie blanche* que celui de la *république rouge* dans les clubs des prolétaires.

Une émeute, heureusement réprimée, aurait délivré le ministère de toutes les difficultés. « La légalité nous tue, » s'écriait Odilon Barrot. Une émeute aurait permis, sous prétexte de « salut public » de dissoudre la Constituante et de violer la constitution dans l'intérêt même de la constitution. La conduite brutale d'Odilon Barrot à l'Assemblée nationale, la proposition d'interdiction des clubs, la révocation bruyante de cinquante préfets tricolores, leur remplacement par des royalistes, le licenciement de la garde mobile, la brutalité de Changarnier envers les chefs de celle-



ci, la réintégration de Lerminier, de ce professeur qui s'était déjà rendu impossible sous Guizot, la tolérance envers les fanfaronnades des légitimistes, tout cela constituait autant de provocations à l'émeute. Mais l'émeute ne voulait rien entendre; elle attendait le signal de la Constituante et non du ministère.

Enfin vint le 29 janvier, le jour où il fallait se prononcer sur la proposition de Mathieu (de la Drôme), tendant au rejet sans condition de la proposition Râteau. Légitimistes, orléanistes, bonapartistes, gardes mobiles, montagne, clubs, tout le monde conspirait alors, autant contre l'ennemi prétendu que contre les soi-disant alliés. Bonaparte, du haut de son cheval, passait en revue une partie des troupes sur la place de la Concorde. Changarnier paradait sous prétexte de manœuvres stratégiques. La Constituante trouva la salle de ses séances occupée militairement. Elle, le centre où venaient se joindre toutes les espérances, les craintes, les appréhensions, les ferments, les attentes, les conspirations, cette Assemblée, ce lion n'hésita jamais autant que lorsqu'elle se rapprocha de l'esprit du siècle. Elle valait ce guerrier qui ne craignait pas seulement de se servir de ses propres armes, mais se croyait encore tenu de conserver intactes celles de son adversaire. Méprisant la mort, elle signa sa propre condamnation et repoussa l'ajournement indéterminé de la proposition Râteau. Elle même en état de siège, elle



imposait au pouvoir constituant des limites qui avaient été elles-mêmes déterminées par l'état de siège de Paris. Elle se vengea d'une manière digne d'elle en soumettant le jour suivant à une enquête la terreur dont le ministère l'avait frappée le 29 janvier. La Montagne montra son peu d'énergie révolutionnaire et de sens politique en se laissant imposer par le parti du *National* le rôle de héraut d'armes dans cette grande comédie d'intrigue. Ce parti avait fait sa dernière tentative de ressaisir, sous la République constituée, le monopole du pouvoir qu'il possédait à la période où se constituait la république bourgeoise. Le parti du *National* était terrassé.

Si, pendant la crise de janvier, il s'agissait de l'existence de la Constituante, à la crise du 21 mars, il s'agissait de l'existence de la constitution. En janvier, c'était le personnel du parti *National*; maintenant, c'était l'idéal de ce parti qui était menacé. Nous n'avons pas besoin de dire que les républicains honnêtes prisaient moins le sentiment élevé de l'idéologie républicaine que la jouissance terrestre du pouvoir.

Le 21 mars, l'ordre du jour de l'Assemblée nationale comportait le projet de loi de Faucher contre le droit d'association, *la suppression des clubs*. L'article 8 de la constitution garantissait à tous les Français le droit de s'associer. L'interdiction des clubs portait donc une atteinte incontestable à la constitution. L'Assemblée nationale



devait bénir elle-même la mutilation de ses saints; mais les clubs étaient les points de rassemblement, les lieux de conspiration du prolétariat révolutionnaire. L'Assemblée nationale elle-même avait interdit la coalition des ouvriers contre les bourgeois. Et les clubs, qu'était-ce sinon une coalition de la classe ouvrière tout entière contre l'ensemble de la classe bourgeoise? N'était-ce pas un Etat ouvrier qui s'élevait en face de l'Etat bourgeois? Ne formaient-ils pas autant d'Assemblées constituantes du prolétariat, autant de sections toutes prêtes de l'armée de la révolte? Ce que la constitution devait constituer avant tout, c'était la suprématie de la bourgeoisie. La constitution ne pouvait donc visiblement entendre par droit d'association que le droit à l'existence des associations cadrant avec la suprématie de la bourgeoisie, s'accordant avec l'ordre bourgeois. Si, par convenance théorique, la formule était générale, le gouvernement et l'Assemblée n'étaient-ils pas là pour l'interpréter et l'appliquer? Et si, à l'époque primitive de la République, les clubs étaient, en fait, interdits, par l'état de siège, ne devaient-ils pas l'être par la loi dans la République régulière et constituée? Les républicains tricolores ne pouvaient opposer à cette interprétation prosaïque de la constitution que la phrase redondante de la constitution. Une partie de ceux-ci, Pagnerre, Duclerc, votèrent pour le ministère et lui créèrent ainsi une majorité. L'autre partie, l'archange



Cavaignac et le père de l'Eglise Marrast en tête, quand l'article sur la suppression des clubs eut passé, se retira, avec Ledru-Rollin et la Montagne, en un bureau spécial et « tinrent conseil ». L'Assemblée nationale était paralysée. Elle ne disposait plus du nombre de suffrages nécessaires pour pouvoir prendre une décision valable. M. Crémieux se souvint à temps que le chemin que l'on prenait menait droit à la rue et que l'on n'était plus en février 1848, mais en mars 1849. Le parti du *National*, aussitôt éclairé, rentra dans la salle des séances. Derrière lui la Montagne suivait, la Montagne, qui, tout en étant constamment tourmentée par des envies révolutionnaires, recherchait continuellement des possibilités constitutionnelles et se trouvait toujours mieux à sa place derrière les républicains bourgeois que devant le prolétariat révolutionnaire. La comédie était jouée. La Constituante elle-même avait décrété que la désobéissance à la lettre de la constitution était le seul moyen possible de réaliser son esprit.

Un seul point restait à régler : les relations que la République constituée devait entretenir avec la révolution européenne, sa *politique étrangère*. Le 8 mai 1849, une agitation extraordinaire régnait dans la Constituante dont le mandat devait expirer dans quelques jours. L'attaque de Rome par l'armée française, le recul de cette armée devant les Romains, l'infamie politique, la honte



militaire, l'assassinat de la République romaine par la République française, la première campagne du second Bonaparte en Italie, tout cela était à l'ordre du jour. La Montagne avait encore une fois joué son grand atout ; Ledru-Rollin avait déposé sur le bureau du président son inévitable acte d'accusation contre le ministère, mais, cette fois, il visait aussi Bonaparte.

Le motif du 8 mai fut plus tard celui du 13 juin. Expliquons-nous sur l'expédition romaine.

Dès le milieu de novembre 1848, Cavaignac avait expédié une flotte à Civita-Vecchia pour protéger le pape, le prendre à son bord et le transporter en France. Le pape devait bénir la République honnête et assurer l'élection de Cavaignac à la présidence. Cavaignac voulait amorcer les prêtres avec le pape, avec les prêtres les paysans, et, au moyen de ces derniers, pêcher la présidence. Le but prochain de l'expédition de Cavaignac était, d'abord, une réclame électorale ; c'était en même temps une protestation et une menace contre la République romaine. Elle contenait en germe l'intervention de la France en faveur du pape.

Cette intervention en faveur du pape, faite de concert avec l'Autriche et Naples et dirigée contre la République romaine, fut décidée le 23 décembre, à la première réunion du Conseil des ministres de Bonaparte. Falloux au ministère, c'était le pape à Rome, et dans la Rome du pape. Bonaparte



n'avait plus besoin du pape pour devenir le président des paysans ; mais il avait besoin de conserver le pape pour conserver les paysans au président. Leur crédulité lui avait valu sa dignité ; mais en perdant la foi, ils perdent la crédulité, et en perdant le pape, ils perdent la foi. Et les orléanistes et légitimistes coalisés qui régnaient sous le nom de Bonaparte ! Avant que la royauté ne fût restaurée, il fallait qu'elle fût la puissance qui sacre les rois. Abstraction faite du royalisme, sans l'antique Rome soumise à son pouvoir temporel, pas de pape ; sans pape, pas de catholicisme ; sans catholicisme, pas de religion en France ; et sans religion qu'advierait-il de l'ancienne société française ? L'hypothèque que le paysan possède sur les biens célestes garantit l'hypothèque que le bourgeois possède sur les biens du paysan. La révolution romaine était donc un attentat contre la propriété, contre l'ordre bourgeois : elle était autant à craindre que la révolution de Juin. La suprématie bourgeoise restaurée en France exigeait le rétablissement de la suprématie papale à Rome. Enfin on frappait dans les révolutionnaires romains les alliés des révolutionnaires français. L'alliance des classes contre-révolutionnaires dans la République française constituée était nécessairement complétée par l'alliance de cette République avec la Sainte-Alliance, avec Naples et l'Autriche. La décision du Conseil des ministres du 23 décembre n'était pas un secret



pour la Constituante. Déjà, le 8 janvier, Ledru-Rollin avait interpellé le cabinet à ce sujet. Le ministère avait nié le fait. L'Assemblée nationale avait passé à l'ordre du jour. Avait-elle confiance dans les paroles du ministère? Nous savons qu'elle avait employé tout le mois de janvier à lui décerner des votes de défiance. Mais si le ministère était dans son rôle en mentant, l'assemblée était dans le sien en feignant d'avoir foi en ce mensonge et en sauvant ainsi les « dehors » républicains.

Cependant le Piémont avait été battu. Charles-Albert avait abdiqué. L'armée autrichienne frappait aux portes de la France. Ledru-Rollin interpella avec vivacité. Le ministère montra que dans l'Italie du Nord il n'avait fait que continuer la politique de Cavaignac, et Cavaignac la politique du gouvernement provisoire, c'est-à-dire de Ledru-Rollin. Pour cette fois, le gouvernement récolta un vote de confiance. Il fut même autorisé à occuper temporairement un point convenable dans l'Italie du Nord et à appuyer ainsi les négociations pacifiques poursuivies avec l'Autriche au sujet de l'intégrité du territoire sarde et touchant la question romaine. Le sort de l'Italie devait se décider certainement sur les champs de bataille du Nord de ce pays. Rome tombait avec la Lombardie et le Piémont, ou bien la France était obligée de déclarer la guerre à l'Autriche et, par là même, à toute la contre-révolution européenne.



L'Assemblée nationale prenait-elle subitement le ministère Barrot pour le Comité de Salut public? Se croyait-elle, elle-même, la Convention? Pourquoi donc occuper militairement un point du nord de l'Italie? On cachait sous ce voile transparent l'expédition contre Rome.

Le 14 avril, 14.000 hommes s'embarquaient pour Civita-Vecchia sous les ordres d'Oudinot. Le 16 avril, l'Assemblée nationale accorda au ministère un crédit de 1.200.000 francs pour l'entretien, pendant trois mois, d'une flotte d'intervention dans la Méditerranée. Elle donnait ainsi au ministère tous les moyens d'agir contre Rome en feignant de le laisser intervenir contre l'Autriche. Elle ne voyait pas ce que le ministère faisait; elle se bornait à écouter ce qu'il disait. Israël n'avait pas témoigné une foi pareille. La Constituante en était arrivée à ne pas oser savoir quelle conduite devait tenir la République constituée.

Enfin, le 8 mai, se joua la dernière scène de la comédie. La Constituante invita le ministère à prendre des mesures rapides pour ramener l'expédition d'Italie à son véritable but. Bonaparte, le même soir, fait paraître une lettre dans le *Moniteur* où il témoignait à Oudinot la plus grande reconnaissance. Le 11 mai, l'Assemblée nationale repousse la mise en accusation de Bonaparte et de son ministère. Et la Montagne, au lieu de déchirer le voile mensonger, prend au tragique la



comédie parlementaire et veut même aller y jouer le rôle des Fouquier-Tinville ! Ne montrait-elle pas sous la peau de lion empruntée à la Convention, sa robe originelle, la peau de veau de la petite bourgeoisie.

La seconde moitié de l'existence de la Constituante se résume dans les faits suivants : l'Assemblée avoue, le 29 janvier, que les fractions royalistes de la bourgeoisie sont les chefs naturels de la République constituée ; le 21 mars, que violer la constitution, c'est la réaliser, et, le 11 mai, que l'alliance passive, emphatiquement proclamée entre la République française et les peuples en révolte signifie l'alliance active conclue avec la contre-révolution européenne.

Cette misérable assemblée quitta la scène après s'être donnée encore, le 4 mai, deux jours avant l'anniversaire de sa naissance, la satisfaction de rejeter la proposition d'amnistie en faveur des insurgés de juin. Brisée dans sa puissance, haïe à mort par le peuple, repoussée, maltraitée, écartée avec dédain par la bourgeoisie dont elle était l'instrument, contrainte de désavouer dans la deuxième moitié de son existence la première période de sa vie, dépouillée de l'illusion républicaine, n'ayant rien créé de grand dans le passé, n'espérant rien de l'avenir, périssant toute vivante et tombant en morceaux, cette Assemblée savait encore galvaniser son propre cadavre en se rappelant constamment sa victoire de juin, en la revivant avec rancune.



Elle s'affirmait en renouvelant constamment sa malédiction contre les maudits. Vampire vivant du sang des insurgés de juin !

Elle laissait après elle le déficit augmenté des dépenses occasionnées par l'insurrection de juin, accru par la moins-value de l'impôt sur le sel, par les indemnités qu'elle accorda aux planteurs pour les dédommager de l'abolition de l'esclavage, par les frais de l'expédition romaine, par la moins-value de l'impôt sur le vin, dont, en pleine agonie, elle décida la suppression. Malicieuse vieille, qui riait de joie de charger son héritier d'une dette d'honneur compromettante.

Dès le début de mars, avait commencé l'agitation pour les élections à l'*Assemblée nationale législative*. Deux groupes principaux étaient en présence : le *parti de l'ordre* et le *parti démocrate-socialiste* ou *parti rouge*. Entre eux se trouvaient les *amis de la constitution*, nom sous lequel les républicains tricolores du *National* essayaient de présenter un parti. Le *parti de l'Ordre* se constitua immédiatement après les journées de juin. Ce ne fut que quand le 10 décembre lui permit de se débarrasser de la coterie du *National*, des républicains bourgeois, que le secret de son existence se dévoila : c'était la *coalition en un parti des orléanistes et des légitimistes*. La classe bourgeoise se décomposait en deux grandes fractions qui avaient tour à tour prétendu à l'hégémonie : la *grande propriété foncière sous la Restauration*,



*la bourgeoisie industrielle sous la monarchie de juillet.* Bourbon était le nom royal qui couvrait la prépondérance des intérêts d'une fraction ; Orléans désignait la prééminence des intérêts de l'autre. *Le règne anonyme de la République* était le seul sous lequel ces deux fractions puussent faire prévaloir les intérêts communs de leur classe en une domination unique, sans qu'elles dussent pour cela renoncer à leur rivalité réciproque. La République bourgeoise ne pouvait être que la domination parfaite, pure et simple, de la classe bourgeoise tout entière. Pouvait-elle, dès lors, représenter autre chose que le règne des orléanistes complétés par les légitimistes et celui des légitimistes complétés par les orléanistes, autre chose que la *synthèse de la Restauration et de la monarchie de Juillet*? Les républicains du *National* ne représentaient pas une fraction importante de leur classe au point de vue économique. Ils n'avaient qu'une seule importance, un seul titre historique : c'était d'avoir, sous la monarchie, à l'encontre des deux fractions de la bourgeoisie qui ne concevaient que leur régime *particulier*, préconisé le régime général de la classe bourgeoise, le *règne anonyme de la République*, qu'ils idéalisaient, il est vrai, et décoraient d'arabesques antiques, mais en lequel ils saluaient surtout la suprématie de leur coterie. Si le parti du *National* s'était trouvé désorienté en apercevant les royalistes coalisés à la tête de la République qu'il avait fondée,



les royalistes, par contre, ne s'illusionnaient pas moins sur le fait de leur suprématie commune. Ils ne comprenaient pas que si chacune de leurs fractions était royaliste, le produit de leur combinaison chimique devait être nécessairement *républicain* : la monarchie blanche et la monarchie bleue devaient se neutraliser dans la République tricolore. S'opposant au prolétariat révolutionnaire et aux classes intermédiaires qui se concentraient autour de ce prolétariat, le parti de l'ordre était obligé d'avoir recours à la coalition de ses forces et de maintenir en état de conservation l'organisation de ses forces coalisées. Chacune des deux fractions de ce parti devait faire prévaloir, à l'encontre des désirs de restauration et d'hégémonie de l'autre, la suprématie commune, la *forme républicaine* de la suprématie bourgeoise. Ces royalistes qui, au début, croyaient à une restauration immédiate, qui plus tard, conservaient la République, l'écume et l'invective aux lèvres, finissaient par accorder qu'ils ne pouvaient vivre en bonne intelligence que sous la seule République et par remettre la Restauration à une date indéterminée. La jouissance commune du pouvoir renforçait même chacune des deux fractions, rendait, par suite, chacune d'elles plus incapable encore et moins disposée à se subordonner à l'autre, c'est-à-dire à restaurer la monarchie.

Dans son programme électoral, le *parti de l'ordre* proclama sans détour la suprématie de la



classe bourgeoise, le maintien des conditions de cette suprématie, la conservation de la *propriété*, de la *famille*, de la *religion*, de l'*ordre* ! Sa suprématie de classe et les conditions de cette suprématie devenaient naturellement pour lui le règne de la civilisation et les conditions nécessaires de la production matérielle ainsi que des rapports commerciaux de la société qui en découlent. Le parti de l'ordre disposait de moyens pécuniaires énormes. Il organisa des succursales dans toute la France. Il avait à sa solde tous les idéologues de l'ancienne société. L'influence des pouvoirs existants lui était acquise. Il possédait une armée de vassaux bénévoles dans toute la masse des paysans et des petits bourgeois qui, étrangers encore au mouvement révolutionnaire, voyaient, dans les grands dignitaires de la propriété, les représentants naturels de leur petite propriété et de leurs maigres privilèges. Représenté sur l'étendue du territoire par un nombre énorme de roitelets, ce parti pouvait punir comme une insurrection l'échec de ses candidats, renvoyer les ouvriers rebelles, les salariés agricoles, domestiques, commis, employés de chemins de fer, écrivains, enfin tous les fonctionnaires, ses subordonnés à la mode bourgeoise. Ce parti pouvait enfin entretenir l'illusion que la Constituante républicaine avait entravé, la puissance miraculeuse du Bonaparte du 10 décembre. Nous n'avons pas compté les bonapartistes dans le parti de l'ordre. Ils ne formaient pas une



fraction sérieuse de la classe bourgeoise. C'était un assemblage de vieux invalides superstitieux et de jeunes chevaliers d'industrie incrédules. — Le parti de l'ordre triompha aux élections. Il envoya une grande majorité à l'Assemblée législative.

En face de la classe bourgeoise, de la contre-révolution coalisée, les fractions de la petite bourgeoisie et de la classe paysanne qui avaient déjà été révolutionnaires, devaient s'unir au défenseur attiré des intérêts révolutionnaires, au prolétariat. Nous avons vu que, dans le Parlement, les porteparoles démocrates de la petite bourgeoisie, la Montagne, s'étaient, à la suite de leurs défaites parlementaires rapprochés des interprètes socialistes du prolétariat et que, en dehors du Parlement, la véritable petite bourgeoisie s'était rapprochée des vrais prolétaires à la suite de l'échec des « concordats à l'amiable », du triomphe brutal des intérêts bourgeois, à la suite de la banqueroute. Le 27 janvier, la Montagne et les socialistes avaient fêté leur réconciliation. Dans le grand banquet de février, en 1849, on renouvela le pacte d'alliance. Le parti social et le parti démocratique, celui des ouvriers et celui des petits bourgeois, s'unirent en un parti *social-démocratique*, le parti *rouge*.

La République française, un instant paralysée par l'agonie qui succéda aux journées de juin, avait, depuis la levée de l'état de siège, depuis le 14 octobre, traversé une série continue d'agitations



fiévreuses. D'abord, la lutte au sujet de la présidence ; puis la lutte du président contre la Constituante ; la lutte au sujet des clubs, le procès de Bourges, qui, en face des petites figures du président, des royalistes coalisés, des républicains honnêtes, de la Montagne démocratique, des doctrinaires socialistes, du prolétariat, lit apparaître les révolutionnaires véritables sous l'aspect de ces monstres primitifs qui ne se montrent qu'en deux cas : un déluge peut les laisser remonter à la surface de la société, ou bien ils précèdent un déluge ; l'agitation électorale ; l'exécution des meurtriers de Bréa ; les continuel procès de presse ; l'intrusion violente de la police gouvernementale dans les banquets ; les impudentes provocations des royalistes ; la mise au pilori des figures de Louis Blanc et de Caussidière ; la lutte ininterrompue entre la République constituée et la Constituante, lutte ramenant à chaque instant la Révolution à son point de départ, où, à tout moment, le vainqueur devenait le vaincu et réciproquement, où, en un clin d'œil, la position des partis et des classes, leur antagonisme et leur union se modifiaient ; la marche rapide de la contre-révolution européenne ; la lutte glorieuse de la Hongrie ; la levée de boucliers des Allemands ; l'expédition romaine ; la honteuse défaite de l'armée française devant Rome ; — dans ce tourbillon, dans la calamité de ce trouble historique, dans ce dramatique flux et reflux des passions,



des espérances et des désillusions révolutionnaires, les différentes classes de la société française ne pouvaient plus compter que par semaines leurs époques d'évolution qu'elles comptaient jadis par demi-siècles. Une partie considérable des paysans et des provinces était révolutionnée. Non seulement on était désillusionné sur le compte de Napoléon, mais le parti rouge offrait à la place du nom le contenu, à la place de la libération illusoire des impôts le remboursement du milliard payé aux légitimistes, la réglementation des hypothèques et la suppression de l'usure.

L'armée, elle-même, était atteinte de la fièvre révolutionnaire. Elle avait, en élisant Bonaparte, voté pour la victoire et il lui avait donné la défaite. Elle avait voté pour le petit caporal derrière lequel se cache le grand capitaine révolutionnaire et il lui rendait les grands généraux derrière lesquels se dissimulait le caporal en guêtres blanches. Il n'est pas douteux que le parti rouge, le parti des démocrates coalisés ne dût, sinon remporter la victoire, du moins avoir à fêter de grands succès; que Paris, l'armée, une grande partie des provinces ne dussent voter pour lui. Ledru-Rollin, le chef de la Montagne, fut élu par cinq départements. Aucun des chefs du parti de l'ordre ne remporta semblable victoire, aucun nom du parti prolétaire proprement dit. Cette élection nous dévoile le secret du parti démocrate-socialiste. La Montagne, avant-garde parlementaire de la



petite bourgeoisie démocrate, était, contrainte de s'unir aux doctrinaires socialistes du prolétariat. Le prolétariat était obligé par la formidable défaite de Juin de se relever par des victoires intellectuelles, incapable, vu l'état de développement des autres classes, de s'emparer de la dictature révolutionnaire, et contraint de se jeter dans les bras des théoriciens de son émancipation, des fondateurs de sectes socialistes ; d'autre part, les paysans révolutionnaires, l'armée, les provinces se rangeaient derrière la Montagne qui devenait ainsi le chef du camp révolutionnaire et qui, par son entente avec les socialistes, avait éloigné tout antagonisme du parti de la révolution. Dans la dernière moitié de l'existence de la Constituante, la Montagne y représentait le pathos républicain et avait fait oublier les fautes, commises par elle, sous le gouvernement provisoire, sous la commission exécutive, pendant les journées de Juin. A mesure que le parti du *National*, conformément à l'imperfection de sa nature, se laissait accabler par le ministère royaliste, le parti de la Montagne, tenu à l'écart au temps de l'omnipotence du *National*, s'élevait et devenait le représentant parlementaire de la révolution. En fait le parti du *National* ne pouvait opposer aux fractions royalistes que des personnalités ambitieuses et des bourdes idéalistes. La Montagne, par contre, représentait une masse placée entre la bourgeoisie et le prolétariat, masse dont les intérêts matériels exigeaient des institu-



tions démocratiques. Par rapport aux Cavaignac et aux Marrast, Ledru-Rollin et la Montagne se trouvaient dans la vérité révolutionnaire, et puisaient dans la conscience de cette situation grave un courage d'autant plus grand que la manifestation de l'énergie révolutionnaire se bornait à des effets parlementaires, dépôts d'actes d'accusation, menaces, élévation de la voix, discours tonitruants : on se livrait à des extrémités en parole seulement. Les paysans se trouvaient à peu près dans la même situation que les petits bourgeois et avaient à présenter à peu près les mêmes revendications sociales. Toutes les couches intermédiaires de la société, dans la mesure où elles étaient entraînées dans le mouvement révolutionnaire, devaient voir en Ledru-Rollin leur héros. Ledru-Rollin était le personnage de la petite bourgeoisie. En face du parti de l'ordre, les réformateurs de cet ordre, réformateurs à demi-conservateurs, à demi-révolutionnaires et parfaitement utopistes, devaient prendre le premier rang.

Le parti du *National*, les « amis de la Constitution quand même <sup>1</sup> », « les républicains purs et simples <sup>2</sup> » furent complètement défaits aux élections. Une minorité ridicule de ses membres fut envoyée à l'Assemblée législative. Ses chefs les plus connus, Marrast lui-même, le « rédacteur en

<sup>1</sup> En français dans le texte.

<sup>2</sup> En français dans le texte



chef», l'Orphée de la République honnête, disparurent de la scène.

Le 29 mai, l'Assemblée législative se réunit. Le 11 juin, le conflit du 8 mai se renouvela. Ledru-Rollin déposa au nom de la Montagne une demande de mise en accusation du président et du ministère pour violation de la constitution, pour avoir fait bombarder Rome. Le 12 juin, l'Assemblée législative rejeta la demande de mise en accusation comme la Constituante l'avait fait le 11 mai. Mais cette fois, le prolétariat fit descendre la Montagne dans la rue, non pour s'y battre il est vrai, mais pour y processionner. Il suffit de dire que la Montagne était à la tête de ce mouvement pour qu'on sache qu'il fut vaincu. Juin 1849 fut une caricature aussi ridicule qu'indécente de juin 1848<sup>1</sup>. L'importance de la retraite du 13 juin ne fut éclipsée que par l'importance du bulletin qu'en donna Changarnier, le grand homme improvisé par le parti de l'ordre. Chaque époque a besoin de ses grands hommes et si elle ne les trouve pas, elle les invente, comme dit Helvelius.

Le 20 décembre, il n'existait encore qu'une moitié de la République bourgeoise constituée, le *président*; le 29 mai y ajouta le complément, l'*Assemblée législative*. En juin 1848, la République bourgeoise qui se constituait, avait marqué sa naissance en gravant sur les tables de l'histoire une

<sup>1</sup> Le texte de la réédition de Engels porte 1849.



bataille indicible livrée au prolétariat ; en juin 1849, la République bourgeoise constituée y inscrivait une comédie innommable jouée avec la petite bourgeoisie. Juin 1849 était la Nemesis de juin 1848. En juin 1849, les ouvriers ne furent pas vaincus ; mais les petits bourgeois qui se trouvaient entre les prolétaires et la révolution furent abattus. En juin 1849, ce n'était plus la tragédie sanglante entre le salariat et le capital, mais la comédie lamentable entre le débiteur et le créancier. Le parti de l'ordre avait vaincu. Il était tout puissant. Il lui restait à montrer ce qu'il était.

---



### CHAPITRE III

DU 13 JUIN 1849 AU 10 MARS 1850

---

Le 20 décembre, la *République constitutionnelle* n'avait encore montré *qu'une* des faces de sa tête de Janus, la face exécutive sous les traits fuyants et plats de Louis Bonaparte. Le 29 mai, elle parut sous sa seconde face, sa face *législative*, toute parsemée des cicatrices qu'y avaient laissé les orgies de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. La *République constitutionnelle* était parfaite dès lors. L'Assemblée nationale complétait l'État républicain : ainsi se trouvait parachevée la forme politique qui correspond à la domination bourgeoise, à la suprématie des deux grandes fractions royalistes dont est formée la bourgeoisie française : des légitimistes et les orléanistes coalisés, *du parti de l'ordre*. Tandis que la République devenait ainsi la propriété des partis royalistes, la coalition européenne des puissances contre-révolutionnaires entreprenait simultanément une croisade générale contre les derniers asiles des révolutions de mars. La Russie faisait irruption en Hongrie, la Prusse marchait contre



l'armée constitutionnelle de l'Empire, et Oudinot bombardait Rome. La crise européenne approchait incontestablement du moment décisif. Les yeux de toute l'Europe se dirigeaient sur Paris et les yeux de tout Paris étaient fixés sur *l'Assemblée législative*.

Le 11 juin, Ledru-Rollin monta à la tribune. Il ne tint pas de discours. Il formula un réquisitoire contre les ministres, nu, simple, réel, concentré, puissant.

L'attaque contre Rome est une atteinte portée à la constitution; l'attaque essuyée par la République romaine est une attaque dirigée contre la République française. L'article V de la constitution dit, en effet: « La République française ne tourne jamais ses forces contre la liberté d'aucune nation, » — et le président dirige l'armée française contre la liberté romaine. L'article IV de la constitution interdit au pouvoir exécutif de déclarer aucune guerre sans l'approbation de l'Assemblée nationale. Le vote, émis par la Constituante le 8 mai, ordonne expressément aux ministres de ramener le plus vite possible l'expédition romaine à sa destination primitive. Par suite, il leur interdit tout aussi expressément d'entrer en guerre avec Rome — et Oudinot bombarde Rome. Ainsi Ledru-Rollin faisait de la constitution même un témoin à charge contre Bonaparte et ses ministres. Lui, le tribun de la constitution lance à la face de l'Assemblée nationale cette déclaration menaçante :



« Les républicains sauront faire respecter la constitution par tous les moyens, même par la force des armes ! » *Par la force des armes !* répéta cent fois l'écho de la Montagne. La majorité répondit par un tumulte effroyable. Le président de l'Assemblée rappela Ledru-Rollin à l'ordre. Ledru-Rollin renouvela sa déclaration provocante et déposa enfin sur le bureau la proposition de mise en accusation de Bonaparte et de ses ministres. L'Assemblée nationale, par 361 voix contre 203, vota l'ordre du jour pur et simple sur le bombardement de Rome.

Ledru-Rollin pensait-il que la constitution triompherait de l'Assemblée, et que l'Assemblée l'emporterait sur le président ?

La constitution interdisait, il est vrai, toute attaque dirigée contre la liberté des peuples étrangers. Mais ce que l'armée combattait à Rome, ce n'était pas, d'après le ministère, la « liberté », mais bien le « despotisme de l'anarchie ». En dépit de toutes les expériences qu'elle avait pu faire à la Constituante, la Montagne n'avait-elle donc jamais compris que l'interprétation de la constitution n'appartenait pas à ceux qui l'avaient élaborée, mais uniquement à ceux qui l'avaient acceptée ? Sa lettre ne devait-elle pas traduire quelque chose de viable, et la signification bourgeoise n'était-elle pas la seule viable ? Bonaparte et la majorité royaliste de l'Assemblée n'étaient-ils pas les interprètes authentiques de la constitution,



comme le prêtre est l'interprète authentique de la Bible et le juge, celui de la loi? L'Assemblée nationale, fraîchement issue des élections générales devait-elle se croire liée par les dispositions testamentaires de la Constituante défunte, alors qu'un Odilon-Barrot avait pu briser sa volonté quand elle était en vie? Ledru-Rollin en s'appuyant sur la décision de la Constituante du 8 mai, oubliait que cette même Assemblée avait repoussé le 11 mai sa première proposition de mise en accusation de Bonaparte et des ministres. Elle avait absous le président et le cabinet, sanctionné comme constitutionnelle l'attaque contre Rome. Il ne faisait appel que d'un jugement déjà caduc. Il en appelait de la Constituante républicaine à la Législative royaliste. La constitution elle-même demandait aide à l'insurrection en invitant dans un article spécial chaque citoyen à la défendre. Ledru-Rollin s'appuyait sur cet article. Mais les pouvoirs publics ne sont-ils pas aussi organisés pour protéger la constitution, et la violation ne commence-t-elle pas seulement au moment où l'un des pouvoirs constitutionnels se rebelle contre les autres? Et le président de la République, les ministres de la République, l'Assemblée nationale de la République étaient dans l'accord le plus parfait.

Ce que la Montagne cherchait, le 11 juin, c'était *une insurrection dans le domaine de la raison pure, une insurrection purement parlementaire*. La majorité, intimidée à la pensée d'un soulèvement



à main armée des masses populaires, devait-elle briser sa propre puissance dans la personne de Bonaparte et de ses ministres et détruire la signification de sa propre élection ? La Constituante n'avait-elle pas cherché de même à casser l'élection de Bonaparte, quand elle avait insisté avec tant d'entêtement pour le renvoi du ministère Barrot-Falloux ?

Il ne manquait pas d'exemples d'insurrections parlementaires remontant à l'époque de la Convention où le rapport de majorité à minorité avait été renversé de fond en comble ; et pourquoi la jeune Montagne n'aurait-elle pas réussi aussi bien que l'ancienne ? De plus le moment ne semblait pas défavorable à une pareille entreprise. L'agitation populaire revêtait à Paris un caractère sérieux. L'armée, autant que le faisaient prévoir ses votes, ne semblait pas bien disposée pour le gouvernement. La majorité législative était encore de date trop récente pour s'être consolidée. De plus elle était composée de vieux. Si une insurrection parlementaire réussissait à la Montagne, les rênes de l'État tombaient immédiatement entre ses mains. De son côté la petite bourgeoisie démocrate, comme toujours, ne demandait rien tant que de voir se décider le combat au-dessus de sa tête entre les esprits défunts du Parlement. Enfin la petite bourgeoisie démocrate et ses représentants de la Montagne atteignaient leur but principal par une insurrection parlementaire : on brisait la puissance



de la bourgeoisie sans déchaîner le prolétariat ou sans lui laisser entrevoir sa délivrance autrement qu'en perspective. On se servait du prolétariat sans qu'il devint dangereux.

Après le vote de l'Assemblée nationale du 11 juin, quelques membres de la Montagne se rencontrèrent avec des délégués des sociétés secrètes ouvrières. Ces derniers insistaient pour livrer bataille le soir même. La Montagne rejeta décidément ce plan : elle ne voulait à aucun prix abandonner la direction du mouvement. Ses alliés lui étaient aussi suspects que ses adversaires et cela à juste titre. Le souvenir de Juin 1848 était plus vivant que jamais dans les rangs du prolétariat parisien. Il n'en était pas moins contraint de se lier à la Montagne par une alliance. La Montagne, en effet, représentait la plus grande partie des départements. Elle oubliait son influence sur l'armée. Elle disposait de la fraction démocrate de la garde nationale. Elle avait derrière elle la puissance morale de la boutique. Commencer à ce moment l'insurrection contre son gré, c'était pour le prolétariat, décimé d'ailleurs par le choléra et chassé en grande partie de Paris par le chômage, renouveler inutilement les journées de Juin sans que la situation imposât ce combat incertain. Les délégués du prolétariat firent la seule chose qui fût rationnelle. Ils engagèrent la Montagne à se *compromettre*, à sortir des limites de la lutte parlementaire au cas où son acte d'ac-



cusation serait repoussé. Pendant toute la journée du 13 juin, le prolétariat conserva cette attitude expectante et sceptique. Il attendit que se produisît un engagement sérieux, irrémédiable, entre la garde nationale démocrate et l'armée, pour se jeter alors dans la lutte et faire dépasser à la révolution le but petit bourgeois qu'on lui assignait. Pour le cas où l'on aurait triomphé, la commune prolétarienne qui devait se dresser en face du gouvernement officiel était déjà constituée. Les ouvriers parisiens avaient appris à l'école de Juin 1848.

Le 12 juin, le ministre Lacrosse fit lui-même la proposition de passer immédiatement à la discussion de l'acte d'accusation. Le gouvernement avait, pendant la nuit, pris toutes ses dispositions d'attaque et de défense. La majorité de l'Assemblée nationale était décidée à faire descendre dans la rue sa minorité rebelle. La minorité elle-même ne pouvait plus reculer. Le sort en était jeté : 377 voix contre 8 repoussèrent la mise en accusation. La Montagne qui s'était abstenue se précipite en grondant dans les salles de propagande et dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. Un débat se déroula, long, bruyant, interminable. La Montagne était décidée à faire respecter la constitution par tous les moyens, *sauf par la force des armes*. Cette décision reçut l'appui d'un manifeste et d'une députation des « amis de la constitution ». C'est ainsi que s'appelaient



les ruines de la coterie du *National*, du parti républicain bourgeois. Alors que six de ses représentants avaient volé *contre*, les autres, tous ensemble avaient voté pour le rejet de la mise en accusation. Tandis que Cavaignac mettait son sabre au service du parti de l'ordre, la plus grande partie de la coterie du *National* qui n'était pas au Parlement saisit avec empressement l'occasion de quitter la position de paria politique et d'entrer dans les rangs du parti démocrate. N'étaient-ils pas les hérauts naturels de ce parti qui se couvrait des mêmes armes, et combattait pour le même *principe*, pour la *constitution*.

La Montagne resta en travail jusqu'à l'aurore. Elle accoucha d'une *proclamation au peuple* qui parut le matin du 13 juin dans deux journaux socialistes à une place plus ou moins honteuse. Elle mettait le président, les ministres, la majorité de l'Assemblée constituante *hors la constitution*, et invitait la garde nationale, l'armée et finalement le peuple à se soulever. *Vive la constitution* était le mot d'ordre. Il ne signifiait qu'une chose : *A bas la Révolution*.

A la proclamation constitutionnelle de la Montagne répondit, le 13 juin, une *démonstration pacifique* des petits bourgeois, une procession partant du « Château-d'Eau » et passant par les boulevards, 30.000 hommes sans armes, gardes nationaux pour la plupart, mêlés aux membres des sections des sociétés secrètes ouvrières, roulant



aux cris de *Vive la constitution!* poussés mécaniquement, froidement par les membres de la démonstration, et que le peuple qui s'agitait sur les boulevards reprenait ironiquement au lieu d'en faire un grondement de tonnerre. Ce concert à plusieurs parties manquait de voix de poitrine. Quand le cortège vint battre le local des « amis de la constitution », quand parut sur le pignon de la maison un héraut constitutionnel soudoyé fendant violemment l'air de son chapeau-claque et faisant sortir d'une poitrine de stentor une grêle de *Vive la constitution!* sur la tête des pèlerins, ceux-ci semblèrent un moment vaincus eux-mêmes par le comique de la situation. On sait que le cortège, arrivé sur les boulevards à l'entrée de la « rue de la Paix » fut reçu d'une façon très peu parlementaire par les dragons et les chasseurs de Changarnier. Il se dispersa en un clin d'œil dans toutes les directions et lança derrière lui le cri clairsemé de « aux armes! » uniquement pour que l'appel fait le 11 juin au Parlement reçût exécution.

La majorité des Montagnards, rassemblés dans la « rue du Hasard », s'évanouit alors que la dispersion brutale de la procession pacifique, les bruits confus de meurtres commis sur les boulevards sur la personne de citoyens désarmés, l'accroissement du tumulte dans la rue semblaient annoncer l'approche de l'émeute. *Ledru-Rollin*, à la tête d'une poignée de députés, sauva l'honneur de la Montagne sous la protection de l'artillerie de Paris, réunie au « Pa-



lais national » ; on se rendit au « Conservatoire des Arts et Métiers » où l'on devait rencontrer la V<sup>e</sup> et la VI<sup>e</sup> légion de la garde nationale. Mais les Montagnards attendirent en vain après elles. Les gardes-nationaux, prudents, abandonnaient les représentants. L'artillerie de Paris empêcha elle-même le peuple d'élever des barricades. Une confusion chaotique rendait toute décision impossible. Les troupes de lignes s'avancèrent, la bayonnette croisée. Une partie des représentants furent faits prisonniers, les autres s'échappèrent. Ainsi se termina le 13 juin.

Si le 23 juin 1848 avait été l'insurrection du prolétariat révolutionnaire, le 13 juin 1849 était celle de la petite bourgeoisie démocrate. Chacun de ces mouvements exprimait avec une *pureté classique* la classe qui l'avait créé.

A Lyon seulement on en vint à un conflit opiniâtre, sanglant. Dans cette ville où la bourgeoisie et le prolétariat industriels se trouvent directement face à face, où le mouvement ouvrier n'est pas, comme à Paris, enveloppé, déterminé par le mouvement général, le 13 juin perdit, par contre-coup, son caractère originel. Dans les autres endroits de la province où il éclata, il ne mit le feu à rien : *c'était un éclair de chaleur*.

Le 13 juin clôt la première *période d'existence de la République constitutionnelle*, dont la vie normale datait de la réunion de l'assemblée législative. Tout ce prologue est rempli par la lutte



broyante du « parti de l'ordre » et de la Montagne, de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie qui s'oppose vainement à l'établissement de la République bourgeoise, en faveur de laquelle cependant elle avait conspiré sans interruption dans le gouvernement provisoire et dans la commission exécutive, au profit de laquelle elle s'était fanatiquement battue contre le prolétariat pendant les journées de juin. Le 13 juin brise sa résistance et fait de la *dictature législative* des royalistes coalisés un « fait accompli ». A partir de cet instant, l'Assemblée nationale n'est plus que le *Comité du Salut public du parti de l'ordre*.

Paris avait mis *en accusation* le président, les ministres et la majorité de l'Assemblée nationale. Ils mirent Paris *en état de siège*. La Montagne avait mis la majorité de l'Assemblée nationale « hors la constitution » ; la majorité traduisit la Montagne devant la « haute Cour » pour violation de la Constitution et proscrivit tous ceux qui avaient encore quelque vigueur. Elle décima la Montagne au point de la réduire à l'état de tronc sans tête ni cœur. La minorité avait été jusqu'à tenter une *insurrection parlementaire*, la majorité fit une loi de son *despotisme parlementaire*. Elle décréta un nouveau règlement qui anéantissait la liberté de la tribune, et autorisa le président de l'Assemblée à punir pour désordre les représentants par la censure, l'amende, la suspension de l'indemnité, l'expulsion temporaire, la



cellule. C'était la fêrule, non l'épée qu'elle tenait suspendue au-dessus de la Montagne décapitée. Le reste des Montagnards aurait dû tenir à honneur de se retirer en masse. Un acte semblable aurait précipité la dissolution du parti de l'ordre. Il devait, en effet, se résoudre en ses éléments originels dès que l'apparence même d'une opposition ne les réunissait plus.

En même temps qu'on dérobaux aux petits bourgeois démocrates leur *pouvoir parlementaire*, on les privait aussi de leurs armes. L'artillerie de Paris ainsi que les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> légions de la garde nationale étaient licenciées. Par contre, la légion de la haute finance qui, le 13 juin, avait envahi les imprimeries de Boulé et de Roux, brisé les presses, dévasté les bureaux des journaux républicains, arrêté arbitrairement les rédacteurs, compositeurs, imprimeurs, expéditeurs, commissionnaires, etc, reçut une approbation encourageante du hant de la tribune de l'Assemblée nationale. Sur toute la surface de la France se répétait le licenciement des gardes nationales suspectes de républicanisme.

Une nouvelle *loi sur la presse*, une nouvelle *loi sur les associations*, une nouvelle *loi sur l'État de siège*, les prisons de Paris plus que pleines, les réfugiés politiques chassés, tous les journaux plus avancés que le *National* suspendus, Lyon et les cinq départements limitrophes livrés à la chicane brutale du despotisme militaire, les parquets



intervenant partout, l'armée des fonctionnaires, si souvent épurée déjà, épurée de nouveau, — c'étaient *des lieux communs* inévitables, accompagnant toujours une victoire de la réaction. Après les massacres et les déportations de juin ils méritaient une mention uniquement parce que cette fois, on s'attaquait non plus seulement à Paris, mais aussi aux départements, non plus seulement au prolétariat, mais surtout aux classes moyennes.

Les lois de répression, qui laissaient le gouvernement libre de décréter l'état de siège, enchaînaient la presse encore plus étroitement et supprimaient le droit d'association, ces lois absorbèrent, pour leur confection, toute l'activité législative de l'Assemblée nationale pendant les mois de juin, de juillet et d'août.

Ce qui caractérise cependant cette époque, c'est qu'on chercha moins à tirer un profit *matériel* de la victoire qu'à la faire servir aux principes ; ce qui importe, c'est moins les décisions de l'Assemblée nationale que les motifs de ces décisions, moins la chose que la phrase, moins la phrase même que l'accent, les gestes qui la vivifient. L'expression franchement impudente du *principe royaliste*, les insultes, d'une distinction méprisante, prodiguées à la République, la divulgation par coquetterie frivole des projets de restauration, en un mot la violation affectée des *convenances républicaines* donnent à cette époque son ton et sa couleur. Le cri des *vaincus* du 13 Juin était : *Vive la*



*constitution*. Les vainqueurs n'étaient par suite plus obligés à l'hypocrisie du langage constitutionnel, c'est-à-dire républicain. La contre-révolution soumettait la Hongrie, l'Italie, l'Allemagne et l'on croyait déjà la restauration aux portes de la France. Une vraie concurrence s'établit entre les meneurs du parti de l'ordre. C'est à l'envi qu'ils affirmaient leur royalisme dans les documents qui paraissaient au *Moniteur*. A qui mieux mieux, ils confessaient les péchés qu'ils avaient pu commettre par libéralisme sous la monarchie, en faisant amende honorable, les abjuraient devant Dieu et devant les hommes. Il ne se passait pas de jour que, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, on ne déclarât que la révolution de Février avait été un malheur public. A chaque séance un hobereau quelconque, légitimiste de province, constatait solennellement qu'il n'avait jamais reconnu la République, ou bien un lâche déserteur, traître à la monarchie de Juillet, racontait les exploits supplémentaires que seule la philanthropie du roi Louis-Philippe ou quelque malentendu l'avait empêché d'accomplir. Ce qu'il fallait admirer dans les journées de Février, ce n'était pas la magnanimité du peuple victorieux, mais le désintéressement, la modération des royalistes qui lui avaient permis de vaincre. Un représentant du peuple proposa qu'une partie des secours destinés aux blessés de Février fût consacrée aux *gardes municipaux* qui seuls dans ces

journées avaient servi la patrie. Un autre demandait l'érection par décret d'une statue équestre du duc d'Orléans sur la place du Carrousel. Thiers appelait la constitution un morceau de papier sale. Des orléanistes apparaissaient successivement à la tribune et exprimaient leur repentir d'avoir conspiré contre la monarchie légitime; les légitimistes se reprochaient d'avoir avancé la chute de la royauté en général en se rebellant contre la royauté illégitime. Thiers déplorait d'avoir intrigué contre Molé, Molé contre Guizot, Barrot contre tous les trois. Le cri de : « Vive la République démocratique et sociale ! » fut déclaré inconstitutionnel. Le cri de : « Vive la République ! » fut considéré comme socialiste. A l'anniversaire de la bataille de Waterloo, un représentant proclama : « Je crains moins l'invasion des Prussiens que la rentrée en France des réfugiés révolutionnaires ». Baraguay d'Hilliers répondait aux plaintes qu'on lui exprimait sur le terrorisme organisé à Lyon et dans les départements voisins : « J'aime mieux la terreur blanche que la terreur rouge<sup>1</sup> ». L'Assemblée applaudissait frénétiquement chaque fois que tombait des lèvres de ses orateurs une épigramme lancée contre la République, la révolution et la constitution, en faveur de la royauté et de la Sainte-Alliance. Contrevenir aux plus petites formalités républicaines, s'adresser aux représentants sans les

<sup>1</sup> En français dans le texte.



appeler citoyens, voilà qui excitait l'enthousiasme des chevaliers de l'ordre.

Les élections complémentaires du 8 juillet à Paris, survenues en plein état de siège et marquées par l'abstention d'une grande partie du prolétariat, la prise de Rome par l'armée française, la rentrée dans cette ville des éminences rouges et, à leur suite, de l'inquisition et du terrorisme des moines ajoutèrent de nouveaux triomphes à la victoire de Juin et accentuèrent l'ivresse du parti de l'ordre.

Enfin à la mi-août, voulant se rendre dans les conseils départementaux qui venaient de se réunir, fatigués aussi par cette orgie tendancieuse qui durait depuis plusieurs mois déjà, les royalistes décrétèrent une prorogation de deux mois de l'Assemblée nationale. Ils laissaient une commission de vingt-cinq représentants, la crème des légitimistes et des orléanistes, un Molé, un Changarnier, chargée, avec une évidente ironie, de représenter l'Assemblée et de *veiller sur la République*. L'ironie était plus profonde qu'ils ne le pensaient. Condamnés par l'histoire à prêter leur concours au renversement de la monarchie qu'ils aimaient, l'histoire les condamnait à conserver la République qu'ils haïssaient.

*La prorogation de l'Assemblée législative termine la seconde période de l'existence de la République constitutionnelle, sa période de folie.*

L'état de siège avait été de nouveau levé à Paris. L'action de la presse se fit de nouveau



sentir. Durant la suspension des journaux démocrates-socialistes, alors que régnaient les lois de répression et que le royalisme se déchaînait, le *Siècle*, l'ancien représentant littéraire des *petits bourgeois monarchistes constitutionnels*, s'était républicanisé ; la *Presse*, l'ancien interprète littéraire des *réformateurs bourgeois*, s'était démocratisé ; le *National*, l'ancien organe classique des *bourgeois républicains*, s'était socialisé.

Les *sociétés secrètes* croissaient en extension et en activité à mesure que les *clubs publics* devenaient impossibles. Les *associations industrielles* formées par les *travailleurs* et que l'on tolérait à titre de simples compagnies commerciales, nulles économiquement parlant, devenaient politiquement autant de moyens de grouper le prolétariat. Le 13 juin avait enlevé leurs chefs officiels aux divers partis à moitié révolutionnaires. La masse qui restait y gagna de se conduire par elle-même. Les chevaliers de l'ordre avaient intimidé en prophétisant les horreurs de la république rouge. Les excès-brutaux, les atrocités hyperboréennes de la contre-révolution victorieuse en Hongrie, à Bade, à Rome lavèrent la république rouge des accusations. Et les classes moyennes de la société française commençaient à préférer les promesses de la république rouge avec sa terreur problématique à la terreur de la monarchie rouge dépourvue de toute espérance réelle. Aucun socialiste ne lit en France plus de propagande révolutionnaire que *Haynau* :



« A chaque capacité suivant ses œuvres <sup>1</sup>. »

Cependant Louis Bonaparte mettait à profit les vacances de l'Assemblée nationale pour faire des voyages princiers dans les provinces. Les légitimistes les plus ardents allaient en pèlerinage à Ems visiter le descendant de Saint-Louis. La masse des amis de l'ordre représentants du peuple intriguait dans les conseils départementaux qui venaient de se réunir. Il fallait faire déclarer à ces assemblées ce que n'osait encore la majorité de l'Assemblée nationale : *l'urgence de la revision immédiate de la constitution*. En vertu de cette constitution, celle-ci ne pouvait-êtré revisée qu'en 1852 par une Assemblée nationale, convoquée spécialement à cet effet ; mais si la majorité des assemblées départementales se prononçait dans le sens de la revision immédiate, l'Assemblée nationale ne devrait-elle pas obéir à la voix de la France ? La législative espérait des conseils départementaux ce que les nonnes de la Henriade de Voltaire attendent des Pandours. Mais les Putiphars de l'assemblée n'avaient affaire, en province, à peu d'exception près, qu'à des Josephs. L'énorme majorité ne voulait pas comprendre cette insinuation pressante. La revision de la constitution fut ajournée par le moyen même qui devait la faire naître, par le vote des assemblées départementales. La voix de la France et de la France bourgeoise avait parlé : elle s'était prononcée contre la revision.

<sup>1</sup> En français dans le texte.



Au commencement d'octobre se réunit la législative — *quantum mutatus ab illo* —. Sa physionomie était complètement modifiée. Le rejet inattendu de la revision par les conseils départementaux avait replacé l'Assemblée nationale sur le terrain constitutionnel et lui avait rappelé les limites de son existence. Les pèlerinages des légitimistes à Ems avaient rendu les orléanistes déliants. Les légitimistes étaient devenus soupçonneux à la suite des menées des orléanistes à Londres. Les journaux de ces deux fractions avaient allisé le feu et pesé les prétentions réciproques de leurs prétendants. Les orléanistes et les légitimistes réunis gardaient rancune aux bonapartistes de leurs intrigues que dévoilaient les voyages princiers, les tentatives plus ou moins visibles du prétendant de s'émanciper, le langage plein de prétention des journaux bonapartistes. Louis Bonaparte était mécontent d'une assemblée qui n'admettait que la conspiration orléano-légitimiste, mécontent d'un ministère qui continuellement le trahissait au profit de cette assemblée. Enfin le ministère lui-même était divisé sur la politique romaine et sur l'*impôt sur le revenu* proposé par le ministre *Passy* et auquel les conservateurs trouvaient une saveur socialiste.

Une des premières propositions que fit le ministère Barrot à l'Assemblée nationale réunie de nouveau, fut une demande de crédit de 300.000 francs, destinés à constituer un douaire à la *duchesse d'Orléans*. L'Assemblée nationale l'accorda et augmenta



la dette publique de la nation française d'une somme de 7 millions de francs. Tandis que Louis-Philippe jouait ainsi avec succès le rôle de « pauvre honnête », le ministère n'osait pas proposer une augmentation de traitement en faveur de Bonaparte et l'assemblée de son côté ne paraissait pas disposée à l'accorder. Et Bonaparte comme toujours se trouvait en présence du dilemme : *Aut Cæsar, aut Clichy*.

La seconde demande de crédit du ministre qui s'élevait à 9 millions de francs destinés à payer *les frais de l'expédition romaine* rendit plus tendues encore les relations entre Bonaparte d'un côté, les ministres et l'Assemblée de l'autre. Louis Bonaparte avait fait paraître dans le *Moniteur* une lettre adressée à son officier d'ordonnance, Edgard Ney; où il astreignait le gouvernement papal à des garanties constitutionnelles. Le pape, de son côté, avait prononcé une allocution *motu proprio* où il repoussait toute restriction apportée à son pouvoir restauré. Avec sa lettre, Bonaparte soulevait avec une indiscrétion voulue le voile qui couvrait son cabinet pour se montrer à la galerie sous les traits d'un génie bien intentionné, mais entravé, et méconnu dans sa propre maison. Ce n'était pas la première fois qu'il faisait le coquet et se parait des « coups d'ailes furtifs d'un esprit libre ». *Thiers*, le rapporteur de la commission ignore complètement les « coups d'ailes » de Bonaparte et se contenta de traduire en français



l'allocution du pape. Ce ne fut pas le ministère, mais *Victor Hugo* qui essaya de sauver le président par un ordre du jour où l'Assemblée devait approuver la lettre de Bonaparte. *Allons donc! Allons donc!* La majorité enterra la proposition de Hugo sous cette interjection d'une légèreté irrévérencieuse. La politique du président? La lettre du président? Le président lui-même? *Allons donc! Allons donc!* Qui diable prend donc monsieur Bonaparte « au sérieux? » Pensez-vous, monsieur Victor Hugo, que nous vous croyions, que vous croyiez au président? *Allons donc! Allons donc!*

La rupture entre Bonaparte et l'Assemblée fut enfin précipitée par la discussion sur le *rappel des d'Orléans et des Bourbons*. Faute du ministère, ce fut le cousin du président, le fils de l'ex-roi de Westphalie qui déposa cette proposition. Elle n'avait d'autre but que de mettre au même rang les prétendants, orléaniste et légitimiste, ou plutôt de les placer dans une situation *inférieure* à celle du prétendant bonapartiste qui lui, du moins, était, en fait, à la tête de l'Etat.

Napoléon Bonaparte avait été assez irrévérencieux pour réunir dans le même projet le *rappel des familles royales exilées et l'amnistie en faveur des insurgés de Juin*. L'indignation de la majorité l'obligea aussitôt à renoncer à cette liaison criminelle établie entre le sacré et l'infâme, entre les races royales et l'engeance prolétarienne, entre



les astres de la société et les feux follets de ses bourbiers. Il fallut accorder à chacune des propositions le rang qui lui était dû. L'Assemblée repoussa énergiquement le rappel des familles royales et *Berryer*, ce Démosthène des légitimistes, dissipa toute équivoque sur le sens de ce vote. La dégradation civile des prétendants, tel est le but que l'on poursuit ! On veut leur dérober leur dernière auréole, la dernière majesté qui leur reste, la *majesté de l'exil* ! Que penserait-on, s'écria *Berryer*, de celui des prétendants qui, oublieux de son illustre origine, reviendrait vivre en simple particulier ? On ne pouvait dire plus clairement à Bonaparte que sa situation présente ne lui avait rien conféré. Si les royalistes coalisés avaient besoin qu'en France un *homme neutre* siégeât sur le fauteuil présidentiel, les prétendants à la couronne sérieux devaient rester dérobés aux yeux des profanes par le lointain de l'exil.

Le 1<sup>er</sup> novembre, Louis Bonaparte répondit à la Législative par un message où il annonçait, en termes assez brusques, le renvoi du ministère Barrot et la constitution d'un autre cabinet. Le ministère Barrot-Falloux était le ministère de la coalition royaliste, le ministère d'Hautpoul était celui de Bonaparte ; c'était l'organe représentant le président auprès de l'Assemblée ; c'était le *ministère des commis*.

Bonaparte n'était plus *l'homme neutre* du 10 dé-



cembre 1848. La possession du pouvoir exécutif avait groupé autour de lui une quantité d'intérêts. La lutte contre l'anarchie obligeait le « parti de l'ordre » lui-même à augmenter l'influence présidentielle, et si le président *n'était plus* populaire, le « parti de l'ordre », lui, était *impopulaire*. Bonaparte ne pouvait-il espérer, en mettant à profit leur rivalité et la nécessité d'une restauration monarchique quelconque, contraindre les orléanistes et les légitimistes à reconnaître le *prétendant neutre* ?

Du 1<sup>er</sup> novembre 1849 date la troisième période d'existence de la République constitutionnelle, période qui se termine au 10 mars 1850. Elle n'est pas marquée seulement par le jeu régulier des institutions constitutionnelles tant admiré par Guizot, par la dispute entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Vis-à-vis des vellétés de restauration des orléanistes et des légitimistes coalisés, Bonaparte représente le titre juridique du pouvoir réel qu'il exerce : la République. Vis-à-vis des vellétés de restauration de Bonaparte, le « parti de l'ordre » représente le titre de la suprématie exercée en commun par les deux fractions : la République. Vis-à-vis des orléanistes, les légitimistes, vis-à-vis des légitimistes, les orléanistes représentent le *statu quo* : la République. Toutes ces diverses fractions du « parti de l'ordre », dont chacun possède *in petto* son roi propre et conserve l'espoir de sa propre restauration, font



prévaloir, en présence des velléités d'usurpation et de relèvement de leurs rivales, la forme commune de la domination bourgeoise : la République, où les revendications particulières se neutralisent et se réservent.

Kant, considérant que la République est la seule forme rationnelle de l'Etat, en fait un postulat de la raison pratique dont la réalisation n'est jamais atteinte, mais qu'il faut constamment se poser comme but et avoir à l'esprit. Les royalistes pensaient de même à l'égard de la *royauté*.

Ainsi la République constitutionnelle, sortie des mains des républicains bourgeois à l'état de formule idéologique vide, devint entre les mains des royalistes coalisés une forme vivante à contenu plein. Et Thiers disait plus vrai qu'il ne le pensait quand il prétendait : « Nous royalistes, nous sommes les vrais soutiens de la République constitutionnelle. »

Le renversement du ministère de la coalition, son remplacement par le ministère des commis avait une seconde signification. Le ministre des finances s'appelait *Fould*. Fould ministre des finances, c'est la richesse nationale de la France livrée à la Bourse, les deniers de l'Etat administrés par la Bourse et au profit de la Bourse. La nomination de Fould, c'était la restauration de l'aristocratie financière paraissant au *Moniteur*. Cette dernière restauration complétait les précédentes, c'était un anneau de plus ajouté à la chaîne.



Louis-Philippe n'avait jamais osé faire d'un véritable « loup-cervier<sup>1</sup> » (Børsenwolf) un ministre des finances. Sa royauté était le nom idéal que portait la domination de la haute bourgeoisie. Aussi, dans ses ministères, les intérêts privilégiés devaient-ils recevoir des dominations idéologiquement désintéressées. La République bourgeoise mettait partout en évidence ce que les diverses monarchies, légitimiste ou orléaniste, laissaient à l'arrière-plan. Elle matérialisait ce que l'on idéalisait autrefois. Elle remplaçait les vocables consacrés par les noms propres bourgeois des intérêts de classes dominants.

Toute notre exposition a montré que la République, à dater du premier jour de son existence, loin de renverser l'aristocratie financière, ne lit que la consolider ; mais les concessions qu'on lui faisait étaient une nécessité à laquelle on se soumettait sans qu'on fit rien pour la faire naître. Avec Fould, l'initiative gouvernementale revenait à l'aristocratie financière.

On se demandera comment la bourgeoisie coalisée pouvait supporter, tolérer la suprématie de la finance, alors que, sous Louis-Philippe, la domination de cette aristocratie impliquait l'exclusion et la subordination des autres fractions bourgeoises ?

La réponse est simple.

<sup>1</sup> En français dans le texte.



D'abord, l'aristocratie financière constitue une fraction d'une importance décisive de la coalition royaliste dont le gouvernement commun s'appelle la République. Est-ce que les capacités, les interprètes des orléanistes ne sont pas les alliés et les complices de l'aristocratie financière? N'est-elle pas elle-même la phalange dorée de l'orléanisme? Pour ce qui est des légitimistes, n'avaient-ils pas pris part à la Bourse, à toutes les orgies de spéculation, sur les mines, les chemins de fer? D'ailleurs, l'alliance de la grande propriété foncière et de la haute finance est un *fait normal* : nous n'en voulons pour preuve que l'Angleterre ou l'Autriche même.

Dans un pays comme la France, où l'importance de la production nationale n'est pas proportionnée au montant de la dette; où la rente sur l'Etat est l'objet essentiel de la spéculation; où la Bourse constitue le marché principal; où vient chercher emploi le capital qui veut se mettre en valeur improductivement, dans un pays semblable, il est nécessaire qu'une masse innombrable d'individus venus de toutes les classes bourgeoises ou semi-bourgeoises aient part à la dette publique, au jeu de Bourse, à la finance.

Tous ces intéressés subalternes ne trouvent-ils pas leurs appuis et leurs chefs naturels dans la fraction qui représente ces intérêts dans les proportions les plus colossales, en totalité même?

Qu'est-ce qui détermine la main-mise de la



haute finance sur les deniers de l'Etat? L'endettement toujours croissant de cet Etat. Et qu'est-ce qui cause l'endettement de l'Etat lui-même? L'excès constant des dépenses sur les recettes, disproportion qui forme à la fois la cause et l'effet des emprunts publics.

Pour remédier à cet endettement, l'Etat doit restreindre ses dépenses, simplifier, diminuer le mécanisme gouvernemental, il doit gouverner le moins possible, employer le moins de personnel possible, entrer le moins possible en relation avec la société bourgeoise. Cette voie était impraticable pour le « parti de l'ordre », obligé de de s'immiscer officiellement dans tout par raison d'Etat, d'être partout présent, à tous les instants, par l'entremise des fonctionnaires publics. La nécessité de disposer de ces moyens de répression augmentait à mesure que sa domination, que les conditions d'existence de sa classe étaient menacées davantage. On ne peut réduire la gendarmerie au moment où les attentats contre les personnes et contre les propriétés se multiplient.

Ou bien l'Etat doit chercher à éviter les dettes, essayer d'arriver à un équilibre momentané du budget en faisant peser sur les classes les plus riches des *impôts extraordinaires*. Pour soustraire la richesse nationale à l'exploitation de la Bourse, le « parti de l'ordre » devait-il sacrifier sa propre fortune sur l'autel de la patrie? « Pas si bête<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> En français dans le texte.



Il était donc impossible, en France, de modifier le déficit sans bouleverser complètement l'Etat. Ce déficit impliquait l'endettement de l'Etat; cet endettement supposait la domination du commerce dont la dette publique est l'objet, la suprématie des créanciers d'Etat, banquiers, marchands d'argent, « lousps-cerviers ». Une seule fraction du « parti de l'ordre » était intéressée au renversement de l'aristocratie financière : c'étaient les *fabricants*. Nous ne voulons parler ici ni des petits ni des moyens industriels ; nous avons en vue ces régents des intérêts de la fabrique qui avaient formé, sous Louis-Philippe, le fond principal de l'opposition dynastique. Leur intérêt est, incontestablement, de réduire les frais de production, par suite de diminuer les impôts qui l'obèrent, et de restreindre la dette publique dont les intérêts entrent dans les impôts. L'intérêt des fabricants exigeait donc la chute de l'aristocratie financière,

En Angleterre — et les plus grands fabricants français ne sont que des petits bourgeois en comparaison de leurs rivaux anglais — nous rencontrons véritablement des fabricants, un Cobden, un Bright à la tête de la croisade contre l'aristocratie financière. Pourquoi n'en est-il pas de même en France? En Angleterre, c'est l'industrie qui prédomine, en France, c'est l'agriculture. En Angleterre, l'industrie a besoin du *free trade*, en France elle exige la protection, un monopole national s'ajoutant aux autres. L'industrie française



ne règne pas en maîtresse sur la production de la France : aussi les industriels français ne dominent-ils pas la bourgeoisie française. Pour faire prévaloir leurs intérêts sur les autres fractions de la bourgeoisie, les fabricants ne peuvent, comme en Angleterre, prendre la tête du mouvement et faire ainsi prédominer leurs intérêts. Il leur faut être à la suite de la révolution et servir des intérêts contraires à ceux de la totalité de leur classe. En Février, ils avaient méconnu la situation, Février leur servit de leçon. Et qui donc est plus directement menacé par les ouvriers que l'employeur, le capitaliste industriel ? Le fabricant devint donc nécessairement un adepte fanatique du « parti de l'ordre ». Qu'est-ce que l'atteinte portée au *profit* par la finance, comparée à la *suppression du profit par le prolétariat* ?

En France, le petit bourgeois fait ce que, normalement, devrait faire le bourgeois industriel. L'ouvrier fait ce qui est, normalement, l'affaire du petit bourgeois. Et le problème qui intéresse l'ouvrier, qui le résout donc ? Personne. En France, on ne résout pas ce problème, on le proclame. Il ne sera jamais résolu dans les limites nationales. La guerre des classes, menée au sein de la société française devient une guerre universelle, où les nations se trouvent en présence. La solution ne peut intervenir qu'au moment où, grâce à une guerre internationale, le prolétariat se trouvera à la tête de la nation qui règne sur le



marché du monde, à la tête de l'Angleterre. La révolution alors, trouvant là non son terme, mais son origine et son organisation n'aura plus le souffle court. La génération actuelle ressemble aux Israélites que Moïse conduit à travers le désert. Il ne lui suffit pas de conquérir un nouveau monde. Elle doit disparaître pour faire place à ceux qui sont prédestinés.

Revenons à Fould.

Le 14 novembre 1849, Fould monta à la tribune de l'Assemblée nationale et exposa son système financier. C'était l'apologie de l'ancien régime des impôts! Le maintien des droits sur le vin! Le retrait de l'impôt sur le revenu dû à Passy!

Passy pourtant n'était pas un révolutionnaire. Ancien ministre de Louis-Philippe, il comptait au nombre des puritains de la force de Dufaure. Il avait été un des plus intimes confidents de Teste, ce bouc émissaire de la monarchie de Juillet. Passy, lui aussi, avait chanté les louanges de l'ancien régime des impôts, préconisé le maintien des droits sur le vin, mais il avait aussi dévoilé le déficit. Il avait proclamé la nécessité d'une nouvelle taxe, l'impôt sur le revenu, si l'on voulait éviter la banqueroute publique. Fould, qui recommandait à Ledru-Rollin la banqueroute, préconisait le déficit devant la Législative. Il promettait des économies dont le secret se dévoila plus tard. Les dépenses se réduisirent de 60 millions et la



dette flottante s'accrut de 200 millions : tours de passe-passe dans le groupement des chiffres, dans l'établissement du bilan, qui aboutissaient tous finalement à de nouveaux emprunts.

Avec Fould, l'aristocratie financière, en présence de la jalousie des autres fractions de la bourgeoisie, prit une allure moins impudente que sous Louis-Philippe. Cependant le système restait le même : augmentation constante des dettes, déguisement du déficit. Et, avec le temps, la spéculation d'autrefois se remit de plus en plus ouvertement en évidence. Nous en avons la preuve dans la loi sur les chemins de fer d'Avignon, dans les fluctuations mystérieuses subies par les papiers d'Etat, dans ces oscillations qui devinrent, un moment, l'objet des conversations de tout Paris, enfin dans les spéculations malheureuses de Fould et de Bonaparte sur les élections du 10 mars.

La restauration officielle de l'aristocratie financière ne pouvait manquer de mettre, à brève échéance, le peuple français en présence d'un nouveau 24 Février.

La Constituante, dans un accès de misanthropie dirigé contre son héritière, avait supprimé les droits sur les vins à dater de l'an du Seigneur 1850. Ce n'était pas en supprimant d'anciens impôts qu'on pouvait payer de nouvelles dettes. *Creton*, un crétin du « parti de l'ordre », avait proposé le maintien de l'impôt des boissons avant même la prorogation de la Législative. Fould reprit cette pro-



position au nom du ministère bonapartiste, et le 20 décembre 1849, jour anniversaire de la proclamation de Bonaparte, l'Assemblée décida le *rétablissement de l'impôt des boissons*.

Le précurseur de cette restauration n'était pas un financier: c'était le chef des Jésuites, *Montalembert*. La déduction était d'une simplicité frappante. L'impôt est la mamelle qui allaite le gouvernement. Le gouvernement, ce sont les instruments de répression, les organes de l'autorité; c'est l'armée, c'est la police, ce sont les fonctionnaires, les juges, les ministres, ce sont les *prêtres*. Une attaque contre les impôts, c'est une attaque dirigée par les anarchistes contre les sentinelles de l'ordre qui défendent la production matérielle et intellectuelle de la société bourgeoise contre les assauts des Vandales prolétariens. L'impôt, c'est le cinquième dieu, à côté de la propriété, de la famille, de l'ordre et de la religion. L'impôt des boissons est incontestablement un impôt; de plus ce n'est pas un impôt commun, il est traditionnel, d'esprit monarchique, respectable: « Vive l'impôt des boissons! *Three cheers and one cheer more!* »

Quand le paysan français veut voir le diable, il lui donne les traits du percepteur. Du moment que Montalembert fait de l'impôt un dieu, le paysan devient athée et se jette dans les bras du diable, du *socialisme*. La religion de l'ordre l'avait trompé, les Jésuites l'avaient trompé; Bonaparte l'avait trompé. Le 20 décembre 1849 avait irrémédiable-



ment compromis le 20 décembre 1848. Le « neveu de son oncle » n'était pas le premier membre de la famille que l'impôt des boissons avait abattu, cet impôt qui, suivant une expression de Montalembert, annonce la tourmente révolutionnaire. Le vrai, le grand Napoléon déclarait à Sainte-Hélène que le rétablissement des droits sur le vin avait plus contribué à sa chute que tout le reste, en lui aliénant les paysans du Midi de la France. Objet préféré de la haine populaire déjà sous Louis XIV (cf. les écrits de Boisguillebert et de Vauban), cet impôt avait été rétabli en le modifiant, il est vrai, par Napoléon en 1808. Quand la Restauration fit son apparition en France, les Cosaques n'étaient pas seuls à trotter devant elle, elle était également précédée des assurances de supprimer ces droits. La « gentilhommerie » n'avait naturellement pas besoin de tenir parole à la « gent taillable à merci et miséricorde <sup>1</sup> ». En 1830, on promit la suppression de l'impôt des boissons ; mais, en 1830, on n'avait l'habitude ni de faire ce qu'on disait, ni de dire ce qu'on faisait. En 1848, on promit la suppression de cet impôt, comme on promit tout. La Constituante, qui ne promet rien, fit, comme nous l'avons dit, une disposition testamentaire en vertu de laquelle l'impôt des boissons devait cesser d'être en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1850. Et, précisément dix jours avant cette date, la Législa-

<sup>1</sup> En français dans le texte.



tivele rétablit. Le peuple français était condamné à donner continuellement la chasse à cet impôt; quand il l'avait jeté à la porte, il le voyait rentrer par la fenêtre.

La haine dont le peuple poursuit cette taxe s'explique. Elle rassemble, en effet, en elle, tout ce qu'il y avait de haïssable dans l'ancien système des impôts français. La façon dont elle est levée est odieuse, sa répartition est aristocratique : la taxe est la même pour les vins les plus ordinaires comme pour les plus précieux. Cet impôt croît donc en proportion géométrique dans la mesure où la fortune des consommateurs diminue. C'est un impôt progressif à rebours. Il provoque donc directement à l'empoisonnement des classes ouvrières. Il accorde une prime aux vins falsifiés, contrefaits. Il diminue la consommation en plaçant des bureaux d'octroi aux portes de toutes les villes de plus de 4.000 habitants et en transformant chaque cité en un pays étranger protégé par des taxes de douane contre les vins français. Les grands commerçants en vins, les petits à plus forte raison, les « marchands de vins » dont les bénéfices dépendent directement de la vente du vin sont autant d'ennemis déclarés de l'impôt des boissons. Enfin, en diminuant la consommation, cette taxe ferme à la production son débouché. En même temps qu'il empêche les ouvriers des villes de payer le vin, il empêche également les vigneronns de le vendre. Et la France compte une population de vigneronns



s'élevant à 12 millions environ. On comprend, dès lors, la haine du peuple en général et surtout le fanatisme des vigneronns contre l'impôt des boissons. De plus on ne voyait pas dans son rétablissement un fait isolé, plus ou moins fortuit. Les paysans possèdent une espèce de tradition historique qui se transmet de père en fils. Dans ces enseignements murmurés à l'oreille, on apprend que tout gouvernement, tant qu'il veut tromper le paysan promet, la suppression de l'impôt sur les vins, mais que, dès qu'il l'a trompé, il le conserve ou le rétablit. C'est à cet impôt que le paysan reconnaît le « bouquet » du gouvernement, sa tendance. Le rétablissement de l'impôt des boissons le 20 décembre, signifiait : *Louis Bonaparte est comme les autres*. Mais il était cependant différent des autres ; il était une *invention des paysans*, et ceux-ci, dans les pétitions contraires à cette taxe et qui comptaient des millions de signatures représentaient les suffrages qu'ils avaient accordé un an auparavant au « neveu de son oncle ».

La population campagnarde, qui forme plus des deux tiers de la population française, consiste principalement en ces *propriétaires fonciers* que l'on qualifie de *libres*. La première génération, affranchie gratuitement des charges féodales par la révolution de 1789 n'avait pas payé la terre ; mais les générations suivantes payaient, sous la forme de *prix du sol*, ce que leurs devanciers demi-serfs avaient payé sous forme de rente, de dime, de corvée, etc.



A mesure que la population croissait, que d'autre part augmentait la division de la terre, le prix de la parcelle s'élevait, car la demande croissait avec son exiguité; mais à mesure que le prix de la parcelle montait, soit que le paysan l'achetât directement, ou qu'il se la fit compter comme capital par ses cohéritiers, *l'endettement du paysan*, c'est-à-dire *l'hypothèque* croissait en proportion. Le titre de la créance dont la terre est chargée se nomme en effet *hypothèque*, c'est la créance dont le sol est le nantissement. De même qu'au moyen âges les *privilèges* s'accumulaient sur les biens-fonds, les *hypothèques* s'amoncellent actuellement sur les parcelles. De plus, sous le régime parcellaire, la terre est pour son propriétaire un pur *instrument de production*. Or, à mesure que la division du terrain augmente, sa fertilité diminue. L'application de la machine à la terre, la division du travail, les améliorations principales, canaux d'irrigation, d'assèchement, etc., deviennent de plus en plus impossibles, parce que les *faux-frais* de la culture croissent proportionnellement à la division du moyen de production. Mais, l'état de division augmentant, le bien-fonds et le matériel le plus misérable tendent de plus en plus à devenir l'unique capital du cultivateur parcellaire. Les avances de capital, faites à la terre, diminuent, les petits paysans voient de plus en plus leur faire défaut le sol, l'argent et le savoir nécessaire à l'utilisation des progrès de l'agronomie : l'agriculture rétrograde



de plus en plus. Enfin, le *produit net* diminue proportionnellement à l'augmentation de la *consommation brute*. La famille du paysan tout entière se voit interdire par sa propriété même toute autre occupation et cependant la terre ne peut plus la nourrir.

Ainsi donc, la population et, avec elle, la division du sol augmentant, le *moyen de production*, la terre, s'élève de prix, sa *fertilité* diminue en proportion : *l'agriculture périclité et le paysan s'endette* dans la même mesure. Ce qui était effet devient cause à son tour, Chaque génération laisse l'autre plus endettée. Chaque génération débute dans des conditions plus défavorables et plus dures. L'hypothèque donne naissance à l'hypothèque, et quand le paysan ne peut plus offrir sa parcelle en nantissement de *nouvelles dettes*, ne peut plus la charger de nouvelles hypothèques, il devient directement la proie de l'usure et les intérêts usuraires se font de plus en plus énormes.

Il arriva donc que le paysan français, sous forme d'intérêts pour les *hypothèques* prises sur sa terre, sous forme d'intérêts pour les *avances sans hypothèques* des usuriers, abandonna au capitaliste, non seulement une rente, non seulement le profit industriel, bref, non seulement *tout le bénéfice net*, mais encore une *partie du salaire*. Il tomba dans la condition du *tenancier irlandais* et tout cela sous le prétexte d'être *propriétaire privé*.

Ce procès fut accéléré en France par l'accroisse-



ment continu des *charges fiscales* et par les *frais de justice*, provenant soit des formalités dont la législation française entoure la propriété foncière, soit des conflits innombrables qui naissent de la juxtaposition et de l'enchevêtrement des parcelles, soit de la manie chicanière des paysans chez qui la jouissance de la propriété se réduit à faire prévaloir fanatiquement l'illusion de la propriété, le *droit de propriété*.

D'après un tableau statistique datant de 1840, le produit brut du sol français s'élevait à 5.237.178.000 francs. Il faut en déduire 3.552.000.000 francs pour les frais de culture, y compris la consommation des travailleurs agricoles. Reste un produit net de 1.685.178.000 francs, dont il faut déduire 550 millions pour les intérêts hypothécaires, 100 millions pour les magistrats, 350 millions d'impôts, et 107 millions pour les droits d'enregistrement, de timbre et d'hypothèque. Reste la troisième partie du produit net, 538 millions. Répartis par tête de la population, cela ne fait pas 25 francs de produit net. Dans ce calcul n'entre naturellement en ligne de compte ni l'usure non hypothécaire, ni les honoraires des avocats, etc.

On comprend quelle fut la situation du paysan quand la République eut ajouté de nouvelles charges aux anciennes. On voit que son exploitation ne se distingue que par la *forme* de celle du prolétariat industriel. L'exploiteur est le même, c'est le *capital*. Les capitalistes isolés exploitent les paysans isolés



par *l'hypothèque* et *l'usure*. La classe capitaliste exploite la classe paysanne par les *impôts*. Le titre de propriété du paysan est le talisman grâce auquel le capital l'ensorcèle, le prétexte au nom duquel il l'excite contre le prolétariat industriel. Seule la chute du capital peut relever le paysan, seul un gouvernement anti-capitaliste, prolétarien, peut remédier à sa misère économique, à sa dégradation sociale. La *République constitutionnelle* est la dictature des exploités coalisés du campagnard. La République *sociale démocratique*, la République rouge est la dictature de ses alliés. Le plateau de la balance monte ou descend suivant le suffrage que le paysan jette dans l'urne électorale. C'est à lui de décider de son sort. — Ainsi parlaient les socialistes dans des pamphlets, des almanachs, des calendriers, des brochures de toute espèce. Ce langage devint encore plus compréhensible pour le paysan grâce aux écrits contraires du « parti de l'ordre » qui s'adressait à lui, et, par une exagération grossière, une conception, une exposition brutale des desseins et des idées des socialistes, atteignait à la véritable rusticité et irritait la convoitise du fruit défendu. Ce qui parlait le plus clairement à l'esprit des paysans, c'était l'expérience que cette classe avait retirée de l'exercice du droit de suffrage, c'étaient les désillusions qui se succédaient coup sur coup avec une rapidité révolutionnaire. *Les révolutions sont les locomotives de l'histoire.*



La transformation graduelle subie par les paysans se montra à différents symptômes. Elle se manifesta dans les élections pour l'Assemblée législative, puis dans la mise en état de siège des départements voisins de Lyon, puis dans l'élection par le département de la Gironde d'un Montagnard à la place de l'ancien président de la « Chambre introuvable » peu de jours après le 13 juin, enfin par l'élection d'un rouge le 20 décembre 1849 à la place d'un légitimiste décédé dans le département du Gard, cette terre promise du légitimisme, théâtre d'atrocités effrayantes subies par les républicains en 1794 et en 1795, centre de la terreur blanche en 1815 où libéraux et protestants furent ouvertement assassinés. Le bouleversement de la classe la plus stationnaire de la population apparut très clairement après le rétablissement de l'impôt des boissons. Les mesures gouvernementales, les lois de janvier et de février 1850 sont presque exclusivement destinées aux *départements* et aux *paysans*. C'était la preuve la plus frappante du progrès qu'ils avaient accompli.

*La circulaire d'Hautpoul*, qui fait du gendarme un inquisiteur au service du préfet, du sous-préfet et surtout du maire, qui organise l'espionnage au sein des communes rurales les plus éloignées; *la loi contre les instituteurs*, en vertu de laquelle ces derniers, les gens capables, les porte-paroles, les éducateurs et les interprètes de la classe paysanne étaient soumis à l'arbitraire des préfets; eux, les pro-



létaires de la classe instruite, se voyaient chasser d'une commune dans l'autre comme un gibier que l'on veut forcer; *la proposition de loi contre les maires* qui suspend au-dessus de leur tête l'épée de Damoclès de la révocation et constamment les oppose, eux, les présidents des communes rurales au président de la République et au « parti de l'ordre »; l'ordonnance qui change les 17 divisions militaires en quatre pachaliks et donne aux Français pour salon national la caserne et le bivouac; *la loi sur l'instruction* par laquelle le parti de l'ordre proclame que l'inconscience et l'abrutissement de la France sont la condition de son existence sous le régime de suffrage universel. Qu'étaient-ce que toutes ces lois, toutes ces mesures? C'étaient des tentatives désespérées du « parti de l'ordre » pour reconquérir les départements et les paysans des départements.

Considérés comme *mesures de répression*, les moyens étaient misérables et allaient contre leur but. Les grandes mesures comme le maintien de l'impôt des boissons, l'impôt des 45 centimes, le rejet dédaigneux des pétitions des paysans demandant le remboursement du milliard, etc., toutes ces foudres législatives ne frappaient la classe paysanne que d'un coup, dans sa totalité, parlaient du centre. Les lois et les mesures introduites rendaient l'attaque et la résistance *générales*, devenaient les sujets de conversation de chaque hutte, inoculaient la révolution à chaque village : *elles locali-*



*saient cette révolution, en faisaient une révolution paysanne.*

D'autre part, ces propositions de Bonaparte, leur adoption par l'Assemblée nationale, tout cela ne démontrait-il pas l'union des deux pouvoirs de la République constitutionnelle dès qu'il s'agit de la répression de l'anarchie, de l'oppression de toutes les classes qui se soulèvent contre la dictature de la bourgeoisie? Est-ce que *Soulouque* n'avait pas, immédiatement après son message brutal, assuré la Législative de son dévouement à l'ordre par le message de *Carlier* qui suivit immédiatement, de *Carlier*, cette caricature ignoblement commune de *Fouché*: Louis Bonaparte lui-même était d'ailleurs la plate caricature de Napoléon.

*La loi sur l'instruction* nous montre l'alliance des jeunes catholiques et des vieux voltairiens. La domination des bourgeois coalisés pouvait-elle être autre chose que le despotisme coalisé de la restauration amie des Jésuites et de la monarchie de Juillet libre penseuse? Est-ce que les armes qu'une fraction de la bourgeoisie avait remises au peuple pour lutter contre l'autre parti bourgeois dans les luttes réciproques dont l'hégémonie était l'enjeu, est-ce que ces armes ne devaient pas être reprises au peuple alors en présence de la dictature de la coalition? Rien n'a plus irrité le boutiquier de Paris que ce coquet étalage de *Jésuitisme* non pas même le rejet des *concordats à l'amiable*.

Pendant ce temps, les conflits continuaient à



s'élever aussi bien entre les différentes fractions du parti de l'ordre, qu'entre l'Assemblée nationale et Bonaparte. Beaucoup de choses étaient faites pour déplaire à l'Assemblée : Bonaparte, immédiatement après « son coup d'État », après la constitution d'un ministère bonapartiste proprement dit, mandait devant lui les invalides de la monarchie, nommés préfets, et faisait de leur agitation inconstitutionnelle en faveur de sa réélection à la présidence la condition de leur maintien dans leur fonction. Carlier célébrait son installation par la fermeture d'un club légitimiste. Bonaparte fondait un journal particulier, le *Napoléon*, qui confiait au peuple les intentions secrètes du président que ses ministres étaient obligés de démentir à la tribune de la Législative. Bien des choses semblaient peu plaisantes : le maintien insolent du ministère malgré les votes de défiance répétés ; la tentative de se concilier la faveur des sous-officiers par une haute-paie journalière de quatre sous, et la faveur du prolétariat par un plagiat des *Mystères* d'Eugène Sue, par une banque de prêts sur l'honneur ; l'impudence enfin avec laquelle on faisait proposer par les ministres la déportation à Alger des derniers insurgés de Juin pour frapper « en gros » la Législative d'impopularité, alors que le président conservait sa popularité « en détail » par des grâces isolées. Des paroles menaçantes tombèrent de la bouche de *Thiers* qui parla de « coups d'État » et de « coups de tête ». La Législative se vengea de



Bonaparte en rejetant toute proposition de loi qu'il déposait dans son propre intérêt, en cherchant avec une défiance bruyante si chaque projet qu'il déposait dans l'intérêt général n'avait pas pour effet, en augmentant le pouvoir exécutif, de profiter au pouvoir personnel du prince président. En un mot, *l'Assemblée se vengeait par la conspiration du mépris.*

Le parti légitimiste, de son côté, voyait avec mécontentement les orléanistes, plus capables, s'emparer de nouveau de presque tous les postes et la *centralisation* croître alors qu'ils voyaient principalement leur salut dans la *décentralisation*. C'était réel. La contre-révolution *centralisait à l'excès*. Elle préparait à l'avance le mécanisme de la révolution. Par le cours forcé accordé aux billets de banque, elle *centralisait* même l'or et l'argent de la France dans la banque de Paris. Elle créait ainsi au prolit de la révolution un *trésor de guerre tout fait*.

Les orléanistes, enfin, voyaient avec dépit sur-nager le principe de la légitimité, le voyaient avec déplaisir s'opposer à leur principe bâtard. Ils se trouvaient à chaque instant humiliés et maltraités parce qu'ils représentaient la mésalliance bourgeoise d'un noble époux.

Nous avons vu peu à peu les paysans, les petits bourgeois, et, en général, toutes les classes moyennes se ranger aux côtés du prolétariat, poussés à se mettre en opposition officielle avec



la République officielle, traités par elle en adversaires. *Révolte contre la dictature de la bourgeoisie ; nécessité d'une modification de la société ; maintien des institutions républicaines et démocratiques considérées comme les moteurs de cette société ; ralliement autour du prolétariat, la seule puissance révolutionnaire décisive* — telles sont les caractéristiques les plus générales de ce qu'on a appelé le *parti de la sociale démocratie, le parti de la république rouge*. Ce *parti de l'anarchie*, comme se sont plus à le baptiser ses adversaires, n'est pas moins que le *parti de l'ordre* une coalition d'intérêts différents. Il part des plus petites réformes apportées au désordre de l'ancienne société et aboutit au bouleversement de l'ancien ordre social; le libéralisme bourgeois et le terrorisme révolutionnaire sont les lointains extrêmes qui forment le point d'origine et le point terminal du parti de l'« Anarchie. »

La suppression des droits protecteurs, c'est du socialisme! elle atteint en effet le monopole de la fraction *industrielle* du « parti de l'ordre ». La réglementation du déficit public — c'est du socialisme! elle atteint le monopole de la fraction *financière* du « parti de l'ordre ». La libre entrée de la viande et des grains étrangers — c'est du socialisme! elle atteint la troisième fraction du « parti de l'ordre », *la grande propriété foncière*. Les revendications du parti libre-échangiste, des



bourgeois anglais les plus avancés paraissent, en France, être autant de revendications socialistes. Le voltairianisme — c'est du socialisme ! Il attaque une quatrième fraction du « parti de l'ordre », la fraction *catholique*. Liberté de la presse, liberté d'association, instruction générale du peuple — Socialisme ! Socialisme ! Ces mesures frappent le monopole du parti de l'ordre dans son ensemble.

La marche de la révolution avait si bien mûri la situation que les exigences les plus modestes des classes moyennes, les réformateurs de toutes nuances étaient contraints de se rallier autour du drapeau du parti révolutionnaire le plus avancé, autour du *drapeau rouge*.

Quelle que fut, d'ailleurs, la diversité du socialisme, des fractions importantes du parti de l'anarchie — cette diversité correspondait à la variété des conditions économiques et aux différences dans les besoins généraux des classes et des fractions de classes qui découlaient de ces conditions — sur un point du moins il y avait unanimité. On proclamait que le socialisme était le *moyen d'émanciper le prolétariat* et que son *but* était cette *émancipation*.

Dans les phrases socialistes *générales*, ressemblant à peu près à celles du *parti de l'anarchie*, se cache le *socialisme* du *National*, de la *Presse* et du *Siècle*, qui, plus ou moins conséquent, veut renverser la domination de l'aristocratie financière et délivrer l'industrie et le commerce de leurs



entraves antérieures. C'est le socialisme de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. En effet, les grands capitalistes, membres du parti de l'ordre, renient les intérêts de ces industries qui ne s'accordent plus avec leurs monopoles privés. Ce *socialisme bourgeois*, qui, naturellement, rallie autour de lui une partie des ouvriers et des petits bourgeois comme le font toutes les espèces bâtardes de socialisme, se distingue du *socialisme petit bourgeois proprement dit*, du socialisme « par excellence ». La petite bourgeoisie bait le capital parce qu'elle est *débitrice* : elle demande des *institutions de crédit*. Le capital l'écrase par la *concurrence* : elle réclame des *associations* subventionnées par l'Etat. Le capital l'accable par la *concentration* : elle veut des *impôts progressifs*, des restrictions à l'héritage, l'entreprise par l'Etat des grands travaux, d'autres mesures encore qui *entravent puissamment l'accroissement du capital*. Comme elle rêve à la réalisation pacifique de son socialisme, qu'elle compte même sur une seconde révolution de Février durant pendant quelques jours, elle croit naturellement que le procès historique futur consiste dans *l'application des systèmes* que les penseurs sociaux conçoivent ou ont conçu soit en compagnie, soit en inventeurs isolés. Les petits bourgeois deviennent ainsi les éclectiques ou les adeptes des systèmes socialistes déjà existants, du *socialisme doctrinaire* qui n'est resté l'expression théorique du prolétariat qu'aussi longtemps que



celui-ci n'était pas assez développé pour posséder un mouvement historique indépendant.

Ainsi donc, pendant que l'*Utopië*, le *socialisme doctrinaire*, qui subordonne le mouvement total à un de ses moments, remplace la production sociale, la production en commun, par la chimère d'un pédant isolé, dont surtout la fantaisie rabaisse la lutte révolutionnaire des classes avec ses nécessités à de petits artifices ou à de grosses sentimentalités ; pendant que ce socialisme doctrinaire, qui au fond se borne à idéaliser la société actuelle, n'en prend qu'une ombre sans âme et veut que son idéal l'emporte sur la réalité sociale ; pendant que ce socialisme est abandonné par le prolétariat à la petite bourgeoisie ; alors que la rivalité des différents chefs socialistes met en évidence chacun de ces soi-disant systèmes, de ces théories, dont chacune retient prétentieusement l'un des moments intermédiaires du bouleversement social au détriment des autres, le *prolétariat*, lui, se groupe de plus en plus autour du *socialisme révolutionnaire*, autour du *communisme* auquel la bourgeoisie elle-même a fourni le nom de *Blanqui*. Ce socialisme, c'est la *révolution à l'état permanent*, la *dictature de classe du prolétariat*, moment nécessaire qu'il faut franchir pour atteindre à la *suppression générale des différences de classe* ; c'est la suppression de tous les rapports de production sur lesquels elles reposent, la suppression de tous les rapports sociaux qui correspondent à ces rapports de production, le



bouleversement enfin de toutes les idées qui découlent de ces rapports sociaux.

L'espace qui nous est réservé ne nous permet pas de développer davantage ce sujet.

Nous avons vu que si, dans le *parti de l'ordre*, l'*aristocratie financière* devait nécessairement prendre la tête, dans le parti de l'*Anarchie* ce devait être le *prolétariat*. Les différentes classes, unies en une ligne révolutionnaire, se groupaient donc autour du prolétariat ; les départements devenaient de moins en moins sûrs ; l'Assemblée législative était de plus en plus mécontente des prétentions du Soudouge français. Pendant ce temps, approchaient les élections complémentaires, longtemps ajournées et retardées, qui devaient pourvoir au remplacement des Montagnards proscrits le 13 juin.

Le gouvernement, méprisé par ses ennemis, maltraité et journellement humilié par ses soi-disant amis, ne voyait qu'un moyen de sortir de sa situation répugnante, intolérable : l'*émeute*. Une émeute à Paris eût permis de mettre en état de siège la capitale et les départements, d'être ainsi maître des élections. D'autre part, les amis de l'ordre auraient été contraints à des concessions vis-à-vis d'un gouvernement vainqueur de l'anarchie, s'ils ne voulaient pas, eux-mêmes, passer pour anarchistes.

Le gouvernement se mit à l'œuvre. Au commencement de février, on provoqua le peuple en



abattant les arbres de la liberté. Ce fut inutile. Si les arbres de la liberté avaient perdu leur place, le gouvernement lui-même perdit la tête, et recula, effrayé, devant sa provocation. L'Assemblée nationale reçut cette maladroite tentative d'émancipation de Bonaparte avec une défiance glacée. L'enlèvement des couronnes d'immortelles de la colonne de juillet n'eut pas plus de succès. Elle fournit à une partie de l'armée l'occasion de démonstrations révolutionnaires et à l'Assemblée nationale le prétexte d'un vote de défiance plus ou moins déguisé contre le ministère. Ce fut en vain que la presse gouvernementale menaça de la suppression du suffrage universel, de l'invasion des Cosaques. En vain d'Hautpoul, en pleine assemblée, somma-t-il la gauche de descendre dans la rue en déclarant que le gouvernement était prêt à la recevoir. D'Hautpoul n'en retira qu'un rappel à l'ordre du président et le « parti de l'ordre » laissa avec une joie maligne et silencieuse un député de gauche persiffler les velléités usurpatrices de Bonaparte. En vain prophétisa-t-on une révolution pour le 24 février ; le gouvernement fit en sorte que le 24 février fut ignoré du peuple.

Le prolétariat permettait qu'on le provoquât à l'émeute parce qu'il avait dessein de faire une révolution.

Sans s'arrêter aux excitations du gouvernement qui ne faisaient qu'irriter davantage le mécontentement général contre l'ordre existant, le comité



électoral, entièrement sous l'influence des ouvriers, présenta trois candidats pour Paris : *Deflotte*, *Vidal* et *Carnot*. Deflotte était un déporté de juin, amnistié dans un de ces accès où Bonaparte essayait de se ménager la popularité. C'était un ami de Blanqui, et il avait participé à l'attentat du 15 mars. Vidal, connu comme écrivain communiste par son livre de *La répartition de la richesse* était l'ancien secrétaire de Louis Blanc à la commission du Luxembourg. Carnot, le fils du conventionnel, de l'organisateur de la victoire, le moins compromis des membres du parti du *National* avait été ministre de l'Instruction publique. Son démocratique projet de loi sur l'enseignement primaire était une protestation vivante contre la loi sur l'enseignement due aux Jésuites. Ces trois candidats représentaient les trois classes alliées : en tête, l'insurgé de Juin, le représentant du prolétariat révolutionnaire; à côté de lui, le socialiste doctrinaire, le représentant de la petite bourgeoisie socialiste; en troisième lieu, enfin, le représentant du parti républicain bourgeois dont les formules démocratiques, opposées à celles du « parti de l'ordre » avaient pris une couleur socialiste et perdu, depuis longtemps, leur sens propre. C'était *comme en février* une *coalition générale contre la bourgeoisie et le gouvernement*. Mais, cette fois, le prolétariat était *à la tête de la ligue révolutionnaire*.

Malgré tous les efforts, les candidats socialistes



l'emportèrent. L'armée elle-même vota pour l'insurgé de Juin, contre son propre ministre de la Guerre, Lahitte. Le parti de l'ordre était comme frappé de la foudre. Les élections départementales le consolait mal : elles fournissaient une majorité de Montagnards.

*L'élection du 10 mars 1850 ! C'était la revanche de juin 1848.* Les massacreurs et les déporteurs des insurgés de Juin rentraient bien à l'Assemblée nationale, mais l'échine basse, à la suite des déportés, et leurs principes au bout des lèvres. *C'était la revanche du 13 Juin 1849.* La Montagne, proscrite par l'Assemblée nationale faisait sa rentrée dans cette Assemblée, mais maintenant trompette avancée de la Révolution, elle n'en avait plus le commandement comme autrefois. *C'était la revanche du 10 décembre.* Napoléon avait été battu avec son ministre Lahitte. L'histoire parlementaire de la France ne connaît qu'un cas analogue : l'échec d'Haussey, ministre de Charles X en 1830. L'élection du 10 mars 1850 était enfin la cassation de celle du 13 mai qui avait donné la majorité au « parti de l'ordre. » L'élection du 10 mars protestait contre la majorité du 13 mai. Le 10 mars était une Révolution. Derrière les bulletins de vote, les pavés étaient prêts.

« Le vote du 10 mars, c'est la guerre », s'écriait Ségur d'Aguesseau, un des membres les plus avancés du parti de l'ordre.

Avec le 10 mars 1850, la République constitu-



tionnelle rentre dans une nouvelle phase, *dans sa phase de dissolution*. Les différentes fractions de la majorité se sont réconciliées entre elles et avec Bonaparte, elles sont de nouveau destinées à sauver l'ordre, et lui redevient leur *homme neutre*. Si elles songent encore à être royalistes, c'est parce qu'elles désespèrent toujours de la possibilité de la République bourgeoise. S'il pense encore à être président, c'est uniquement parce qu'il désespère de le rester.

A l'élection de Desflotte, l'insurgé de Juin, Bonaparte répond sur l'indication du « parti de l'ordre », par la nomination de Baroche au ministère de l'Intérieur, de Baroche, l'accusateur de Blanqui et de Barbès, de Ledru-Bollin et de Guinard. A l'élection de Carnot, la Législative répond par le vote de la loi sur l'instruction, à l'élection de Vidal, par l'interdiction de la presse socialiste. Le « parti de l'ordre » cherche à dissimuler sa peur par les coups de trompette que lance sa presse. « Le glaive est saint », s'écrie un de ses organes. « Les défenseurs de l'ordre doivent prendre l'offensive contre le parti rouge », dit un autre. « Entre le socialisme et la société, il y a un duel à mort, une guerre continuelle, sans pitié. Dans ce combat singulier, l'un ou l'autre doit être terrassé. Si la société n'anéantit pas le socialisme, le socialisme anéantira la société », chante un troisième coq de l'ordre. Elevez les barricades de l'ordre, les barricades de la religion, les barricades



de la famille ! Il faut en finir avec les 127.000 électeurs de Paris ! Une Saint-Barthélemy pour les socialistes ! Et le parti de l'ordre croit un moment dans sa propre confiance, dans sa victoire.

Ce que ses organes prennent le plus fanatiquement à parti, ce sont les *boutiquiers de Paris*. L'insurgé de Juin choisi comme représentant par les boutiquiers de Paris ! Cela signifie qu'un second Juin 1848 est impossible ; qu'un second 13 Juin 1849 est impossible ; que l'influence morale du capital est battue en brèche ; que l'Assemblée nationale ne représente plus que la bourgeoisie ; que la grande propriété est perdue, puisque son soutien, la petite propriété, cherche son salut dans le camp des sans-avoir.

Le « parti de l'ordre » revient naturellement à ses inévitables *lieux communs*. *Davantage de répression ! s'écrie-t-il. Dix fois plus de répression !* Mais sa force de répression est dix fois plus faible, tandis que la résistance est cent fois plus puissante. L'instrument principal de la répression, l'armée ne doit-elle pas elle-même être réprimée ? Et le parti de l'ordre prononce son dernier mot : « Le cercle de fer d'une légalité qui nous étouffe doit être rompu. *La République constitutionnelle est impossible !* » Il nous faut lutter avec nos vraies armes. Depuis février 1848, nous avons combattu la Révolution sur *son propre* terrain, avec *ses propres* armes ; nous avons accepté *ses propres* institutions. La Constitution est une citadelle qui



ne protège que les assiégeants, non les assiégés! En nous glissant dans Ilion, la sainte, cachée dans le ventre du cheval de Troie, nous n'avons pas, à la différence de nos modèles, les *Grecs*, conquis la ville ennemie, nous nous sommes laissés faire prisonniers nous-mêmes.

Mais le fondement de la Constitution est le *suffrage universel*. La *suppression du suffrage universel* est le dernier mot du « parti de l'ordre », de la dictature bourgeoise.

Le suffrage universel avait donné raison à la bourgeoisie le 24 mai 1848, le 20 décembre 1848, le 13 mai 1849, le 8 juillet 1849. Le suffrage universel s'est fait tort à lui-même le 10 mars 1850. La constitution bourgeoise signifie que la domination bourgeoise est l'émanation et le résultat du suffrage universel, l'acte parfait de la volonté souveraine du peuple. Mais du moment que le contenu de ce suffrage, de cette volonté souveraine n'est plus la domination de la bourgeoisie, la Constitution a-t-elle encore quelque sens? N'est-ce pas le devoir de la bourgeoisie de régler le suffrage de telle façon qu'il veuille ce qui est raisonnable, qu'il veuille la domination de la bourgeoisie? Le suffrage universel en révoquant constamment le pouvoir public, en le créant à nouveau, en le tirant de son propre sein, ne supprime-t-il pas toute stabilité, ne met-il pas tous les pouvoirs existants continuellement en question, n'annihile-t-il pas l'autorité, ne menace-t-il pas



même de mettre l'anarchie au même rang que l'autorité? Après le 10 mars 1850, qui pouvait en douter?

La bourgeoisie, en se dépouillant du suffrage universel dont elle s'était drapée jusqu'alors, d'où elle puisait sa toute-puissance, confesse crûment : *Notre dictature s'est maintenue jusqu'à présent par la volonté du peuple, il faut l'assurer maintenant contre la volonté du peuple.* Et, conséquente, elle cherche son appui non plus *en France*, mais hors de France, à l'étranger, dans l'*invasion*.

Elle suscite ainsi un second Coblençe, dont le siège est fait en France même. Elle réveille contre elle toutes les passions nationales. Par son attaque contre le suffrage universel, elle fournit à la nouvelle révolution un *prétexte général*, et la révolution en a besoin. Tout *prétexte particulier* eût divisé les membres de la ligue révolutionnaire et mis leurs divergences en évidence. Le *prétexte général* aveugle les classes à moitié révolutionnaires, leur permet de s'illusionner sur le caractère *déterminé* de la révolution à venir, sur les conséquences de leur propre action. Toute révolution a besoin d'une question de banquet. Le suffrage universel était la question des banquets de la nouvelle révolution.

Mais les fractions bourgeoises sont déjà perdues quand elles abandonnent la seule forme où il leur soit possible d'exercer le pouvoir en commun, la forme la plus puissante et la plus parfaite de leur *domination de classe*, la *République consti-*



*tutionnelle*, pour avoir recours à la forme inférieure, incomplète et plus faible de la *Monarchie*. Elles ressemblent à ce vieillard qui pour reconquérir sa jeunesse, reprenait sa parure enfantine et cherchait à tourmenter ses membres flétris. Leur République n'avait qu'un avantage : celui d'être *la serre destinée à faire éclore la révolution*.

Le 10 mars 1850 porte l'inscription :

« APRÈS MOI LE DÉLUGE. »

---



## CHAPITRE IV

### ABOLITION DU SUFFRAGE UNIVERSEL EN 1850<sup>1</sup>

Les mêmes symptômes pouvaient s'observer en France depuis 1849 et surtout depuis le début de 1850. Les industries parisiennes sont en pleine activité. Les fabriques de cotonnade de Rouen et

<sup>1</sup> Le chapitre iv est tiré de la dernière double livraison de la *Neue rheinische Zeitung*. Engels le fait précéder des lignes suivantes: « La suite des trois chapitres précédents se trouve dans la *Revue* du dernier numéro double (v et vi) de la *Neue rheinische Zeitung*. Après avoir dépeint la grande crise commerciale survenue en Angleterre en 1847 et expliqué la transformation en mouvements révolutionnaires, des embarras politiques de février et de mars 1848, qui prenaient déjà un caractère aigu par les répercussions de cette crise sur le continent, Marx expose comment la prospérité du commerce et de l'industrie, réapparue au cours de 1848, accrue encore en 1849, paralysa l'élan révolutionnaire et rendit possibles les victoires de la réaction. »

Engels explique, d'autre part, dans la préface qu'il fit pour l'édition du *Vorwärts*, combien ce dernier fragment est important. Il nous fait part, dans les termes suivants, des circonstances dans lesquelles il a été écrit: « A partir du printemps 1850, Marx jouit d'un loisir qui lui permit de se livrer à des études économiques et de reprendre l'histoire économique des dix dernières années. Sa conclusion, restée jusque-là mi-aprioristique et tirée d'une matière incomplète, s'affirma: la crise du commerce universel de 1847 était l'origine propre de la révolution de février et de mars, et la prospérité industrielle, revenue peu à peu depuis le milieu de 1848 et arrivée à son plein épanouissement en 1849



de Mulhouse sont assez prospères bien que les prix élevés de la matière première aient, ici comme en Angleterre, occasionné un certain ralentissement. Le développement de la prospérité fut plus particulièrement accéléré en France par une large modification des tarifs de douanes introduite en Espagne et par l'abaissement des droits opéré par le Mexique sur différents articles de luxe. L'exportation des marchandises françaises avait augmenté d'une façon importante sur ces deux marchés. La multiplication des capitaux fit naître, en France, une série de spéculations dont le prétexte était l'exploitation sur une grande échelle des mines d'or de la Californie. Quantité de sociétés prirent naissance. Le faible montant de leurs actions, leurs prospectus à couleur socialiste visaient directement la bourse des

et en 1850, était la force vivifiante de la réaction européenne naissante. Cela devint parfaitement clair pour lui. C'était décisif. Tandis que dans les trois premiers articles (parus dans la livraison de janvier, février, mars de la *Neue rheinische Zeitung*, revue politique et économique, Hambourg, 1850) perce encore l'attente d'un prompt et nouveau relèvement de l'énergie révolutionnaire, la revue historique, composée par Marx et moi, de la dernière livraison double parue en automne 1850 (mai à octobre), rompt une fois pour toutes avec les illusions: « Une nouvelle révolution n'est possible qu'à la suite d'une nouvelle crise. » C'était la seule modification essentielle qu'il y eut à faire. Il n'y avait absolument rien à changer à l'interprétation des événements donnée dans les articles précédents, aux connexions causales qui y avaient été établies. La continuation du récit partant du 10 mars et allant jusqu'en automne 1850, donnée dans cette revue nous le montre. »



petits bourgeois et des ouvriers. En gros et en détail, ces entreprises se réduisaient à cette escroquerie pure qui est particulière aux Chinois et aux Français. Une de ces sociétés même fut directement protégée par le gouvernement. Les droits sur les importations s'élèvent en France dans les premiers mois de 1848 à 63 millions de francs, en 1849, à 95 millions, et en 1850 à 93 millions. D'ailleurs, au mois de septembre 1850, ils dépassèrent de plus d'un million leur montant pour le même mois de 1847. L'exportation s'est de même accrue en 1849 et plus encore en 1850.

La preuve la plus frappante de la renaissance de la prospérité est fournie par le rétablissement des paiements en espèces à la Banque et édicté par la loi du 9 septembre 1850. Le 15 mars 1848, la Banque avait été autorisée à suspendre les paiements de cette nature. La circulation en billets, y compris celle des banques provinciales, s'élevait à 373 millions de francs (14.920.000 £) Le 2 novembre 1849, cette circulation montait à 482 millions de francs ou à 19.280.000 £, soit une augmentation de 4.360.000 £ ; et le 2 septembre 1850, à 496 millions de francs, ou à 19.840.000 £. soit une augmentation d'environ 5 millions de livres. Les billets ne s'en trouvèrent pas dépréciés, au contraire. L'augmentation de la circulation des banknotes était accompagnée d'une accumulation sans cesse grandissante de l'or et de l'argent dans les caves de la Banque, si bien qu'en 1850 l'encaisse métal-



lique s'élevait environ à 14 millions de livres, somme inouïe pour la France. La Banque avait donc été mise en position d'augmenter sa circulation, c'est-à-dire son capital actif, de 113 millions de francs, ou de 5 millions de livres. Ce fait prouve d'une façon frappante combien nous avons raison de prétendre, dans une livraison antérieure, que la révolution, loin d'abattre l'aristocratie financière, ne l'avait que consolidée. Cette conclusion est encore plus évidente si nous jetons le coup d'œil suivant sur la législation française de la Banque dans ces dernières années. Le 10 juin 1847, la Banque fut autorisée à émettre des banknotes de 200 francs. Le billet le moins important était jusqu'alors celui de 500 francs. Un décret du 15 mars 1848 donnait aux billets de la Banque la valeur d'une monnaie légale et dispensait cet établissement de l'obligation de les rembourser en espèces. L'émission des billets fut limitée à 350 millions de francs. Elle fut autorisée en même temps à émettre des billets de 100 francs. Un décret du 27 avril ordonna la fusion des banques départementales avec la Banque de France. Un autre décret du 2 mai 1848 élève son émission à 412 millions de francs. Un décret du 22 décembre 1849 élève le maximum de l'émission à 525 millions de francs. Enfin la loi du 6 septembre 1850 rétablit le remboursement des billets en espèces. Tous ces faits, l'accroissement constant de la circulation, la concentration de tout le crédit français entre les



mains de la Banque, l'accumulation de l'or français dans ses caves amenèrent M. Proudhon à conclure que la Banque devait dépouiller sa vieille peau et se métamorphoser en une banque populaire à sa mode. Il n'avait pas besoin de connaître l'histoire de la crise de la Banque d'Angleterre de 1799 à 1819 ; il n'avait qu'à porter ses yeux au delà de la Manche pour voir que le phénomène qui lui paraissait inouï dans l'histoire de la société bourgeoise était des plus normaux dans cette société ; mais seulement il se produisait en France pour la première fois. On voit que les soi-disant théoriciens révolutionnaires qui, à Paris, grondaient après le gouvernement provisoire étaient tout aussi ignorants de la nature et des résultats des mesures prises que ces messieurs du gouvernement eux-mêmes. Malgré la prospérité commerciale et industrielle dont la France se félicite momentanément, la masse de la population, les 25 millions de paysans, souffrent d'une grande dépression. Les bonnes récoltes ont, en France, abaissé le prix du blé plus encore qu'en Angleterre, et la situation des paysans, endettés, saignés à blanc par l'usure, écrasés d'impôts ne peut qu'être rien moins que brillante. L'histoire des trois dernières années a montré à satiété que cette classe de la population est tout à fait incapable d'une initiative révolutionnaire quelconque.

La période de crise se fait sentir plus tardivement sur le continent qu'en Angleterre : il en est de



même de la période de prospérité. C'est en Angleterre que se produit le procès originel. Ce pays est le Demiurge du cosmos bourgeois. Sur le continent, les différentes phases du cycle que la société bourgeoise parcourt constamment revêtent une forme secondaire et tertiaire. D'abord l'exportation faite par le continent en Angleterre est d'une importance disproportionnée avec celle effectuée dans un pays quelconque. Cette exportation, de son côté, dépend de l'état du marché anglais, surtout vis à-vis du commerce maritime. Puis l'exportation anglaise devient incomparablement plus grande que toute l'exportation continentale. Il s'en suit que la quantité de marchandises exportées par le continent dans les pays d'outre-mer dépend toujours de l'importance de l'exportation anglaise dans ces pays. Par suite, si les crises amènent des révolutions d'abord sur le continent, la raison de ces mouvements se trouve toujours en Angleterre. Il est naturel que ces convulsions se produisent aux extrémités de l'organisme bourgeois avant d'arriver à son cœur, puisqu'ici les chances d'un équilibre sont plus grandes que là. D'autre part, la violence de la réaction dont l'Angleterre a à souffrir du fait de ces crises continentales est le thermomètre où l'on peut lire la gravité de ces crises. Cette réaction indique si ces révolutions mettent réellement en danger les conditions d'existence de la bourgeoisie ou n'atteignent que les formes politiques.



A ces époques de prospérité générale où les forces productives de la société bourgeoise se développent autant que les conditions de cette société le permettent, il ne peut être nullement question de véritable révolution. Un semblable bouleversement n'est possible qu'aux périodes où ces *deux facteurs*, les *forces productives modernes* et les *formes de production bourgeoises* entrent en *conflit*. Les multiples querelles auxquelles participent et dans lesquelles se compromettent réciproquement les fractions isolées du « parti de l'ordre » sur le continent, bien loin de fournir l'occasion de nouvelles révolutions, ne sont, au contraire, possibles que parce que la base qui supporte les rapports est si sûre, et, ce que la réaction ignore, si *bourgeoise*. Les tentatives de réaction destinées à arrêter le développement bourgeois échoueront aussi bien que l'enthousiasme moral et les proclamations enflammées des démocrates. *Une nouvelle révolution n'est possible qu'à la suite d'une nouvelle crise, mais l'une est aussi certaine que l'autre.*

Passons maintenant à la France.

La victoire que le peuple, uni aux petits bourgeois, avait remportée aux élections du 10 mars, fut annulée par lui-même : il provoqua, en effet, la nouvelle élection du 28 avril. Vidal avait été élu non seulement à Paris, mais encore dans le Bas-Rhin. Le comité parisien où la Montagne et la petite bourgeoisie étaient fortement représen-



tées, l'engagea à opter pour ce dernier département. La victoire du 10 mars cessa d'être décisive. L'échéance fut de nouveau retardée. La vigueur populaire s'énerva. On l'accoutuma aux succès légaux plutôt qu'aux triomphes révolutionnaires. La signification révolutionnaire du 10 mars, la réhabilitation de l'insurrection de juin, fut tout à fait compromise par la candidature d'Eugène Sue, le fantaisiste social, petit bourgeois et sentimental, candidature que le prolétariat ne pouvait accepter tout au plus que comme une plaisanterie destinée à plaire aux grisettes. Le « parti de l'ordre », enhardi par la politique flottante de ses adversaires, opposa à cette candidature bien pensante un candidat qui devait représenter la *victoire* de Juin. Ce candidat comique fut *Leclerc*, le père de famille à la spartiate, dont l'armure héroïque tomba pièce par pièce sous les coups de la presse et qui subit, d'ailleurs, une brillante défaite le jour de l'élection. La nouvelle victoire électorale du 28 avril remplit de présomption la Montagne et la petite bourgeoisie. Elle se flattait en imagination de remettre le prolétariat au premier plan en usant de la voie purement légale, sans avoir recours à une nouvelle révolution et d'arriver ainsi au comble de ses vœux. Elle comptait fermement, aux nouvelles élections de 1852, installer, grâce au suffrage universel, Ledru-Rollin sur le fauteuil présidentiel et faire entrer dans l'Assemblée une majorité de Montagnards.



Le « parti de l'ordre », parfaitement convaincu par le renouvellement de l'élection, par la candidature de Sue, par l'accord de la Montagne et de la petite bourgeoisie que ces deux dernières étaient résolues à rester tranquilles en toutes circonstances, répondit aux deux victoires électorales par la loi qui abolissait le suffrage universel.

Le gouvernement se gardait bien de prendre cette proposition sous sa responsabilité. Il lit à la majorité une concession apparente en confiant l'élaboration du projet aux grands dignitaires de la majorité, aux dix-sept burgraves. Ce ne fut pas le gouvernement qui proposa à l'Assemblée, ce fut l'Assemblée qui se proposa à elle-même l'abolition du suffrage universel.

Le 8 mai, le projet fut porté devant la Chambre. Toute la presse sociale démocratique se leva comme un seul homme pour recommander au peuple un maintien digne, un « calme majestueux<sup>1</sup> », la passivité et la confiance en ses représentants. Chaque article de ces journaux confessait qu'une révolution anéantirait d'abord la presse que l'on qualifiait de révolutionnaire : il s'agissait maintenant pour elle d'une question d'existence. La presse soi-disant révolutionnaire dévoilait ainsi son secret. Elle signait son propre arrêt de mort.

Le 21 mai, la Montagne mit la question en discussion et proposa le rejet de tout le projet parce

<sup>1</sup> En français dans le texte.



qu'il violait la constitution. Le « parti de l'ordre » répondit que l'on violerait la constitution s'il le fallait, mais que, cependant, cela n'était pas nécessaire, parce que la question était susceptible de toute interprétation et que la majorité avait seule compétence pour décider de l'interprétation exacte. Aux attaques effrénées, sauvages, de Thiers et de Montalembert, la Montagne opposa un humanisme convenable et de bon ton. Elle invoquait le terrain juridique. Le « parti de l'ordre » la replaça sur le terrain dans lequel le droit a sa racine, dans le domaine de la propriété bourgeoise. La Montagne demanda en gémissant si l'on voulait à toute force faire naître des révolutions ? Le « parti de l'ordre » répondit qu'on les attendait.

Le 22 mai, la question en discussion fut tranchée par 462 voix contre 227. Les hommes qui avaient démontré avec une profondeur si magnifique que l'Assemblée nationale, que chaque député résignait son mandat en quittant le service du peuple son mandant, restèrent sur leurs sièges et essayèrent aussitôt de faire agir le pays à leur place et cela au moyen de pétitions ; ils siégeaient encore, intangibles, quand le 31 mai la loi passa brillamment. Ils essayèrent de se venger par une protestation où ils dressaient procès-verbal de leur innocence dans le viol de la constitution, protestation qu'ils ne déposèrent même pas ouvertement, mais qu'ils glissèrent par derrière dans la poche du président.



Une armée de 150.000 hommes à Paris, le retard apporté à la décision, la tranquillité de la presse, la pusillanimité de la Montagne et des représentants nouvellement élus, le calme majestueux des petits bourgeois, mais surtout la prospérité commerciale et industrielle empêchèrent toute tentative révolutionnaire du côté du prolétariat.

Le suffrage universel avait rempli sa mission. La majorité du peuple en avait retiré les leçons que ce suffrage seul peut donner dans une époque révolutionnaire. Il devait être aboli, soit par une révolution, soit par la réaction.

La Montagne déploya une énergie plus grande encore dans une occasion née peu de temps après. Le ministre de la Guerre d'Hautpoul avait, du haut de la tribune, qualifié la révolution de Février de catastrophe irrémédiable. Les orateurs de la Montagne qui, comme toujours, se distinguaient par un vacarme causé par une vertueuse indignation, se virent refuser la parole par le président Dupin. Girardin proposa à la Montagne de se retirer en masse. Le résultat fut que la Montagne continua à siéger, mais que Girardin en fut exclu comme indigne.

La loi électorale manquait encore d'un complément, d'une *loi sur la presse*. Elle ne se fit pas longtemps attendre. Un projet du gouvernement, notablement aggravé par les amendements du « parti de l'ordre » éleva les cautionnements, imposa aux romans-feuilletons un timbre supplé-



mentaire (réponse à l'élection d'Eugène Sue), frappa d'un impôt, jusqu'à concurrence d'un certain nombre de feuilles, toutes les publications paraissant hebdomadairement ou mensuellement et ordonna finalement que chaque article du journal fut muni de la signature de l'auteur. Les prescriptions sur le cautionnement tuèrent la presse que l'on appelait révolutionnaire. Le peuple considéra leur disparition comme une satisfaction donnée à l'abolition du suffrage universel. Cependant ni les tendances, ni les effets de cette loi ne s'étendirent uniquement à cette partie de la presse. Tant que la presse quotidienne fut anonyme, elle sembla être l'organe de l'opinion publique anonyme, innombrable. Elle était le troisième pouvoir dans l'État. La signature de chaque article fit d'un journal la simple collection de contributions littéraires émanant d'individus plus ou moins connus. Chaque article tomba au rang d'annonce. Jusqu'alors les journaux avaient circulé comme papiers-monnaie de l'opinion publique. Ils étaient réduits maintenant à n'être plus qu'une seule lettre de change dont la valeur et la circulation dépendaient du crédit non seulement du tireur, mais encore de l'endosseur. La presse du « parti de l'ordre » avait provoqué non seulement à l'abolition du suffrage universel, mais encore aux mesures les plus extrêmes contre la mauvaise presse. D'ailleurs la bonne presse elle-même, avec son anonymat inquiétant, était



incommode à ce parti et plus encore à chacun de ses représentants de province. Ce parti demandait seulement que l'écrivain salarié fit connaître son nom, son domicile et son signalement. C'est en vain que la bonne presse se lamentait sur l'ingratitude dont on payait ses services. La loi passa ; l'obligation de la signature fut prescrite avant tout. Les noms des journalistes républicains étaient assez connus ; mais les raisons sociales respectables, le *Journal des Débats*, l'*Assemblée Nationale*, le *Constitutionnel*, etc. etc., firent piteuse mine ; leur sagesse politique tant prisée prit une figure lamentable, quand leur mystérieuse compagnie se résolut en *penny a liners*, en vieux praticiens à vendre qui avaient défendu contre espèces toutes les causes possibles comme Granier de Cassagnac, ou en vieilles lavettes qui se qualifiaient elles-mêmes d'hommes d'État comme Capesigue, ou en casse-noisettes coquets comme M. Lemoine des *Débats*.

Au moment de la discussion de la loi sur la presse, la Montagne était déjà tombée à un tel degré de corruption morale qu'elle dut se borner à applaudir les brillantes tirades d'une ancienne notabilité philippiste, M. Victor Hugo.

La loi électorale et la loi sur la presse font disparaître le parti révolutionnaire et démocratique de la scène officielle. Avant leur retour dans leurs foyers, peu de temps après la clôture de la session, les deux fractions de la Montagne, les



démocrates-socialistes et les socialistes-démocrates publièrent deux manifestes, deux *Testimonia paupertatis*. Ils y montraient que si jamais la force et le succès ne s'étaient trouvés de leur côté, ils n'en étaient pas moins restés toujours du côté du droit éternel et de toutes les autres vérités éternelles.

Considérons maintenant le « parti de l'ordre ». La *Neue rheinische Zeitung*, disait n° 3, p. 16. « Vis-à-vis des vellétés de restauration des orléanistes et des légitimistes coalisés, Bonaparte représente le titre juridique du pouvoir réel qu'il exerce, la république. Vis-à-vis des vellétés de restauration de Bonaparte, le « parti de l'ordre » représente le titre de la suprématie exercée en commun par ces deux fractions, la République. Vis-à-vis des orléanistes, les légitimistes; vis-à-vis des légitimistes, les orléanistes représentent le *statu quo*, la République. Toutes ces diverses fractions du « parti de l'ordre », dont chacune possède *in petto* son roi propre et conserve l'espoir de sa propre restauration, font prévaloir, en présence des vellétés d'usurpation et de relèvement de leurs rivales, la forme commune de la domination bourgeoise, la République, où les revendications particulières se neutralisent et se réservent. Et Thiers disait plus vrai qu'il ne le pensait quand il prétendait: « Nous, royalistes, nous sommes les vrais soutiens de la République constitutionnelle. »



Cette comédie des « républicains malgré eux »; la répugnance témoignée au *statu quo* et sa consolidation constante; les conflits incessants entre Bonaparte et l'Assemblée nationale; la menace de la dissolution du « parti de l'ordre » en ses éléments constitutifs, menace sans cesse renouvelée; les tentatives de chaque fraction de transformer la victoire remportée contre l'ennemi commun en une défaite des alliés momentanés; la jalousie réciproque; la rancune, les poursuites, les infatigables levées de boucliers qui se terminent toujours par des baisers Lamourette — toute cette farce peu édifiante ne se poursuivit jamais plus classiquement que pendant ces derniers six mois.

Le « parti de l'ordre » regardait tout d'abord la loi électorale comme une victoire remportée sur Bonaparte. Le gouvernement n'avait-il pas abdicqué en abandonnant la rédaction et la responsabilité de sa propre proposition à la commission des dix-sept? La force principale de Bonaparte vis-à-vis de l'Assemblée ne résidait-elle pas dans sa qualité d'élu de 6 millions? Bonaparte, de son côté, considérait la loi électorale comme une concession faite à l'Assemblée. Il espérait grâce à elle acheter l'harmonie de l'Exécutif avec le Législatif. Cet aventurier de bas étage demandait pour salaire qu'on augmentât sa liste civile de 3 millions. L'Assemblée nationale pouvait-elle entrer en conflit avec l'Exécutif au moment où elle mettait au ban la grande majorité de Français? Elle se fâcha,



parut vouloir pousser les choses à l'extrême, sa commission rejetta la proposition ; la presse bonapartiste menaça ; une quantité de tentatives de transactions se produisirent, et finalement l'Assemblée capitula ; mais elle se vengea sur le principe. Au lieu d'accorder le principe d'une augmentation annuelle de 3 millions de la liste civile, elle donna un secours de 2.160.000 francs. Non contente de cela, elle ne consentit à cette concession que quand elle eut reçu l'appui de Changarnier, le général du « parti de l'ordre », le protecteur qui s'était imposé à Bonaparte. A vrai dire, elle n'accorda pas les 3 millions à Bonaparte, mais à Changarnier.

Ce cadeau fait de « mauvaise grâce » fut reçu parfaitement de même par Bonaparte. La presse bonapartiste s'éleva de nouveau contre l'Assemblée. Quand, au cours des débats soulevés par la loi sur la presse, on proposa un amendement édictant l'obligation de la signature, il était dirigé spécialement contre les journaux inférieurs qui représentaient les intérêts particuliers de Bonaparte. Le principal organe bonapartiste, le *Pouvoir*, se livra à une attaque ouverte et violente contre l'Assemblée nationale. Les ministres durent désavouer la feuille devant l'Assemblée. Le gérant du *Pouvoir* fut cité à la barre de la Législative et condamné au maximum de l'amende, à 5.000 francs. Le jour suivant, le *Pouvoir* publia un article plus insolent encore contre l'Assemblée



et, pour venger le gouvernement, le parquet poursuivit aussitôt plusieurs journaux légitimistes pour attaques contre la constitution.

Eulin vint la question de la prorogation de la Chambre. Bonaparte désirait cette mesure pour pouvoir opérer sans en être empêché par l'Assemblée. Le « parti de l'ordre » ne la désirait pas moins, pour permettre aux fractions de pousser leurs intrigues, ou aux députés de veiller à leurs intérêts. Tous en avaient besoin pour fortifier en province les succès de la réaction et en récolter les fruits. L'Assemblée s'ajourna du 11 août au 11 novembre ; mais comme Bonaparte n'avait nullement dissimulé que s'il tenait à la prorogation, c'était parce qu'elle le débarrassait du contrôle importun de l'Assemblée, celle-ci donna même à son vote de confiance une signification de défiance. Tous les bonapartistes furent écartés de la commission permanente de vingt-huit membres chargée, pendant les vacances, de veiller sur la vertu de la République. A leur place, on élut même quelques républicains du *Siècle* et du *National* pour marquer au président la fidélité de l'Assemblée envers la République constitutionnelle.

Quelque temps avant et surtout immédiatement après la prorogation de l'Assemblée, les deux grandes fractions du « parti de l'ordre », les orléanistes et les légitimistes semblèrent vouloir se reconcilier et cela au moyen d'une fusion des deux maisons royales sous les drapeaux desquelles elles



combattaient. Les journaux étaient pleins des projets de réconciliation qui avaient été discutés près du lit de douleur de Louis-Philippe, à Saint-Léonard. La mort du roi détrôné simplifia la situation. Louis-Philippe était l'usurpateur, Henri V le spolié. Le comte de Paris, par contre, en l'absence de descendant bourbonien, était l'héritier légitime de la couronne. Tout obstacle à la fusion des deux intérêts dynastiques disparaissait. Précisément à ce moment, les deux portions de la bourgeoisie découvrirent que ce n'était pas leur enthousiasme pour une maison royale particulière qui les séparait, mais que c'étaient bien plutôt des intérêts de classe différents qui divisaient les deux dynasties. Les légitimistes, en pèlerinage à la cour de Henri V, comme leurs concurrents l'étaient à Saint-Léonard, y apprirent la mort de Louis-Philippe. Ils formèrent aussitôt un ministère *in partibus infidelium*. Il comprenait surtout des membres de la commission chargée de protéger la vertu de la République. Le ministère, prenant prétexte d'une dispute de parti, se présenta en proclamant de la façon la plus franche les principes du droit divin. Les orléanistes se réjouirent du scandale compromettant que ce manifeste suscita dans la presse et ne dissimulèrent à aucun moment leur hostilité ouverte envers les légitimistes.

Les conseils généraux se réunirent pendant la prorogation de l'Assemblée nationale. Leur majorité se prononça pour une revision de la constitu-



tion, plus ou moins tempérée par telle ou telle disposition. Elle se prononçait pour une restauration monarchique qu'elle ne déterminait pas plus précisément, pour une *solution*. Elle avouait, en même temps, qu'elle était trop lâche et trop incompétente pour résoudre ce problème. Le parti bonapartiste interpréta immédiatement ce vœu en faveur de la revision dans le sens de la prolongation de la présidence de Bonaparte.

La solution constitutionnelle : abdication de Bonaparte en mai 1852, élection simultanée d'un président par tous les électeurs du pays, revision de la constitution par une assemblée spéciale pendant les premiers mois de la nouvelle présidence, cette solution est tout à fait inadmissible aux yeux de la classe dominante. Le jour de la nouvelle élection présidentielle serait la date de la rencontre de tous les partis ennemis, légitimistes, orléanistes, républicains bourgeois, révolutionnaires. On en viendrait nécessairement à une action décisive et violente entre les différentes fractions. De même, si le « parti de l'ordre » réussissait à s'unir sur la candidature d'un homme neutre pris en dehors des familles dynastiques, il se trouverait encore en présence de Bonaparte. Dans sa lutte contre le peuple, le « parti de l'ordre » est constamment obligé d'augmenter le pouvoir de l'Exécutif. Chacune de ces augmentations accroît la puissance de celui qui détient le pouvoir exécutif, de Bonaparte. Dans la mesure donc où le « parti de l'ordre »



consolide la domination qu'il exerce en commun, il renforce aussi les moyens d'action que Bonaparte peut mettre au service de ses prétentions dynastiques; il augmente les chances qu'a le prince de faire avorter violemment la solution constitutionnelle au jour décisif. Par rapport au « parti de l'ordre », Bonaparte ne s'attaquerait pas plus à l'un des piliers de la constitution, que le parti de l'ordre ne l'avait fait, par rapport au peuple, en votant la loi électorale. En un mot, la solution constitutionnelle met en question tout le *statu quo* politique. Et derrière le *statu quo* mis en péril, le bourgeois apercevait le chaos, l'anarchie, la guerre civile. Il voit menacés, le premier dimanche de mai 1852, ses achats et ses ventes, ses effets, ses mariages, ses contrats notariés, ses hypothèques, ses rentes foncières, ses loyers, ses prolits, tous ses contrats, toutes ses sources de revenu. Il ne peut courir ce risque. Une fois le *statu quo* en péril, toute la société bourgeoise est en danger de ruine. La seule solution possible, au sens de la bourgeoisie, est l'ajournement de la solution. Cette classe ne peut sauver la République constitutionnelle qu'en violant la constitution, en prolongeant le pouvoir du président. Tel fut aussi le dernier mot de la presse de l'ordre après les interminables et profonds débats auxquels elle se livra sur les « solutions » après la session des conseils généraux. Le puissant « parti de l'ordre » se vit donc, à sa honte, obligé de prendre au sérieux la personnalité



ridicule, commune et haïe du pseudo-Bonaparte.

Cette sale figure se faisait de son côté illusion sur les causes qui de plus en plus faisaient de lui un homme nécessaire. Tandis que son parti avait assez d'esprit pour attribuer aux circonstances l'importance croissante de Bonaparte, ce dernier croyait pouvoir la rapporter au pouvoir magique de son nom et à sa perpétuelle caricature de Napoléon. Il devenait tous les jours plus entreprenant. Il opposait aux pèlerinages à Wiesbaden et à Saint-Léonard ses tournées en France. Les bonapartistes avaient si peu confiance dans le charme qui se dégageait de sa personne qu'ils le faisaient accompagner, pour lui servir de claqueurs, de gens de la société du 10 décembre, cette organisation de la canaille parisienne ; ils les envoyaient en masse par chemin de fer ou par chaise poste. Ils mettaient dans la bouche de leur marionnette des discours qui, suivant l'accueil, proclamaient que la résignation républicaine ou la ténacité persévérante étaient la devise électorale de la politique présidentielle. Malgré toutes les manœuvres, ces voyages n'étaient rien moins que des tournées triomphales.

Quand Bonaparte crut avoir ainsi enthousiasmé le peuple, il se mit en devoir de se ménager l'armée. Il fait ordonner de grandes revues dans la plaine de Satory, près de Versailles. A cette occasion, il cherche à acheter les soldats en leur donnant des saucissons, du champagne et des cigares. Si le vrai Napoléon, dans les fatigues de ses marches con-



quérantes, savait remonter le courage de ses soldats par une familiarité patriarcale momentanée, le pseudo-Napoléon croyait que ses troupes le remerciaient en criant : « Vive Napoléon, vive le saucisson<sup>1</sup> ! »

Ces revues firent éclater le différend longtemps dissimulé qui divisait Bonaparte et son ministre de la Guerre, d'Hautpoul, d'un côté, et Changarnier de l'autre. En Changarnier, le « parti de l'ordre » avait trouvé l'homme vraiment neutre qu'il cherchait, l'homme chez lequel il ne pouvait être question de préférences dynastiques particulières. Ce parti l'avait destiné à prendre la succession de Bonaparte. Changarnier, de plus, par son rôle le 29 janvier et le 13 juin 1849, était devenu le grand capitaine du « parti de l'ordre », le moderne Alexandre dont l'intervention brutale avait, aux yeux des bourgeois peureux, tranché le nœud gordien de la révolution. Aussi ridicule, au fond, que Bonaparte, il était devenu à bon marché une puissance et fut chargé par l'Assemblée de surveiller le président. Lui-même faisait parade, par exemple dans la question de la dotation, de la protection qu'il accordait à Bonaparte et devint de plus en plus puissant vis-à-vis de ce dernier et de ses ministres. Quand, à l'occasion du vote de la loi électorale, on s'attendait à une insurrection, il défendit à ses officiers d'exécuter un ordre quel-

<sup>1</sup> Marx traduit : *es lebe die Wurst, es lebe der Hanswurst !*



conque venant du ministre de la Guerre ou du président. La presse contribuait à grossir la figure de Changarnier. Comme les grandes personnalités manquaient complètement, le parti de l'ordre se vit forcé d'attribuer à un seul individu la force qui manquait à toute la classe, de l'enfler jusqu'à en faire un monstre. C'est ainsi que naquit le mythe de Changarnier, *boulevard de la société*. Sa charlatanerie présomptueuse, les airs importants et mystérieux avec lesquels il condescendait à porter le monde sur ses épaules, forment le contraste le plus ridicule avec les événements qui se passèrent pendant et après la revue de Satory. Ils montraient incontestablement qu'il suffisait d'un trait de plume de Bonaparte, de l'infiniment petit, pour ramener cette création fantastique de la terreur bourgeoise, le colosse Changarnier, aux dimensions de la médiocrité, et le transformer, lui, le héros sauveur de la société, en un général en retraite.

Il y avait longtemps que Bonaparte s'en était pris à Changarnier. Il avait provoqué le ministre de la Guerre à user de tracasseries disciplinaires vis-à-vis de son incommode protecteur. La dernière revue de Satory avait fait éclater cette rancune déjà ancienne. L'indignation constitutionnelle de Changarnier ne connut plus de limites quand il vit défilier les régiments de cavalerie aux cris anti-constitutionnels de : « Vive l'empereur ! » Bonaparte voulut empêcher tout débat désagréable de



se produire au sujet de ces acclamations pendant la session de l'Assemblée. Il éloigna le ministre de la Guerre d'Hautpoul en le nommant gouverneur d'Alger. Il mit à sa place un militaire éprouvé, vieux général de l'empire, dont la brutalité égalait parfaitement celle de Changarnier; mais pour que le renvoi d'Hautpoul ne parût pas être une concession faite à Changarnier, il renvoya de Paris à Nantes le bras droit du grand sauveur de la société, le général Neumayer. C'était lui qui, à la dernière revue, avait ordonné à l'infanterie de défiler devant le successeur de Napoléon en gardant un silence de fer. Changarnier, atteint en Neumayer, protesta et menaça, mais en vain. Après deux jours de négociations, le décret de déplacement de Neumayer parut au *Moniteur* et il ne resta plus au héros de l'ordre qu'à se soumettre à la discipline ou à se démettre.

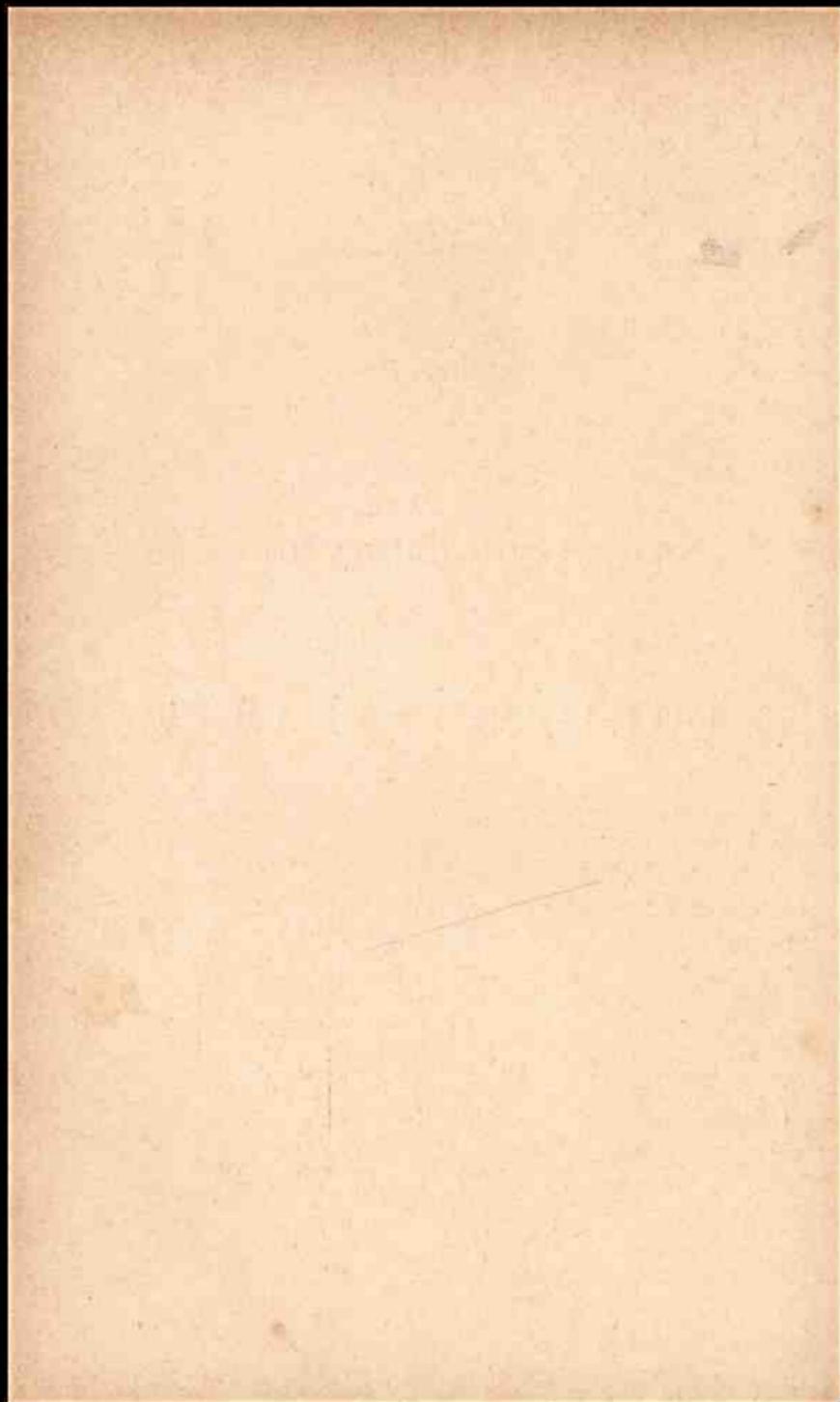
La lutte de Bonaparte et de Changarnier est la suite de sa lutte contre le « parti de l'ordre ». La reprise des séances de l'Assemblée nationale, à la date du 11 novembre, eut lieu sous des auspices menaçants. Ce sera la tempête dans un verre d'eau. Pour l'essentiel l'ancien jeu continuera. La majorité du parti de l'ordre sera forcée, malgré les cris des hommes de principe de ses différentes fractions, de prolonger les pouvoirs du président. Bonaparte, en dépit de ses protestations antérieures, acculé par le manque de ressources, sera très disposé à recevoir des mains de l'Assemblée natio-



nale cette prolongation de pouvoir sous la forme de simple délégation. Ainsi la solution est retardée, le *statu quo* maintenu, une fraction du parti de l'ordre compromise par l'autre, affaiblie, rendue impossible; la répression de l'ennemi commun, la masse de la nation, est étendue et poussée à bout, jusqu'à ce que les conditions économiques aient de nouveau atteint un point de développement tel qu'une nouvelle explosion envoie dans les airs tous ces partis querelleurs rejoindre la République constitutionnelle.

Pour tranquilliser les bourgeois, ajoutons, d'ailleurs, que le scandale survenu entre Bonaparte et le parti de l'ordre a pour résultat de ruiner à la Bourse une masse de petits capitalistes et de faire empocher leur fortune par les grands «loup-cerviers».



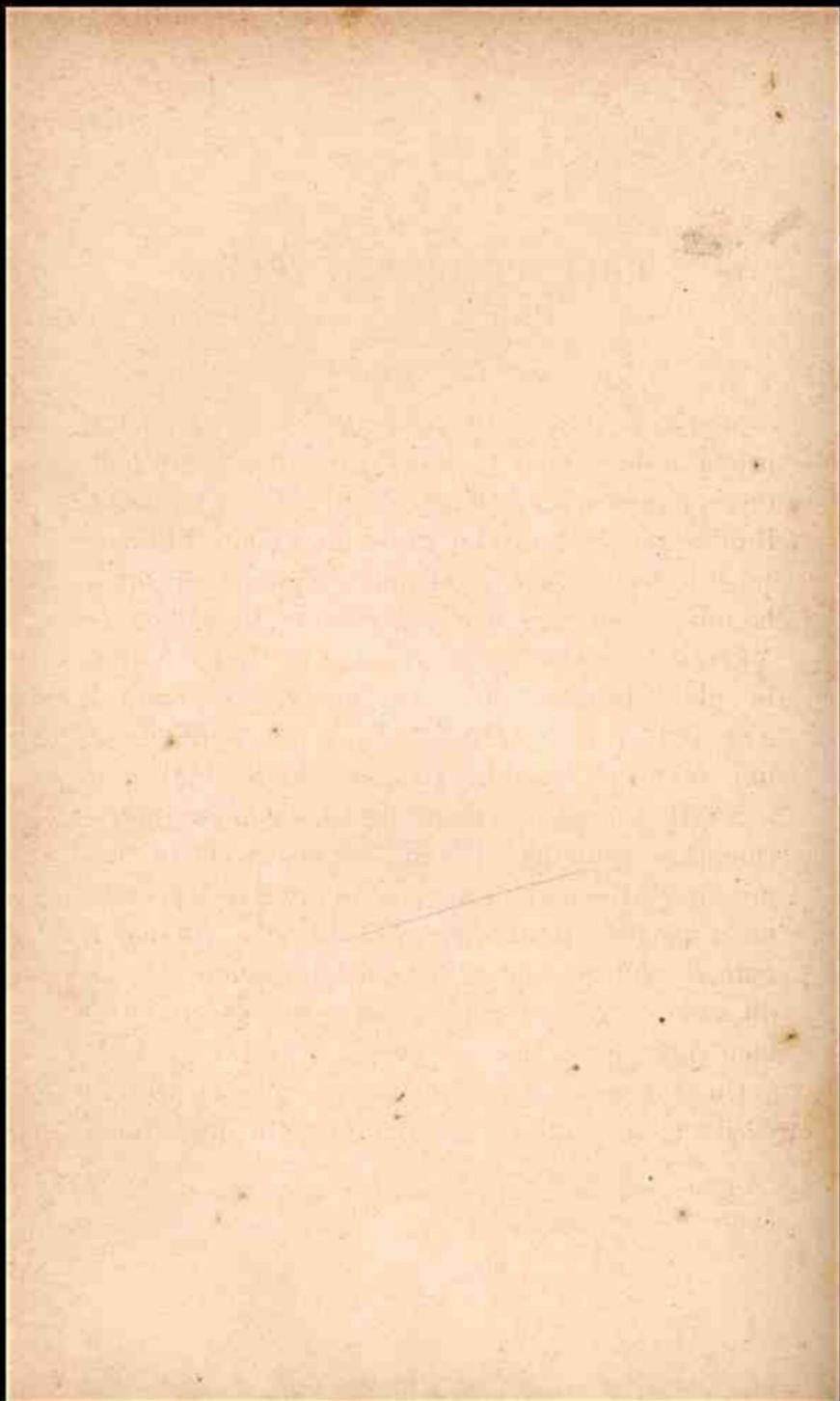


LE XVIII BRUMAIRE

DE

LOUIS BONAPARTE





## PRÉFACE DE L'AUTEUR

---

Mon ami, *Joseph Weydemeyer*<sup>1</sup>, mort trop tôt, projetait de publier, à New-York, une revue politique hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1852. Il m'invita d'y écrire l'histoire du « coup d'État ». Je lui écrivis donc, chaque semaine, jusqu'à la mi-février, des articles sous le titre de : *Le XVIII brumaire de Louis Bonaparte*. Entre temps, le plan primitif de Weydemeyer échoua. Il n'en publia pas moins, au printemps de 1852, une revue mensuelle : *La Révolution*, dont mon « XVIII brumaire » remplit le second numéro. Quelques centaines d'exemplaires prirent le chemin de l'Allemagne sans cependant être à proprement parler en librairie. Un libraire allemand, radical avancé, auquel j'en offris la vente, répondit à une « prétention aussi déplacée » par un effroi bien vertueux.

On voit donc, par ces données, que le présent écrit est né sous la pression directe des événe-

<sup>1</sup> Commandant militaire du district de Saint-Louis, pendant la guerre civile américaine.



ments. La matière historique qu'il contient ne dépasse pas le mois de février 1852. Sa réédition actuelle est due en partie aux demandes du libraire et, en partie aussi, à l'insistance de mes amis d'Allemagne.

Des écrits qui, à peu près à *la même époque* que le mien, traitaient le même sujet, deux seuls sont dignes de remarque : *Napoléon le Petit*, de Victor Hugo et le *Coup d'État*, de Proudhon.

Victor Hugo se borne à lancer une invective amère et spirituelle contre l'éditeur responsable du coup d'État. L'événement en lui-même lui paraît être un coup de tonnerre dans un ciel serein. Il n'y voit que l'acte de violence d'un individu isolé. Il ne remarque pas qu'il grandit ainsi le personnage au lieu de le diminuer, en lui attribuant une force d'initiative personnelle sans exemple dans l'histoire universelle. Proudhon, de son côté, essaie de montrer que le coup d'État est le résultat d'un développement historique antérieur. Cependant, la construction historique du coup d'État se change inconsciemment chez lui en une apologie historique du héros du coup d'État. Il tombe ainsi dans la faute de nos historiens soi-disant *objectifs*. Pour moi, je montre que la *Lutte des classes* en France a créé des circonstances et des situations telles, qu'elles ont permis à un personnage mé-



diocre et grotesque de jouer un rôle héroïque.

Un remaniement de l'œuvre présente lui aurait enlevé sa couleur propre. Je me suis donc borné à corriger les fautes d'impression et à supprimer des allusions qui ne seraient plus comprises actuellement.

Je terminais mon écrit par ces mots : « Mais si le manteau impérial tombe enfin sur les épaules de Louis Bonaparte, la statue de bronze de Napoléon sera précipitée du haut de la colonne Vendôme. » Cette conclusion s'est déjà réalisée.

Le colonel Charras a ouvert le feu contre le culte napoléonien par son ouvrage sur la campagne de 1815. Depuis et surtout dans ces dernières années, la littérature française en se servant des armes que lui fournissaient l'histoire, la critique, la satire et l'esprit a donné le coup de grâce à la légende napoléonienne. Hors de France, cette rupture avec les croyances traditionnelles du peuple, cette énorme révolution intellectuelle a été peu remarquée et encore moins comprise.

J'espère enfin que mon écrit contribuera à faire renoncer au terme *césarisme*, devenu classique, courant aujourd'hui, surtout en Allemagne. En établissant ainsi cette analogie historique toute superficielle, on oublie le principal. on ne se souvient pas que dans l'ancienne



Rome, la lutte des classes ne s'étendait qu'à une minorité privilégiée ; elle se poursuivait entre le riche libre et le pauvre libre, alors que la grande masse des producteurs, les esclaves, ne servaient que de piédestal passif à cette lutte. On oublie l'importante expression de *Sismondi* : le prolétariat romain vivait aux dépens de la société, tandis que la société moderne vit aux dépens du prolétariat. Les conditions matérielles, économiques, de la lutte des classes dans l'antiquité et dans les temps modernes sont tout à fait autres. Aussi les formes politiques qui en découlent ne se ressemblent-elles pas davantage que l'archevêque de Cantorbéry et le grand prêtre Samuel.

Londres, 23 juin 1869.

KARL MARX. (\*)

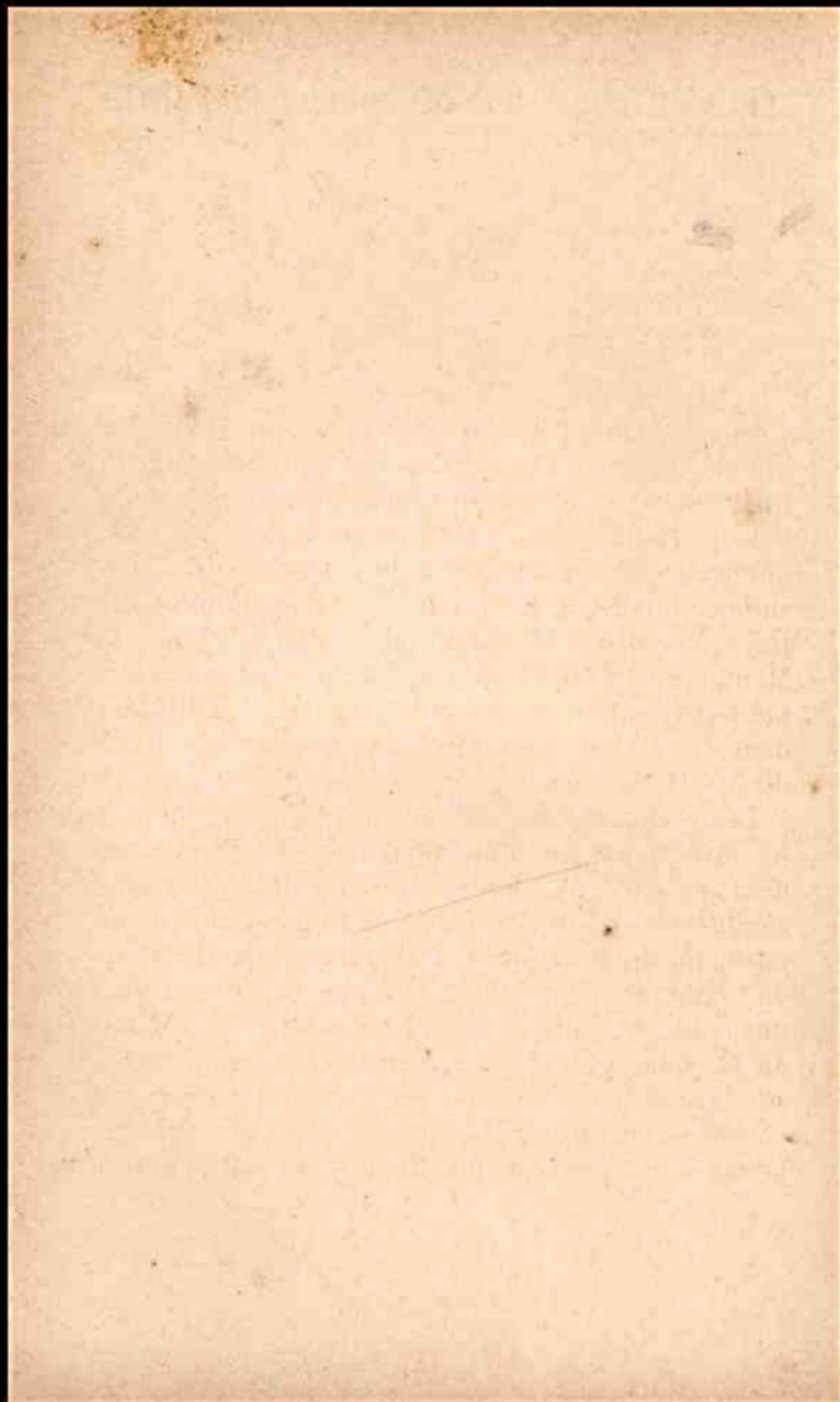
(\*) Fred. Engels fait précéder la troisième édition du *XVIII Brumaire*<sup>1</sup> de l'introduction suivante : « Une nouvelle édition du *XVIII Brumaire* a été reconnue nécessaire trente-trois ans après son apparition. Cela nous prouve que l'opuscule n'a en rien perdu de sa valeur. En fait, c'est une œuvre de génie, immédiatement après l'événement qui a surpris le monde politique comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, événement que les uns ont poursuivi de leurs malédictions, des cris que leur arrachait leur vertueuse indignation, que d'autres ont accepté en punition de leurs erreurs et parce qu'il les sauvait de la Révolution, événement qui a stupéfait chacun et qu'aucun n'a compris. Immédiatement après lui, Marx publia cet exposé conçu sous une forme brève et épigrammatique : il expliquait la marche des événements survenus en France depuis les journées de Février, en

1. *Der achtzehnte Brumaire des Louis Bonaparte*, von KARL MARX. Dritte Auflage. Hamburg. Otto Meissner. 1885.



dévoilàit la trame, et, au cours de ce travail, ne se sentait pas obligé de traiter le héros du coup d'Etat autrement que par le mépris qu'il avait si bien mérité. Le tableau était fait de main de maître. Toutes les révélations faites depuis ont prouvé une fois de plus avec quelle fidélité il réfléchissait la réalité. Cette compréhension éminente de l'histoire contemporaine, cette intelligence claire des événements, au moment même de leur apparition, est en réalité sans exemple. Marx en était redevable à son exacte connaissance de l'histoire de France. La France est le pays où, dans les luttes historiques des classes, on a plus que partout ailleurs livré des combats décisifs. C'est le pays où les formes politiques successives, dans les limites desquelles ces luttes se produisent, en lesquelles elles résument leurs résultats, prennent l'aspect le plus caractéristique. Centre du féodalisme au moyen âge, pays classique de la monarchie constitutionnelle unitaire à l'époque de la Renaissance, la France a ruiné le féodalisme dans sa grande révolution et a donné à l'empire de la bourgeoisie un caractère de pureté classique qu'aucun autre pays n'a atteint en Europe. De même la lutte, entreprise par le prolétariat à son éveil contre la bourgeoisie dominante, revêt une forme aiguë autre part inconnue. Telle est la raison pour laquelle Marx non seulement étudiait avec une prédilection spéciale l'histoire de l'ancienne France, mais suivait dans tous ses détails l'histoire courante de ce pays, rassemblait les matériaux destinés à être utilisés plus tard. Aussi ne fut-il jamais surpris par les événements. Une autre circonstance contribua également au résultat qu'il atteint : Marx découvrit le premier la grande loi du mouvement historique, loi suivant laquelle toutes les luttes historiques, menées sur le terrain politique, religieux, philosophique, ou sur tout autre terrain idéologique, ne sont, en fait, que l'expression plus ou moins exacte des combats que se livrent entre elles les classes sociales, loi en vertu de laquelle l'existence de ces classes, ainsi que leurs conflits, sont conditionnés par le degré du développement de leur état économique, par leur mode de production et enfin par leur mode d'échange qui dérive de ce dernier. Cette loi qui, en histoire, a autant d'importance que la loi de la transformation de l'énergie dans les sciences naturelles lui fournit la clé de l'histoire de la deuxième République française. C'est cette histoire qui lui a servi à faire l'épreuve de sa loi et, trente-trois ans après, nous devons avouer encore qu'elle est sortie brillamment de l'épreuve. »





## LE XVIII BRUMAIRE DE LOUIS BONAPARTE

---

### I

Hégel remarque quelque part que tous les grands événements, toutes les grandes figures historiques se produisent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois c'est une tragédie, la seconde fois une farce. C'est Causidière qui est là pour Danton, Louis Blanc pour Robespierre, la Montagne de 1848-51 pour la Montagne de 1793-95, le neveu pour l'oncle. La même caricature se retrouve dans les conditions, dans lesquelles s'est faite une deuxième édition du XVIII brumaire !

Les hommes font leur propre histoire, mais il ne la font pas spontanément dans des conditions choisies par eux, mais, au contraire, dans des conditions qu'ils ont trouvées toutes faites, dans des conditions données, transmises. La tradition de toutes les générations défuntes est un cauchemar qui pèse sur le cerveau des vivants. Même au moment précis où ils paraissent s'employer à se transformer eux-mêmes, à bouleverser les choses, à créer ce qui n'a jamais existé encore, précisément à ces époques de crise révolutionnaire,



inquiets, ils évoquent en leur faveur les esprits du passé, leur empruntent leur nom, leur cri de guerre, leur costume pour jouer sous ce déguisement d'une antiquité respectable et dans cette langue empruntée une nouvelle scène historique. Luther prenait le masque de l'apôtre Paul, la Révolution de 1789-1814 prit alternativement le costume de la révolution romaine et celui de l'empire romain, et la Révolution de 1848 ne sut rien faire de mieux que de parodier ici 1789 et là la tradition révolutionnaire de 1793-95. De même le commençant qui a appris une nouvelle langue la retraduit toujours dans sa langue maternelle; mais il n'a pénétré le génie de la nouvelle langue, il ne peut s'y risquer hardiment que quand ses réminiscences ne l'entravent plus et qu'il oublie en parlant sa langue maternelle.

Si l'on considère ces évocations historiques, on y remarquera aussitôt une différence saillante. Sous la première Révolution, Camille Desmoulins, Danton, Robespierre, Saint-Just, Napoléon, les héros, les partis, la masse remplissaient, sous les costumes romains, avec les phrases romaines, le devoir qu'imposait l'époque : ils travaillaient librement à établir la société *bourgeoise* moderne. Les uns mettaient en pièces les terres féodales et fauchaient les têtes seigneuriales qui s'étaient élevées sur ces terres. Les autres créaient, au sein de la France, les conditions nécessaires pour que pût se développer la libre concurrence, s'exploiter la propriété parcel-



laire, s'utiliser industriellement, ses entraves une fois brisées, la force productive de la nation ; hors des limites de la France, ils balayaient partout les formes féodales autant qu'il était nécessaire pour fournir à la société bourgeoise, en France, un milieu convenable, opportun. Quand la nouvelle forme de société fut établie, les colosses prédiluviaux disparurent et avec eux les reconstitutions empruntées à Rome, les Brutus, les Grachus, les Publicola, les tribuns, les sénateurs et César même. La société bourgeoise, dans sa froide réalité, avait créé ses vrais interprètes, ses porte-parole : les Say, les Cousin, les Royer-Collard, les Benjamin Constant, les Guizot ; ses véritables capitaines siégeaient derrière les comptoirs et la face de lard de Louis XVIII formait sa tête politique. Totalemment absorbée par la production de la richesse et par la lutte pacifique de la concurrence, elle ne concevait plus comment les ombres romaines avaient pu veiller sur son berceau. Mais si peu héroïque que soit la société bourgeoise, il n'en avait pas moins fallu l'héroïsme, le sacrifice, la terreur, la guerre civile, les batailles pour la mettre au monde. Et ses gladiateurs trouvèrent, dans les traditions strictement classiques de la République romaine, l'idéal et les formes artistiques, les illusions dont ils avaient besoin pour se dissimuler à eux-mêmes l'objet bourgeoisement étroit de leurs luttes et maintenir leur passion à la hauteur de la grande tragédie historique. C'est



ainsi qu'à une autre période de l'évolution, un siècle auparavant, Cromwell et le peuple anglais avaient emprunté à l'ancien Testament la langue, les passions et les illusions de leur révolution bourgeoise. Quand le véritable but fut atteint, quand la transformation bourgeoise de la société anglaise fut accomplie, Locke supplanta Habacuc.

Dans ces révolutions dont nous venons de parler, la résurrection servait donc à ennoblir les nouvelles luttes et non à parodier les luttes passées, à grandir en imagination le problème présent et non à fuir devant sa solution dans la réalité, à retrouver l'esprit de la révolution et non à faire revenir son ombre.

De 1848 à 1851, la révolution passée se contentait de revenir : Marrast, le « républicain en gants jaunes<sup>1</sup> » prenait le déguisement du vieux Bailly, un aventurier cachait ses traits d'une trivialité repoussante sous le masque de fer de Napoléon. Quand un peuple tout entier pense par une révolution avoir accéléré son mouvement historique, il se trouve soudainement transporté dans une période passée. Pour qu'aucune illusion sur la rechute ne soit possible, réapparaissent alors les anciennes dates, l'ancienne chronologie, les anciens noms, les anciens édits qui ne relèvent plus depuis longtemps que des érudits et des antiquaires, les anciens estafiers que l'on croyait depuis longtemps

1. En français dans le texte.



tombés en décomposition. Il en est de cette nation comme de cet Anglais fou à Bedlam qui pense vivre à l'époque des anciens Pharaons et se lamente tous les jours sur le dur travail qu'il est contraint d'accomplir comme mineur dans les mines d'or d'Ethiopie. Il croit être muré dans cette prison souterraine; une lampe avare de sa lumière est fixée sur sa tête; derrière lui se trouve le surveillant armé d'un long fouet; les issues sont gardées par une troupe disparate de mercenaires barbares incapables de comprendre les forçats dans les mines, incapables même de s'entendre entre eux : ils ne parlent pas la même langue. « Et l'on exige tout cela de moi », soupire le fou, « de moi, Breton né libre pour pouvoir fournir d'or les anciens pharaons. » « Pour payer les dettes de la famille Bonaparte » — soupire la nation française. — L'Anglais, tant qu'il était dans son bon sens ne pouvait se débarrasser de l'idée fixe de se procurer de l'or. Les Français, tant qu'ils étaient en révolution, ne pouvaient chasser les souvenirs napoléoniens comme le montra l'élection du 10 décembre. Au milieu des dangers de la Révolution, ils soupiraient après les oignons d'Egypte, et le 2 décembre 1851 fut la réponse. Ils n'ont pas seulement la caricature de Napoléon I<sup>er</sup>; ils possèdent Napoléon I<sup>er</sup>, mais sous les traits caricaturés qu'il doit avoir au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

La Révolution sociale du XIX<sup>e</sup> siècle ne peut



emprunter sa poésie au passé, mais à l'avenir. Elle ne peut commencer elle-même avant d'avoir dépouillé tout culte superstitieux envers le passé. Les révolutions antérieures avaient besoin de réminiscences historiques pour s'aveugler sur leur propre objet. La révolution du XIX<sup>e</sup> siècle doit laisser les morts enterrer leurs propres morts pour atteindre son objet particulier. Autrefois le mot dépassait l'objet, ici l'objet dépasse le mot.

La Révolution de Février était une *surprise* tentée avec succès contre l'ancienne société et le peuple fit de ce *coup de main* inespéré un événement historique qui devait ouvrir une ère nouvelle. Le 2 décembre, la Révolution de Février fut escamotée par la volte d'un tricheur et ce qui semble renversé, ce n'est plus la monarchie, ce sont les concessions libérales qu'un siècle de longues luttes avaient arrachées à celle-ci. Au lieu que la *société* elle-même ait acquis un nouveau contenu, l'*Etat*, semble-t-il, est seulement revenu à ses formes les plus anciennes, à la simple, à l'impudente domination du sabre et du froc. C'est ainsi qu'au « coup de main » de février 1848 répond le « coup de tête » de décembre 1851. Bien mal acquis ne profite pas. L'intervalle, cependant, ne s'est pas écoulé sans utilité. De 1848 à 1851, la société française, en suivant une méthode abrégative, parce que révolutionnaire, est arrivée à faire les études et les expériences qui, si l'évolution avait été plus régulière, plus classique



pour ainsi dire, auraient dû précéder la Révolution de Février pour en faire autre chose que l'ébranlement superficiel qu'elle a été. La société semble être revenue en deçà de son point de départ. En réalité, il lui faut se créer un point de départ révolutionnaire, la situation, les rapports, les conditions dans lesquels seuls la Révolution moderne devient sérieuse.

Les révolutions bourgeoises comme celles du XVIII<sup>e</sup> siècle volent de succès en succès, leurs effets dramatiques se surpassent, les hommes et les choses semblent étinceler, l'extase est l'état d'esprit ordinaire ; mais des mouvements semblables vivent peu ; ils atteignent rapidement leur point culminant et un long malaise saisit la société avant qu'elle n'apprenne à s'approprier froidement les résultats de sa période d'agitation. Par contre, les révolutions prolétariennes comme celles du XIX<sup>e</sup> siècle font constamment elles-mêmes leur propre critique, interrompent continuellement leur cours, reviennent sur ce qui semblait accompli pour recommencer de nouveau, raillent, avec une profondeur pleine de cruauté, les imperfections, les faiblesses, les misères de leurs premières tentatives, paraissent n'abattre leur adversaire que pour lui permettre de puiser de nouvelles forces en touchant le sol et de se redresser plus gigantesque ; elles reculent de peur devant l'immensité infinie du but poursuivi jusqu'à ce que se soit créée la situation qui rend impossible toute rétrograda-



tion, et les circonstances elles-mêmes proclament :

*Hic Rhodus, hic salta!*

D'ailleurs, tout observateur passable n'avait pas besoin d'avoir suivi pas à pas le cours de l'évolution parcourue par la France pour prévoir qu'une honte inouïe menaçait la Révolution. Il suffisait d'entendre les jappements de triomphe par lesquels, dans leur suffisance, messieurs les démocrates se félicitaient réciproquement des vertus du 2 mai 1852. Dans leur tête, le 2 mai 1852 était passé à l'état d'idée fixe, de dogme, comme dans l'esprit des Chiliastes, le jour où le Christ doit réapparaître et inaugurer le règne millénaire. La faiblesse s'était comme toujours réfugiée dans la croyance au miracle ; elle croit avoir abattu l'ennemi quand elle l'a conjuré, en imagination et ne comprend plus rien aux nécessités du moment parce qu'elle exalte vainement l'avenir qui l'attend et les actes qu'elle conserve *in petto*, mais qu'elle croit prématurés. Ces héros qui cherchaient à démentir leur incapacité établie en s'appitoyant sur leur sort réciproque et en se réunissant en tas avaient fait leur paquet, s'étaient ceints de laurier par avance et s'occupaient à escompter sur le marché la République *in partibus*, République pour laquelle ils avaient eu la prévoyance d'organiser déjà le personnel gouvernemental dans le silence de leur âme modeste. Le 2 décembre les



frappa comme d'un coup de tonnerre par un ciel serein. Les peuples qui, aux époques pusillanimes, cherchent volontiers à dissimuler leur crainte secrète par l'éclat de leurs cris ont, peut-être, pu se convaincre que les temps étaient passés, où le caquetage des oies pouvait sauver le Capitole.

La Constitution, l'Assemblée nationale, les partis dynastiques, les républicains rouges et bleus, les héros d'Afrique, le tonnerre de la tribune, les éclairs de chaleur des journaux, les noms politiques et les renoms intellectuels, la loi bourgeoise, le droit criminel, liberté, égalité, fraternité et le 2 mai 1852, tout a disparu comme une fantasmagorie devant la formule d'excommunication d'un homme que ses ennemis mêmes ne tiennent pas pour sorcier. Le suffrage universel semble n'avoir survécu un peu que pour faire sous les yeux du monde son testament olographe et pour proclamer au nom du peuple lui-même : tout ce qui existe mérite de périr.

Il ne suffit pas de dire, comme le font les Français, que leur nation a été surprise. On ne pardonne pas à une nation plus qu'à une femme le moment de faiblesse qui permet au premier aventurier venu de la violer. Le problème ne se trouve pas résolu par de semblables détours, il n'est que formulé autrement. Il resterait à expliquer comment une nation de 36 millions d'habitants peut se laisser surprendre par trois chevaliers d'industrie et sans résistance, se laisser réduire par eux en servitude.



Esquissons, à larges traits, les phases qu'a parcourues la Révolution en France, du 24 février 1848 jusqu'en décembre 1851.

Trois périodes principales sont indiscutables : *la période de Février* ; du 4 mai 1848 au 29 mai 1849 : *période de constitution de la République ou de l'Assemblée nationale constituante* ; du 29 mai 1849 jusqu'au 2 décembre 1851 : *période de la République constitutionnelle ou de l'Assemblée nationale législative*.

La *première période*, du 24 février, date de la chute de Louis-Philippe, au 4 mai 1848, date de la réunion de l'Assemblée constituante ; la *période de Février* proprement dite peut être désignée comme le *prologue* de la Révolution. Son caractère se marquait officiellement : le gouvernement se déclarait lui-même *provisoire* et, de même que le gouvernement, tout ce qui, dans cette période, fut proposé, tenté, exprimé, ne le fut que *provisoirement*. Ni personne ni rien n'osait se reconnaître le droit à l'existence et à une action réelle. Tous les éléments qui avaient préparé ou déterminé la Révolution, opposition dynastique, bourgeoisie républicaine, petite bourgeoisie républicaine et démocrate, les travailleurs démocrates-socialistes, trouvèrent provisoirement leur place dans le *Gouvernement de Février*.

Il ne pouvait en être autrement. Les journées de Février avaient originairement pour but une réforme électorale tendant à élargir le domaine des



privilegiés politiques dans la classe dominante elle-même et à renverser la suprématie exclusive de l'aristocratie financière. Mais quand on en vint au conflit réel, le peuple monta sur les barricades, la garde nationale conserva une attitude passive, l'armée n'opposa pas de résistance sérieuse et la royauté prit la fuite.

La République sembla être une chose toute naturelle. Chaque parti l'interpréta dans son sens. Conquise par le prolétariat les armes à la main, il lui imprima son sceau et la proclama *République sociale*. Ainsi se trouve indiqué l'objet général de la révolution moderne, objet qui se trouvait dans la plus étrange des contradictions avec tout ce qui, dans la circonstance et les conditions données, pouvait être mis en œuvre, avec les matériaux existants et le degré de développement atteint par la masse. D'autre part, les prétentions de tous les autres éléments qui avaient participé à la révolution de Février furent admises : ils reçurent la part du lion dans le gouvernement.

Aussi n'y a-t-il pas de période où se mêlent avec plus de variété les phrases élevées et l'incertitude et la maladresse réelles, des élans plus enthousiastes vers la nouveauté et un règne plus absolu de la vieille routine, un plus grande harmonie en apparence de toute la société et une hostilité plus profonde de ses éléments.

Tandis que le prolétariat parisien s'enivrait à l'aspect des perspectives grandioses qui s'ouvraient



devant lui et se livrait sur les problèmes sociaux, à des discussions qu'il ne soupçonnait pas auparavant, les anciennes puissances de la société s'étaient groupées, rassemblées, concertées et trouvaient un appui inattendu dans la masse de la nation, paysans et petits bourgeois, qui tous, d'un seul coup, se trouvèrent précipités sur la scène politique après la chute des barrières de la monarchie de Juillet.

La *seconde période*, qui s'étend du 4 mai 1848 à la fin de mai 1849, est celle de la *constitution*, de la *fondation de la République bourgeoise*. Immédiatement après les journées de Février, non seulement l'opposition dynastique avait été surprise par les Républicains, et ceux-ci par les socialistes, mais encore toute la France l'avait été par Paris. L'Assemblée nationale qui se réunit le 4 mai, issue des suffrages de la nation, représentait la nation. Elle était une protestation vivante contre les prétentions des journées de Février et avait pour mission de ramener à la mesure bourgeoise les résultats de la révolution. Vainement le prolétariat parisien qui comprit aussitôt le caractère de cette assemblée tenta, le 15 mai, peu de jours après sa réunion, de lui dénier violemment l'existence, de la dissoudre, de disperser en ses divers éléments constitutifs l'organe dont l'esprit de la nation qui réagissait le menaçait. On sait que le 15 mai n'eut d'autre résultat que d'écarter de la scène publique Blanqui et consorts, les chefs réels



du parti prolétarien, pour toute la durée du cycle que nous considérons.

A la *monarchie bourgeoise* de Louis-Philippe ne peut succéder que la *république bourgeoise*. Cela signifie que si au nom du roi une partie restreinte de la bourgeoisie a régné, la totalité de la bourgeoisie doit, dorénavant, régner au nom de la nation. Les revendications du prolétariat parisien sont des bourdes utopiques avec lesquelles il faut finir. A cette déclaration de l'Assemblée nationale constituante, le prolétariat parisien répondit par l'*insurrection de Juin*, l'événement le plus colossal de l'histoire des guerres civiles européennes. La république bourgeoise l'emporta. De son côté se trouvait l'aristocratie financière, la bourgeoisie industrielle, la bourgeoisie moyenne, les petits bourgeois, l'armée, la canaille<sup>1</sup> organisée en garde mobile, les capacités intellectuelles, les prêtres et la population des campagnes. Le prolétariat parisien restait seul de son côté. Plus de trois mille insurgés furent massacrés après la victoire, quinze mille furent transportés sans jugement. Cette défaite fait passer le prolétariat à l'*arrière-plan* de la scène révolutionnaire. Il cherche à se replacer en avant chaque fois que le mouvement semble reprendre un nouvel élan, mais il le fait avec une dépense de force toujours plus faible et pour obtenir un résultat de plus en

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



plus mesquin. Dès qu'une des couches sociales qui lui sont supérieures entre en fermentation révolutionnaire, le prolétariat conclut une alliance avec elle ; il partage ainsi toutes les défaites que les divers partis subissent à tour de rôle. Mais ces coups supplémentaires s'affaiblissent d'autant plus qu'ils se répartissent davantage sur toute la surface de la société. Les plus considérables des chefs du prolétariat à l'Assemblée et dans la presse deviennent successivement les victimes des Tribunaux et des figures de plus en plus douteuses se placent à sa tête. Il se jette en partie *dans des expériences doctrinaires, banques d'échange et associations ouvrières; il entre dans un mouvement où il renonce à bouleverser le vieux monde à l'aide des puissants moyens généraux qui lui sont propres; il préfère essayer d'effectuer son affranchissement à l'insu de la société, à l'aide d'entreprises privées, dans les limites restreintes de ses conditions d'existence; aussi échoue-t-il nécessairement.* Il semble ne pouvoir ni retrouver encore en lui-même sa grandeur d'âme révolutionnaire, ni puiser une nouvelle énergie dans les alliances nouvellement conclues jusqu'à ce que *toutes les classes* contre qui il a combattu en Juin soient terrassées à ses côtés. Mais il succombe au moins avec honneur dans une des grandes batailles de l'histoire. Ce n'est pas seulement la France, mais toute l'Europe qui tremble devant le cataclysme de Juin. Les défaites suivantes des classes supérieures ont été payées si



bon marché qu'elles ont besoin de toute l'exagération du parti victorieux pour pouvoir passer pour de véritables événements. Elles deviennent d'autant plus honteuses que le parti vaincu est plus éloigné du prolétariat.

La défaite des insurgés de Juin avait à la vérité préparé, aplani le terrain sur lequel pouvait se fonder, s'établir la République bourgeoise. Mais elle avait montré en même temps qu'en Europe, il se pose d'autres problèmes que celui de « République ou Monarchie ». Elle avait révélé que la *République bourgeoise* signifie le despotisme illimité exercé par une classe sur les autres. Elle avait montré que dans les pays de civilisation déjà ancienne, possédant des classes constituées et développées, pourvus d'instruments de production modernes, doués d'une conscience qui, dans un travail séculaire, a analysé toutes les idées traditionnelles, *la République en général, n'est que la forme politique sous laquelle se transforme la société bourgeoise, ce n'est pas la forme sous laquelle elle vit et se conserve.* Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord nous fournissent un exemple. Ils possèdent des classes, mais elles ne sont pas encore fixées; au contraire, en proie à un mouvement continu, leurs éléments varient constamment en un échange perpétuel. Les moyens de production modernes, au lieu de correspondre à une surpopulation stagnante, remédient plutôt au manque relatif de têtes et de bras. Enfin l'activité



juvénile et fiévreuse consacrée à la production matérielle qui doit encore conquérir un nouveau monde n'a ni le temps ni l'occasion de détruire l'ancien monde des esprits.

Pendant les journées de Juin, toutes les classes, tous les partis s'étaient unis dans le *parti de l'ordre* pour faire front contre la classe prolétarienne, le *parti de l'anarchie*, du socialisme, du communisme. Ils avaient « sauvé » la société des entreprises des *ennemis de la société*. Ils avaient donné en mot d'ordre à leurs troupes la devise de l'ancienne société : *propriété, famille, religion, ordre*, et crié aux croisés contre-révolutionnaires : « Sous ce signe, tu vaineras ! » A partir de ce moment, dès qu'un des nombreux partis qui s'étaient rassemblés sous ce signe contre les insurgés de Juin, cherche à tenir la campagne dans l'intérêt de sa propre classe, il succombe au cri de « propriété, famille, religion, ordre ». On sauve la société chaque fois que le cercle de ses maîtres se rétrécit, qu'un intérêt plus exclusif est défendu contre un intérêt plus large. La revendication la plus simple, la réforme financière la plus bourgeoise, du libéralisme le plus ordinaire, du républicanisme le plus formel, la plus platement démocratique est à la fois punie comme « attentat contre la société », et flétrie comme « socialisme ». Et finalement les grands prêtres de la « religion et de l'ordre » sont chassés à coups de pieds de leurs trépiers pythiques, empoignés en pleine



nuit, mis en voitures cellulaires, jetés en prison ou envoyés en exil; leur temple est rasé, leur bouche est scellée, leur plume brisée, leur loi déchirée au nom de la religion, de la propriété, de la famille et de l'ordre. Des bourgeois fanatiques de l'ordre sont fusillés à leur balcon par des soldats ivres, la sainteté de leur foyer est profanée, leurs maisons sont bombardées par passe-temps au nom de la propriété, de la famille, de la religion et de l'ordre. L'écume de la société bourgeoise forme à la fin la *phalange sacrée de l'ordre* et le héros Crapulinsky entre aux Tuileries à litre « de sauveur de la société. »

---



Reprenons la suite de notre développement.

A partir des journées de Juin, l'histoire de l'Assemblée nationale constituante est l'*histoire de la domination et de la dissolution de la fraction républicaine* de la bourgeoisie, fraction que l'on connaît sous les noms de républicains tricolores, républicains purs, républicains politiques, républicains formalistes, etc.

Sous la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe ce parti avait formé l'*opposition républicaine officielle* et par suite constitué une portion du monde politique d'alors. Il avait ses représentants dans les chambres et une sphère d'action importante dans la presse. Son organe parisien, le *National*, passait pour être, à sa façon, aussi respectable que le *journal des Débats*. Cette situation sous la monarchie constitutionnelle correspondait au caractère de ce parti. Ce n'était pas une fraction de la bourgeoisie que réunissait un puissant intérêt commun, que déterminaient des conditions de production particulières. C'était une coterie de bourgeois, d'écrivains, d'avocats et de fonctionnaires



possédant des idées républicaines. Leur influence se fondait sur les antipathies personnelles que le pays nourrissait contre Louis-Philippe. Elle avait sa source dans les souvenirs de la première république dans les convictions républicaines d'une quantité d'enthousiastes. Elle reposait surtout sur le nationalisme français dont la haine envers les conventions de Vienne et l'alliance avec l'Angleterre ne désarmait jamais. Une grande partie de l'influence que le *National* possédait sous Louis-Philippe était dû à cet impérialisme secret qui plus tard sous la République pouvait se personnifier sous les traits de Louis Bonaparte. Il combattait l'aristocratie financière comme le faisait alors tout le reste de l'opposition bourgeoise. La polémique qu'il soutenait contre le budget qui, en France, se lie à la lutte contre l'aristocratie de la finance, lui créait une popularité à trop bon compte, lui fournissait une trop riche matière à *leading articles* puritains pour ne pas être exploitée. La bourgeoisie industrielle lui était reconnaissante de sa défense servile du système protecteur français qu'il adoptait pour des raisons plus nationales qu'économiques. La bourgeoisie tout entière lui savait gré de ses dénonciations haineuses du communisme et du socialisme. Au reste le parti du *National* était *républicain pur* : il voulait que la domination bourgeoise revêtît une forme républicaine au lieu d'une forme monarchique ; ce qu'il demandait avant tout c'était de jouir d'une part de lion. Il était



peu clair sur les conditions de cette transformation. Ce qui par contre éclatait comme le jour, ce que l'on proclama dans les banquets réformistes des derniers temps de Louis-Philippe, ce fut son impopularité chez les petits bourgeois démocrates et surtout chez les prolétaires révolutionnaires. Ces républicains purs, s'il peut toutefois s'en rencontrer, étaient déjà sur le point de se contenter d'abord d'une régence de la duchesse d'Orléans quand éclata la révolution de Février qui offrit à ses représentants les plus connus une place dans le gouvernement provisoire. Ils jouissaient naturellement de prime abord de la confiance de la bourgeoisie et de la majorité de l'Assemblée nationale constituante. Les éléments *socialistes* du gouvernement provisoire furent aussitôt exclus de la commission exécutive que l'Assemblée nationale constitua dès sa réunion. Le parti du *National* profita de plus de l'insurrection de Juin qui éclata pour congédier la *commission exécutive* et se débarrasser ainsi de ses rivaux les plus immédiats, les *républicains petits bourgeois ou démocrates*, Ledru, etc. Cavaignac, le général du parti républicain bourgeois, qui commandait la bataille de Juin, investi d'une sorte de pouvoir dictatorial, remplaça la commission exécutive. Marrast, jadis rédacteur en chef au *National* devint le président perpétuel de l'Assemblée nationale constituante et les ministères, ainsi que tous les autres postes importants, tombèrent au pouvoir des républicains purs.



La fraction des républicains bourgeois, qui depuis longtemps se considérait comme l'héritière légitime de la monarchie de Juillet, se trouva avoir ainsi dépassé son idéal. Seulement elle arrivait au pouvoir d'une tout autre façon qu'elle ne l'avait rêvé sous Louis-Philippe. Ce n'était pas une révolte libérale de la bourgeoisie contre le trône qui l'y portait, mais une émeute du prolétariat dirigée contre le capital et qu'on avait battu à coups de feu. Ce qu'elle s'était représenté comme *le plus révolutionnaire* des événements fut en réalité le *plus contre-révolutionnaire*. Le fruit tombait dans son sein, mais il s'était détaché de l'arbre de la science et non de l'arbre de la vie.

*La suprématie exclusive des républicains bourgeois ne se maintint que du 24 juin au 10 décembre 1848. Son histoire se résume en l'élaboration d'une constitution républicaine et dans la mise en état de siège de Paris.*

La nouvelle *constitution* n'était au fond que l'édifice républicain de la charte constitutionnelle de 1830. La restriction du cens électoral sous la monarchie de Juillet, qui excluait du pouvoir politique une grande partie de la bourgeoisie même était incompatible avec l'existence de la République bourgeoise. La révolution de Février avait, sur-le-champ, proclamé à la place de ce cens le suffrage universel direct. Les républicains bourgeois ne pouvaient empêcher que cet événement ait eu lieu. Ils durent se contenter d'y adjoindre



une disposition restrictive, l'obligation d'une résidence de six mois au lieu du vote. L'ancienne organisation de l'administration, de la commune, de la justice, de l'armée ne fut pas modifiée. Quand la constitution l'amenda, la réforme portait sur la table des matières et non sur le contenu, sur le mot et non sur la chose.

L'inévitable état-major des libertés de 1848, liberté personnelle, liberté de la presse, de la parole, d'association, de réunion, d'enseignement, des cultes, etc, reçut un uniforme constitutionnel qui le rendait invulnérable. Chacune de ces libertés était naturellement proclamée comme le droit *absolu* du citoyen français. Mais une note marginale déclarait toujours que ce droit était illimité dans la mesure où il n'était pas limité par les *droits égaux d'autrui et par la sécurité publique*, ou bien encore par des lois destinées à assurer précisément cette harmonie. Par exemple : « Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner et d'exprimer leurs opinions par la presse ou par tout autre moyen. La *jouissance de ces droits n'a d'autre limite que les droits égaux d'autrui et la sécurité publique* (cap. II, § 8 de la Constitution). — L'enseignement est libre. Cette liberté de l'enseignement doit être *exercée* dans les conditions fixées par la loi et sous le contrôle suprême de l'Etat » (*l. c.*, § 9). -- Le domicile de tout citoyen est inviolable *sauf* dans les formes prévues par la loi. » (cap. I, § 3), etc.



La constitution renvoie continuellement à de futures lois *organiques*, destinées à compléter ces notes marginales et à régler la jouissance de ces libertés absolues de telle façon qu'elles ne se blessent pas entre elles et ne blessent pas non plus la sécurité publique. Plus tard, les lois organiques ont été mises au jour par les amis de l'ordre et toutes ces libertés ont été réglées de telle façon que la bourgeoisie ne rencontra dans leur jouissance aucun obstacle dans les droits égaux des autres classes. Quand les lois « organiques » refusent complètement ces libertés, ou subordonne leur jouissance à des conditions qui sont autant de pièges policiers, c'est toujours, comme le prescrit la constitution, dans l'intérêt de la *sécurité publique*, c'est-à-dire de la sécurité de la bourgeoisie. Des deux côtés on se prévalait en toute justice de la constitution, les amis de l'ordre qui anéantissaient toutes ces libertés, comme les démocrates qui les réclamaient toutes en s'appuyant sur elle. Chaque paragraphe de la constitution contient, en effet, sa propre antithèse ; sa propre chambre haute, sa propre chambre basse ; la phrase générale reconnaît la liberté, la glose marginale supprime cette liberté. Aussi longtemps donc que le *nom* de la liberté fut respecté et que seule sa réalisation véritable fut interdite, l'existence constitutionnelle de la liberté resta entière, intacte, bien que son existence, au sens *vulgaire* du mot, fut totalement anéantie.



Cette constitution, si subtilement rendue invulnérable, était cependant, comme Achille, vulnérable en un point, non au talon toutefois, mais à la tête, ou plutôt aux deux têtes en lesquelles elle se partageait, *l'Assemblée constituante* d'un côté, le *président* de l'autre. Que l'on feuillette la constitution et l'on découvrira que seuls les paragraphes où sont déterminés les rapports du président avec la Constituante sont absolus, positifs, sans contradiction, inaltérables. Il s'agissait en effet pour les républicains bourgeois de leur propre sécurité. Les §§ 47 à 70 de la constitution sont rédigés de telle façon que l'Assemblée nationale peut écarter le président constitutionnellement et que le président ne peut se débarrasser de l'Assemblée que par voie inconstitutionnelle, en supprimant la constitution elle-même. Elle provoque donc par là même son anéantissement violent. Elle ne se contente pas de célébrer, comme la charte de 1830, la division des pouvoirs, elle la pousse jusqu'à la contradiction la plus insupportable. Le *jeu des pouvoirs constitutionnels* comme Guizot nommait la dispute parlementaire qui surgit entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, joue constamment « va banque » dans la constitution de 1848. D'un côté se trouvent sept cent cinquante représentants du peuple, élus au suffrage universel et rééligibles, formant une Assemblée nationale libre de tout contrôle, indissoluble, indivisible, Assemblée nationale qui



jouit de la toute-puissance parlementaire, décide en dernière instance en matière de paix, de guerre, de traités de commerce, possède seule le droit d'amnistie; sa permanence met sans interruption cette Assemblée au premier plan. D'autre part, le président est pourvu de tous les attributs du pouvoir royal, a la faculté de nommer et de révoquer ses ministres sans intervention de l'Assemblée nationale; il réunit en ses mains tous les moyens d'action du pouvoir exécutif, pourvoit à tous les emplois, décide de l'existence d'un million et demi de citoyens, c'est en effet le nombre formé par les cinq cent mille fonctionnaires et par les officiers de tous grades. Il est à la tête de toute la force armée. Il jouit du privilège de gracier isolément les criminels, de suspendre les gardes nationaux, de révoquer, d'accord avec le Conseil d'État, les conseillers généraux, cantonaux, communaux élus par les citoyens. L'initiative dans les traités, la direction des négociations lui sont réservées. Tandis que l'Assemblée reste constamment sur les planches exposée au grand jour, à la critique, il mène une vie cachée dans les Champs-Élysées, ayant devant les yeux et dans son cœur l'article 45 de la constitution qui lui crie tous les jours : « Frère, il faut mourir ! » Ton pouvoir cesse le second dimanche du joli mois de mai, dans la quatrième année de ton élévation ! Alors ton règne prend fin, il n'y aura pas de seconde représentation. Si tu as des dettes, vois à temps



au moyen de les payer avec les 600.000 francs que t'alloue la constitution, à moins que tu ne préfères partir pour Clichy le deuxième lundi du joli mois de mai ! Si la constitution attribue au président le pouvoir réel, elle tente d'assurer à l'Assemblée nationale le pouvoir moral. Outre qu'il est impossible de créer un pouvoir moral au moyen d'articles de loi, la constitution se détruit ici elle-même en faisant élire au suffrage direct le président par tous les Français. Tandis que les suffrages de la France se dispersent sur les sept cent cinquante membres de l'Assemblée nationale, ils se concentrent ici sur un unique individu. Alors que chaque député ne représente que tel ou tel parti, telle ou telle ville, telle ou telle tête de pont, ou même la simple nécessité d'élire un sept cent cinquantième quelconque, opération dans laquelle on se montre peu difficile tant sur l'homme que sur la chose, Lui est l'Elu de la nation et son élection est l'atout que le peuple souverain joue tous les quatre ans. Un rapport métaphysique réunit l'Assemblée nationale élue et la nation, mais le président élu est en rapport personnel avec cette dernière. L'Assemblée nationale traduit bien par ses divers représentants les faces multiples de l'esprit national, il s'incarne dans le président. Il a sur elle l'avantage d'un droit divin particulier, il est par la volonté du peuple.

Thélis, déesse de la mer, avait prophétisé à Achille qu'il périrait dans la fleur de sa jeunesse.



La constitution qui avait son point vulnérable comme Achille, pressentait, comme lui, qu'elle s'en irait prématurément. Les « républicains purs » de la Constituante n'avaient qu'à jeter, du ciel nébuleux de leur République idéale, un regard sur le monde profane pour reconnaître que leur propre discrédit, que l'arrogance des royalistes, bonapartistes, démocrates, communistes croissaient tous les jours à mesure que s'approchait l'époque où leur grand chef-d'œuvre législatif serait parachevé. Pour voir cela, il n'était pas besoin que Thétis délaissât la mer et vint leur révéler ce secret. Les « républicains purs et simples » cherchèrent à tromper le destin par une ruse constitutionnelle, par le paragraphe 111 de la constitution en vertu duquel toute proposition de *révision de la constitution* ne pouvait être votée que par les  $\frac{3}{4}$  des suffrages, après trois débats successifs entre chacun desquels tout un mois devait s'écouler; il fallait encore que cinq cent membres au moins de l'Assemblée prissent part au vote. C'était une tentative impuissante d'exercer encore un pouvoir comme minorité parlementaire, état auquel ils se voyaient déjà prophétiquement réduits et, en ce moment où ils disposaient encore de la majorité parlementaire et de tous les moyens de gouvernement, ce pouvoir s'échappait tous les jours davantage de leurs mains débiles.

Enfin, dans un paragraphe mélodramatique, la constitution se conlie elle-même « à la vigilance



et au patriotisme du peuple français tout entier et de chaque Français en particulier, » après avoir, dans un autre paragraphe, signalé les « vigilants » et les « patriotes » à l'attention délicate et pénale du tribunal suprême qu'elle avait inventé, de la « haute cour. »

Telle était la constitution de 1848 qui succomba le 2 décembre 1851. Ce ne fut pas une tête qui la renversa. Il suffit qu'un simple chapeau l'ait frôlée. Ce chapeau était à la vérité le tricorne de Napoléon.

Tandis que les républicains bourgeois étaient occupés, dans l'Assemblée, à subtiliser, à discuter et à voter cette constitution, Cavaignac, au dehors de l'Assemblée maintenait *Paris en état de siège*. L'état de siège de Paris avait assisté la Constituante dans son enfantement républicain. Si la constitution fut plus tard assassinée à coup de baïonnettes, il ne faut pas oublier que c'était la baïonnette, baïonnette dirigée contre le peuple qui l'avait protégée dans le sein de sa mère, que c'était encore la baïonnette qui l'avait mise au monde. Les aïeux des « républicains honnêtes » avaient fait faire le tour de l'Europe à leur symbole, le drapeau tricolore. Les « républicains honnêtes » firent aussi une invention qui, d'elle-même fil son chemin dans tout le continent, mais revint toujours avec une prédilection nouvelle en France jusqu'à ce qu'elle eût acquis le droit de cité dans la moitié des départements. C'était *l'état de siège*.



Invention remarquable, périodiquement employée dans chaque crise ultérieure survenue au cours de la révolution française. Mais la caserne et le bivac que l'on imposait périodiquement à la société française pour peser sur son cerveau et en faire une personne tranquille; le sabre et le mousqueton à qui l'on faisait périodiquement rendre la justice et administrer, exercer l'office de tuteur et de censeur, jouer le rôle de la police et remplir le personnage de veilleur de nuit; la moustache et l'habit de munition que l'on célébrait périodiquement comme l'expression supérieure de la société, dont on faisait le recteur de la société; — la caserne et le bivac, le sabre et le mousqueton, la moustache et l'uniforme ne devaient-ils pas finir par croire qu'il valait mieux sauver la société une fois pour toutes, publier que leur régime était le plus élevé de tous et délivrer complètement la société civile du souci de se gouverner elle-même? La caserne, le bivac, le sabre et le mousqueton, la moustache et l'uniforme devaient d'autant plus s'arrêter à cette idée qu'ils pouvaient s'attendre à être mieux payés, puisque les services rendus étaient plus importants; dans les mises en état de siège périodiques, dans les sauvetages passagers de la société sur l'injonction de telle ou telle fraction de la bourgeoisie, l'agrément était maigre: quelques morts et quelques blessés; quelques grimaces amicales des bourgeois. Est-ce que le militaire ne devait pas enfin commencer à jouer de l'état de



siège dans son propre intérêt et pour son propre intérêt et assiéger en même temps les bourses des bourgeois ? Il ne faut pas oublier d'ailleurs, notons le en passant, que le *colonel Bernard*, ce président de la commission militaire qui, sous les ordres de Cavaignac, avait gratifié sans jugement quinze mille insurgés de la déportation, se remuait à ce moment à la tête de la commission militaire fonctionnant à Paris.

Si les « républicains honnêtes », les « républicains purs », avaient, avec l'état de siège, préparé le terrain où les prétoriciens du 2 décembre 1851 devaient prospérer, ils méritent par contre un éloge : au lieu d'exagérer le sentiment national comme sous Louis-Philippe, maintenant qu'ils commandaient à la puissance nationale, ils rampaient devant l'étranger ; au lieu de libérer l'Italie, ils la laissèrent reconquérir par les Autrichiens et les Napolitains. L'élection de Louis Bonaparte à la présidence, le 10 décembre 1848 mit fin à la dictature de Cavaignac et à la Constituante.

Dans le paragraphe 44 de la constitution, il est dit : « Le président de la République française ne doit jamais avoir perdu sa qualité de citoyen français. » Le premier président de la République française, Louis-Napoléon Bonaparte, ne s'était pas contenté de perdre sa qualité de citoyen français : non seulement il avait été « special constable » en Angleterre, mais il s'était même fait naturaliser Suisse.



J'ai montré autre part quelle était l'importance de l'élection du 10 décembre. Je n'y reviens pas. Il suffit de remarquer qu'elle était une *réaction des paysans* qui avaient dû payer les frais de la révolution de Février, réaction dirigée contre les autres classes de la nation, *réaction de la campagne contre la ville*. Elle trouva un grand écho d'abord dans l'armée à qui les républicains du *National* n'avaient su fournir ni gloire, ni haute paie, puis dans la grande bourgeoisie qui voyait en Bonaparte le pont qui la conduirait à la monarchie, enlin chez les petits bourgeois et les prolétaires qui saluaient en lui le fléau de Cavaignac. Je trouverai plus tard l'occasion d'étudier de plus près la situation où les paysans se trouvent vis-à-vis de la révolution française.

L'intervalle qui s'étend du 20 décembre 1848 à la dissolution de la Constituante en mai 1849 comprend l'histoire de la chute des républicains bourgeois. Après avoir fondé une République au profit de la bourgeoisie, chassé le prolétariat révolutionnaire du champ de bataille et réduit momentanément au silence la petite bourgeoisie démocrate, ils sont eux-mêmes mis à l'écart par la masse de la bourgeoisie qui, à bon droit, confisque cette République qu'elle considère comme *sa propriété*. Mais cette masse bourgeoise était *royaliste*. Une partie, les grands propriétaires fonciers, avait régné sous la *Restauration*; elle était donc *légitimiste*. L'autre, les aristocrates de la finance et les



grands industriels, avait régné sous la monarchie de Juillet : elle était donc *orléaniste*. Les grands dignitaires de l'armée, de l'Université, de l'Église, du barreau, de l'Académie et de la presse étaient partagés, bien qu'en proportion inégale, par ces deux courants. Ils avaient trouvé la forme d'État sous laquelle ils pouvaient régner *en commun* dans la République bourgeoise, qui ne portait ni le nom de *Bourbon*, ni celui d'*Orléans*, mais bien celui de *capital*. L'insurrection de Juin les avait déjà réunis en « parti de l'ordre ». Maintenant il s'agissait d'abord de mettre à l'écart la coterie des républicains bourgeois qui occupait encore les sièges de l'Assemblée nationale. Autant ces « républicains purs » avaient agi brutalement vis-à-vis du peuple, abusé à son égard de la force physique, autant ils montraient de lâcheté devant le pouvoir exécutif et les royalistes ; lilant doux, abattus, incapables de résistance, ils lâchaient pied quand il s'agissait de proclamer leur républicanisme et de revendiquer leur droit législatif. Je n'ai pas à raconter ici la honteuse histoire de leur décomposition. Ils n'ont pas péri : ils ont disparu. Leur histoire est à jamais terminée. Dans les périodes suivantes, ils ne figurent que comme souvenirs, soit dans l'Assemblée, soit en dehors d'elle, souvenirs qui paraissent reprendre un peu de vie lorsqu'il s'agit uniquement du nom de République, et chaque fois que le conflit révolutionnaire paraît devoir s'abaisser au niveau le plus bas. Je remarque en



passant que le journal qui donna son nom à ce parti, le *National*, se convertit au socialisme dans la période suivante.

Avant d'en finir avec cette époque, il nous faut encore reporter nos regards sur les deux puissances dont l'une anéantit l'autre le 2 décembre 1851, tandis que du 20 décembre 1848 jusqu'au départ de la Constituante, elles entretenaient ensemble des relations conjugales. Nous entendons par là, Louis Bonaparte, d'une part, et le parti des royalistes coalisés, parti de l'ordre, de la grande bourgeoisie, d'autre part. Dès le début de sa présidence, Bonaparte forma aussitôt un ministère pris dans le « parti de l'ordre », à la tête duquel il plaça Odilon Barrot, *nota bene*, l'ancien chef de la fraction la plus libérale de la bourgeoisie parlementaire. M. Barrot avait enfin conquis le ministère dont l'ombre le poursuivait depuis 1830, et, mieux encore, la présidence de ce ministère, mais non comme il le rêvait sous Louis-Philippe, non en qualité de chef le plus avancé de l'opposition parlementaire. Il avait pour tâche d'assassiner un parlement et cela en société avec tous ses ennemis jurés, jésuites et légitimistes. Il ramenait enfin la fiancée à la maison, mais après s'être prostituée. Pour Bonaparte, il s'éclipsait totalement en apparence. Le « parti de l'ordre » agissait pour lui.

Dans le premier conseil des ministres, l'expédition de Rome fut décidée: on convint de la mener à l'insu de l'Assemblée nationale et de lui en



arracher les moyens sous un faux prétexte. On débuta donc par une escroquerie commise au détriment de l'Assemblée et par une conspiration secrète tramée avec les puissances absolues de l'étranger contre la république romaine qui était révolutionnaire. Bonaparte prépara de la même façon et par les mêmes manœuvres son coup du 2 décembre dirigé contre la Législative royaliste et sa République constitutionnelle. N'oublions pas que le même parti, qui le 20 décembre 1848 fournissait Bonaparte d'un ministère, constituait, le 2 décembre 1851, la majorité à l'Assemblée législative.

La Constituante avait décidé, au mois d'août, de ne se séparer que quand elle aurait élaboré et promulgué toute une série de lois organiques qui devaient compléter la constitution. Le « parti de l'ordre » fit proposer, le 6 janvier 1849, par le représentant Bateau de laisser là les lois organiques et de décider sa propre *dissolution*. Non seulement le ministère, M. Barrot en tête, mais tous les membres royalistes de l'Assemblée déclarèrent alors impérieusement à cette dernière que sa séparation était nécessaire à l'établissement du crédit, à la consolidation de l'ordre. On mettrait enfin un terme au provisoire indéterminé et on fonderait un état de choses définitif. L'Assemblée entravait la productivité du nouveau gouvernement et ne cherchait à prolonger son existence que par rancune. Le pays était las d'elle. Bonaparte nota toutes



ces invectives contre le pouvoir législatif, les apprit par cœur et montra aux royalistes parlementaires le 2 décembre 1851 qu'il avait profité à leur école. Il tourna contre eux leurs propres rubriques.

Le ministère Barrot et le parti de l'ordre allèrent plus loin. Ils suscitèrent dans toute la France des *pétitions adressées à l'Assemblée nationale* où on la priait très amicalement de vouloir bien disparaître. Ils faisaient ainsi ouvrir le feu par la masse inorganique de la nation contre l'Assemblée nationale, émanation du peuple constitutionnellement organisée. Ils enseignèrent à Bonaparte à en appeler des assemblées parlementaires à la nation. Enfin vint le 29 janvier 1849, jour où la Constituante devait décider de sa propre dissolution. L'Assemblée trouva le lieu de ses séances militairement occupé. Changarnier, le général du « parti de l'ordre », entre les mains duquel était réuni le commandement supérieur des troupes de ligne et de la garde nationale, passa de grandes revues à Paris, comme si l'on se trouvait à la veille d'une bataille et les royalistes coalisés déclarèrent, en menaçant, à la Constituante qu'on emploierait la violence si elle ne se montrait pas docile. Elle était docile et ne marchandait qu'une toute petite prolongation d'existence. Qu'était le 29 janvier sinon le « coup d'État » du 2 décembre 1851, tenté cette fois-ci par les royalistes avec Bonaparte contre l'Assemblée républicaine? Ces messieurs ne remarquèrent pas, ou ne voulurent pas le faire,

que Bonaparte profita du 29 janvier pour faire défilér devant lui une partie des troupes devant les Tuileries et précisément saisit avec empressement l'occasion de cette première levée de troupes dirigée contre le pouvoir parlementaire pour faire présager Caligula. Mais ces messieurs n'avaient d'yeux que pour leur Changarnier.

Les lois *organiques*, lois destinées à compléter la constitution, telles que la loi sur l'enseignement, sur les cultes etc., étaient un motif qui poussait tout particulièrement le « parti de l'ordre » à abrégér violemment la durée de l'existence de la Constituante. Il était de toute importance pour les royalistes coalisés de faire ces lois eux-mêmes et de ne pas en abandonner la confection aux républicains devenus défiants. Parmi ces lois organiques, d'ailleurs, il y en avait une relative à la responsabilité du président de la République. En 1851, l'Assemblée législative était précisément occupée à l'élaboration de cette loi quand Bonaparte prévint ce coup par le 2 décembre. Qu'auraient donné les royalistes coalisés dans leur campagne parlementaire de l'hiver de 1851 pour avoir toute faite cette loi sur la responsabilité présidentielle, pour l'avoir toute élaborée par une Assemblée républicaine défiante et haineuse.

Quand le 29 janvier 1849, la Constituante eut brisé elle-même sa dernière arme, le ministère Barrot et les amis de l'ordre la mirent aux abois, n'épargnèrent rien de ce qui pouvait l'humilier



et arrachèrent à sa faiblesse et à son peu de confiance en elle-même des lois qui enlevèrent au public le dernier reste de considération qu'il pouvait avoir pour elle. Bonaparte, occupé de son idée fixe, l'idée napoléonienne, était assez impertinent pour exploiter cet abaissement du pouvoir parlementaire. Quand en effet, le 8 mai 1849, l'Assemblée nationale infligea un vote de blâme au ministère à propos de l'investissement de Civita Vecchia par Oudinot et ordonna de ramener l'expédition romaine à sa destination prétendue, Bonaparte publia, le soir même, dans le *Moniteur*, une lettre adressée à Oudinot où il le félicitait de ses actions d'éclat et se posait en protecteur magnanime de l'armée vis-à-vis des écrivassiers parlementaires. Les royalistes en sourirent. Ils tenaient Napoléon simplement pour leur dupe. Enfin comme Marrast, président de la Constituante, ayant cru un instant que la sécurité de l'Assemblée nationale était compromise et s'appuyant sur la constitution, avait requis un colonel avec son régiment, le colonel refusa d'obéir, argua de la discipline et renvoya Marrast à Changarnier qui l'éconduisit dédaigneusement en remarquant qu'il n'aimait pas les « baïonnettes intelligentes<sup>1</sup>. » Quand, en novembre 1851, les royalistes coalisés voulurent engager la bataille décisive avec Bonaparte, ils cherchèrent à faire adopter dans leur célèbre *motion des questeurs*,

<sup>1</sup> En français dans le texte.



le principe de la réquisition directe des troupes par le président de l'Assemblée nationale. Un de leurs généraux, Leflô, avait signé le projet de loi. Ce fut en vain que Changarnier vota pour la proposition et que Thiers rendit hommage à la sagesse et la circonspection de l'ancienne Constituante. *Le ministre de la guerre, Saint-Arnaud*, lui répondit comme Changarnier l'avait fait à Marrast, aux applaudissements de la Montagne!

Ainsi le *parti de l'ordre*, quand il n'était pas encore l'Assemblée nationale, quand il n'était encore que le ministère, avait déjà flétri *le régime parlementaire*. Et il poussa de hauts cris quand le 2 décembre 1851 bannit de France ce régime.

Nous lui souhaitons bon voyage.



Le 29 mai 1849 l'Assemblée législative se réunit. Le 2 décembre 1851 elle était dissoute. C'est la période d'existence de la *République constitutionnelle* ou *parlementaire*.

Sans la première révolution, au règne des *constitutionnels* succède celui des *Girondins*, au règne des *Girondins*, celui des *Jacobins*. Chacun de ces partis s'appuie sur une fraction plus avancée. Dès que l'un d'eux a poussé la révolution assez loin pour ne plus pouvoir la suivre, loin de pouvoir la conduire, il est mis à l'écart par ses alliés plus audacieux et envoyé à la guillotine. La révolution suit ainsi une ligne ascendante.

Dans la révolution de 1848, c'est le contraire. Le parti prolétarien semble n'être qu'une annexe du parti petit bourgeois-démocrate. Il est trahi et abandonné par ce dernier le 16 avril, le 15 mai et pendant les journées de juin. Le parti démocrate, de son côté, s'appuie sur les républicains bourgeois. A peine ceux-ci pensent-ils s'être établis qu'ils se débarrassent de leurs camarades importuns et s'appuient sur le « parti de l'ordre ». Ce dernier se



dérobe, laisse dégringoler les républicains-bourgeois et s'appuie sur la force armée. Le « parti de l'ordre » croit encore être solide quand il s'aperçoit, un beau matin, que l'appui sur lequel il comptait s'est changé en baïonnette. Chaque parti attaque par derrière celui qui le dépasse et s'appuie sur le front de celui qui recule. Il n'y a rien d'étonnant, à ce que, placé dans cette position ridicule, il ne perde l'équilibre et, après avoir fait les inévitables grimaces, ne finisse sa chute en d'étranges cabrioles. La révolution suit ainsi une ligne descendante. Elle suit déjà ce mouvement rétrograde avant que la dernière barricade de Février n'ait été enlevée, avant qu'on ait constitué la première autorité révolutionnaire.

La période qui s'offre à nous renferme le mélange le plus varié de contradictions criantes : des constitutionnels conspirent ouvertement contre la constitution ; des révolutionnaires confessent être constitutionnels ; une Assemblée nationale qui veut être toute-puissante reste néanmoins toujours parlementaire ; une Montagne voit dans la tolérance un devoir et remédie à ses défaites présentes en prophétisant ses victoires futures ; des royalistes forment les *patres conscripti* de la république et se voient contraints, par la situation, à maintenir à l'étranger les dynasties ennemies dont ils sont les partisans et à conserver en France la République qu'ils haïssent ; un pouvoir exécutif puise sa force dans sa faiblesse même et sa respectabilité dans le



mépris qu'il inspire ; la République n'est pas autre chose que la combinaison sous une étiquette impérialiste des infamies de deux monarchies, la restauration et le gouvernement de Juillet ; les alliances conclues ont pour clause première la division, les batailles ont pour première loi le manque de décision : au nom de l'ordre, on se livre à une agitation sauvage et sans objet, au nom de la révolution on prêche en termes magnifiques ; ce ne sont que passions sans vérité, vérité sans passion, héros sans action héroïque, histoire sans événement ; l'évolution semble n'avoir que le calendrier pour tout ressort et s'épuise dans la répétition constante des mêmes expansions et des mêmes contractions ; les antagonismes ne paraissent atteindre une certaine acuité que pour s'éteindre et se confondre sans pouvoir se résoudre ; les bourgeois affectent des efforts prétentieux pour la galerie et tremblent à la pensée de la fin du monde ; les sauveurs de leur côté se livrent aux intrigues les plus mesquines et à des comédies de cour dont le « laisser aller » rappelle moins les temps modernes que l'époque de la Fronde ; l'imbécillité astucieuse d'un seul individu ruine tout le génie public de la France ; toutes les fois que la volonté nationale parle par la voix du suffrage universel, elle cherche l'expression qui lui convient dans les ennemis surannés des intérêts de la masse jusqu'à ce qu'elle la trouve dans l'opiniâtreté d'un flibustier. Si jamais période historique prit l'aspect



d'une grisaille, c'est certainement celle-là : hommes et événements paraissent être des Schlemihl à rebours : ce sont des ombres qui ont perdu leur corps. La révolution elle-même paralyse ses propres soutiens et ne loue que ses adversaires d'une véhémence passionnée. Le « spectre rouge » continuellement évoqué par les contre-révolutionnaires finit-il par apparaître, il ne porte pas le bonnet phrygien anarchique, il a revêtu l'uniforme de l'ordre, il porte le *pantalon rouge*.

Nous l'avons vu : le ministère que Bonaparte le 20 décembre 1848 installa le jour de son élévation était un ministère tiré du parti de l'ordre, un ministère de coalition légitimiste et orléaniste. Le cabinet Barrot-Falloux avait survécu à la Constituante républicaine dont il avait abrégé l'existence plus ou moins violemment et gouvernait toujours. Changarnier, le général des royalistes coalisés, continuait à réunir dans sa personne le commandement en chef de la première division militaire et de la garde nationale de Paris. Les élections générales, enfin, avaient assuré au « parti de l'ordre » une grande majorité dans l'Assemblée nationale. Les députés et les pairs de Louis-Philippe y rencontrèrent une phalange céleste composée de légitimistes auxquels un bon nombre des bulletins de vote de la nation avaient permis de faire leur rentrée sur la scène politique. Les représentants bonapartistes étaient trop clair-semés pour pouvoir former un parti parlementaire indépendant. Ils



n'apparaissaient qu'à titre de « mauvaise queue » du « parti de l'ordre. »

Ce parti donc était en possession du pouvoir gouvernemental, de l'armée et du corps législatif, bref de la toute-puissance publique. Les élections générales qui donnaient à sa domination la sanction apparente de la volonté nationale, la victoire simultanée de la contre-révolution sur toute l'étendue du continent avaient accru son pouvoir moral.

Jamais un parti n'était entré en campagne avec des moyens plus puissants et sous de meilleurs auspices.

Les *républicains purs*, en détresse, se confondaient dans la Législative en une ligue d'environ cinquante membres ayant à leur tête les généraux d'Afrique Cavaignac, Lamoricière, Bedeau. Le grand parti d'opposition fut formé par la *Montagne*. Le parti *social-démocratique* s'était ainsi baptisé dans le Parlement. Elle disposait de plus de 200 voix sur les 750 de l'Assemblée nationale. Elle était donc au moins aussi puissante que l'une quelconque des trois fractions du « parti de l'ordre » prise en particulier. Sa minorité relative paraissait contrebalancée par des circonstances spéciales. Non seulement les élections départementales montraient qu'elle avait acquis une influence importante dans les campagnes. Elle comptait presque tous les députés de Paris, l'armée par l'élection de trois sous-officiers avait



confessé sa foi démocratique, et le chef de la Montagne, Ledru-Rollin, à la différence de tous les représentants du « parti de l'ordre », avait été élevé à la noblesse parlementaire par son élection dans cinq départements qui avaient réuni leurs suffrages sur son nom. Le 29 mai 1849, la Montagne paraissait donc posséder toutes les chances de succès au sein des collisions qui devaient inévitablement se produire entre les royalistes ainsi qu'entre le « parti de l'ordre » tout entier et Bonaparte. Quatorze jours plus tard, elle avait tout perdu, même l'honneur.

Avant de poursuivre l'histoire parlementaire de cette époque, certaines remarques sont nécessaires, si nous voulons éviter les illusions qui trompent ordinairement sur le caractère de la période que nous étudions. A voir les choses à la façon des démocrates, la question est la même à l'époque de l'Assemblée nationale législative et sous la Constituante : c'est une simple lutte entre républicains et royalistes. Ils mettent tout le mouvement sous la même rubrique : c'est la *réaction*, nuit où tous les chats sont gris et qui leur permet de psalmodier leurs lieux communs, dignes de veilleurs de nuit. A la vérité, le « parti de l'ordre » se présente à première vue sous l'aspect d'un écheveau embrouillé des diverses fractions royalistes qui, non seulement intriguent entre elles pour élever au trône leur prétendant particulier et exclure le prétendant du parti adverse, mais



aussi se réunissent toutes dans leur haine et leurs attaques communes contre la « République ». La Montagne, de son côté, en opposition avec cette conspiration royaliste, paraît représenter la « République ». Le « parti de l'ordre » s'emploie constamment à la « réaction », dirigée, ni plus ni moins qu'en Prusse, contre la presse, les associations, etc., et marquée, comme en Prusse, par la brutale ingérence policière de la bureaucratie, de la gendarmerie, des parquets. La « Montagne », de son côté, est tout aussi constamment occupée de repousser ces attaques et de défendre ainsi les « droits éternels de l'homme », ce que tout parti populaire a plus ou moins fait depuis un siècle et demi. Si l'on examine de plus près la situation et les partis, cet aspect trompeur et superficiel vient à disparaître et ne dissimule plus la *lutte de classe* et la physionomie propre de cette période.

Les légitimistes et les orléanistes formaient, comme nous l'avons dit, les deux grandes fractions du « parti de l'ordre ». Étaient-ce uniquement la question des lys et du drapeau tricolore, de la maison de Bourbon et de celle d'Orléans qui attachaient ces fractions à leurs prétendants et les divisaient? Étaient-elles uniquement des nuances différentes du royalisme? Sous les Bourbons, la *grande propriété foncière* avait régné avec ses prêtres et ses laquais. Sous les d'Orléans, c'était la grande finance, la grande industrie, le grand commerce, c'est-à-dire le *capital* avec sa suite d'avo-



cats, de professeurs et de beaux parleurs. La royauté légitime n'était que l'expression politique de la domination héréditaire des seigneurs terriens, la monarchie de Juillet, la forme politique de la domination usurpée des parvenus bourgeois. Ce n'étaient pas de soi-disant principes qui divisaient ces fractions, c'étaient leurs conditions matérielles d'existence, c'étaient deux espèces différentes de propriété, c'était l'ancien antagonisme de la ville et de la campagne, la rivalité entre le capital et la propriété foncière. Qu'en même temps, des souvenirs anciens, des inimitiés personnelles, des appréhensions et des espoirs, des préjugés et des illusions, des sympathies et des antipathies, des convictions et des articles de foi, des principes aient lié ces fractions à l'une ou à l'autre des maisons, qui songe à le nier? Sur les différentes formes de propriété, sur les conditions sociales d'existence s'élève toute une superstructure de sensations, d'illusions, de manières de penser et de conceptions de la vie qui sont différentes et possèdent un aspect particulier. La classe tout entière les crée et les forme de ses conditions matérielles et des rapports sociaux qui correspondent à celles-ci. L'individu isolé qui les reçoit de la tradition ou de l'éducation peut s'imaginer qu'elles forment les raisons déterminantes propres et l'origine de son action. Les orléanistes, les légitimistes, chaque fraction, cherchant à s'en faire accroire à elle-même et à l'autre parti, racontait que l'attache-



ment à leurs deux maisons royales les séparait ; les faits démontrèrent plus tard que c'était bien plutôt leur intérêt différent qui interdisait l'union des deux dynasties. Et si, dans la vie privée, on distingue entre ce qu'un homme dit ou pense de lui-même et ce qu'il est ou fait réellement, il est encore bien plus nécessaire, dans les luttes historiques, de faire la différence, d'une part, entre les phrases ou les chimères d'un parti et son organisme réel, ses intérêts réels, d'autre part, entre sa représentation intellectuelle et sa réalité. Sous la République, orléanistes et légitimistes nourrissaient côte à côte des prétentions égales. Si de chaque côté on poursuivait contre l'autre parti la *restauration* de sa dynastie *propre*, cela signifiait seulement que chacun des *deux grands intérêts* qui partagent la *bourgeoisie* — propriété foncière et capital — cherchait à restaurer sa propre suprématie et à rétablir la subordination de l'intérêt rival. Nous parlons de deux intérêts de la bourgeoisie : la propriété foncière, en effet, malgré sa coquetterie féodale et son orgueil de race, s'était complètement embourgeoisée au cours du développement de la société moderne. Les Tories, en Angleterre, se sont longtemps figuré qu'ils brûlaient d'amour pour la royauté, l'Église, et les beautés de l'ancienne constitution anglaise jusqu'à ce que le jour du danger leur eût arraché l'aveu qu'ils ne pourchassaient avec tant d'exaltation que la *rente foncière*.



Les royalistes coalisés intriguaient entre eux dans la presse, à Ems, à Claremont, en dehors du Parlement. Dans les coulisses, ils reprenaient leurs anciennes livrées orléanistes et légitimistes et recommençaient leurs anciens tournois. Mais, sur la scène publique, dans leurs actes principaux, officiels, comme grand parti parlementaire, leurs devoirs envers leurs dynasties respectives se bornaient à de simples révérences et ils ajournaient *in infinitum* la restauration de la monarchie. C'est en qualité de *parti de l'ordre* qu'ils accomplissaient leur œuvre réelle, à titre *social*, non à titre *politique*, comme représentants du monde bourgeois, non comme chevaliers de princesses errantes, comme classe bourgeoise en opposition avec les autres classes et non comme royalistes en opposition avec les républicains. Et à ce titre, comme « parti de l'ordre », ils ont exercé sur les autres classes de la société un pouvoir beaucoup moins limité, beaucoup plus rigoureux qu'à un moment quelconque de la Restauration ou de la monarchie de Juillet. Une telle domination n'était d'ailleurs possible que sous la forme de la République parlementaire. Sous cette seule forme, en effet, les deux grandes divisions de la bourgeoisie française pouvaient s'unir et mettre à l'ordre du jour la suprématie de leur classe au lieu du règne d'une fraction de cette classe. Si comme « parti de l'ordre » ils insultaient néanmoins la République et exprimaient leur aversion à son égard,



ils ne le faisaient pas uniquement parce que leurs idées royalistes persistaient. Leur instinct leur disait que la République peut bien rendre leur pouvoir politique plus parfait, mais qu'en même temps elle en mine les bases sociales. Elle oppose, en effet, les classes dominantes aux classes dominées, force les premières à combattre les secondes sans intermédiaire, sans le couvert de la couronne, sans que l'on puisse faire intervenir l'intérêt de la nation, faire naître les luttes secondaires qu'elles se livrent entre elles ou livrent à la royauté. C'était le sentiment de leur faiblesse qui les faisait reculer devant les conditions pures de leur propre domination de classe et regretter les formes moins complètes, moins développées et, précisément à cause de cela, plus dangereuses, de cette suprématie. Par contre, toutes les fois que les royalistes coalisés entrent en conflit avec le prétendant opposé, avec Bonaparte, qu'ils croient leur omnipotence parlementaire menacée par le pouvoir exécutif, qu'ils doivent exhiber le titre politique de leur pouvoir, ils se présentent comme *républicains* et non comme royalistes. Ils le font tous, de l'orléaniste Thiers prévenant l'Assemblée nationale que c'est la République qui les divise le moins, jusqu'au légitimiste Berryer qui, le 2 décembre 1851, ceint de son écharpe tricolore, harangue en tribun, au nom de la République, le peuple rassemblé, devant la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement. A la vérité l'écho moqueur lui répond : « Henri V ! Henri V ! »



En face de la bourgeoisie coalisée s'était constituée une coalition entre petits bourgeois et ouvriers. C'était ce qu'on appelait le parti *social-démocratique*. Les petits bourgeois s'étaient vus mal récompensés après les journées de Juin 1848. Leurs intérêts matériels se trouvaient menacés. Les garanties démocratiques qui devaient assurer la satisfaction de ces intérêts étaient mises en question par la contre-révolution. Ils se rapprochèrent donc des ouvriers. D'autre part, leur représentation parlementaire, la *Montagne*, tenue à l'écart lors de la dictature des républicains bourgeois, avait, pendant la seconde moitié de l'existence de la Constituante, reconquis, en luttant contre Bonaparte et les ministres royalistes, sa popularité perdue. Elle avait conclu une alliance avec les chefs socialistes. En février 1849, on célébra l'alliance par des banquets. On esquaissa un programme commun, on fonda des comités électoraux communs, on présenta des candidats communs. On émoussa les revendications sociales du prolétariat de leur pointe révolutionnaire; on leur donna une tournure démocratique; on dépouilla de leur forme purement politique les prétentions démocratiques de la petite bourgeoisie et on fit ressortir leur pointe socialiste. Ainsi naquit la *Social-Démocratie*. Le résultat de cette combinaison, la nouvelle *Montagne*, renfermait, sauf quelques figurants tirés de la classe ouvrière et quelques sectaires socialistes, les mêmes éléments



que l'ancienne Montagne, mais elle était numériquement plus forte que cette dernière. Mais, au cours de l'évolution, elle s'était modifiée comme la classe qu'elle représentait. Le caractère propre de la social-démocratie se résume en ceci : on demande des institutions républicaines, démocratiques, non pour supprimer deux extrêmes, le capital et le salariat, mais pour atténuer leur antagonisme et le transformer en une harmonie. Quelle que soit la diversité des mesures qu'il faille proposer pour atteindre ce but, quelles que soient les idées plus ou moins révolutionnaires dont on les garnisse, l'objet reste le même. Ce but est la transformation de la société par voie démocratique, mais une transformation qui ne dépasse pas les limites de la petite bourgeoisie. Il ne faut pas s'en tenir à la conception bornée qu'en principe la petite bourgeoisie veut faire prévaloir un intérêt de classe égoïste. Il est bien plus vrai de dire que la petite bourgeoisie prend les conditions *particulières* de son émancipation pour les conditions *générales* dans les seules limites desquelles la société peut être sauvée et la lutte des classes évitée. Il ne faut pas croire non plus que les représentants démocrates sont tous des « shop keepers » ou s'enthousiasment pour ces derniers. Par leur instruction et par leur situation personnelles, les élus peuvent être à cent lieues de ceux-ci. Ce qui en fait les représentants des petits bourgeois, c'est que leur cerveau ne peut dépasser les limites



que le petit bourgeois ne peut franchir lui-même dans sa vie ; les premiers sont donc amenés théoriquement aux mêmes problèmes et aux mêmes solutions que l'intérêt matériel et la situation sociale imposent aux seconds. Tel est, d'ailleurs, en général, le rapport qui unit les *représentants politiques* et *littéraires* d'une classe à la classe qu'ils représentent.

D'après l'analyse précédente, il va de soi que si la Montagne lutte continuellement contre le « parti de l'ordre » pour la République et ce que l'on appelle les droits de l'homme, ni la République, ni les droits de l'homme ne forment son but suprême. Le cas est semblable à celui d'une armée à laquelle on veut dérober ses armes et qui se met sur la défensive : l'armée n'est pas entrée en campagne sur le champ de bataille pour rester en possession des armes qui lui appartiennent.

Le « parti de l'ordre » provoqua la Montagne dès la réunion de l'Assemblée nationale. La bourgeoisie ressentait alors la nécessité d'en finir avec les petits bourgeois démocrates, de même qu'une année plus tôt elle avait compris la nécessité de se débarrasser du prolétariat révolutionnaire. Seulement la situation de l'adversaire était différente. La force du parti du prolétariat était dans la rue, celle de la petite bourgeoisie au sein de l'Assemblée nationale. Il s'agissait donc de l'attirer hors de l'Assemblée nationale pour la faire descendre dans la rue, et de lui faire ainsi abattre



elle-même sa puissance parlementaire avant que le temps et les circonstances ne lui aient permis de la consolider. La Montagne donna tête baissée dans le panneau.

Le bombardement de Rome par les troupes françaises fut l'amorce qu'on lui jeta. Cet acte violait l'article V de la constitution qui interdit à la République française de tourner ses forces contre la liberté d'une autre nation. De plus, l'article IV interdisait au pouvoir exécutif de déclarer la guerre sans l'assentiment de l'Assemblée nationale et la Constituante avait, par sa décision du 8 mai, désapprouvé l'expédition romaine. Pour ces motifs, Ledru-Rollin déposa, le 11 juin 1849, une demande de mise en accusation de Bonaparte et de ses ministres. Irrité par les piqûres de Thiers, il se laisse même emporter jusqu'à menacer de vouloir défendre la constitution par tous les moyens, même les armes à la main. La Montagne se leva comme un seul homme et répéta cet appel aux armes. Le 12 juin, l'Assemblée rejeta la mise en accusation, et la Montagne quitta le parlement. Les événements du 13 juin sont connus : la proclamation d'une partie de la Montagne mettant Bonaparte et ses ministres « hors la constitution » ; la procession dans les rues de gardes-nationaux démocrates, qui, désarmés comme ils l'étaient, s'évanouirent dès qu'ils rencontrèrent les troupes de Changarnier. Une partie de la Montagne se réfugia à



l'étranger, une autre fut déférée à la haute cour de Bourges, et un règlement parlementaire soumit le reste à une surveillance de maître d'école exercée par le président de l'Assemblée. Paris fut remis en état de siège, et la portion démocrate de sa garde nationale dissoute. L'influence de la Montagne dans le Parlement et la puissance des petits bourgeois à Paris étaient détruites.

Lyon, où le 13 juin avait donné le signal à une sanglante insurrection ouvrière fut de même mis en état de siège avec cinq départements limitrophes. Cette situation dure encore en ce moment.

Le gros de la Montagne avait abandonné son avant-garde en refusant de signer sa proclamation. La presse avait déserté, puisque deux journaux seulement avaient osé publier le *pronunciamiento*. Les petits bourgeois trahirent leurs représentants : les gardes nationaux restèrent à l'écart, ou s'ils se montrèrent, ce fut pour empêcher l'élévation des barricades. Les représentants avaient dupé les petits bourgeois puisqu'on ne pût apercevoir nulle part les prétendus affiliés qu'on avait dans l'armée. Enfin au lieu de tirer un accroissement de force de l'adhésion du prolétariat, le parti démocrate avait infesté de sa propre faiblesse le parti prolétarien, et comme c'est l'ordinaire dans les hauts faits démocratiques, les chefs avaient la satisfaction de pouvoir accuser leur « peuple » de désertion, le peuple, le plaisir de taxer ses chefs de duperie.



Il est rare qu'une action ait été annoncée plus bruyamment que ne le fut l'entrée en campagne imminente de la Montagne; il est rare qu'un événement ait été publié à son de trompe avec plus de certitude et plus longtemps à l'avance que ne le fut l'inévitable victoire de la démocratie. C'est tout à fait certain : les démocrates croient aux trompettes dont les coups faisaient tomber les murs de Jéricho. Chaque fois qu'ils rencontrent devant eux les boulevards du despotisme, ils tentent de contre-faire le miracle. Si la Montagne voulait vaincre dans le Parlement, il ne lui était pas loisible d'appeler aux armes. Si, dans le Parlement, elle appelait aux armes, il ne lui était pas permis de se conduire parlementairement dans la rue. Si ce que l'on avait sérieusement en vue était une démonstration pacifique, il était sot de ne pas prévoir qu'elle serait accueillie belliqueusement. Si l'on visait à une lutte véritable, il était original de déposer les armes au moyen desquelles elle devait être menée. Mais les menaces révolutionnaires des petits bourgeois et de leurs représentants démocrates sont de simples tentatives d'intimider l'adversaire. Et quand ils se sont jetés dans un cul-de-sac, quand ils se sont suffisamment compromis pour se voir forcés d'exécuter leurs menaces, l'exécution est équivoque : ils ne fuient rien tant que les moyens propres à atteindre le but, et cherchent des prétextes à la défaite. L'ouverture bruyante qui annonçait le combat se perd



en un faible murmure dès le début de la bataille. Les spectateurs cessent de se prendre « au sérieux » et la pièce tombe platement comme un ballon plein d'air qu'une aiguille a piqué.

Il n'y a pas de parti qui s'exagère davantage les moyens dont il dispose que le parti démocratique ; il n'y en a pas qui s'illusionne davantage sur la situation. Une partie de l'armée avait voté pour elle : la Montagne était convaincue que l'armée se révolterait en sa faveur. Et à quelle occasion ? Sous un prétexte qui ne pouvait signifier que ceci : les révolutionnaires prenaient parti pour les soldats de Rome contre les soldats français. D'autre part, les souvenirs de juin 1848 étaient encore trop frais pour que le prolétariat ne ressentît pas une antipathie profonde à l'égard de la garde nationale et les chefs des sociétés secrètes une méfiance décisive à l'égard des chefs de la démocratie. Pour neutraliser ces différends, il fallait qu'un grand intérêt commun fût en jeu. La violation d'un paragraphe constitutionnel abstrait ne pouvait offrir cet intérêt. La constitution n'avait-elle pas été violée à plusieurs reprises de l'aveu des démocrates mêmes ? Est-ce que les journaux les plus populaires ne l'avaient pas représentée comme une œuvre contre-révolutionnaire ? Mais le démocrate, parce qu'il représente la petite bourgeoisie, c'est-à-dire une *classe intermédiaire* où s'émeussent les intérêts de deux classes, se croit tout à fait supérieur à l'antagonisme des classes. Les démocrates



accordent bien qu'une classe privilégiée se trouve en face d'eux, mais eux démocrates, avec tout le reste de la nation forment le *peuple*. Ce qu'ils représentent, c'est le *droit du peuple* ; ce qui les intéresse, c'est l'*intérêt du peuple*. Ils n'ont donc pas besoin, quand une lutte survient, d'examiner les intérêts et la situation des différentes classes. Ils n'ont pas besoin de peser par trop sérieusement les moyens dont ils disposent. Il leur suffit de donner le signal pour que le *peuple* avec ses ressources inépuisables fonde sur ses *opresseurs*. Maintenant, si dans l'application, leurs intérêts ne paraissent pas intéressants, si leur puissance se révèle comme impuissance, la faute en est, par exemple, à de funestes sophistes qui partagent le *peuple indivisible* en camps ennemis, ou bien l'armée est trop éblouie pour comprendre que son propre bien est attaché à la réalisation des buts purs que poursuit la démocratie, ou bien encore un détail dans l'exécution a tout ruiné, ou enfin un hasard imprévu a remis la partie. Le démocrate sort toujours sans tache de la défaite la plus honteuse, conservant intacte l'innocence avec laquelle il s'y est engagé, bien persuadé de nouveau qu'il doit vaincre : ni lui ni son parti n'ont à abandonner l'ancien point de vue ; c'est, au contraire, aux circonstances à mûrir.

Il ne faut donc pas croire trop malheureuse la Montagne décimée, abattue et humiliée par le nouveau règlement parlementaire. Si le 13 juin



avait éloigné ses chefs, il faisait également place à des capacités inférieures à qui cette nouvelle situation plaisait. Si l'on ne pouvait plus douter de leur impuissance dans le Parlement, ils se voyaient justifiés à limiter leur action à des accès d'indignation vertueuse et à des déclamations ronflantes. Si le parti de l'ordre préférait voir en eux les derniers représentants officiels de la révolution, l'incarnation de l'anarchie et de toutes ses terreurs, il leur était permis de se montrer en réalité d'autant plus sages. Ils se consolèrent du 13 juin par ce profond détour. Mais que l'on ose s'attaquer au suffrage universel, oh alors ! Alors nous montrerons qui nous sommes. *Nous verrons* <sup>1</sup>.

Au sujet des montagnards réfugiés à l'étranger, bornons-nous à remarquer que Ledru-Rollin, ayant réussi à ruiner en deux semaines, sans espoir de retour, le puissant parti à la tête duquel il se trouvait, se crut désigné pour former un gouvernement français *in partibus*. Dans l'éloignement, écartée du terrain de l'action, sa figure parut grandir au fur et à mesure que baissait le niveau de la révolution et que les célébrités officielles de la France officielle devenaient de plus en plus des nains. Il fait ligure de prétendant républicain en 1852 ; adresse des circulaires périodiques aux Valaques et autres peuples, où il menace les despotes du continent de ses hauts faits et de ceux

<sup>1</sup> En français dans le texte.



de ses alliés. Proudhon avait-il complètement tort quand il criait à ces messieurs : « Vous n'êtes que des blagueurs<sup>1</sup> ! »

Le 13 juin, le parti de l'ordre n'avait pas seulement abattu la Montagne, il avait soumis la *constitution aux décisions de la majorité de l'Assemblée nationale*. Il concevait la République de la façon suivante : la bourgeoisie régnait maintenant sous des formes parlementaires sans trouver d'obstacle, comme sous la monarchie, dans le veto du pouvoir exécutif ou dans la dissolution du Parlement. Telle était la *République parlementaire*, comme Thiers la nommait. Mais si la bourgeoisie, grâce au 13 juin, assurait sa toute-puissance dans les limites du lieu de ses séances, ne frappait-elle pas, vis-à-vis du pouvoir exécutif et du peuple, ce Parlement de faiblesse incurable en le privant de sa fraction la plus populaire ? En livrant, sans autres cérémonies, de nombreux députés aux réquisitions des parquets, n'anéantissait-elle pas sa propre inviolabilité parlementaire ? Le règlement humiliant qu'elle impose à la Montagne élève le président de la République dans la mesure où il abaisse chaque représentant du peuple. En flétrissant comme anarchiste, comme un acte tendant au bouleversement de la société l'insurrection entreprise pour défendre la constitution, ne s'interdit-elle pas elle-même d'appeler à l'insurrection dès

<sup>1</sup> En français dans le texte.



que le pouvoir exécutif voudra violer la constitution contre? elle Et l'ironie de l'histoire voulut que le général qui bombarda Rome sur l'ordre de Bonaparte et donna ainsi directement prétexte à l'émeute constitutionnelle du 13 juin, qu'*Oudinot*, le 2 décembre 1851, dût être présenté au peuple par le « parti de l'ordre » instamment et inutilement comme le général de la constitution contre Bonaparte. Un autre héros du 13 juin, *Vieyra* à qui du haut de la tribune de l'Assemblée nationale on adressa des louanges pour les brutalités qu'il exerça dans les locaux de journaux démocratiques à la tête d'une bande de gardes nationaux appartenant à la haute finance, le même *Vieyra* était initié à la conspiration de Bonaparte, mais contribua principalement, quand la dernière heure de l'Assemblée nationale fut arrivée, à priver cette dernière de toute protection de la part de la garde nationale.

Le 13 juin avait encore un autre sens. La Montagne, par ses bravades, avait voulu obtenir la mise en accusation de Bonaparte. La défaite de ce parti constituait donc une victoire directe du président, un triomphe personnel remporté sur ses ennemis, les démocrates. Le « parti de l'ordre » remporta la victoire, Bonaparte n'eut qu'à l'encaisser. Il le fit. Le 14 juin on pouvait lire sur les murs de Paris une proclamation dans laquelle le président, en quelque sorte à son insu, malgré lui, contraint par la seule force des événements, sort



de sa solitude monacale, se plaint, vertu méconnue, des calomnies de ses adversaires et pendant qu'il semble identifier sa personne avec la cause de l'ordre, identifie bien plutôt la cause de l'ordre avec sa personne. De plus l'Assemblée nationale avait approuvé, après coup il est vrai, l'expédition contre Rome, mais Bonaparte avait pris l'initiative de la chose. Du moment que le grand-prêtre Samuel était entré au Vatican, il pouvait espérer, nouveau roi David, s'installer aux Tuileries. Il s'était acquis les prêtres.

L'émeute du 13 juin se borna, comme nous l'avons vu, à une procession pacifique dans la rue. Il n'y avait donc pas là matière à récolter des lauriers guerriers. Néanmoins, dans cette période où les héros manquaient autant que les événements, le « parti de l'ordre » fit de cette bataille sans effusion de sang un nouvel Austerlitz. La tribune et la presse apprécièrent les services rendus par l'armée, la puissance de l'ordre, contre les masses populaires, l'impuissance anarchique, et tinrent Changarnier pour le « boulevard de la société : » mystification à laquelle il finit par ajouter foi. En sous main cependant, les corps qui paraissaient douteux furent éloignés de Paris, les régiments, dont les suffrages étaient allés aux démocrates, bannis de France en Algérie, les têtes chaudes de la troupe envoyées dans les compagnies de disciplines; enfin, systématiquement, on interdit la caserne à la presse et on isola la caserne de la société bourgeoise.



Nous en sommes arrivés au point critique, décisif de l'histoire de la garde nationale française. En 1830 elle avait décidé de la chute de la Restauration. Sous Louis-Philippe, chaque émeute où la garde nationale était du côté des troupes échoua. Quand, pendant les journées de février 1848, elle conserva une attitude passive à l'égard de l'insurrection et tint une conduite douteuse à l'égard de Louis-Philippe, ce dernier s'estima perdu. La conviction s'enracina que la révolution ne pourrait vaincre *sans* la garde nationale, que l'armée ne pouvait triompher *contre* elle. C'était une superstition de l'armée envers la toute-puissante bourgeoisie. Les journées de juin 1848, où toute la garde nationale avait abattu l'insurrection avec l'aide des troupes de ligne avaient consolidé cette superstition. Après l'avènement de Bonaparte, la situation de la garde nationale perdit un peu de son importance par la réunion inconstitutionnelle de son commandement avec celui de la première division militaire dans la personne de Changarnier.

Le commandement de la garde nationale parut être un attribut du commandant supérieur; elle-même ne sembla plus être qu'une dépendance des troupes de ligne. Le 13 juin, elle fut enfin brisée : non seulement par voie de dissolution partielle, mesure qui périodiquement se répéta depuis cette époque sur tous les points de la France et n'en laissa subsister que des débris. La démonstration du 13 juin était avant tout une manifesta-



tion des gardes nationaux démocrates. Ils avaient opposé à l'armée non leurs armes il est vrai, mais bien leur uniforme et c'était en lui que gisait le talisman. L'armée se convainquit que cet uniforme était un chiffon de laine comme un autre. Le charme était rompu. Pendant les journées de juin 1848, la bourgeoisie et la petite bourgeoisie s'étaient unies à l'armée comme gardes nationaux contre le prolétariat. Le 13 juin 1848, la bourgeoisie lit anéantir la garde nationale petite bourgeoise par l'armée. Le 2 décembre 1851, la garde nationale bourgeoise avait elle-même disparu et Bonaparte ne fit que constater un fait accompli quand il contre-signa après coup son décret de dissolution. Ainsi la bourgeoisie elle-même avait brisé la dernière arme qui lui restât à opposer à l'armée dès le moment où la petite bourgeoisie n'était plus une vassale qui la suivait, mais une rebelle qui se dressait devant elle. Elle devait d'ailleurs, d'une façon générale, détruire de sa propre main tous ses moyens de défense contre l'absolutisme dès qu'elle-même était devenue absolue.

Le « parti de l'ordre » cependant célébra la reprise d'une puissance qu'il ne semblait avoir perdu en 1848 que pour la retrouver dépourvue de toute limite, par des invectives contre la République et la constitution, par l'anathème contre toutes les révolutions passées, présentes et futures, y compris celle que ses propres chefs avait accomplie, et par des lois qui enchaînaient la presse, anéantis-



saient le droit d'association et faisaient de l'état de siège une institution régulière. Puis l'Assemblée nationale s'ajourna de la mi-août à la mi-octobre après avoir nommé une commission permanente pour le temps de son absence. Pendant ces vacances, les légitimistes intriguaient avec Ems, les orléanistes avec Claremont, Bonaparte faisait des voyages princiers et les conseils généraux se prononçaient sur la révision de la constitution — ces événements se reproduisent régulièrement pendant les vacances de l'Assemblée nationale et je n'en parlerai que quand ils donneront naissance à des incidents. Remarquons simplement que l'Assemblée nationale agissait impolitiquement en disparaissant de la scène pour un long intervalle et en ne laissant apercevoir à la tête de la République qu'une seule figure, fût-elle aussi pitoyable que celle de Louis Bonaparte, tandis que le « parti de l'ordre », au scandale du public, se divisait en ses éléments royalistes et s'abandonnait à ses velleités de restauration contradictoires. Toutes les fois que, pendant les vacances, s'éteignit le bruit désordonné du *Parlement* et qu'il se sépara pour se répandre dans la nation, on vit d'une façon indubitable qu'il ne manquait plus qu'un trait pour parfaire l'aspect véritable de cette République: rendre permanentes les vacances du *premier*, et remplacer la devise de la *seconde*: « Liberté, égalité, fraternité » par les termes peu ambigus de: « Infanterie, cavalerie, artillerie ! »



Dans le milieu d'octobre 1849, l'Assemblée nationale se réunit de nouveau. Le premier novembre, Bonaparte la surprit par un message où il annonçait le renvoi du ministère Barrot-Falloux et la constitution d'un autre cabinet. Jamais on ne renvoie des laquais avec moins de cérémonies que Bonaparte ne fit de ses ministres. Les coups de pieds qui étaient destinés à l'Assemblée furent reçus par Barrot et C<sup>ie</sup>.

Le ministère Barrot était, comme nous l'avons vu, composé de légitimistes et d'orléanistes et était tiré du « parti de l'ordre ». Bonaparte en avait eu besoin pour dissoudre la Constituante républicaine, effectuer l'expédition romaine et briser le parti démocrate. Il s'était, en apparence, éclipsé derrière ce cabinet, avait remis le pouvoir gouvernemental entre les mains du « parti de l'ordre » et pris le masque modeste que portait le gérant des journaux sous Louis-Philippe, le masque de « l'homme de paille ». Il mettait maintenant bas ce déguisement qui n'était plus le voile léger sous lequel il pouvait dissimuler sa physionomie, mais



qui était maintenant le masque de fer qui l'empêchait de montrer sa physionomie propre. Il avait installé le ministère Barrot pour briser l'Assemblée nationale républicaine au nom du « parti de l'ordre » ; il le renvoya pour bien marquer au « parti de l'ordre » combien son propre nom était peu sous la dépendance de l'Assemblée nationale.

Il ne manquait pas de raisons plausibles à ce renvoi. Le ministère Barrot négligeait même les formes de bienséance qui auraient pu montrer que le président de la République était une puissance à côté de l'Assemblée nationale. Pendant les vacances, Bonaparte publia une lettre à Edgard Ney où il semblait désapprouver la conduite libérale du pape. Il avait de même, pour faire pièce à la Constituante, publié une lettre où il félicitait Oudinot de son attaque contre la République romaine. Quand l'Assemblée vota le budget de l'expédition romaine, Victor Hugo, par soi-disant libéralisme, mit la lettre en discussion. Le « parti de l'ordre » étouffa l'incident sous des interruptions incroyablement méprisantes comme si les idées de Bonaparte ne pouvaient en aucun cas avoir quelque importance politique. Aucun des ministres ne releva le gant pour lui. Dans une autre occasion, Barrot, usant du pathos vide qu'on lui connaissait bien, laissa tomber, du haut de la tribune, des paroles d'indignation, flétrissant les « abominables excès » qui, à son dire, se produisaient dans l'entourage le plus proche du pré-



sident. Enfin, tandis qu'il obtenait de l'Assemblée un douaire pour la duchesse d'Orléans, le ministère repoussait toute proposition tendant à élever la liste civile du président. Et, chez Bonaparte, le prétendant à l'Empire se confondait si étroitement avec le chevalier de fortune déchu que son unique grande idée, celle de se croire appelé à restaurer l'Empire était toujours complétée par une autre : le peuple français était destiné à payer ses dettes.

Le cabinet Barrot-Falloux, fut le dernier *ministère parlementaire* que Bonaparte appela à la vie. Le renvoi de ce cabinet constitue donc un moment décisif. Cet événement enleva au « parti de l'ordre » qui ne le reconquit jamais le poste indispensable à qui veut être maître du régime parlementaire : la possession du pouvoir exécutif. On comprend de suite qu'en un pays comme la France où ce pouvoir dispose d'une armée de fonctionnaires de plus d'un demi-million d'individus, et tient par suite dans sa dépendance la plus immédiate une quantité énorme d'intérêts et d'existences, où l'État enserre, contrôle, régleme, surveille, tient en tutelle la société civile dans les manifestations les plus larges de son existence comme dans ses mouvements les plus faibles, dans ses modes d'existence les plus généraux comme dans la vie privée des individus, où ce corps parasite acquiert grâce à une centralisation extraordinaire une omni-présence, une omni-science, un accroisse-



ment de mobilité et de ressort qui ne trouvent d'analogie que dans la dépendance incurable, dans la difformité incohérente du corps social réel, on comprend qu'en un semblable pays l'Assemblée nationale devait désespérer d'exercer toute influence véritable puisqu'elle ne disposait plus des ministères à moins qu'en même temps elle ne simplifiât l'administration de l'Etat, ne réduisît le plus possible l'armée des fonctionnaires et ne permit enfin à la société civile et à l'opinion publique de se créer leurs propres organes, indépendants du pouvoir gouvernemental. Mais *l'intérêt matériel* de la bourgeoisie française est précisément très intimement lié au maintien de ce mécanisme large et compliqué. C'est là qu'elle place ses membres superflus et complète sous figure d'appointements payés par l'Etat ce qu'elle ne peut empocher sous forme de profits, intérêts rentes et honoraires. D'autre, part son *intérêt politique* l'obligeait à augmenter la répression : c'est-à-dire à accroître les moyens d'action et le personnel du pouvoir, tandis qu'en même temps elle se voyait obligée de faire une guerre continuelle à l'opinion publique, de jalousement mutiler et paralyser les organes moteurs de la société là où elle n'avait pas réussi à les amputer complètement. Ainsi la bourgeoisie française était forcée par sa situation de classe d'anéantir d'une part les conditions nécessaires à l'existence de tout pouvoir parlementaire, et par suite aussi celles du sien



propre, et de donner d'autre part au pouvoir exécutif, son ennemi, une force irrésistible.

Le nouveau cabinet était le ministère d'Hautpoul. Non pas que le général eut obtenu le rang de président du Conseil. En renvoyant Barrot, Bonaparte supprima cette dignité, qui condamnait, il est vrai, le président de la République à la nullité légale d'un monarque constitutionnel sans trône et sans couronne, sans sceptre et sans glaive, sans irresponsabilité, sans la propriété imprescriptible de la plus haute magistrature de l'Etat, et ce qui était le plus triste, sans liste civile. Le ministère d'Hautpoul ne possédait qu'un homme ayant un renom parlementaire; c'était le juif *Fould*, un des membres les plus suspects de la haute finance. Le ministère des Finances lui revint. Il suffit de feuilleter les cotes de la Bourse de Paris pour voir que, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1849, les fonds français montent et descendent suivant que les actions bonapartistes sont hautes ou basses. Bonaparte, tout en trouvant ainsi ses affiliés dans la Bourse, s'emparait de la police en nommant Carlier préfet.

Cependant les conséquences du changement de ministère ne pouvaient se manifester qu'à la longue. D'abord Bonaparte ne s'était ainsi avancé que pour battre en retraite plus visiblement. Son message brutal fut suivi par la plus servile déclaration de soumission à l'Assemblée nationale. Toutes les fois que les ministres tentaient timide-



ment de proposer sous forme de projets de loi les marottes personnelles du président, ils ne paraissaient le faire qu'à contre-cœur, contraints par leur charge à remplir des ordres comiques de l'insuccès desquels ils étaient par avance convaincus. Toutes les fois que Bonaparte divulguait ses conceptions à l'insu des ministres et jouait de ses « idées napoléoniennes », ses propres ministres le dénonçaient du haut de la tribune de l'Assemblée. Ses velléités d'usurpation ne semblaient s'ébruiter que pour ne pas permettre aux rires malicieux de ses adversaires de s'éteindre. Il se conduisait en génie méconnu que tout le monde prend pour un simple. Il ne jouit jamais plus complètement du mépris de toutes les classes que pendant cette période. Jamais la bourgeoisie ne régna plus absolument, jamais elle ne lit plus ostensiblement étalage des insignes du pouvoir.

Je n'ai pas à faire ici l'historique de son activité législative. Elle peut pendant cette période se résumer en deux lois : la première qui rétablit l'*impôt des boissons*, la seconde, la *loi sur l'instruction*, qui veut supprimer l'incrédulité. Si le Français avait ainsi plus de difficulté pour boire du vin, on lui versait d'autant plus largement l'eau de la vraie vie. La bourgeoisie avait, par l'impôt des boissons, proclamé l'intangibilité du système d'impôts de l'ancienne France. Elle cherchait, par contre, au moyen de la loi sur l'instruction, à s'assurer l'ancien état d'esprit des masses



qui leur permettait de supporter le système fiscal. On est étonné de voir les orléanistes, les bourgeois libéraux, ces anciens apôtres du voltairianisme et de la philosophie éclectique confier la direction de l'esprit français à leur ennemi-né, au jésuite. Mais si les orléanistes et les légitimistes pouvaient se séparer à propos des prétendants à la couronne, ils n'en comprenaient pas moins que, pour que leur domination fût commune, il était nécessaire de réunir les moyens d'oppression des deux époques : les moyens d'asservissement de la monarchie de Juillet devaient être complétés et renforcés par ceux de la Restauration.

Les paysans, déçus dans leurs espérances, plus que jamais lésés, d'un côté par le bas prix du blé, de l'autre par l'accroissement des charges fiscales et de la dette hypothécaire, commencèrent à s'agiter dans les départements. On leur répondit en traquant les instituteurs, désormais soumis aux ecclésiastiques, en traquant les maires, désormais subordonnés aux préfets; enfin un système d'espionnage régnait universellement à Paris et dans les grandes villes; la réaction elle-même revêt l'aspect de l'époque : elle est plus provocante que dangereuse. A la campagne, elle devient ignoble, commune, mesquine, fatigante, vexante : en un mot, c'est un gendarme. On comprend combien trois ans d'un régime de gendarmes, consacré par le régime des prêtres, devaient démoraliser des masses privées de maturité.



Quelle que fut la somme de passion et de déclamation que le « parti de l'ordre » eût pu du haut de la tribune de l'Assemblée diriger contre la minorité, son éloquence se réduisait à des monosyllabes, comme le chrétien dont les discours doivent se borner à : « Oui, oui, non, non ! » A la tribune comme dans la presse, la réponse était la même : aussi fade qu'une énigme dont on connaît d'avance la solution. S'agit-il de droit de pétition ou d'impôt sur le vin, de liberté de la presse ou de libre-échange, des clubs ou de l'organisation municipale, de la protection de la liberté personnelle ou du règlement du budget, c'est le même mot d'ordre qui revient toujours, le thème reste toujours le même, la condamnation est toujours prête : on répond invariablement *socialisme*. On déclare *socialiste* même le libéralisme bourgeois ; socialiste elle aussi la culture bourgeoise, socialistes, les réformes financières bourgeoises. Il était socialiste de construire un chemin de fer là où se trouvait déjà un canal ; il était socialiste de se défendre avec le bâton quand on vous attaquait avec l'épée.

Ce n'était pas là simplement une manière de parler, une mode, une tactique de parti. La bourgeoisie avait cette opinion exacte que toutes les armes qu'elle avait forgées contre le féodalisme se retournaient contre elle, que tous les dieux qu'elle avait créés l'abandonnaient. Elle comprenait que ce qu'on appelait les libertés bourgeoises,



les organes du progrès, menaçaient, attaquaient sa *domination de classe*, aussi bien dans sa base sociale que dans son élévation politique : progrès et libertés étaient donc devenus *socialistes*. C'est dans cette menace, dans cette attaque qu'elle trouva avec raison le secret du socialisme : elle apprécie d'ailleurs le sens et la tendance de ce dernier plus justement que ne se juge lui-même ce soi-disant socialisme qui ne peut concevoir pourquoi la bourgeoisie reste obstinément impénétrable pour lui, qu'il gémissé, d'ailleurs, avec sentiment sur les souffrances humaines, annonce chrétiennement le règne millénaire et la fraternité universelle, radote classiquement sur l'esprit, l'instruction et la liberté, ou élucubre doctrinairement un système où toutes les classes se réconcilient et trouvent le bonheur. Mais il y avait une conséquence qui échappait à la bourgeoisie. Elle ne voyait pas que son *propre régime parlementaire*, que sa *domination politique* en général devait encourir aussi et parce que *socialiste* une condamnation générale. Tant que la domination de la classe bourgeoise ne s'était pas complètement organisée, n'avait pas trouvé son expression politique dans toute sa pureté, l'antagonisme des autres classes ne pouvait se manifester clairement, et s'il se manifestait, il ne pouvait prendre la tournure dangereuse qui transforme toute lutte contre la puissance publique en une lutte contre le capital. Si dans son idée tous les mouvements causés par la



vie sociale semblaient menacer l' « ordre », comment pouvait-elle prétendre mettre à la tête de la société le *régime du désordre*, son propre régime, le régime parlementaire qui suivant l'expression d'un de ses orateurs ne vit que dans la lutte et par la lutte? Le régime parlementaire n'existe que par la discussion; comment pourrait-il l'interdire? Chaque intérêt, chaque institution sociale y est transformée en idée générale, y est traitée en idée; comment un intérêt, une institution quelconques pourraient-ils se mettre au-dessus de la pensée, s'imposer comme article de foi? Le combat oratoire à la tribune appelle la polémique de presse, les débats de clubs dans le parlement se complètent nécessairement par des débats semblables dans les salons et dans les cabarets, les représentants qui en appelaient constamment à l'opinion publique, donnaient le droit à cette opinion de s'exprimer réellement dans les pétitions. Le régime parlementaire s'en remet sur tout à la décision des majorités, comment les grandes majorités extérieures au parlement s'interdiraient-elles de décider elles aussi? Quand au sommet de l'Etat on râcle du violon, il faut s'attendre à ce que l'on danse en bas.

Ainsi donc la bourgeoisie, en taxant d'hérésie *socialiste* ce qu'elle avait autrefois célébré comme *libéral*, avoue que, dans son propre intérêt, elle doit se soustraire au péril du *gouvernement personnel*. Pour que le calme règne dans le pays, il faut avant tout que son Parlement bourgeois soit



réduit au calme. Pour conserver intacte sa puissance sociale, il est nécessaire que sa puissance politique soit brisée. Les bourgeois, chacun en particulier, ne peuvent continuer à exploiter les autres classes, à jouir sans être troublés de la propriété, de la famille, de la religion et de l'ordre qu'à une condition : leur classe doit être condamnée, comme les autres, à une même nullité politique. Pour lui sauver sa bourse, il faut lui arracher la couronne, et le glaive destiné à la protéger doit être suspendu sur sa tête comme une épée de Damoclès.

Dans la sphère des intérêts généraux de la bourgeoisie, l'Assemblée nationale se montra si stérile que, par exemple, les débats sur le chemin de fer de Paris à Avignon, commencés pendant l'hiver de 1851 n'étaient pas encore susceptibles d'être clos le 2 décembre 1851. Quand elle n'opprimait pas, quand elle ne se livrait pas à la réaction, elle était frappée d'incurable stérilité.

Tandis que le ministère de Bonaparte prenait l'initiative de lois conçues dans le sens du « parti de l'ordre », ou exagérait encore leur sévérité dans leur application et dans leur exécution, le président cherchait par des propositions sollement enfantines à conquérir la popularité, à faire constater son antagonisme avec l'Assemblée, et comprendre, au moyen de réticences mystérieuses, que seules les circonstances l'empêchaient pour l'instant d'ouvrir au peuple français ses trésors.



cachés. Telle fut la proposition d'accorder aux sous-officiers une haute paie journalière de quatre sous. De même, la proposition d'instituer une banque de prêt d'honneur en faveur des ouvriers.

Obtenir de l'argent sous forme de don ou de prêt, c'était là la perspective par laquelle il espérait leurrer les masses. Le don et le prêt, voilà à quoi se limite la science financière de la canaille<sup>1</sup> haute et basse. Tels étaient les ressorts que Bonaparte savait mettre en activité. Jamais un prétendant n'a plus platement spéculé sur la platitude des masses.

L'Assemblée nationale s'emporta à plusieurs reprises en présence de ces tentatives indiscutables d'acquérir de la popularité à ses dépens. Un danger menaçait : cet aventurier, que les dettes aiguillonnaient et que la réputation acquise ne retenait pas, pouvait tenter un coup désespéré. Le désaccord entre le « parti de l'ordre » et le président avait pris un caractère menaçant quand un événement imprévu le rejeta repentant dans les bras de l'Assemblée. Nous voulons dire les *élections complémentaires du 10 mars 1850*. Elles étaient destinées à pourvoir aux sièges que la prison ou l'exil avaient rendus vacants après le 13 juin. Paris n'élut que des candidats démocrates-socialistes. Il réunit même le plus grand nombre de ses suffrages sur le nom d'un insurgé de juin 1848, sur Desslotte. C'était ainsi que la petite bourgeoisie parisienne alliée au

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



prolétariat se vengeait de sa défaite du 13 juin 1849. Un moment, il sembla que le danger n'était disparu du théâtre de la lutte que pour y réapparaître à la première occasion plus fort, avec un mot d'ordre plus audacieux. Une circonstance paraissait encore accroître le péril de cette victoire électorale. L'armée avait, à Paris, voté pour l'insurgé de Juin contre Lahitte, un des ministres de Bonaparte. Dans les départements, elle avait en grande partie accordé ses voix aux Montagnards, qui, là encore, bien que d'une façon moins éclatante qu'à Paris avaient eu le dessus sur leurs adversaires.

Bonaparte vit subitement la révolution se dresser en face de lui. Comme au 29 janvier 1849, comme au 13 juin 1849, il se cacha derrière le « parti de l'ordre ». Il s'inclina, fit humblement des excuses, s'offrit à nommer sur l'ordre de la majorité parlementaire un ministère quelconque ; il supplia même les chefs des partis orléanistes et légitimistes, les Thiers, les Berryer, les Broglie, les Molé, bref ceux que l'on appelait les burgraves, de prendre en mains les rênes de l'Etat. Le « parti de l'ordre » ne sut pas tirer parti de ce moment unique. Au lieu de se saisir courageusement du pouvoir qu'on lui offrait, ce parti ne força jamais Bonaparte à reprendre le ministère qu'il avait renvoyé le 1<sup>er</sup> novembre. Il se contenta d'humilier le prince en lui pardonnant et d'associer M. *Baroche* au ministère d'Hautpoul. Ce Baroche avait, en qualité d'accusateur public, exercé sa fureur devant la



haute cour de Bourges une première fois contre les révolutionnaires du 15 mai, l'autre fois contre les démocrates du 13 juin; dans les deux cas il s'agissait d'un attentat contre l'Assemblée. Aucun des ministres de Bonaparte ne contribua davantage à discréditer l'Assemblée, et après le 2 décembre 1851, nous le retrouvons vice-président du Sénat en titre et chèrement payé. Il avait craché dans la soupe révolutionnaire afin que Bonaparte puisse la manger.

Le parti démocrate-socialiste, de son côté, semblait courir uniquement après des prétextes pour remettre en question son propre succès et l'émousser. Vidal, un des représentants de Paris nouvellement nommé, avait été en même temps élu à Strasbourg. On le poussa à renoncer à son élection à Paris et à opter pour Strasbourg. Au lieu donc de donner à sa victoire un caractère définitif, de contraindre ainsi le « parti de l'ordre » à la lui disputer aussitôt dans le parlement, au lieu de forcer l'adversaire au combat au moment où le peuple était plein d'enthousiasme et où l'armée venait de se prononcer favorablement, le parti démocratique fatigua Paris pendant les mois de mars et d'avril par une nouvelle agitation électorale. Il fit se dépenser ainsi les passions populaires surexcitées dans la répétition de ce jeu électoral provisoire. Il habitua l'énergie révolutionnaire à se satisfaire de succès électoraux, à se consumer en petites intrigues, en déclamations vides, en



agitations illusoire. La bourgeoisie se reconquit et prit ses mesures. Enfin l'importance des élections de mars reçut par le fait de l'élection complémentaire d'avril un commentaire sentimental qui l'affaiblissait. En un mot le 10 mars devenait un poisson d'avril.

La majorité parlementaire comprit la faiblesse de son adversaire. Ses dix-sept burgraves — Bonaparte leur avait en effet abandonné la direction et la responsabilité de l'attaque — élaborèrent une nouvelle loi électorale dont le dépôt fut confié à M. Faucher qui en avait réclamé pour lui l'honneur. Le 8 mai, il proposa la loi qui supprime le suffrage universel, impose à l'électeur l'obligation d'un domicile de trois ans au lieu du vote et fait enfin dépendre la preuve de ce domicile de l'attestation de l'employeur.

Autant les démocrates, pendant la lutte électorale, lutte constitutionnelle, avaient fait de l'agitation révolutionnaire, autant leurs discours se faisaient constitutionnels maintenant qu'il s'agissait de prouver, les armes à la main, le sérieux de ce succès électoral; ils prêchaient l'ordre, le « calme majestueux, » l'action légale, c'est-à-dire la soumission aveugle à la volonté de la contre-révolution qui avait la prétention de s'imposer comme loi. Pendant les débats, la Montagne confondait le « parti de l'ordre » en se prévalant de la supériorité de son maintien calme, digne de l'homme de bien qui reste sur le terrain du droit, sur l'empor-



tement révolutionnaire de ce parti. Elle comptait l'abattre en lui reprochant comme un crime épouvantable son attitude révolutionnaire. Les députés nouvellement élus eux-mêmes s'efforcèrent de montrer par leur entrée en scène décente et réfléchie combien on se méprenait en les décriant comme anarchistes et en prenant leur élection pour une victoire. Le 31 mai la nouvelle loi électorale passa. La Montagne se contenta de glisser une protestation dans la poche du président de l'Assemblée. La loi électorale fut suivie d'une nouvelle loi sur la presse grâce à laquelle les journaux révolutionnaires quotidiens disparurent complètement. Ils avaient mérité leur sort. Le *National* et la *Presse* restèrent après ce déluge les postes les plus avancés de la révolution.

Nous avons vu que pendant mars et avril les chefs des démocrates avaient tout fait pour engager le peuple de Paris dans une lutte illusoire : après le 8 mai, ils firent tout pour le détourner du combat réel. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'année 1850 fut des plus brillantes au point de vue de la prospérité industrielle et commerciale : le prolétariat parisien était donc occupé tout entier. Pourtant la loi électorale du 31 mai l'excluait de toute participation au pouvoir politique. Elle lui déroba le champ de bataille même. Elle replaçait les ouvriers dans cette situation de parias qu'ils avaient occupé avant la révolution de Février. En se laissant diriger par les démocrates dans un e



circonstance semblable, en allant jusqu'à oublier l'intérêt révolutionnaire de leur classe à la suite d'un bien-être momentané, les travailleurs déclinaient l'honneur d'être une classe conquérante, se soumettaient à leur sort, montraient que la défaite de juin 1848 les avait rendus pour les années suivantes impropres à la lutte et que le procès historique se poursuivrait encore *sans* leur participation. Pour ce qui est des petits bourgeois démocrates qui s'écriaient au 13 juin : « Mais si jamais l'on touche au suffrage universel, oh alors ! », ils se consolèrent : la bataille contre-révolutionnaire qui les avait battus n'était pas une bataille ; la loi du 31 mai n'était pas une loi. Le 2 mai 1852 chaque Français ira aux urnes tenant d'une main le bulletin de vote et de l'autre le glaive. La démocratie se satisfaisait elle-même de cette prophétie. L'armée enfin fut châtiée par ses supérieurs pour les élections de mars et d'avril 1850 comme elle l'avait été pour celles du 20 mai 1849. Mais cette fois-ci elle se disait définitivement : « La révolution ne nous filoutera pas une troisième fois ».

La loi du 31 mars 1850 était le « coup d'Etat de la bourgeoisie ». Toutes les conquêtes antérieures qu'elle avait arrachées à la révolution n'avaient qu'un caractère provisoire. Le départ de l'Assemblée les remettait en question. Elles dépendaient du hasard d'une nouvelle élection générale, et depuis 1848 l'histoire des élections montrait indubitablement qu'à mesure que le pouvoir réel de la



bourgeoisie s'étendait, son pouvoir moral sur les masses populaires se perdait. Le suffrage universel s'était déclaré le 10 mars directement opposé à la domination bourgeoise, la bourgeoisie répondit en proscrivant le suffrage universel. La loi du 31 mai était donc une des nécessités de la lutte des classes. D'autre part, la constitution exigeait pour que l'élection du président fût valable un minimum de deux millions de voix. Si aucun des candidats à la présidence n'obtenait ce minimum, l'Assemblée nationale devait choisir le président parmi les trois candidats qui avaient obtenu le plus de voix. A l'époque où la Constituante avait voté cette loi, dix millions d'électeurs étaient inscrits sur les listes électorales. A son sens un cinquième de ceux-ci suffisait pour rendre valable l'élection à la présidence. La loi du 31 mai raya au moins trois millions de voix des listes électorales, réduisit le nombre des électeurs à sept millions et maintint néanmoins le minimum légal de deux millions de voix pour l'élection présidentielle. La nouvelle loi élevait donc ce minimum du cinquième au tiers presque des voix; elle faisait tout pour faire passer l'élection du président des mains du peuple en celles de l'Assemblée nationale. Ainsi le « parti de l'ordre » pensait avoir doublement consolidé son pouvoir par la loi électorale du 31 mai en confiant l'élection de l'Assemblée nationale et celle du président de la République à la partie stationnaire de la nation.



La lutte reprit aussitôt entre l'Assemblée et Bonaparte dès que la crise révolutionnaire eût été traversée, que le suffrage universel eût été aboli.

La constitution avait fixé le traitement de Bonaparte à 600.000 francs. A peine six mois après son installation, il réussit à élever cette somme au double. Odilon Barrot arracha en effet à la Constituante un supplément annuel de 600.000 francs pour de soi-disant frais de représentation. Après le 13 juin, Bonaparte lit entendre des sollicitations du même genre sans cette fois trouver d'écho chez Barrot. Maintenant après le 31 mai, il profitait immédiatement du moment favorable ; il fit proposer à l'Assemblée nationale une liste civile de trois millions. Une longue vie d'aventurier et de vagabond lui avait donné les antennes les plus délicates qui lui permettaient de découvrir les moments faibles où il pouvait tirer de l'argent de ses bourgeois. C'était un « chantage » formel. L'Assemblée avait profané la souveraineté du peuple avec son concours, avec sa complicité. Il menaçait de dénoncer le crime au tribunal du



peuple, si elle ne tirait pas sa bourse ; il achetait annuellement son silence avec trois millions. Elle avait dérobé le droit du suffrage à trois millions de Français. Il réclamait pour chaque Français n'ayant plus cours, un franc ayant cours, ce qui faisait exactement trois millions de francs. Lui, l'élu de six millions, il demandait une compensation pour les voix dont on l'avait filouté après coup. La commission de l'assemblée dénia l'urgence. La presse bonapartiste menaça. Est-ce que l'assemblée pouvait rompre avec le président de la république en un moment où elle-même avait rompu essentiellement, définitivement avec la masse de la nation ? Elle repoussa la liste civile annuelle, mais accorda un supplément unique de 2.160.000 francs. Elle se rendait ainsi coupable d'une double faiblesse ; elle accordait l'argent et elle montrait par son humeur qu'elle ne le donnait qu'à contre cœur. Nous verrons plus tard à quoi Bonaparte employa cet argent. Après cet épilogue désagréable qui suivit immédiatement l'abolition du suffrage universel et où Bonaparte vendit avec une impudence provocante au parlement usurpateur l'humilité de sa conduite pendant la crise de mars et d'avril, l'Assemblée s'ajourna pour trois mois, du 11 août au 11 novembre. Elle laissait derrière elle une commission permanente de 18 membres qui, si elle ne comprenait pas de bonapartistes, comptait par contre quelques républicains modérés. La commission permanente



de 1849, n'avait compris que des gens de l'ordre et des bonapartistes. Mais alors le « parti de l'ordre » se déclarait en permanence contre la révolution. Cette fois, c'était la république parlementaire qui se déclarait en permanence contre le président. Après la loi du 31 mai, le « parti de l'ordre » n'avait plus que ce rival devant lui.

Quand l'Assemblée nationale se réunit de nouveau en novembre 1850, il semblait que le temps des escarmouches mesquines avec le président fût passé et qu'un grand combat, un combat désespéré, une lutte à mort dût s'engager entre les deux pouvoirs.

Comme en 1849, le « parti de l'ordre » s'était pendant les vacances parlementaires divisé en ses diverses fractions; chacune d'elles s'occupait de ses propres intrigues: elles avaient trouvé un nouvel aliment dans la mort de Louis-Philippe. Le roi des légitimistes Henri V avait même nommé un ministère pour la forme, qui résidait à Paris et où siégeaient les membres de la commission permanente. Bonaparte était donc en droit, de son côté, de faire des tournées dans les départements français, et, suivant l'opinion de la ville qu'il gratifiait de sa présence, il divulguait tantôt plus ouvertement, tantôt plus timidement ses propres projets de restauration et tâchait de conquérir des voix. Dans ces voyages que le grand *Moniteur* officiel, et les petits moniteurs particuliers de Bonaparte célébraient comme des tournées triomphales, le



président était constamment accompagné par des affiliés de la *société du 10 Décembre*. Cette société date de 1849. Sous le prétexte de fonder une société de bienfaisance, on avait organisé la canaille<sup>1</sup> de Paris en sections secrètes; chaque section était dirigée par des agents bonapartistes; à la tête du tout était placé un général bonapartiste. A côté de « roués » ruinés, aux moyens de subsistance douteux et d'origine également douteuse, à côté des déchets de la bourgeoisie, d'aventuriers et de corrompus, on rencontrait des vagabonds, des soldats et des forçats libérés, galériens en rupture de ban, filous, charlatans, lazzaroni, voleurs à la tire, escamoteurs, joueurs, maquereaux, tenanciers de bordels, porte-faix, hommes de lettres, tourneurs d'orgues, chiffonniers, gagne-petit, rétameurs, mendiants, bref toute cette masse indéterminée, décomposée, flottante que les Français appellent « la Bohême ». Avec ces éléments ayant les mêmes affinités que lui, Bonaparte forma le fond de la société du 10 décembre. C'était une « société de bienfaisance » — en ce sens que tous ses membres, comme Bonaparte, sentaient le besoin de se donner de l'agrément aux dépens du peuple qui travaille. Ce Bonaparte qui s'institue le *chef de la canaille*<sup>2</sup>, qui retrouve là seulement la masse des intérêts qu'il poursuit lui-même personnellement,

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.

<sup>2</sup> Lumpenproletariat.



qui dans ce rebut, ce déchet, cette écume de toute les classes reconnaît la seule sur laquelle il puisse absolument s'appuyer, ce Bonaparte est le vrai Bonaparte, le Bonaparte « sans phrase ». Vieux roué, rusé, il prend la vie historique des peuples, leurs affaires d'Etat pour une comédie au sens le plus vulgaire du mot, une mascarade où les grands costumes, mots et postures ne servent qu'à masquer la plus mesquine des gueuseries. Lors de son entrée à Strasbourg, un vautour suisse apprivoisé représente l'aigle napoléonienne. A son escapade de Boulogne, il habille de l'uniforme français quelques laquais de Londres. Ils représentent l'armée. Dans sa société du 10 décembre, il rassemble 10.000 gueux qui doivent représenter le lion populaire. A un moment où la bourgeoisie jouait la comédie la plus complète, mais le plus sérieusement du monde, sans contrevenir à aucune des exigences les plus pédantesques de l'étiquette dramatique française, où elle était à demi aveuglée, à demi convaincue de la magnificence de ses propres hauts faits, de ses affaires d'Etat, dans ces circonstances, c'était l'aventurier qui devait l'emporter, lui qui prenait cette comédie tout simplement pour ce qu'elle était. C'est seulement quand il s'est débarrassé de son majestueux ennemi, quand il prend lui-même son rôle d'empereur au sérieux et pense qu'il lui suffit du masque napoléonien pour représenter vraiment Napoléon, qu'il devient la victime de sa façon particulière de



concevoir le monde. Polichinelle sérieux, il ne prend plus l'histoire pour une comédie ; il prend sa comédie pour de l'histoire. Ce que les ateliers nationaux avaient été pour les ouvriers socialistes, et les « gardes mobiles » pour les républicains bourgeois, la société du 10 décembre le fut pour Bonaparte : c'était l'armée spéciale à son parti. Dans ses voyages, les sections emballées dans les wagons devaient lui improviser un public, exciter l'enthousiasme, hurler : « Vive l'Empereur », insulter et rosser les républicains et cela naturellement sous la protection de la police. Au retour à Paris, ils formaient l'avant-garde, prévenaient les démonstrations hostiles et les mettaient en déroute. La société du 10 décembre lui appartenait, était *son œuvre*, constituait sa pensée la plus originale. Ce qu'il s'est jamais approprié, c'est la force des circonstances qui le lui a donné, ce qu'il a jamais fait, ce sont les circonstances qui l'on fait pour lui, ou bien encore, il s'est contenté de copier les actions des autres. Quand il prononçait publiquement devant les citoyens ses discours officiels sur l'ordre, la religion, la famille, la propriété, il avait derrière lui la société secrète des Cartouches et des Mandrins, la société du désordre, de la prostitution et du vol. Bonaparte lui-même se montrait alors auteur original : l'histoire de la société du 10 décembre est sa propre histoire. Il était arrivé, par exception, que des représentants appartenant au « parti de l'ordre » eussent à souffrir des



gourdins des décembristes. Il y avait mieux. Le commissaire de police Yon, attaché à l'Assemblée nationale et chargé de veiller sur sa sûreté, apprit à la commission permanente, sur la déposition d'un certain Alais, qu'une section de décembristes avait décidé le meurtre du général Changarnier et de Dupin, le président de l'Assemblée, et désigné les individus chargés de l'exécution. On comprend la terreur de M. Dupin. Une enquête parlementaire sur la société du 10 décembre — et c'était profaner le mystère du monde bonapartiste — paraissait inévitable. Immédiatement avant la réunion de l'Assemblée, Bonaparte fit prudemment dissoudre sa société. Uniquement sur le papier comme bien on pense, puisqu'à la fin de 1851, le préfet de police Carlier, dans un mémoire détaillé, cherchait à le déterminer à disperser réellement les décembristes.

La société du 10 décembre devait rester l'armée particulière de Bonaparte jusqu'à ce qu'il ait réussi à transformer l'armée nationale en une société du 10 décembre. Bonaparte tenta, pour la première fois, d'atteindre ce but peu après la prorogation de l'Assemblée et au moyen de l'argent qu'il lui avait arraché. En qualité de fataliste, il vivait dans la persuasion qu'il existe certaines puissances supérieures auxquelles l'homme et surtout le soldat ne peuvent résister. Parmi ces puissances, il rangeait en première ligne les cigares et le champagne, la volaille froide et le saucis-



son. Il traita donc les officiers et les sous-officiers dans les salons de l'Élysée et leur offrit des cigares et du champagne, de la volaille froide et des saucissons. Le 3 octobre, il renouvelle cette manœuvre sur la masse des troupes à la revue de Saint-Maur, et le 10 octobre, il la répète sur une plus grande échelle à celle de Satory. L'oncle se rapelait les campagnes d'Alexandre en Asie, le neveu des conquêtes de Bacchus dans le même pays. Alexandre était certainement un demi-dieu, mais Bacchus était un dieu, et, qui plus est, le dieu tutélaire de la société du 10 décembre.

Après la revue du 3 octobre, la commission permanente appela devant elle le général d'Hautpoul. Il promit que ces atteintes à la discipline ne se reproduiraient plus. Dans ces deux revues, Changarnier avait commandé comme commandant en chef de l'armée de Paris. Tout à la fois membre de la commission permanente, chef de la garde nationale, « sauveur » du 29 janvier et du 13 juin, « boulevard de la société », candidat du « parti de l'ordre » à la dignité présidentielle, Monk présumé de deux monarchies, il n'avait jamais jusqu'alors reconnu sa subordination envers le ministre de la Guerre. Il s'était toujours ouvertement moqué de la constitution républicaine et avait poursuivi Bonaparte d'une protection équivoque. Maintenant il était un partisan zélé de la discipline contre le ministre de la Guerre et de la constitution contre Bonaparte. Tandis que, le 10 octobre, une partie de la cavalerie faisait



entendre le cri de : « vive Napoléon ! vivent les saucissons ! », Changarnier prit ses dispositions pour qu'au moins l'infanterie qui défilait sous les ordres de son ami Neumayer observât un silence de fer. Comme punition le ministre de la Guerre releva, à l'instigation de Bonaparte, le général Neumayer de son poste à Paris sous prétexte de le nommer général en chef des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> divisions. Neumayer refusa ce déplacement et dut ainsi prendre sa retraite. Changarnier, de son côté, publiait, le 2 novembre, un ordre du jour où il défendait aux troupes de se permettre sous les armes aucun cri, aucune démonstration politique d'aucune espèce. Les feuilles à la dévotion de l'Élysée attaquèrent Changarnier, les journaux du parti de l'ordre s'en prirent à Bonaparte, la commission permanente multiplia ses séances secrètes où à plusieurs reprises on proposa de déclarer la patrie en danger ; l'armée parut divisée en deux camps ennemis ayant chacun son état-major siégeant l'un à l'Élysée où habitait Bonaparte, l'autre aux Tuileries où demeurait Changarnier. Il semblait que la réunion de l'Assemblée eût suffi pour donner le signal du combat. Le public français jugea ces frottements entre Bonaparte et Changarnier comme ce journaliste anglais qui les a caractérisés dans les termes suivants : « Les souillons politiques de la France détournent la lave brûlante de la révolution avec de vieux balais et se querellent en accomplissant ce travail. »



Entre temps, Bonaparte se hâta de relever le ministre de la Guerre, d'Hautpoul, de ses fonctions, de l'expédier précipitamment à Alger et de nommer le général Schramm ministre à sa place. Le 12 novembre, il envoie à l'Assemblée nationale un message d'une prolixité américaine, surchargé de détails, embaumant l'ordre, brûlant de désirs de conciliation, résigné à la constitution, traitant de tout et de chacun, sauf des questions brûlantes du moment. Il laisse échapper, comme en passant, que conformément aux dispositions expresses de la constitution le président seul dispose de l'armée. Le message se termine par ces protestations solennelles :

*« La France demande avant tout du repos... Uniquement lié par un serment, je resterai dans les limites étroites qu'il m'a tracées. Pour moi, choisi par le peuple et lui devant uniquement mon pouvoir, je me conformerai toujours à sa volonté légalement exprimée. Si vous décidez au cours de cette session la révision de la constitution, une Assemblée constituante règlera la situation du pouvoir exécutif, sinon le peuple en 1852 fera connaître solennellement sa décision. Mais quelles que puissent être les solutions que l'avenir nous réserve, accordons nous à ne jamais laisser la passion, la surprise ou la violence décider du sort d'une grande nation.... Ce qui requiert avant tout mon attention, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, mais c'est d'employer le temps dont*



je dispose de telle façon que l'intervalle s'écoule sans agitation et sans trouble. Je vous ai ouvert mon cœur avec franchise : vous répondrez à ma sincérité par votre confiance, à ma bonne volonté par votre concours et Dieu fera le reste. »

Le langage de la bourgeoisie, honnête, hypocritement modéré, plein de lieux communs vertueux, revêt sa signification la plus profonde dans la bouche du chef effectif de la société du 10 décembre, du héros de pique-nique de St-Maur et de Satory.

Les burgraves du « parti de l'ordre ne se firent pas un instant illusion sur la confiance que méritait cette ouverture. Depuis longtemps blasés sur les serments, ils comptaient dans leurs rangs des vétérans, des virtuoses du parjure. Le passage relatif à l'armée ne leur avait pas échappé. Ils remarquaient avec mécontentement que dans l'énumération proluxe des lois promulguées depuis peu, le message avait, avec affectation, passé sous silence la plus importante : la loi électorale et, bien mieux que dans le cas où la constitution ne serait pas révisée, il confiait à la nation l'élection du président en 1852. La loi électorale était le boulet qui entravait la marche du « parti de l'ordre » et l'arrêtait bien plus encore dans son assaut ! De plus, Bonaparte, en dissolvant, par mesure administrative, la société du 10 décembre et en relevant de ses fonctions le ministre de la Guerre d'Hautpoul, avait, de sa propre main, immolé les boucs émissaires sur l'autel de la patrie. Il avait émoussé l'acuité



de la collision attendue. Enfin le parti de l'ordre cherchait avec angoisse à éviter, à affaiblir, à assoupir tout conflit décisif avec le pouvoir exécutif. Par crainte de perdre les conquêtes arrachées à la révolution, il en abandonnait les fruits à ses rivaux. « La France demande avant tout du repos ». C'était le cri que le « parti de l'ordre » adressait à la révolution depuis février ; c'était le cri que Bonaparte, dans son message, lançait au « parti de l'ordre. » « La France demande avant tout du repos ! » : Bonaparte commettait des actes qui conduisaient à l'usurpation ; mais le parti de l'ordre perpétrait le « désordre » en faisant du bruit sur ces entreprises et en les commentant avec hypochondrie. Les saucisses de Satory seraient restées muettes comme des carpes si personne n'en avait parlé. « La France demande avant tout du repos ! » Bonaparte voulait donc qu'on le laissât tranquillement faire et le parti parlementaire était paralysé par une double crainte : la crainte d'évoquer de nouveau le désordre révolutionnaire, celle de paraître lui-même un fauteur de désordre aux yeux de sa propre classe, aux yeux de la bourgeoisie. Comme la France demandait avant tout du repos, le « parti de l'ordre » n'osait pas. Bonaparte ayant émis dans son message *des paroles de paix*, y répondre par la *Guerre*. Le public qui s'était flatté d'assister à de grands scandales à l'ouverture de l'Assemblée nationale fut trompé dans son attente. Les députés de l'opposition qui récla-



maient le dépôt des procès-verbaux de la commission permanente au sujet des événements d'octobre, furent battus par la majorité. On évita par principe tous les débats irritants. Les travaux de l'Assemblée en novembre et décembre 1850 furent sans intérêt.

Enfin, vers la fin de décembre s'engagea une guerre d'escarmouches sur certaines prérogatives du Parlement. Le mouvement se perdait dans des chicanes mesquines sur les prérogatives des deux pouvoirs, depuis que la bourgeoisie avait, en abolissant le suffrage universel, terminé la lutte des classes.

Un jugement pour dettes avait été obtenu contre Manguin, représentant du peuple. Sur demande du président du tribunal, le ministre de la Justice, Rouher, déclara qu'il fallait établir sans autres formalités un mandat d'arrêt contre le débiteur. Manguin fut donc jeté dans la prison pour dettes. L'Assemblée nationale tempêta quand elle eut connaissance de l'attentat. Elle ne se contenta pas d'ordonner la mise en liberté immédiate du représentant, elle le fit, le soir même, extraire violemment de Clichy par son greffier. Cependant, comme elle tenait à confesser sa foi en la sainteté de la propriété privée, et dans l'arrière pensée aussi d'ouvrir, en cas de besoin, un asile à des Montagnards devenus importuns, elle permit l'emprisonnement pour dettes de représentants du peuple après demande préliminaire de son autorisation.



Elle oublia de décréter que le président lui-même pouvait être incarcéré pour dettes. Elle anéantit la dernière apparence d'inviolabilité qui protégeait ses propres membres.

On se souvient que le commissaire de police Yon avait, sur le témoignage d'un certain Alais, accusé une section de déembristes d'avoir prémédité le meurtre de Dupin et de Changarnier. A ce propos, dès la première séance, les questeurs proposèrent de créer une police particulière du Parlement, payée par le budget spécial de l'Assemblée et complètement indépendante du préfet de police. Le préfet de l'Intérieur, Baroche, avait protesté contre cette incursion dans son domaine. On conclut alors un misérable compromis, d'après lequel le commissaire de police de l'Assemblée, était bien appointé par le budget particulier de cette dernière et était nommé et révoqué par ses questeurs, mais après entente préalable avec le ministre de l'Intérieur. Sur ces entrefaites, Alais avait été poursuivi devant les tribunaux par le gouvernement. Il était, dès lors, facile de faire de sa déposition une mystification et de jeter, par la bouche de l'accusateur public, un jour ridicule sur Dupin, Changarnier, Yon et sur toute l'Assemblée nationale. C'est alors que, le 29 décembre, Baroche, ministre de l'Intérieur, écrit une lettre à Dupin, où il demande le renvoi de Yon. Le bureau de l'Assemblée décide de maintenir Yon en sa place, mais l'Assemblée, effrayée par la violence de sa con-



duite dans l'affaire Mauguin, habituée d'ailleurs, pour un coup qu'elle a osé porter au pouvoir exécutif, à en recevoir deux en échange, ne sanctionne pas cette décision. Elle renvoie Yon pour le récompenser de son zèle et se prive elle-même d'une prérogative parlementaire, indispensable pour se défendre contre un homme qui ne prend pas la nuit les décisions qu'il veut exécuter dans la journée, mais décide le jour et exécute la nuit.

Nous avons vu que l'Assemblée nationale pendant les mois de novembre et de décembre, dans des occasions importantes, palpitantes, évita, apaisa la lutte engagée avec le pouvoir exécutif. Nous la voyons maintenant obligée à la reprendre, sous les prétextes les plus mesquins. Dans le cas de Mauguin, elle confirme le principe de l'incarcération pour dettes des représentants du peuple, mais elle se réserve de n'en permettre l'application qu'à des représentants qui lui déplaisent, et, à propos de cet infâme privilège, elle se querelle avec le ministre de la Justice. Au lieu de se servir du soi-disant projet de meurtre, pour décréter une enquête sur la société du 10 décembre et de découvrir irrémédiablement, sous les yeux de l'Europe et de la France, Bonaparte sous son véritable aspect de chef de la canaille<sup>1</sup> de Paris, elle laisse ce conflit tomber à un niveau tel qu'il ne s'agit que de savoir qui, d'elle ou du ministre de l'Inté-

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



rieur, est compétent pour nommer ou révoquer un commissaire de police. Pendant toute cette période, nous voyons le parti de l'ordre contraint par sa position équivoque de consumer, de dissiper ses forces en de mesquines querelles de compétence, en chicanes, contestations, conflits de pouvoirs et faire des questions de forme les plus insipides l'objet de son activité. Ce parti n'ose pas créer un conflit au moment où le pouvoir exécutif est réellement exposé, et où la cause de l'Assemblée deviendrait celle de la nation. Ce serait indiquer à celle-ci une marche à suivre et on ne craint rien tant que de voir la nation se remuer. Dans ces occasions, l'Assemblée repousse les propositions de la Montagne et passe à l'ordre du jour. Une fois que le litige qui avait pris de l'importance est ainsi réglé, le pouvoir exécutif attend tranquillement le moment où il peut reprendre la question sous un motif mesquin, insignifiant, où, pour ainsi dire, elle n'offre plus qu'un intérêt local, parlementaire. C'est alors qu'éclate la rage contenue du « parti de l'ordre » ; c'est alors qu'il déchire les voiles, montre les coulisses. Il dénonce le président. Il déclare la patrie en danger ; mais alors son pathos paraît insipide. La cause de la bataille semble n'être plus qu'un prétexte hypocrite et n'en valoir pas la peine. La tempête parlementaire devient une tempête dans un verre d'eau, la lutte, une intrigue, la collision, un scandale. Tandis que la malignité des classes révolutionnaires se repaît de l'humilité de



l'Assemblée, (ces classes mettent en effet autant d'ardeur à défendre les prérogatives parlementaires que l'Assemblée), les bourgeois qui ne sont pas au Parlement ne comprennent pas que ceux qui s'y trouvent puissent dissiper leur temps en querelles aussi mesquines et exposer la tranquillité publique par d'aussi misérables rivalités avec le président. La bourgeoisie est déconcertée par une stratégie, qui consiste à conclure la paix au moment où tout le monde attend la bataille, et à attaquer à l'instant où chacun croit la paix signée.

Le 20 décembre, Pascal Duprat, interpellait le ministre de l'Intérieur sur la loterie des lingots d'or. Cette loterie était une « fille de l'Elysée ». Elle devait le jour à Bonaparte et à ses lidèles, et le préfet de police, Carlier, l'avait prise officiellement sous sa protection, bien que la loi française interdît toutes les opérations de ce genre à moins qu'elles ne fussent destinées à un but de bienfaisance. Il y avait sept millions de billets, le billet valait un franc pièce, et le bénéfice était soi-disant destiné à embarquer pour la Californie des vagabonds parisiens. Les rêves dorés devaient supplanter les songes socialistes du prolétariat de Paris, et la perspective illusoire du gros lot remplacer le doctrinaire droit au travail. Les ouvriers de Paris ne reconnaissaient naturellement pas, sous l'éclat des lingots californiens, les francs ternis qu'on leur tirait de la poche; mais, en somme, il s'agissait d'une escroquerie pure et simple. Les



vagabonds qui voulaient exploiter les mines d'or californiennes, sans d'ailleurs se donner la peine de quitter Paris, étaient Bonaparte et sa table ronde perdue de dettes. Les trois millions accordés par l'Assemblée avaient été joyeusement dépensés ; il fallait remplir la caisse par un moyen ou par un autre. C'est en vain que Bonaparte avait ouvert une souscription nationale pour l'érection de soi-disant « cités ouvrières », en tête de laquelle il figurait pour une somme importante. Les bourgeois sans cœur attendirent avec méfiance qu'il ait payé ses actions. Comme ce paiement n'eut naturellement pas lieu, la spéculation sur les châteaux en Espagne socialistes tomba à plat. Les lingots d'or firent meilleure recette. Bonaparte et consorts ne se contentèrent pas d'empocher la différence entre la valeur des lingots mis en lots et les sept millions reçus. Ils fabriquèrent de faux billets, ils émirent sous le même numéro, dix, quinze, jusqu'à vingt billets. C'était là une opération financière bien dans l'esprit de la société du 10 décembre ! L'Assemblée nationale n'avait plus maintenant en face d'elle le président fictif de la République : c'était le Bonaparte en chair et en os. Elle pouvait ici le prendre sur le fait, en conflit, non plus avec la constitution, mais avec le « Code pénal ». Si la Législative passa à l'ordre du jour, sur l'interpellation de Duprat, ce n'était pas seulement parce que la proposition de Girardin de se déclarer « satisfait » rappelait au « parti de l'ordre »



sa corruption systématique. Le bourgeois et surtout le bourgeois enflé de sa dignité d'homme d'Etat complète sa bassesse pratique d'une exaltation théorique. En qualité d'homme d'Etat, il devient, comme l'Etat lui-même, un être supérieur et ne peut plus être combattu que sous une forme supérieure et consacrée.

Bonaparte qui précisément comme « Bohémien », comme canaille<sup>1</sup> princière, avait sur un grelin bourgeois l'avantage de pouvoir mener la lutte bassement, s'aperçut, quand l'Assemblée l'eut amené sur le terrain glissant des banquets militaires, des revues, de la société du 10 décembre et enfin du « Code pénal », que le moment était venu où il lui était possible de passer d'une défensive apparente à l'offensive. Il se trouvait peu gêné des petites défaites essuyées entre temps, par les ministres de la Justice, de la Guerre, de la Marine, des Finances, défaites qui manifestaient le mécontentement grognon de l'Assemblée. Il n'empêcha même pas les ministres de se retirer. Il laissa ainsi reconnaître la subordination du pouvoir exécutif vis-à-vis du Parlement. Il pouvait accomplir ce qu'il avait commencé pendant les vacances de la Législative, effectuer la séparation du pouvoir exécutif et du Parlement et *révoquer Changarnier*.

Une feuille, dévouée à l'Elysée, publia un ordre du jour, soi-disant adressé pendant le mois de

<sup>1</sup> Lumpenproletariat:



mai à la première division. Il provenait donc de Changarnier. Cet ordre commandait aux officiers, en cas d'émeute de ne pas ouvrir leurs rangs aux traîtres, de les fusiller sur-le-champ et de refuser à l'Assemblée nationale les troupes si elle les réquisitionnait.

Le 3 janvier 1851, le cabinet fut interpellé sur cet ordre du jour. Il demande pour examiner le fait d'abord trois mois, puis une semaine, enfin vingt-quatre heures de réflexion. L'Assemblée réclame une explication immédiate. Changarnier se lève et déclare que cet ordre du jour n'a jamais existé. Il ajoute qu'il se hâterait toujours d'obéir aux ordres de l'Assemblée et qu'en cas de conflit, elle pouvait compter sur lui. Elle accueille sa déclaration par des applaudissements inexprimables et lui décerne un vote de confiance. Elle abdique, elle décrète elle-même sa propre impuissance et la toute-puissance de l'armée en se plaçant sous la protection particulière d'un général. Le général s'illusionne en mettant à la disposition de l'Assemblée contre Bonaparte une puissance que ce dernier n'a fait que lui prêter. Il se flatte quand de son côté il attend une protection de ce Parlement, de ce protecteur qui a besoin lui-même d'être protégé. Mais Changarnier croit à la puissance mystérieuse dont la bourgeoisie l'a doué depuis le 29 janvier 1849. Il se croit un troisième pouvoir différent des deux autres. Il partage le sort de tous les héros ou plutôt des saints de cette époque dont la grandeur con-



siste précisément dans la bonne opinion que l'intérêt de leur parti parvient à faire courir sur leur compte : ils se réduisent à n'être plus que des figures banales dès que les circonstances les invitent à faire miracle. L'incrédulité surtout est l'ennemi mortel de ces héros prétendus et de ces saints véritables. Aussi manifestent-ils une indignation morale et digne vis-à-vis des gens de peu d'enthousiasme, diseurs de bons mots et moqueurs.

Le soir même les ministres sont appelés à l'Elysée. Bonaparte veut imposer la destitution de Changarnier. Cinq ministres se refusent à la signer. Le *Moniteur* annonce une crise ministérielle. Enfin la presse de l'ordre menace de la constitution d'une armée parlementaire sous le commandement de Changarnier. La constitution donnait au « parti de l'ordre » le droit de le faire. Il suffisait pour cela de nommer Changarnier président de l'Assemblée nationale et de requérir une masse quelconque de troupes pour assurer sa sécurité; Elle pouvait le faire d'autant plus sûrement que Changarnier se trouvait encore réellement à la tête de l'armée et de la garde nationale de Paris et ne désirait rien tant qu'être requis avec la troupe. La presse bonapartiste n'osait pas encore contester le droit de l'Assemblée à la réquisition directe des troupes, scrupule juridique qui, dans la circonstance, ne présageait pas le succès. Il est vraisemblable que l'armée eût obéi aux ordres de l'Assemblée nationale si l'on considère que Bonaparte dût



chercher pendant huit jours dans tout Paris pour trouver enfin deux généraux — Baraguay-d'Hilliers et Saint-Jean d'Angely, — qui se déclarèrent prêts à contre-signer la destitution de Changarnier. Il est par contre plus que douteux que le parti de l'ordre eût trouvé dans ses propres rangs et au Parlement le nombre de voix nécessaire pour prendre une pareille décision. Souvenons-nous, en effet, que huit jours plus tard, 286 voix se séparèrent de lui, et que la Montagne repoussa une proposition semblable encore en décembre 1851, à la minute la plus critique. Cependant les burgraves auraient peut-être encore réussi à entraîner la masse de leur parti à un héroïsme, qui consiste à se sentir en sûreté derrière une forêt de baïonnettes, et à accepter les services d'une armée qui a passé dans son camp. Au lieu de cela, messieurs les burgraves se rendirent le soir du 6 janvier à l'Élysée pour faire renoncer Bonaparte, pour des raisons et des considérations de prudence et de politique, à la destitution de Changarnier. Quand on cherche à persuader quelqu'un, c'est qu'on le reconnaît maître de la situation. Bassuré par cette démarche, Bonaparte nomme le 12 janvier, un ministère où les chefs de l'ancien, Fould et Baroche, étaient conservés. Saint-Jean d'Angely devient ministre de la Guerre. Le *Moniteur* publie le décret de destitution de Changarnier. Son commandement est partagé entre Baraguay-d'Hilliers qui obtient la première division et Perrot qui



prend la garde nationale. Le « boulevard de la société » est congédié. L'édifice n'en est pas ébranlé, mais les cours de la Bourse montent.

En repoussant ainsi l'armée qui se met à sa disposition dans la personne de Changarnier, en la livrant ainsi irrévocablement au président, le « parti de l'ordre » proclame qu'il a perdu toutes qualités pour régner désormais. Il n'y avait plus de ministère parlementaire. En perdant ainsi toute prise sur l'armée et sur la garde nationale, de quel moyen de résistance pouvait encore disposer ce parti, pour défendre à la fois le pouvoir usurpé par le parlement au détriment du peuple et son pouvoir constitutionnel en butte aux attaques du président ? D'aucun. Il ne lui restait plus qu'à faire appel à des principes impuissants. Il en avait fait de ces règles générales que l'on prescrit aux autres pour garder soi-même une plus grande liberté d'allure. La première partie de la période que nous considérons, celle de la lutte entre le « parti de l'ordre » et le pouvoir exécutif, se termine par la destitution de Changarnier et la prise de possession du pouvoir militaire par Bonaparte. La guerre entre les deux pouvoirs est déclarée ouvertement, est conduite ouvertement, maintenant que le « parti de l'ordre » a perdu les armes et les soldats. Sans ministère, sans l'armée, sans le peuple, sans l'opinion publique, n'étant plus depuis la loi électorale du 31 mai le représentant du peuple souverain, sans yeux, sans oreilles, sans dents, sans



rien, l'Assemblée nationale s'était transformée en un *parlement de l'ancien régime* qui abandonne l'action au gouvernement et doit se contenter de remontrances grognonnes *post factum*.

Le parti de l'ordre reçut le nouveau ministère par une tempête d'indignation. Le général Bedeau rappelle la bienveillance de la commission permanente pendant les vacances et les scrupules exagérés qui l'ont empêché de publier ses procès-verbaux. Le ministre de l'Intérieur insiste alors en personne pour la publication de ces pièces qui, ne dévoilant aucun fait nouveau sont naturellement devenues aussi insipides que de l'eau tiède, et sont reçues par le public blasé sans la plus légère émotion. Sur la proposition de Rémusat, l'Assemblée se retire dans ses bureaux et nomme un « comité de mesures extraordinaires ». Paris s'écarte d'autant moins de son train ordinaire que le commerce prospère à ce moment. Les manufactures sont occupées. Le prix du blé est bas. Les vivres abondent. Les caisses d'épargne reçoivent tous les jours de nouveaux dépôts. Les « mesures extraordinaires » que le Parlement avait annoncé, avec tant de bruit se réduisent le 18 janvier à un vote de défiance dirigé contre les ministres où l'on ne fait pas même mention du général Changarnier. Le « parti de l'ordre » était obligé de poser ainsi la question pour s'assurer les voix des républicains. De toutes les mesures prises par le ministère, en effet, la destitution de Changarnier était la seule



qui eut l'approbation de ces derniers et le parti de l'ordre ne pouvait blâmer les autres actes gouvernementaux puisqu'il les avait lui-même dictés.

Le 18 janvier 415 voix contre 286 se prononcèrent en faveur de la motion de défiance. Elle passa seulement grâce à une *coalition* des légitimistes et des orléanistes avérés, alliés aux républicains purs et à la Montagne. C'était une preuve que le « parti de l'ordre » n'avait pas seulement perdu le ministère, perdu l'armée, mais qu'encore, dans les conflits avec Bonaparte, il ne possédait plus sa majorité parlementaire. Une troupe de représentants avait déserté son camp et cela par fanatisme de la conciliation, par crainte de la lutte, par assaïssement, par des considérations de famille au sujet de fonctions publiques exercées par des parents, par spéculation sur les ministères qui allaient vaquer (Odilon Barrot), par ce bas égoïsme qui pousse toujours un bourgeois ordinaire à sacrifier l'intérêt général de sa classe à tel ou tel mobile particulier. Les représentants bonapartistes d'abord ne marchaient avec le « parti de l'ordre » que s'il s'agissait de lutter contre la révolution. Le chef du parti catholique, Montalembert, jetait déjà au profit de Bonaparte son influence dans la balance : il doutait en effet des chances qu'avait de vivre le parti parlementaire. Les chefs de ce parti, enfin, Thiers et Berryer, l'orléaniste et le légitimiste étaient obligés de se proclamer publiquement républicains, de confesser que si leur cœur était



royaliste, leurs idées étaient républicaines et que leur république parlementaire restait la seule forme permettant la suprématie de la bourgeoisie tout entière. Ils se voyaient contraints de flétrir, aux yeux de la bourgeoisie même, de qualifier d'intrigue aussi dangereuse qu'étourdie les projets de restauration qu'ils poursuivaient sans se rebuter, à l'insu du Parlement.

Le vote de défiance du 18 janvier frappait les ministres, mais n'atteignait pas le président. Ce n'était cependant pas le ministère, c'était le président qui avait destitué Changarnier. Le « parti de l'ordre » devait-il mettre Bonaparte lui-même en accusation ? Pour ses velléités de restauration ? Elles ne faisaient que compléter celles de ce parti. Pour sa conspiration dans les revues militaires et au sein de la société du 10 décembre ? Le « parti de l'ordre » avait depuis longtemps enterré ces questions par l'ordre du jour pur et simple. Pour la destitution du héros du 29 janvier et du 13 juin, de l'homme qui en mai 1850, menaçait, en cas d'émeute, de mettre le feu aux quatre coins de Paris ? Les alliés des gens de l'ordre, la Montagne et Cavaignac ne permirent jamais de relever le « boulevard de la société » par un compliment de condoléance officiel. On ne pouvait contester au président le droit constitutionnel de destituer un général.

On tempêtait uniquement parce qu'il avait fait un usage anti-parlementaire du droit qu'il tenait de la constitution. Mais « le parti de l'ordre »



n'avait-il pas fait un usage inconstitutionnel de ses prérogatives parlementaires, en particulier, en abolissant le suffrage universel? On était donc tenu de se mouvoir exactement dans les limites parlementaires. Cela relevait de cette maladie spéciale qui depuis 1848 a fleuri sur tout le continent, le *crétinisme parlementaire*, qui relègue les malades qui en sont infectés en un monde imaginaire, leur enlève tout sens, tout souvenir, toute intelligence du grossier monde extérieur; ils relevaient de ce crétinisme parlementaire les gens de l'ordre qui, de leurs propres mains, avaient anéanti toutes les conditions d'un pouvoir parlementaire. Ils devaient le faire dans leur lutte contre les autres classes, mais tenaient encore pour des victoires leurs succès parlementaires et croyaient atteindre le président en frappant les ministres. Ils lui fournissaient seulement l'occasion d'humilier de nouveau l'Assemblée nationale aux yeux de la nation. Le 20 janvier le *Moniteur* annonçait que la démission du ministère tout entier était acceptée. Sous prétexte qu'aucun parti parlementaire n'avait plus la majorité, comme le montrait le vote du 18 janvier, ce fruit de la coalition de la Montagne et des royalistes, Bonaparte nomma un soi-disant ministère de transition dont aucun membre du Parlement ne faisait partie et qui ne se composait que d'individus complètement inconnus et dénués de toute importance: c'était un ministère de simples commis et de scribes. Le «parti de l'ordre» pouvait désor-



mais s'épuiser à jouer avec des marionnettes : le pouvoir exécutif ne tenait plus pour nécessaire de se faire représenter sérieusement devant l'Assemblée nationale. Plus les ministres se réduisaient à n'être plus que de simples figurants, plus Bonaparte concentrait visiblement tout le pouvoir exécutif en sa propre personne, plus le champ devenait libre et lui permettait d'exploiter ce pouvoir pour arriver à ses fins.

Le « parti de l'ordre », coalisé avec la Montagne, se vengea en repoussant la dotation présidentielle de 1.800.000 francs. Le chef de la société du 10 décembre avait obligé ses commis ministériels à en faire la proposition. Une majorité de 102 voix décida de la question. Depuis le 18 janvier 27 voix avaient fait défection. La dissolution du « parti de l'ordre » faisait des progrès. Pour qu'on ne se méprît pas un instant sur le sens de sa coalition avec la Montagne, ce parti dédaigna de prendre même en considération une proposition signée de 189 membres de la Montagne, demandant une amnistie générale des condamnés politiques. Il suffit que le ministre de l'Intérieur, un certain Vaissé, vint faire des déclarations : le calme n'était qu'apparent, au fond une grande agitation régnait, des sociétés de toutes espèces s'organisaient en secret, les feuilles démocratiques prenaient leurs dispositions pour paraître à nouveau, les nouvelles des départements étaient défavorables, les réfugiés de Genève dirigeaient une conspiration s'étendant



sur Lyon et sur tout le midi de la France, le pays était à la veille d'une crise industrielle et commerciale, les fabricants de Roubaix avaient diminué la journée de travail, les prisonniers de Belle-Isle s'étaient révoltés, — il suffit qu'un simple Vaissé vint évoquer le spectre rouge pour que le « parti de l'ordre » rejetât la proposition sans discussion : elle aurait cependant conquis à l'Assemblée nationale une énorme popularité et obligé Bonaparte à se jeter de nouveau dans ses bras. Au lieu de laisser le pouvoir exécutif l'intimider par la perspective de nouveaux troubles, la Législative aurait dû bien plutôt donner un peu plus de champ à la lutte des classes pour se réserver un peu d'indépendance vis-à-vis de l'exécutif; mais elle ne se sentait pas appelée à jouer avec le feu.

Cependant ce que l'on appelait le ministère de transition végéta jusqu'au milieu d'avril. Bonaparte fatigua, berna l'Assemblée en lui présentant constamment de nouvelles combinaisons. Tantôt il semblait vouloir constituer un ministère républicain avec Lamartine et Billault. Tantôt c'était un ministère parlementaire avec l'inévitable Odilon Barrot dont le nom n'est jamais absent dès qu'on parle de dupe. Tantôt un cabinet légitimiste avec Valimesnil et Benoit d'Azy. Tantôt un orléaniste avec Malleville. Il maintenait ainsi tendues les relations entre les différentes fractions du « parti de l'ordre » et le effrayait toutes prises ensemble par la perspec-



tive d'un ministère purement républicain et du rétablissement devenu inévitable du suffrage universel. En même temps, il persuadait à la bourgeoisie que tous ses efforts sincères de constituer un ministère parlementaire échouaient devant l'inimitié intraitable des fractions royalistes. La bourgeoisie n'en réclamait qu'à plus hauts cris un « gouvernement fort », elle trouvait d'autant plus impardonnable de laisser la France « sans administration » qu'une crise commerciale universelle semblait imminente. Cette crise créait au socialisme des partisans dans les villes et le prix bas, ruineux, du blé faisait de même à la campagne. Le commerce devenait de jour en jour plus languissant. Le nombre des inoccupés augmentait à vue d'œil. A Paris, au moins 10.000 ouvriers se trouvaient sans pain. A Rouen, Mulhouse, Lyon, Roubaix, Tourcoing, St-Etienne, Elbeuf, etc., de nombreuses fabriques étaient arrêtées. Dans ces conditions, Bonaparte pouvait espérer de réinstaller le 11 avril le ministère du 18 janvier. Il se composait de MM. Rouher, Fould, Baroche, etc., renforcés par M. Léon Foucher que la Constituante à ses derniers jours avait, sauf les voix de cinq ministres, unanimement flétri d'un vote de défiance pour publication de fausses dépêches télégraphiques. Ainsi, l'Assemblée nationale avait le 18 janvier remporté une victoire sur le ministère, avait lutté avec Bonaparte pendant trois mois pour permettre le 11 avril à Fould et à Baroche



d'admettre un tiers, Léon Foucher, le puritain, dans leur société ministérielle.

En novembre 1849, Bonaparte s'était contenté d'un ministère *non parlementaire*, en janvier 1851 d'un cabinet *extra-parlementaire*. Le 11 avril il se sentit assez fort pour constituer un ministère *anti-parlementaire*. Il réconciliait harmonieusement dans son sein les votes de défiance des deux Assemblées, Constituante et Législative, des républicains et des royalistes. Cette succession de ministères constituait le thermomètre auquel le Parlement pouvait mesurer la diminution de sa propre chaleur vitale. Il était tombé si bas à la fin d'avril que Persigny pouvait inviter Changarnier dans une rencontre à passer dans le camp du président. Bonaparte, lui assurait-il, considérait l'influence de l'Assemblée comme complètement nulle. La proclamation qui devait être publiée après le « coup d'Etat », qu'on avait toujours en vue, mais qu'un hasard venait de faire remettre à plus tard était prête. Changarnier communiqua aux chefs du parti de l'ordre ces présages de mort ; mais qui croirait que la morsure des punaises est mortelle ? Et le Parlement si abattu, si décomposé, si corrompu fût-il, ne pouvait se résigner à voir dans le duel qu'il engageait avec le grotesque chef de la société du 10 décembre autre chose qu'un duel avec une punaise. Mais Bonaparte répondit au « parti de l'ordre » ce que dit Agésilas au roi Agis : *Je te parais être une fourmi ; mais je serai un jour lion.*



La coalition avec la Montagne et les républicains purs à laquelle il se vit condamné dans ses efforts infructueux pour s'assurer la possession du pouvoir militaire et reconquérir la direction suprême du pouvoir exécutif, prouvait incontestablement que le parti de l'ordre avait perdu sa *majorité parlementaire* indépendante. La simple puissance du calendrier, l'aiguille des heures donna le 29 mai le signal de sa complète dissolution. Avec le 29 mai commençait la dernière année de l'existence de l'Assemblée. Il fallait se prononcer en faveur soit du maintien tel quel de la constitution, soit en faveur de sa revision. Mais la revision de la Constitution ne signifiait pas simplement règne de la bourgeoisie ou domination de la démocratie petite bourgeoise, démocratie ou anarchie prolétarienne, république parlementaire ou Bonaparte. Cette revision voulait également dire Orléans ou Bourbons ! Alors tomba au milieu du parlement la pomme de discorde qui devait visiblement exciter l'antagonisme des intérêts qui divisaient le « parti de l'ordre » en frac-



tions ennemies. Ce parti était un mélange de substances sociales hétérogènes. La question de la revision créa une température politique telle que le produit se décomposa en ses éléments primitifs.

L'intérêt qu'offrait la revision aux bonapartistes était simple. Il s'agissait surtout pour eux d'obtenir l'abolition de l'article 45 qui interdisait à Bonaparte de se faire réélire, d'arriver à la prorogation de son pouvoir. La position des républicains n'était pas moins simple. Ils repoussaient absolument toute revision. Ils voyaient en elle une conspiration générale contre la République. Ils disposaient de *plus du quart des voix* de l'Assemblée et en vertu de la constitution, trois quarts des voix étaient exigés pour qu'on pût légitimement décider la revision et convoquer une Assemblée chargée de ce travail. Aussi leur suffisait-il de compter leurs voix pour être sûr de la victoire, et ils la tenaient pour assurée.

Loin d'être dans une position aussi claire, le « parti de l'ordre » se trouvait en proie à des contradictions inextricables. Repousser la revision? C'était mettre le *statu quo* en péril en ne laissant plus à Bonaparte qu'une issue, en l'obligeant à employer la force; c'était le 2 mai 1852, au moment décisif, livrer la France à l'anarchie révolutionnaire alors que le président avait perdu son autorité, que l'Assemblée ne la possédait plus depuis longtemps et que le peuple la voulait



reconquérir. Voter pour la revision constitutionnelle? On savait d'avance que c'était inutile, qu'on se heurterait en vertu de la constitution au veto des républicains. Déclarer contrairement à la constitution que la simple majorité était suffisante? Il fallait alors s'attendre à ne pouvoir rester maître de la révolution qu'en se soumettant absolument à la domination de Bonaparte. C'était faire de Bonaparte le maître de la constitution, de la revision et de l'Assemblée elle-même. Une revision partielle en prolongeant les pouvoirs du président préparait les voies à l'usurpation impérialiste. Une revision générale qui eût abrogé l'existence de la République mettait inévitablement en conflit les prétentions dynastiques; les conditions d'une restauration bourbonienne, celles d'une restauration orléaniste n'étaient pas seulement différentes, elles s'excluaient réciproquement.

La République parlementaire était mieux que le terrain neutre où les deux fractions de la bourgeoisie française, orléanistes et légitimistes, grande propriété foncière et industrie, pouvaient se maintenir côte à côte avec des droits égaux. La République parlementaire était la condition indispensable de leur *domination en commun*. C'était la seule forme de gouvernement où l'intérêt général de la classe rabaissât les prétentions de ses fractions isolées et les exigences de toutes les autres classes de la société. A titre de royalistes, ces



deux fractions retombaient dans leur ancien antagonisme, dans la lutte pour la suprématie de la propriété foncière ou de l'argent et l'expression la plus élevée de cet antagonisme, sa personnification était fournie par leurs rois eux-mêmes, par leurs dynasties. De là vient la répugnance qu'inspirait au « parti de l'ordre » le *rappel des Bourbons*.

L'orléaniste Creton, représentant du peuple, avait périodiquement en 1849, 1850, 1851 déposé une proposition d'abrogation du décret de bannissement porté contre les familles royales. Le Parlement, tout aussi périodiquement, avait offert le spectacle d'une assemblée de royalistes qui fermait opiniâtrement à ses rois bannis les portes par lesquelles ils pouvaient rentrer. Richard III avait tué Henri VI en faisant la remarque qu'il était trop parfait pour cette terre et appartenait au ciel. Les royalistes français déclaraient que la France était trop méchante pour posséder ses rois à nouveau. Contraints par la force des circonstances, ils étaient devenus républicains et sanctionnaient, à des reprises différentes, le décret populaire qui avait chassé leurs rois de la France.

La revision de la constitution — et les circonstances forçaient à s'en préoccuper — menaçait outre la République le règne en commun des deux fractions de la bourgeoisie. En faisant renaître la possibilité de la monarchie, elle réveillait la rivalité



des intérêts que la royauté avait heureusement représentés à tour de rôle, faisait recommencer la lutte pour la suprématie d'une fraction sur l'autre. Les diplomates du « parti de l'ordre » pensaient accommoder le différend par une prétendue *fusion* des deux dynasties, des partis royalistes et de leurs maisons royales. La véritable fusion de la Restauration et de la monarchie de Juillet était fournie par la république parlementaire où les nuances orléanistes et légitimistes, où les espèces bourgeoises s'étaient confondues dans la bourgeoisie pure et simple, dans le genre bourgeois. Maintenant il fallait que l'orléaniste devînt légitimiste et le légitimiste, orléaniste. La royauté qui personnifiait leur antagonisme devait incarner leur unité, l'expression des intérêts exclusifs de leur fraction, exprimer l'intérêt commun de leur classe. La monarchie devait effectuer ce que seule pouvait accomplir la république qui avait remplacé les deux monarchies. Telle était la pierre philosophale à l'élaboration de laquelle les docteurs du « parti de l'ordre » se rompaient la tête. Comme si la royauté légitime pouvait jamais devenir la monarchie de la bourgeoisie industrielle, ou la royauté bourgeoise être jamais la royauté de l'aristocratie foncière héréditaire. Comme si la propriété foncière et l'industrie pouvaient jamais se réconcilier sur *une seule* couronne, alors que la couronne ne pouvait coiffer qu'une tête, celle de l'aîné ou celle du cadet. Comme si l'industrie pou-



vait le moins du monde se mettre sur le même rang que la propriété foncière tant que cette dernière ne se serait pas décidée à devenir industrielle. Si Henri V mourait demain, le comte de Paris n'en deviendrait pas pour cela le roi des légitimistes, même s'il cessait d'être le roi des orléanistes. Cependant les philosophes de la fusion qui se donnaient de l'importance à mesure que la question de la revision passait au premier plan, qui s'étaient créé dans « l'Assemblée nationale » un organe officiel quotidien, qui en ce moment même (février 1852) sont encore à l'ouvrage, ces philosophes expliquaient toute la difficulté par la résistance et la rivalité des dynasties. Depuis la mort de Louis-Philippe, on avait tenté des efforts pour réconcilier la famille d'Orléans avec Henri V. Mais les intrigues dynastiques qui ne se nouaient en général que pendant les vacances de l'Assemblée, pendant les entr'actes, dans la coulisse, ressemblaient plus à une coquetterie sentimentale avec une vieille superstition qu'à une affaire traitée sérieusement. Ces tentatives passèrent au rang d'affaires d'État. Le « parti de l'ordre » leur fit l'honneur de la scène publique au lieu de les réserver, comme jusqu'alors, au théâtre d'amateur. Les courriers volent de Paris à Venise, de Venise à Claremont, de Claremont à Paris. Le comte de Chambord publie un manifeste où « avec l'aide de tous les membres de sa famille, » il annonce non sa restauration, mais la restauration « nationale. » L'orléaniste Salvandy



se jette aux pieds de Henri V. Les chefs des légitimistes Berryer, Benoît d'Azy, Saint-Priest font un voyage à Claremont pour persuader les d'Orléans; mais en vain. Les fusionistes s'aperçoivent trop tard que les intérêts des deux fractions de la bourgeoisie ne perdent rien de leur exclusivisme, ne gagnent rien en revêtant le caractère aigu d'intérêts de famille, d'intérêts de deux maisons royales. Si Henri V venait à reconnaître le comte de Paris pour son successeur — et c'était le seul bénéfice que la fusion pût rapporter dans l'hypothèse la plus favorable — la maison d'Orléans ne recueillait aucun avantage que la stérilité de Henri V ne lui eût par avance assuré. Elle perdait par contre tous les bénéfices que lui avait conquis la révolution de Juillet. Elle renonçait à ses revendications premières, à tous les titres arrachés à l'ancienne branche des Bourbons durant une lutte presque séculaire, elle troquait sa prérogative historique, la prérogative qu'elle devait à un arbre généalogique. La fusion se réduisait donc à une abdication volontaire de la maison d'Orléans. Elle se résignait à la légitimité et sortait du protestantisme politique pour rentrer avec repentance dans le catholicisme politique. Ce retour ne la replaçait pas sur le trône qu'elle avait perdu, mais sur les marches du trône où elle était née. Les anciens ministres orléanistes, Guizot, Duchâtel, etc., qui se hâtaient vers Claremont pour défendre la cause de la fusion ne représentaient en



fait que la rancœur de la révolution de Juillet, le manque d'espoir en la royauté bourgeoise et en la royauté des bourgeois, la superstition de la légitimité, la dernière amulette qui leur restât à opposer à l'anarchie. Ils pensaient n'être que des intermédiaires entre les d'Orléans et les Bourbons : en réalité, c'étaient des orléanistes apostats et c'est en cette qualité que le prince de Joinville les reçut. Par contre, la partie belliqueuse, vivante des orléanistes, Thiers, Baze, etc., persuadèrent d'autant plus facilement à la famille de Louis-Philippe qui, si toute restauration purement monarchique supposait la fusion des deux dynasties, toute fusion de cette nature impliquait l'abdication des d'Orléans. Il était par contre entièrement dans la tradition de leurs ancêtres de reconnaître momentanément la République et d'attendre que les événements permissent de changer en trône le fauteuil présidentiel. On fit courir le bruit de la candidature de Joinville. La curiosité publique fut tenue en suspens. Et quelques mois plus tard, en septembre après le rejet de la revision, cette candidature fut officiellement posée.

Non seulement la tentative d'une fusion royaliste entre orléanistes et légitimistes avait échoué, leur *fusion parlementaire*, leur union sur le terrain républicain, était ruinée. Le « parti de l'ordre » était de nouveau décomposé en ses éléments primitifs. Mais à mesure que les relations devenaient plus tendues entre Claremont et Venise, que l'en-



tente se rompait, que l'agitation en faveur de Joinville prenait de l'extension, les négociations entre Faucher, le ministre de Bonaparte, et les légitimistes devenaient plus ardentes, plus sérieuses.

La dissolution du « parti de l'ordre » ne s'arrêta pas à ses éléments primitifs. Chacune des deux grandes fractions se décomposa à son tour. Il semblait que toutes les anciennes nuances politiques, tous les vieux partis qui s'étaient autrefois combattus et opprimés sur le terrain de la royauté légitime ou de l'orléanisme, se fussent reveillés comme ces infusoires qui renaissent au contact d'une goutte d'eau. Il semblait que toutes ces anciennes factions eussent de nouveau acquis une nouvelle force vitale pour former ainsi des groupes particuliers et poursuivre leurs querelles d'une façon indépendante. Les légitimistes avaient l'illusion des disputes entre les Tuileries et le pavillon de Marsan, entre Villèle et Polignac. Les orléanistes revivaient l'âge d'or des tournois entre Guizot, Molé, Broglie, Thiers et Odilon Barrot.

Les fractions du « parti de l'ordre » étaient toutes d'accord sur l'utilité de la revision, mais se trouvaient aussitôt divisées sur les limites de celle-ci ; elles se composaient des légitimistes sous la conduite de Berryer et de Falloux d'une part, de Larochejaquelein d'autre part, et comprenaient aussi les orléanistes fatigués de lutter, dont les chefs étaient Molé, Broglie, Montalembert et Odilon



Barrot. Elles s'unirent toutes aux bonapartistes pour faire déposer une proposition indéterminée et lâche : « Les représentants soussignés dans le but de rendre à la nation le plein exercice de sa souveraineté déposent la motion de revision de la constitution ». Mais ensuite ils déclarent unanimement par la bouche de leur rapporteur, Tocqueville, que l'Assemblée n'avait pas le droit de proposer *l'abolition de la république* ; seule la Chambre chargée de la revision en avait le pouvoir. D'ailleurs la constitution ne pouvait être révisée que par *voie légale* et si les trois-quarts du nombre des voix prescrites par la constitution décidaient la revision. Après six jours de débats bruyants, le 19 juillet, la revision fut repoussée comme on pouvait s'y attendre. 446 voix se prononcèrent en sa faveur, mais 278 contre elle. Les orléanistes avérés, Thiers, Changarnier votèrent avec les républicains et la Montagne.

La majorité du Parlement se déclarait ainsi contre la constitution, mais la constitution elle-même prenait parti en faveur de la minorité et tenait sa décision pour valable. Mais le « parti de l'ordre » n'avait-il pas le 31 mai 1850, le 13 juin 1849 subordonné la constitution à la majorité parlementaire ? Est-ce que toute sa politique intérieure ne reposait pas sur la subordination des paragraphes de la constitution aux décisions de la majorité parlementaire ? N'avait-il pas laissé aux démocrates la superstition en la lettre de la loi, supers-



tition digne de l'ancien testament et n'en avait-il pas puni les démocrates? Mais, en ce moment la revision de la constitution signifiait le maintien du pouvoir présidentiel et le maintien de la constitution ne voulait dire qu'une chose : la destitution de Bonaparte : le Parlement s'était déclaré en sa faveur mais la constitution se prononçait contre le Parlement. Bonaparte agissait donc dans le sens du Parlement en déchirant la constitution et il agissait dans le sens de la constitution en chassant le Parlement.

Le Parlement avait déclaré la constitution et, avec elle, son propre pouvoir « hors la majorité. » Par sa décision, il avait aboli la constitution et prolongé le pouvoir présidentiel. En même temps il avait proclamé que si l'une ne pouvait mourir, l'autre ne pouvait vivre tant qu'il subsisterait lui-même. Les fossoyeurs qui devaient enterrer l'Assemblée étaient déjà à ses portes. Tandis qu'elle discutait sur la revision, Bonaparte retirait au général Baraguey d'Hilliers, qui se montrait indécis, son commandement de la première division militaire et nommait à sa place le général Magnan, le vainqueur de Lyon, le héros des journées de décembre, une de ses créatures qui s'était déjà plus ou moins compromise pour lui sous Louis-Philippe lors de l'expédition de Boulogne.

Le parti de l'ordre montrait par son vote au sujet de la revision qu'il ne savait ni régner ni servir, ni vivre ni mourir, ni supporter la Répu-



blique, ni la renverser, ni maintenir la constitution, ni la jeter à la voirie, ni faire cause commune avec le président, ni rompre avec lui. De qui attendait-il la solution de toutes ces contradictions? Du calendrier, de la marche des événements. Ce parti cessait de s'attribuer un pouvoir sur eux. C'était donner aux événements la tentation de lui faire violence, c'était provoquer à l'attentat le pouvoir auquel il avait, dans sa lutte contre le peuple, abandonné l'une après l'autre toutes ses attributions au point de se trouver maintenant désarmé en face de lui. Pour permettre au chef du pouvoir exécutif d'élaborer plus tranquillement son plan de campagne contre elle, de renforcer ses moyens d'attaques, de choisir ses instruments, l'Assemblée résolut de disparaître de la scène dans ce moment critique et de s'ajourner à trois mois: du 10 août au 4 novembre.

Non seulement le parti parlementaire s'était divisé en ses deux grandes fractions, non seulement chacune de ces fractions s'était elle-même décomposée, mais encore le « parti de l'ordre » qui siégeait au Parlement s'était brouillé avec le « parti de l'ordre » resté hors du Parlement. Les orateurs et les écrivains de la bourgeoisie, sa tribune et sa presse, bref les idéologues bourgeois et la bourgeoisie elle-même, les représentants et les représentés étaient devenus étrangers et ne se comprenaient plus.

Les légitimistes de province, à l'horizon limité,



à l'enthousiasme illimité accusaient leurs chefs parlementaires Berryer et Falloux de désertion dans le camp bonapartiste et de défection à la cause de Henri V. Ces lys croyaient au péché, mais non à la diplomatie.

La rupture de la bourgeoisie commerçante avec les politiciens qui la représentaient était incomparablement plus néfaste et plus décisive. Elle leur reprochait, non comme les légitimistes le faisaient aux leurs, d'avoir abandonné le principe, mais au contraire de se tenir à des principes sans utilité désormais.

J'ai indiqué déjà que, depuis l'entrée de Fould au ministère, la fraction de la bourgeoisie commerçante qui s'était adjugé la part de lion du pouvoir sous Louis-Philippe, que l'*aristocratie financière* était devenue bonapartiste. Fould ne représentait pas seulement les intérêts de Bonaparte à la Bourse, il était aussi l'interprète des intérêts de la Bourse auprès de Bonaparte. Une citation de son organe européen, l'*Economist*, de Londres, dépeint d'une manière frappante la situation de l'aristocratie financière. Dans son numéro du 1<sup>er</sup> février 1851, elle publia cette correspondance de Paris : « Nous avons maintenant pu constater de tous côtés que la France demande avant tout du repos. Le président le déclare dans son message adressé à l'Assemblée législative, l'écho le répète à la tribune de l'Assemblée ; les journaux l'affirment solennellement ; la chan-



cellerie le proclame ; la *susceptibilité des valeurs d'Etat à la plus légère perspective de trouble ; leur fermeté à chaque victoire du pouvoir exécutif vient nous le prouver.* »

Dans son numéro du 29 novembre 1851, l'*Economist* déclare en son nom : *Dans toutes les Bourses d'Europe, on reconnaît maintenant dans le président la sentinelle de l'ordre.* L'aristocratie financière maudissait donc la lutte parlementaire menée par le « parti de l'ordre » contre le pouvoir exécutif ; c'était pour elle un *trouble apporté à l'ordre.* Elle célébrait par contre chaque victoire du président sur les prétendus représentants : elle devenait une *victoire de l'ordre.* Il ne faut pas entendre ici par aristocratie financière uniquement les grands spéculateurs, les grands entrepreneurs d'emprunts : on comprend facilement que l'intérêt de ceux-ci coïncide avec les intérêts du pouvoir. Tout le commerce d'argent de notre époque, toute la banque est intéressée des plus étroitement avec le crédit public. Une partie du capital commercial est nécessairement engagée dans des valeurs d'Etat facilement convertibles. Les dépôts, le capital, mis à la disposition des banquiers et distribué par eux aux industriels et aux commerçants, rentre en partie sous forme de dividendes revenant aux rentiers sur l'Etat. Si, à toute époque, la stabilité du pouvoir a paru être pour tout le marché monétaire et pour les prêtres qui y officient la loi et les prophètes, n'est-ce pas surtout maintenant que cette



croissance doit être ferme quand chaque déluge menace d'emporter, avec les anciens Etats, les dettes qu'ils ont contractées ?

La *bourgeoisie industrielle*, dans son amour fanatique de l'ordre, était mécontente, elle aussi, des querelles que le « parti de l'ordre » cherchait au pouvoir exécutif. Thiers, Anglas, Sainte-Beuve reçurent, après leur vote du 18 janvier à propos de la destitution de Changarnier, des remontrances publiques de leurs mandants habitant précisément des districts industriels. On y flagellait leur coalition avec la Montagne comme une haute trahison envers l'ordre. Nous avons vu que les taquineries fanfaronnées, les intrigues mesquines par lesquelles se manifestait la lutte du « parti de l'ordre » contre le président ne méritaient pas un meilleur accueil. D'autre part, c'était le parti bourgeois qui demandait à ses représentants de laisser passer sans opposition le pouvoir militaire des mains de son propre Parlement dans celles d'un prétendant aventurier. Ce parti ne méritait même pas qu'on se dépensât en intrigues dans son intérêt. Il prouvait ainsi que la lutte que l'on menait pour revendiquer ses intérêts *publics*, ses propres *intérêts de classe*, son *pouvoir politique* ne faisait que l'indisposer, l'importuner parce qu'elle troublait son petit commerce.

Les notabilités bourgeoises des villes départementales, les conseils, les juges consulaires reçurent partout, presque sans exception, de la



façon la plus servile Bonaparte dans ses tournées, même quand il attaqua, sans retenue, comme à Dijon, l'Assemblée nationale et, en particulier, « le parti de l'ordre. »

Quand le commerce allait bien, comme c'était encore le cas au début de 1851, la bourgeoisie commerçante s'élevait contre toute lutte parlementaire : elle craignait que le commerce n'en perdît son entrain. Quand les affaires allaient mal, elle se plaignait des luttes parlementaires, y voyait la cause de la crise et demandait à grands cris que l'on se tût pour permettre au commerce de reprendre la parole. Les débats sur la révision tombèrent précisément dans ce mauvais moment. Comme il s'agissait de l'être ou du non être de la forme politique existante, la bourgeoisie se sentit d'autant plus en droit de demander à ses représentants la fin de ce provisoire qui la tourmentait et, en même temps, le maintien du *statu quo*. Il n'y avait pas là contradiction. En demandant la fin du provisoire, elle entendait précisément le prolonger, ajourner le moment où il lui faudrait prendre une décision, le reléguer en un lointain nébuleux. Le *statu quo* ne pouvait être maintenu que de deux façons : par la prolongation du pouvoir de Bonaparte ou la retraite constitutionnelle de celui-ci et la nomination de Cavaignac. Une partie de la bourgeoisie désirait cette seconde solution et ne savait donner à ses représentants de meilleur conseil que de garder le silence et de ne pas



faire allusion à cette question brûlante. Si les représentants ne parlaient pas, Bonaparte n'agirait pas. Ils auraient désiré un Parlement d'autochtones qui se serait caché la tête pour ne pas être vu. Une autre partie de la bourgeoisie voulait qu'on laissât Bonaparte sur le fauteuil présidentiel parce qu'il l'occupait déjà : de cette façon tout continuerait à suivre l'ancienne ornière. Elle s'irritait parce que son Parlement ne violait pas ouvertement la constitution et n'abdiquait pas sans autre forme de procès.

Les Conseils généraux, ces représentations provinciales de la grande bourgeoisie, qui siégeaient pendant les vacances de l'Assemblée à partir du 25 août, se déclarèrent presque à l'unanimité favorables à la revision. Ils se prononçaient donc contre le Parlement et en faveur de Bonaparte.

La bourgeoisie manifesta sa fureur contre ses représentants littéraires, contre sa propre presse plus clairement encore que contre ses *représentants parlementaires* quand elle rompit avec eux. Les condamnations à des amendes écrasantes, à des peines d'emprisonnement cyniques prononcées par les jurys bourgeois pour punir toute attaque des journalistes bourgeois dirigée contre les velléités de restauration de Bonaparte, toute tentative faite par la presse pour défendre les droits politiques de la bourgeoisie contre le pouvoir exécutif, firent l'étonnement, non seulement de la France, mais même de toute l'Europe.



Si, comme je l'ai montré, le *parti parlementaire de l'ordre* s'était condamné au repos en réclamant le repos à grands cris, s'il avait proclamé que le pouvoir politique de la bourgeoisie était incompatible avec la sécurité et l'existence de la bourgeoisie elle-même puisqu'il avait anéanti de ses propres mains, dans sa lutte contre les autres classes de la société, toutes les conditions de son propre régime, du régime parlementaire; par contre, *la masse extra parlementaire de la bourgeoisie*, par sa servilité envers Bonaparte, par les injures dont elle couvrit le Parlement, par la brutalité, les mauvais traitements qu'elle exerça contre sa propre presse, excita Bonaparte à opprimer, à anéantir ceux qui chez elle écrivaient et parlaient, ses politiciens et ses littérateurs, sa tribune et sa presse. Elle voulait pouvoir se livrer avec confiance à ses petites affaires sous la protection d'un gouvernement fort et absolu. Elle déclara clairement qu'elle brûlait du désir de se débarrasser de son propre pouvoir politique pour se délivrer en même temps des soucis et des dangers du pouvoir.

Et cette bourgeoisie qui s'était indignée de voir mener une lutte purement littéraire et parlementaire en faveur de la suprématie de sa propre classe, qui avait trahi les chefs qui conduisaient la lutte, elle ose après coup, faire un crime au prolétariat de ne pas s'être soulevé en sa faveur, d'avoir reculé devant une sanglante bataille, de



n'avoir pas livré pour elle un combat désespéré! Cette bourgeoisie qui, à tout moment, sacrifiait son intérêt général de classe, son intérêt politique à l'intérêt particulier le plus borné, le plus mal-propre, qui exigeait de ses représentants un sacrifice analogue, elle se lamente maintenant et se plaint que le prolétariat ait sacrifié son idéal politique à ses intérêts matériels. Elle se donne pour une bonne âme que le prolétariat égaré par les socialistes méconnaît et qu'il a abandonnée au moment critique. Ses plaintes trouvent partout un écho dans le monde bourgeois. Je ne parle naturellement pas ici des politiciens marrons et des lourdauds intellectuels de l'Allemagne. Je renvoie, par exemple, au même *Economist* qui encore, le 29 novembre 1851, c'est-à-dire quatre jours avant le coup d'État proclamait que Bonaparte était la « sentinelle de l'ordre », et Thiers et Berryer, des « anarchistes ». Déjà le 27 décembre 1851, quand Bonaparte avait déjà condamné ces « anarchistes » au repos, l'*Economist* reproche à grands cris la trahison que les « masses prolétariennes ignorantes, grossières et stupides ont perpétré au détriment de l'habileté, de la science, de la discipline, de l'influence spirituelle, des ressources intellectuelles et de l'importance morale des couches moyennes et supérieures de la société. » La masse stupide, ignorante et grossière n'était personne d'autre que la masse même des bourgeois.



La France avait, il est vrai, traversé en 1851, une espèce de petite crise commerciale. A la fin de février les exportations étaient en diminution sur celles de 1850. En mars le commerce souffrait et les fabriques se fermaient. En avril, la situation des départements industriels semblait aussi compromise qu'après les journées de Février. En mai, les affaires n'avaient pas encore repris. Le 28 juin encore, le portefeuille de la Banque de France dénotait, par l'accroissement effroyable des dépôts et la diminution aussi forte des avances sur effets, l'arrêt de la production. Ce ne fut qu'au milieu d'octobre que se produisit de nouveau une amélioration progressive des affaires. La bourgeoisie française expliquait cette crise commerciale par des raisons purement politiques, par le différend entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, par le peu de sûreté que présentait une forme de gouvernement restée provisoire, par la perspective terrifiante du 2 mai 1852. Je ne veux pas contester que toutes ces circonstances aient pesé sur différentes branches d'industrie parisiennes. Cependant cette influence des événements politiques était locale et insignifiante. Ce qui le prouve bien, c'est que l'amélioration dans l'état des affaires se produisit précisément au moment où la situation politique empirait, où l'horizon s'assombrissait, et où l'on attendait à tout moment l'éclair qui devait partir de l'Élysée, à la mi-octobre. Le bourgeois français dont « le savoir-



faire, la science, l'influence morale et les ressources intellectuelles » ne dépassent pas le bout de son nez, pouvait du reste, pendant toute la durée de l'Exposition industrielle de Londres, donner du nez sur la cause de sa misère commerciale. Tandis qu'en France les fabriques se fermaient, en Angleterre éclataient les banqueroutes commerciales. Tandis qu'en France la panique industrielle atteignait en avril et en mai son apogée, la panique commerciale en Angleterre arrivait en avril et en mai à son point culminant. Si les fabriques anglaises de cotonnades continuaient à travailler, elles ne le faisaient plus avec les mêmes bénéfices qu'en 1849 et en 1850. La différence résidait en ce que la crise était industrielle en France alors qu'elle était commerciale en Angleterre. En France, les fabriques étaient arrêtées, en Angleterre elles se développaient, mais dans des conditions plus défavorables que les années précédentes. En France, c'était l'exportation ; en Angleterre, l'importation qui était principalement atteinte. La cause commune de ces crises, causé qu'il ne faut naturellement pas rechercher dans les limites de l'horizon politique français, sautait aux yeux.

Dans les années 1849 et 1850 la production industrielle avait été supérieure et la surproduction qui s'en suivit n'apparut qu'en 1851. Elle fut augmentée encore en vue de l'Exposition industrielle. Les circonstances particulières qui vinrent



s'ajouter à la cause primordiale furent les suivantes : la mauvaise récolte du coton de 1850 et de 1851, puis la certitude d'une récolte plus fructueuse qu'on ne s'y attendait, produisirent une hausse, puis une baisse subite, bref des oscillations dans le prix du coton. La récolte de soie brute était, au moins en France, tombée au-dessous de la moyenne. La fabrication des lainages s'était enfin tellement étendue que la production de cette matière ne pouvait suffire et le prix de la laine brute monta d'une façon très disproportionnée avec celui des marchandises de laine. Ainsi la matière brute de trois industries intéressant le marché universel fournit déjà une triple raison à la naissance d'une crise commerciale. Abstraction faite de ces circonstances spéciales, la crise apparente de 1851 n'était que l'arrêt qui, dans le cycle que décrit l'industrie, naît chaque fois de la surproduction et de la surspéculation au moment où la crise n'a pas rassemblé encore toutes ses forces pour traverser ensuite, avec une rapidité fébrile, la dernière partie du cycle et revenir à son point de départ, la *crise générale du commerce*. Durant les intervalles de l'histoire du commerce, des banqueroutes de négociants éclatent en Angleterre, tandis qu'en France l'industrie même est mise au repos, soit parce que la concurrence anglaise qu'elle ne peut plus soutenir l'oblige à battre en retraite sur tous les marchés, soit parce que, comme industrie de luxe, elle est frappée de



préférence par la crise. La France traverse donc outre la crise générale sa crise commerciale propre, nationale; mais cette dernière est cependant bien davantage déterminée, conditionnée par l'état général du marché universel que par des influences locales et propres à la France. Il ne sera pas sans intérêt d'opposer au préjugé du bourgeois français le jugement du bourgeois anglais. Une des plus grandes maisons de Liverpool écrit dans son rapport commercial annuel pour 1851 : « Peu d'années ont davantage trompé les prévisions faites à leur début que celle qui vient de s'écouler. Au lieu de nous apporter la prospérité que l'on attendait, elle s'est montrée l'année la plus décourageante que l'on ait vue depuis un quart de siècle. Cela s'applique naturellement aux classes mercantiles, non aux classes industrielles. Et cependant les raisons ne manquaient sûrement pas qui permettaient, au début de l'année, d'espérer le contraire. Les stocks de marchandises étaient pauvres; le capital surabondant; les moyens de subsistance bon marché; une riche récolte était assurée. Une paix ininterrompue régnait sur le continent et en Angleterre aucun trouble politique ou financier n'était à déplorer. En fait, jamais le commerce n'avait été plus libre de prendre son essor... A quoi attribuer ce résultat défavorable? Nous croyons qu'il faut en chercher la cause dans les excès du *commerce* tant pour l'importation que pour l'exportation. Si nos négo-



ciants n'imposent pas eux-mêmes une limite à leur activité, une panique tous les trois ans peut seule nous remettre dans l'état normal. »

Représentons-nous maintenant le bourgeois français : au milieu de cette panique commerciale, combien sa cervelle, aussi malade que le commerce, ne devait-elle pas être tourmentée, abasourdie, stupéfiée par les bruits de coup d'Etat et de rétablissement du suffrage universel. Quel effet devaient produire sur lui la lutte entre le Parlement et le pouvoir exécutif, la Fronde des orléanistes et des légitimistes, les conspirations communistes du midi de la France, les espèces de jacqueries dans les départements de la Nièvre et du Cher, les réclames des différents candidats à la présidence, les recettes charlatanesques des journaux, les menaces des républicains de défendre la constitution et le suffrage universel les armes à la main, les évangiles des héros *in partibus* émigrés à l'étranger qui prophétisaient la fin du monde pour le 2 mai 1852. On comprend que, dans cette bruyante et incroyable confusion de fusion, révision, prorogation, constitution, conspiration, coalition, émigration, usurpation et révolution, le bourgeois affolé se soit mis de rage à crier à sa république parlementaire : *Plutôt une fin effroyable qu'un effroi sans fin.*

Bonaparte comprit ce cri, ses facultés de compréhension se trouvaient aiguisées par la violence croissante de ses créanciers. A chaque coucher de



soleil qui rapprochait le jour de l'échéance, le 2 mai 1852, ils voyaient le mouvement des étoiles protester du non-paiement de leurs billets terrestres. Ils étaient devenus de véritables astrologues. L'Assemblée nationale avait enlevé à Bonaparte l'espérance d'une prorogation constitutionnelle de son pouvoir. La candidature du prince de Joinville ne permettait pas d'hésiter plus longtemps.

Si jamais événement s'est fait deviner longtemps avant sa venue par l'ombre qu'il projetait devant lui, ce fut bien le coup d'Etat de Bonaparte. Dès le 29 janvier 1849, un mois à peine après son élection, il s'en était ouvert à Changarnier. Son propre premier ministre, Odilon Barrot, avait dans l'été de 1849, secrètement combattu la politique du coup d'Etat; Thiers, dans l'hiver de 1850, l'avait officiellement dénoncée. En mai 1851, Persigny avait essayé d'intéresser Changarnier au coup d'Etat; le *Messenger de l'Assemblée* publia cet entretien. A chaque tempête parlementaire, les journaux bonapartistes menaçaient d'un coup d'Etat, et plus la crise s'approchait, plus leur ton s'élevait. Dans les orgies que Bonaparte célébrait chaque nuit avec des hommes et des femmes du «swel mob», chaque fois que l'heure de minuit s'approchait, quand d'abondantes libations avaient délié les langues et excité la fantaisie, on décidait le coup d'Etat pour le lendemain matin. On tirait les épées, on choquait les verres : les représentants prenaient la fenêtre, le manteau impérial tombait



sur les épaules de Bonaparte; puis l'aurore venait apaiser le vacarme et Paris apprenait de la bouche de vestales peu renfermées et d'indiscrètes paladins le danger auquel il venait d'échapper. Dans les mois de septembre et d'octobre les bruits de « coup d'Etat » se multipliaient. L'ombre prenait de la couleur comme dans un daguerréotype. Que l'on feuillette, dans les organes de la presse quotidienne de l'Europe, les numéros des mois de septembre et d'octobre et l'on trouvera en propres termes des indications comme les suivantes: « Des bruits de coup d'Etat remplissent Paris. Pendant la nuit, on remplirait la capitale de troupes et le matin nous apporterait des décrets dissolvant l'Assemblée nationale, mettant le département de la Seine en état de siège, rétablissant le suffrage universel et en appelant au peuple. Bonaparte chercherait des ministres pour exécuter ces décrets illégaux. » Les correspondances qui relatent ces nouvelles se terminent toujours fatalement par *remis à une autre date*. Le coup d'Etat avait toujours été l'idée fixe de Bonaparte. C'est hanté de cette idée fixe qu'il avait de nouveau foulé le sol français. Elle le possédait à un si haut degré qu'il la trahissait et la divulguait constamment. Il était si faible qu'il y renonçait tout aussi constamment. Le spectre du coup d'Etat était devenu un fantôme si familier aux Parisiens qu'ils ne voulaient plus y croire jusqu'au moment où ils le verraient apparaître en chair et en os. Ce ne fut



donc ni une réserve discrète du chef de la société du 10 décembre, ni une surprise imprévue de l'Assemblée nationale qui permit à l'attentat de réussir. S'il réussit, il le fit malgré l'indiscrétion de *l'un* et malgré la connaissance qu'en avait au préalable *l'autre*. C'était un résultat nécessaire, inévitable du développement historique antérieur.

Le 10 octobre, Bonaparte annonça à ses ministres sa volonté de rétablir le suffrage universel. Le 16, ils donnèrent leur démission, le 26, Paris apprit la constitution du ministère Thorigny. En même temps, le préfet de police Carlier était remplacé par Maupas ; le chef de la première division militaire, Magnan, rassembla les régiments les plus sûrs dans la capitale. Le 4 novembre, l'Assemblée nationale rouvrait ses séances. Il ne lui restait plus qu'à reprendre, brièvement, rapidement, sous forme de répétition, le cours qu'elle avait déjà suivi, qu'à montrer qu'elle ne fut entermée que quand elle était déjà bien morte.

Le ministère était le premier poste de combat qu'elle avait perdu dans sa lutte contre le pouvoir exécutif. Elle dut solennellement convenir du dommage quand elle dut prendre au sérieux le ministère Thorigny, ministère purement illusoire. La commission permanente avait reçu par des rires M. Giraud, quand il s'était présenté au nom du nouveau cabinet. Un ministère si infirme chargé de prendre des mesures aussi grosses que le rétablissement du suffrage universel ! Mais il s'agissait



précisément de ne rien faire aboutir *dans* le Parlement, de tout faire aboutir *contre* le Parlement.

Dès le premier jour de sa session, l'Assemblée nationale reçut le message de Bonaparte où il demandait le rétablissement du suffrage universel et l'abrogation de la loi du 31 mai 1850. Les ministres déposèrent en même temps un décret conçu en ce sens. L'Assemblée repoussa la motion d'urgence présentée par le cabinet et rejeta la loi elle-même le 13 novembre, par 355 voix contre 348. Elle déchirait son mandat une fois de plus. Elle affirmait une fois encore que, représentation librement choisie par la nation, elle était devenue le Parlement usurpateur d'une classe. Elle reconnaissait, une fois encore, qu'elle-même avait tranché les muscles qui réunissaient la tête parlementaire au corps de la nation.

Si le pouvoir législatif, par sa proposition de rétablissement du suffrage universel, en appelait de l'Assemblée nationale au peuple, le pouvoir législatif, par la proposition des questeurs, en appelait du peuple à l'armée. Le but de cette proposition était d'établir le droit du législatif à la réquisition directe des troupes, à la constitution d'une armée parlementaire. Si elle faisait l'armée juge de son différend avec le peuple, de sa querelle avec Bonaparte, l'Assemblée devait avouer, d'autre part, que, depuis longtemps, elle avait renoncé à la prétention de donner des ordres au pouvoir militaire. Au lieu de requérir immédiatement des



troupes, elle discutait sur son droit de réquisition : n'était-ce pas avouer qu'elle doutait de son propre pouvoir ? En rejetant la proposition des questeurs, elle proclama ouvertement son impuissance. Cette proposition tomba avec une minorité de 108 voix. La Montagne avait fait pencher la balance. Elle se trouvait ainsi dans la posture de l'âne de Buridan ; elle ne se trouvait pas entre deux bottes de foin, et n'avait pas à choisir celle des deux qui lui paraissait la plus séduisante : placée entre deux volées de coups de bâton, il lui fallait décider qu'elle serait la plus pénible. D'un côté, elle avait à craindre Changarnier, de l'autre Bonaparte. Il faut avouer que la situation n'avait rien d'héroïque.

De plus, le 18 novembre, on présenta un amendement à la loi sur les élections communales, proposée par le « parti de l'ordre », amendement d'après lequel une année de domicile, au lieu de trois ans, était déclarée suffisante pour les électeurs municipaux. L'amendement fut repoussé par une seule voix, et encore cette voix de majorité fut reconnue être due à une erreur. Le « parti de l'ordre », en se résolvant en ses fractions ennemies, avait depuis longtemps perdu sa majorité parlementaire indépendante. On voyait qu'il n'y avait plus de majorité du tout dans le Parlement. L'Assemblée nationale était devenue *incapable*. Ses éléments atomiques n'étaient plus réunis par une force de cohésion quelconque : elle avait



dépensé son dernier souffle, elle était morte.

La masse de la bourgeoisie étrangère au Parlement, devait, quelques jours avant la catastrophe, affirmer solennellement sa rupture avec la bourgeoisie du Parlement. Thiers qui, en qualité de héros parlementaire, était particulièrement affecté de la maladie incurable du crétinisme parlementaire, avait, après la mort du Parlement, machiné une nouvelle intrigue parlementaire avec le conseil d'État : il s'agissait d'une loi de responsabilité qui devait enfermer le président dans les limites de la constitution. Bonaparte qui, le 15 septembre, date de l'inauguration des Halles, avait, nouveau Masaniello, séduit les « dames des halles », les marchandes de marée, — et certes, une marchande de marée valait bien, en puissance réelle, autant que dix-sept burgraves — Bonaparte qui, le jour du dépôt de la proposition des questeurs, enthousiasmait les lieutenants traités à l'Élysée, ralliait maintenant à lui la bourgeoisie industrielle, en distribuant de sa propre main, le 25 novembre, aux exposants rassemblés au Cirque, les médailles de l'Exposition industrielle de Londres. Je donne ici la partie caractéristique de son discours d'après le *Journal des Débats* :

« En présence de succès aussi inattendus, je suis autorisé à répéter encore combien la République française serait grande s'il lui était permis de poursuivre ses intérêts réels et de réformer ses institutions, au lieu de se laisser troubler, d'une part,



par les démagogues, d'un autre côté, par les hallucinations monarchiques. (Applaudissements vifs, impétueux, répétés dans toutes les parties de l'amphithéâtre.) Les hallucinations monarchiques empêchent tout progrès et toute industrie sérieuse. La lutte remplace le progrès. On voit des hommes, autrefois les soutiens les plus zélés de l'autorité et des prérogatives royales, devenir les partisans d'une convention uniquement dans le but d'affaiblir l'autorité née du suffrage universel. (Applaudissements vifs et répétés.) Nous voyons des hommes qui ont le plus souffert de la Révolution, et s'en sont le plus plaint, en provoquer une nouvelle, uniquement pour enchaîner la volonté nationale... Je vous promets le calme à l'avenir (bravo, bravo, tonnerre de bravos). » — C'est ainsi que la bourgeoisie industrielle prodigue ses bravos serviles au coup d'Etat du 2 décembre, à l'anéantissement du Parlement, à la chute de sa suprématie, à la dictature de Bonaparte. Au tonnerre d'applaudissements du 25 novembre répondit le tonnerre du canon le 4 décembre, et la maison de M. Sallandrouze, un de ceux qui avaient le plus applaudi, fut une de celles qui eut le plus à souffrir des bombes.

Quand Cromwell procéda à la dissolution du Long Parlement, il se rendit seul au milieu de lui, tira sa montre pour l'empêcher de continuer à exister une minute même après le délai qu'il s'était fixé et chassa chacun des membres du Parlement



en lui lançant des brocards humoristiques. Napoléon, inférieur à son modèle, se rendit au moins le 18 brumaire au corps législatif et lui lut, la gorge serrée il est vrai, son arrêt de mort. Bonaparte le second, qui disposait d'ailleurs d'un pouvoir d'un tout autre genre, ne chercha pas un modèle dans les annales de l'histoire, mais dans les annales de la société du 10 décembre, dans celles de la justice criminelle. Il vole à la Banque de France 25 millions, achète le général Magnan un million, les soldats quinze francs pièce, l'eau-de-vie par-dessus le marché, se rencontre, comme un voleur, secrètement dans la nuit avec ses complices, fait faire irruption dans les maisons des chefs parlementaires les plus dangereux, tirer de leur lit Cavaignac, Lamoricière, Leflô, Changarnier, Charras, Thiers, Baze, etc., garnir de troupes les places principales de Paris et le palais du Parlement, et, dès le matin, couvrir tous les murs de placards charlatanesques où il annonce la dissolution de l'Assemblée nationale et du conseil d'Etat, le rétablissement du suffrage universel et la mise en état de siège du département de la Seine. Peu de temps après, il fait passer dans le *Moniteur* un document faux d'après lequel des parlementaires influents se seraient groupés autour de lui en un sénatus-consulte.

Le Parlement-croupion, réuni à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement, composé principalement de légitimistes et d'orléanistes décide, aux cris répé-



tés de : « Vive la République » la déchéance de Bonaparte, harangue inutilement la foule qui badaude devant l'édifice, et est enfin traîné, sous la conduite de chasseurs d'Afrique, dans la caserne d'Orsay, puis emballé dans des voitures cellulaires et transporté dans les prisons de Mazas, Ham et Vincennes. Ainsi finirent le « parti de l'ordre », l'Assemblée législative et la Révolution de Février. Avant de passer à la conclusion, nous allons donner brièvement le résumé de son histoire.

I. *Première période.* — Du 24 février au 4 mai 1848. Période de février. Prologue. Charlatanisme de fraternité générale.

II. *Deuxième période.* — Période de la constitution de la République et de l'Assemblée nationale constituante.

1. Du 4 mai au 25 juin 1848. Lutte engagée par toutes les classes contre le prolétariat. Défaite de ce dernier pendant les journées de Juin.

2. Du 25 juin au 10 décembre 1848. Dictature bourgeoise des républicains purs. Rédaction de la constitution. Mise en état de siège de Paris. La dictature bourgeoise est écartée le 10 décembre par l'élection de Bonaparte à la présidence.

3. Du 20 décembre 1848 au 29 mai 1849. Lutte de la Constituante entre Bonaparte et le « parti de l'ordre » uni à lui. Fin de la Constituante. Chute de la bourgeoisie républicaine.

III. *Troisième période.* — Période de la Répu-



blique constitutionnelle et de l'Assemblée nationale législative.

1. Du 29 mai 1849 au 13 juin 1849. Lutte des petits bourgeois contre la bourgeoisie et contre Bonaparte. Défaite des petits bourgeois démocrates.

2. Du 13 juin au 31 mai 1850. Dictature parlementaire du « parti de l'ordre ». Il parfait sa domination par l'abolition du suffrage universel, mais perd le ministère parlementaire.

3. Du 31 mai au 2 décembre 1851. Lutte entre la bourgeoisie parlementaire et Bonaparte.

*a)* Du 31 mai au 12 janvier. Le Parlement perd le commandement suprême de l'armée.

*b)* Du 12 janvier au 11 avril 1851. Il succombe dans ses tentatives de s'emparer de nouveau du pouvoir administratif. Le « parti de l'ordre » perd la majorité parlementaire indépendante. Sa coalition avec les républicains de la Montagne.

*c)* Du 11 avril 1851 au 9 octobre 1851. Tentatives de revision, de fusion et de prorogation. Le « parti de l'ordre » se résout en ses éléments particuliers. La rupture de la bourgeoisie parlementaire et de la presse bourgeoise avec la masse de la bourgeoisie se confirme.

*d)* Du 9 octobre au 2 décembre 1851. Rupture ouverte entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Il consomme son trépas et succombe abandonné par sa propre classe, par l'armée et par toutes les autres classes. Fin du régime parlementaire et du règne de la bourgeoisie. Victoire de Bonaparte. Parodie de restauration impériale.



La *République sociale* parut au seuil de la révolution de Février. C'était une phrase, une prophétie. Dans les journées de juin 1848, elle fut étouffée dans le sang du *prolétariat parisien*, mais elle reparut, sous forme de spectre, dans les actes du drame qui suivirent. La *République démocratique* s'annonce. Elle s'évanouit le 13 juin 1849 avec la fuite de ses *petits bourgeois*. Mais dans sa retraite, elle laisse derrière elle des réclames doublement vantardes. La *République parlementaire* s'empare avec la bourgeoisie de la scène toute entière; elle termine ses jours dans la plénitude de son existence, mais le 2 décembre l'enterre sous les cris d'angoisse des royalistes coalisés: « Vive la République. »

La bourgeoisie française se cabrait à la pensée de la domination du prolétariat. Elle réussit à faire régner la canaille<sup>1</sup> ayant à sa tête le chef de la société du 10 décembre. La bourgeoisie maintenait la France toute haletante dans la crainte de

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



la terreur future, de l'anarchie rouge. Bonaparte escompta cet avenir en faisant le 4 décembre descendre de leurs fenêtres à coups de fusil par l'armée de l'ordre, enthousiasmée par l'eau-de-vie, les bourgeois distingués du boulevard Montmartre et du boulevard des Italiens. Elle fit l'apothéose du sabre; le sabre la gouverne. Elle anéantit la presse révolutionnaire; sa presse propre est supprimée. Elle plaça les réunions populaires sous la surveillance de la police; la police surveille ses salons. Elle a dissous la garde nationale démocratique; sa propre garde nationale est dissoute. Elle mit en état de siège; l'état de siège est prononcé contre elle. Elle remplaça le jury par des commissions militaires; ses jurys sont remplacés par des commissions militaires. Elle soumit l'instruction populaire au prêtre; les prêtres se soumettent sa propre instruction. Elle transporta sans jugement; elle est transportée sans jugement. Elle fit opprimer par les pouvoirs publics tout mouvement de la société; tout mouvement de sa société est réprimé par les pouvoirs publics. Par enthousiasme pour son sac d'écus, elle se révolta contre ses politiciens et ses littérateurs; ses littérateurs et ses politiciens sont mis à l'écart, mais ses écus sont pillés, après que sa bouche eût été fermée et sa plume brisée. La bourgeoisie criait infatigablement à la Révolution ce que saint Arsène disait aux chrétiens : *Fuge, tace, quiesce!* Bonaparte crie à la bourgeoisie : *Fuge, tace, quiesce!*



La bourgeoisie française avait depuis longtemps résolu le dilemme posé par Napoléon : *Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque.*<sup>1</sup> Elle avait depuis longtemps résolu la question par la « République cosaque ». Ce n'était pas une Circé qui avait, par des charmes néfastes, défiguré en un monstre le chef-d'œuvre qu'était la République bourgeoise. Cette République n'a perdu que l'apparence de la respectabilité. La France actuelle se trouvait déjà toute faite dans la République parlementaire. Il suffisait d'un coup de baïonnette pour faire crever la bulle et pour que le monstre sautât aux yeux.

Pourquoi le prolétariat parisien ne s'est-il pas soulevé après le 2 décembre ?

La chute de la bourgeoisie était seulement décrétée, le décret n'avait pas encore été exécuté. Toute révolte sérieuse du prolétariat lui aurait aussitôt rendu quelque vie, l'aurait réconciliée avec l'armée et aurait assuré aux ouvriers une nouvelle défaite de Juin.

Le 4 décembre, le prolétariat fut poussé à la lutte par des bourgeois et des épiciers. Le soir de ce jour, plusieurs légions de la garde nationale promirent de se jeter dans la bataille en armes et en uniformes. Le bourgeois et l'épicier avaient en effet découvert que Bonaparte, dans un de ses décrets du 2 décembre, abolissait le secret du vote : il

<sup>1</sup> En français dans le texte.



ordonnait, en effet, d'inscrire son Oui ou son Non sur les registres publics en face du nom. La résistance du 4 décembre intimida Bonaparte. Pendant la nuit, il fit afficher à tous les coins de rue des placards qui annonçaient le rétablissement du vote secret. Le bourgeois et l'épicier crurent avoir atteint leur but. Ceux qui ne parurent pas le lendemain matin, ce furent le bourgeois et l'épicier.

Un coup de main de Bonaparte avait privé, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre, le prolétariat de Paris de ses chefs de barricades. Armée sans officiers, détournée par les souvenirs de Juin 1848 et 1849 et de mai 1850 de combattre sous la bannière des montagnards, il laissa à son avant-garde, aux sociétés secrètes, le soin de sauver l'honneur insurrectionnel de Paris. La bourgeoisie livra si volontiers cette réputation en pâture à la soldatesque que Bonaparte, plus tard, put désarmer la garde nationale sous un motif ironique : il craignait que les anarchistes fissent un mauvais usage des armes de la garde nationale contre elle-même !

« C'est le triomphe complet et définitif du socialisme<sup>1</sup> ! » C'est ainsi que Guizot caractérisait le 2 décembre ; mais si le renversement de la République parlementaire contient, en germe, le triomphe de la révolution prolétarienne, le résultat prochain et palpable était la *victoire de Bonaparte*

1 En français dans le texte.



*sur le parlement, du pouvoir exécutif sur le législatif, du pouvoir sans phrase sur le pouvoir de la phrase.* Dans le Parlement, la nation élevait la volonté générale au rang d'une loi; de la loi de la classe dominante, elle faisait la volonté générale. En présence du pouvoir exécutif, toute volonté particulière abdique et se soumet à l'ordre supérieur d'une volonté étrangère, à l'autorité. Le pouvoir exécutif contrairement au pouvoir législatif, exprime l'hétéronomie de la nation opposée à son autonomie. La France semble donc n'échapper au despotisme d'une classe que pour tomber sous le despotisme d'un individu, bien plus, sous l'autorité d'un individu sans autorité. Le différend paraît si bien accommodé que toutes les classes, également impuissantes et également muettes, s'agenouillent devant une crosse de fusil.

Mais la révolution va au fond des choses. Actuellement, sa route traverse encore le purgatoire. Elle conduit son affaire avec méthode. Jusqu'au 2 décembre 1851, elle n'avait accompli que la moitié de ses préparatifs, elle s'occupe maintenant de l'autre moitié. Elle a d'abord parfait le pouvoir parlementaire pour qu'il lui fût possible de le renverser. Maintenant qu'elle a atteint ce but, elle parfait le *pouvoir exécutif*, le réduit à sa plus simple expression, en fait l'unique grief pour pouvoir concentrer contre lui toutes ses forces de destruction. Et quand elle aura accompli la seconde



moitié de son œuvre préparatoire, l'Europe se dressera debout et lui criera dans sa joie : « Bien creusé, vieille taupe ! »

Ce pouvoir exécutif avec son énorme organisation bureaucratique et militaire, avec son mécanisme compliqué et artificiel, cette armée de fonctionnaires nombreuse de plus d'un demi-million à côté d'une armée comptant un autre demi-million, cet effroyable parasite qui enveloppe comme d'un réseau le corps de la société française et en bouche tous les pores, naquit à l'époque de la monarchie absolue, au déclin de la féodalité qu'il aide à précipiter. Les privilèges seigneuriaux des grands propriétaires fonciers et des villes se transformèrent en un nombre égal d'attributs du pouvoir public, les dignitaires féodaux se changèrent en fonctionnaires salariés et la carte bigarrée des droits souverains, datant du moyen âge et contradictoires entre eux, devint le plan bien réglé d'une puissance publique dont le travail est divisé et centralisé comme celui de la fabrique. La première révolution française qui avait pour tâche de briser les pouvoirs indépendants, locaux, territoriaux, urbains et provinciaux pour créer l'unité bourgeoise de la nation devait parfaire ce qu'avait commencé la monarchie absolue : la centralisation. Mais il lui fallait en même temps accroître l'étendue, les attributions du pouvoir gouvernemental, multiplier ses serviteurs. Napoléon compléta ce mécanisme. La monarchie légitime et la monar-



chie de Juillet n'y ajoutèrent rien, sauf une plus grande division du travail. Cette division du travail politique croissait d'ailleurs dans la mesure où la division du travail créait dans la société de nouveaux groupes d'intérêts et donnait ainsi un nouvel aliment à l'administration de l'Etat. Chaque intérêt *commun* fut aussitôt détaché de la société, lui fut opposé à titre d'intérêt supérieur, d'intérêt *général*, dérohé à l'activité personnelle des membres de la société. Tout devint ainsi un objet de l'activité gouvernementale, depuis le pont, la maison d'école, la propriété communale d'un village jusqu'aux chemins de fer, aux propriétés nationales et aux universités provinciales. Enfin la République parlementaire se vit obligée, dans sa lutte contre la révolution, de renforcer, par ses mesures répressives, les moyens d'action et la centralisation du pouvoir gouvernemental. Tous les bouleversements n'ont fait que rendre plus parfaite la machine gouvernementale au lieu de la briser. Les partis qui, à tour de rôle, luttaient pour la suprématie voyaient dans la prise de possession de cet édifice énorme la proie principale du vainqueur.

Mais sous la monarchie absolue, comme sous la première révolution et sous Napoléon, la bureaucratie n'était que le moyen de préparer la domination de classe de la bourgeoisie. Sous la restauration, sous Louis-Philippe, sous la République parlementaire, elle était l'instrument de la classe



dominante, quel que fût d'ailleurs son désir de se constituer en autorité indépendante.

Ce n'est que sous le second des Bonapartes que l'État semble avoir acquis l'indépendance complète. Le mécanisme de l'État s'est si bien consolidé vis-à-vis de la société civile que, pour le conduire, il suffit du chef de la société du 10 décembre, un chevalier de fortune venu de l'étranger, élevé sur le pavoi par une soldatesque ivre, qu'il achète avec de l'eau-de-vie et des saucissons, à laquelle il ne peut cesser de lancer sans cesse de nouveaux saucissons. De là vient le misérable découragement, le sentiment de l'humiliation, de l'abaissement le plus épouvantable qui oppresse la France et la laisse halelante. Elle se sent comme déshonorée.

Ce gouvernement cependant ne plane pas dans les airs. Bonaparte représente une classe et même la classe la plus nombreuse de la société bourgeoise, les *paysans parcellaires*.

Les Bourbons avaient été la dynastie de la grande propriété foncière, les d'Orléans la dynastie de l'argent ; les Bonapartes sont la dynastie des paysans, c'est-à-dire de la masse de la nation française. L'Élu des paysans n'est pas le Bonaparte qui se soumettait au Parlement bourgeois, c'est celui qui le chassa. Pendant trois ans, les villes avaient réussi à fausser le sens de l'élection du 10 décembre et à tromper les paysans sur le rétablissement de l'Empire. L'élection du 10 décembre



1848 a été complétée seulement par le « coup d'Etat » du 2 décembre.

Les paysans parcellaires forment une masse énorme. Ils vivent dans la même situation, mais ils ne sont pas unis par de nombreux rapports. Leur mode de production les isole les uns des autres au lieu de les amener à un commerce réciproque. Cet isolement est encore augmenté par le mauvais état des moyens de communications français et par la pauvreté des campagnards. Leur champ de production, la parcelle, ne permet pas de diviser le travail dans sa culture, interdit l'utilisation de la science ; on ne trouve ni diversité dans le développement, ni variété dans les talents, ni richesse, dans les rapports sociaux. Chaque famille isolée se suffit presque à elle-même, produit directement la plus grande partie de ce qu'elle consomme et obtient ses moyens d'existence plutôt par un échange avec la nature que par son commerce avec la société. D'un côté, la parcelle, avec le paysan et sa famille. A côté, une autre parcelle, un autre paysan, une autre famille. Une soixantaine de ces familles forment un village et une soixantaine de villages un département. Ainsi la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeurs de même nom à peu près de la même façon qu'un sac de pommes de terre. Ces paysans ne forment une classe qu'à un point de vue : des millions de familles vivent dans des conditions économiques qui séparent leur mode d'existence,



leurs intérêts et leur culture de ceux des autres classes et les placent à l'égard de ces dernières dans une position hostile. Ils ne forment pas une classe à un autre point de vue : seul un lien local réunit les paysans parcellaires ; la similitude de leurs intérêts ne crée pas de communauté, d'unité nationale et d'organisation politique entre eux. Ils sont par suite incapables de faire prévaloir, en leur propre nom, leurs intérêts de classe soit par un Parlement, soit par une convention. Ils ne peuvent se représenter eux-mêmes, il faut les représenter. Leur représentant doit leur apparaître de plus sous la forme d'un maître, d'une autorité, d'un pouvoir illimité, capable de les protéger contre les autres classes et de faire en leur faveur la pluie et le beau temps. L'influence politique des paysans parcellaires trouve donc sa dernière expression dans la subordination de la société au pouvoir exécutif.

La tradition historique a fait naître dans l'esprit du paysan français la croyance miraculeuse qu'un homme du nom de Napoléon le rétablirait dans toute sa splendeur. Il se trouva un individu qui se faisait passer pour cet homme parce qu'il portait le nom de Napoléon, d'accord en cela avec le « code Napoléon » qui proclame : « La recherche de la paternité est interdite <sup>1</sup>. » Après un vagabondage long de vingt ans et une série d'aventures grotesques, la légende s'accomplit et l'homme

<sup>1</sup> En français dans le texte.



devint empereur des Français. L'idée fixe du neveu se réalisa parce qu'elle se confondait avec l'idée fixée de la classe la plus nombreuse de France.

Mais, pourra-t-on me dire, et les insurrections paysannes qui ont couvert la moitié de la France, la chasse donnée par l'armée aux campagnards, leur incarcération et leur transportation en masse ?

Depuis Louis XIV, la France n'a pas traversé une semblable persécution de paysans sous prétexte de « menées démagogiques ».

Mais comprenons bien. La dynastie des Bonapartes ne représente pas le paysan révolutionnaire, mais le paysan conservateur, ne représente pas le paysan qui veut se délivrer de sa condition d'existence sociale, la parcelle, mais le paysan qui veut la consolider ; elle ne représente pas la population des campagnes qui, par sa propre énergie et d'accord avec les villes, veut renverser l'ancien ordre de choses, elle représente au contraire celle qui sottement renfermée dans cet ordre ancien, veut se voir sauvée et protégée avec sa parcelle par l'ombre de l'empire. La dynastie Bonaparte ne représente pas le progrès du paysan, mais sa superstition ; non son jugement, mais son préjugé ; non son avenir, mais son passé ; non des Cévennes modernes, mais sa moderne Vendée.

Les trois années qu'avait duré la pénible domination de la République parlementaire avaient délivré une partie des paysans français de l'illusion napoléonienne et leur avait inspiré des idées



révolutionnaires, encore superficielles, il est vrai ; mais la bourgeoisie avait repoussé les campagnards avec violence chaque fois qu'ils se mettaient en mouvement. Sous la République parlementaire une lutte s'établit entre la conscience moderne et la conscience traditionnelle du paysan. Le procès se poursuivit sous la forme d'un combat incessant mené par les instituteurs contre les prêtres. La bourgeoisie abattit les maîtres d'école. Les paysans pour la première fois s'efforçaient de se conduire avec indépendance vis-à-vis de l'action gouvernementale. On le vit dans les conflits continuels survenus entre les maires et les préfets. La bourgeoisie révoqua les maires. Enfin pendant la période de la République parlementaire, les paysans se soulèvent en plusieurs endroits, contre leur propre fille : l'armée. La bourgeoisie les punit par l'état de siège et des exécutions. Et cette même bourgeoisie s'en va maintenant criant contre la stupidité des masses, de la « vile multitude » qui l'a trahieusement livrée à Bonaparte. C'est elle-même pourtant qui a violemment consolidé l'impérialisme de la classe paysanne. C'est elle qui a maintenu les conditions où cette religion paysanne prend son origine. Assurément la bourgeoisie doit craindre la stupidité des masses tant qu'elles restent conservatrices et l'intelligence des masses dès qu'elles deviennent révolutionnaires.

Une partie des paysans français protesta après le « coup d'Etat » par des insurrections, les armes



à la main, contre son propre vote du 10 décembre 1848. L'école qu'ils avaient suivie depuis 1848, les avait rendus plus sages. Ils s'étaient vendus à l'enfer de l'histoire ; l'histoire les prit au mot, et cependant la majorité était encore si fascinée que c'est précisément dans les départements les plus rouges que la population campagnarde vota le plus ouvertement en faveur de Bonaparte. A son avis, l'Assemblée avait arrêté le président dans sa marche. Bonaparte avait brisé les liens dont les villes avaient entravé la volonté des campagnes. Elles nourrissaient même par endroits l'idée grotesque d'associer une convention à un Napoléon.

Après que la première révolution eut transformé les paysans de demi-serfs en propriétaires libres, Napoléon fixa et réglementa les conditions sous lesquelles ils pouvaient tranquillement exploiter le sol de la France qui venait de tomber entre leurs mains et satisfaire leurs juvéniles désirs de propriété. Mais ce qui ruine actuellement le paysan français, c'est sa parcelle même, la division du sol, la forme de propriété que Napoléon consolida en France. Les conditions matérielles sont les mêmes qui ont fait du paysan féodal un paysan parcellaire et de Napoléon un empereur. Deux générations ont suffi pour montrer le résultat inévitable auquel devait conduire cette situation ; détérioration progressive de l'agriculture, endettement progressif de l'agriculteur. La forme de propriété « napoléonienne » qui, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, était nécessaire à



la libération et à l'enrichissement de la population campagnarde française est devenue, au cours de ce siècle, la loi de sa servitude et de son paupérisme. Et précisément cette loi est la première des idées napoléoniennes que Bonaparte le second doit défendre. S'il partage encore avec le paysan l'illusion que ce n'est pas dans la propriété parcellaire, mais en dehors d'elle, dans l'influence de circonstances secondaires, qu'il faut chercher la cause de sa ruine, ses expériences, comme des bulles de savon, viendront se briser au contact des rapports de production.

Le développement économique de la propriété parcellaire a renversé de fond en comble le rapport qui unissait les paysans aux autres classes de la société. Sous Napoléon, la mise en parcelle du sol était le complément de la libre concurrence et de la grande industrie des villes encore à son début. La classe paysanne était une protestation générale contre l'aristocratie foncière qui venait d'être renversée. Les racines que la propriété parcellaire jeta dans le sol français privèrent le féodalisme de tout aliment. Ses limites fournirent à la bourgeoisie une défense naturelle contre tout coup de main de ses anciens maîtres ; mais au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'usurier de la ville remplaça le seigneur féodal, l'hypothèque succéda aux charges féodales du sol, le capital bourgeois prit la place du bien-fonds aristocratique. La parcelle du paysan n'est plus que le prétexte qui permet au capita-



liste de tirer du champ profit, intérêt et rente, et laisse au paysan le soin de savoir comment il pourra se procurer son salaire. La dette hypothécaire pesant sur le sol français impose aux cultivateurs français un cens égal à l'intérêt annuel de toute la dette publique de l'Angleterre. La propriété parcellaire réduite par le capital en cet état d'esclavage vers lequel son développement la pousse irrémédiablement a transformé la masse de la nation française en troglodytes. Seize millions de paysans (femmes et enfants compris) habitent des cavernes, dont une grande partie ne possède qu'une ouverture, une autre, deux, et la plus favorisée, trois. Les fenêtres sont à une maison ce que les cinq sens sont à la tête. L'ordre bourgeois, qui, au commencement du siècle, plaçait l'État en sentinelle devant la parcelle nouvellement née et l'engraissait de lauriers lui suce le sang du cœur et la cervelle du crâne et les jette dans la chaudière du capital, nouvel alchimiste. Le « Code Napoléon » n'est que le code de la saisie, de la subhastation, de la licitation forcée. Aux quatre millions (enfants, etc. y compris) de pauvres officiels, vagabonds, criminels et prostituées que compte la France, viennent s'ajouter cinq millions d'hommes suspendus au bord de la ruine ; ou bien ils habitent la campagne même ou bien encore ils passent leur vie à promener leurs haillons et leurs enfants des champs à la ville et de la ville aux champs. L'intérêt des paysans ne se trouve donc



plus comme sous Napoléon en accord, mais en opposition avec les intérêts de la bourgeoisie, du capital. Ils trouvent leurs alliés et leurs chefs naturels dans le *prolétariat des villes* dont la tâche est de renverser l'ordre bourgeois. Mais un *gouvernement fort et absolu*, et c'est là la seconde « idée napoléonienne » que Napoléon le second doit mettre à exécution, est appelé à défendre violemment cet ordre « matériel ». Et c'est cet ordre matériel qui dans toutes les proclamations de Bonaparte donne la réplique aux paysans révoltés.

A côté de l'hypothèque dont le capital la charge, l'*impôt* de son côté vient peser sur la parcelle. L'impôt est la source où puisent leur vie la bureaucratie, l'armée, les prêtres et la cour, bref, tout l'appareil du pouvoir exécutif. Un gouvernement fort s'identifie avec de forts impôts. La propriété parcellaire, par sa nature même, a toutes les qualités nécessaires pour servir de base à une bureaucratie toute puissante et innombrable. Elle nivelle, sur toute la surface du pays, les rapports et les personnes. Elle permet par là même à un centre supérieur d'exercer également son influence sur tous les points de cette masse égale. Elle anéantit les couches aristocratiques intermédiaires interposées entre la masse de la nation et le pouvoir central. Elle appelle, de tous côtés, l'action directe de ce pouvoir et l'intervention de ses organes immédiats. Elle crée, en outre, une surpopulation sans travail qui ne trouve sa place ni dans les



viles ni dans les campagnes. Elle cherche à s'emparer des fonctions d'Etat qui constituent une sorte d'aumône respectable et favorise ainsi la création de ces fonctions. Napoléon remboursa avec usure les impôts forcés en ouvrant à la baïonnette de nouveaux marchés et en pillant le continent. L'impôt aiguillonnait alors l'industrie du paysan ; il lui enlève maintenant ses dernières ressources et la laisse complètement désarmée contre le paupérisme. Et une énorme bureaucratie, bien galonnée et bien nantie, est « l'idée napoléonienne » qui sourit le plus au second des Bonapartes. Comment ne lui plairait-elle pas à lui, qui est contraint de créer à côté des véritables classes de la société, une caste artificielle pour qui le maintien du régime devienne une question de subsistance. Une de ses premières opérations financières consista donc à relever les appointements des fonctionnaires à leur ancien taux et à créer de nouvelles sinécures.

Une autre « idée napoléonienne » fait de la domination du *prêtre* un moyen de gouvernement. Mais si la parcelle nouvellement née, en accord avec la société, en état de dépendance vis-à-vis des forces naturelles et de soumission à l'autorité, était naturellement religieuse, la parcelle accablée de dettes, brouillée avec la société et l'autorité, obligée de dépasser son insuffisance, devient naturellement irreligieuse. Le ciel était jadis un joli supplément offert au mince lopin de terre que l'on venait d'acquérir, d'autant plus qu'il faisait la pluie



et le beau temps ; il devient une insulte dès qu'on l'impose en compensation de la parcelle. Le prêtre n'apparaît plus que comme le limier béni de la police terrestre — une autre « idée napoléonienne ». — L'expédition contre Rome se reproduira la prochaine fois en France même, mais dans un tout autre sens que ne le voudrait M. de Montalembert.

Le comble des « idées napoléoniennes » est enfin la prépondérance de l'*armée*. L'armée était le point d'honneur du paysan parcellaire : elle faisait de lui un héros, défendait la nouvelle propriété contre l'étranger, glorifiait cette nationalité qu'on venait d'acquérir, pillait et révolutionnait le monde. L'uniforme était le costume de gala du campagnard, la guerre sa poésie ; la parcelle, fantastiquement allongée et arrondie devenait la patrie et le patriotisme, la forme idéale du sentiment de propriété. Mais les ennemis contre lesquels le paysan français doit maintenant défendre sa parcelle, ce ne sont plus les cosaques, ce sont les huissiers et les percepteurs. La parcelle ne se trouve plus dans la soi-disant patrie ; elle est couchée sur les rôles des hypothèques. L'armée elle-même n'est plus la fleur de la jeunesse paysanne, c'est la fleur de marais de la canaille<sup>1</sup> campagnarde. Elle consiste en grande partie, en remplaçants, de même que le second Bonaparte n'est que le remplaçant de Napoléon. Ses hauts faits se réduisent aux battues qu'elle

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



exécute contre les paysans, à un service de gendarmerie, et si les contradictions internes de son système font jamais passer la frontière au chef de la société du 10 décembre, elle récoltera, après quelques actes de banditisme, non des lauriers, mais une volée de bois vert.

On le voit : toutes les « idées napoléoniennes » sont des idées propres à la parcelle non encore développée, dans sa plus tendre jeunesse. Elles sont absurdes quand elles s'appliquent à la parcelle qui a fait son temps. Ce sont les hallucinations de son agonie ; des mots qui ne sont plus que des mots ; des esprits qui se changent en spectres. Mais la parodie de l'impérialisme était cependant nécessaire pour délivrer la masse de la nation française du poids de la tradition et élaborer dans toute sa pureté l'antagonisme entre l'Etat et la société. La ruine progressive de la propriété parcelleuse fera s'écrouler l'Etat édifié sur elle. La centralisation politique dont la société moderne a besoin, ne peut s'élever que sur les ruines de la machinerie gouvernementale, militaire et bureaucratique, forgée autrefois pour lutter contre le féodalisme.

La condition du paysan français nous dévoile l'énigme des élections générales des 20 et 21 décembre qui conduisirent Bonaparte sur le Sinaï, non pour recevoir des lois, mais pour en donner.

La bourgeoisie alors n'avait pas le choix ; il lui fallait élire Bonaparte. Quand les puritains, au



concile de Constance se plaignaient de la vie dépravée des papes et se lamentaient sur la nécessité de réformer les mœurs, le cardinal Pierre d'Ailly s'écria d'une voix de tonnerre : « Seul le diable en personne peut sauver l'Eglise catholique et vous demandez des anges. » De même, la bourgeoisie française s'écria après le « coup d'Etat » : « Seul, le chef de la société du 10 décembre peut sauver la société bourgeoise ! Seul le vol peut sauver la propriété ; le parjure, la religion ; la bâtardise, la famille ; le désordre, l'ordre !

Bonaparte, une fois le pouvoir exécutif devenu une puissance indépendante, sent son devoir d'assurer « l'ordre de choses bourgeois ». Mais la force de cet ordre réside dans la classe moyenne. Il se pose donc comme représentant de cette classe et publie des décrets en ce sens. Cependant, s'il est quelque chose, c'est parce qu'il a brisé le pouvoir politique de cette classe moyenne et le brise encore quotidiennement. Aussi se déclare-t-il l'adversaire de la puissance politique et littéraire de cette classe ; mais en protégeant sa puissance matérielle, il crée de nouveau à son profit sa puissance politique. La cause doit donc être maintenue en vie, mais l'effet, là où il se montre, doit être supprimé. Mais tout cela ne peut se faire sans qu'il se produise quelques petites confusions entre la cause et l'effet, puisque la cause et l'effet, dans leur action et réaction réciproques, perdent leur caractère distinctif. De nouveaux décrets effacent la



ligne de démarcation. Bonaparte en même temps s'oppose à la bourgeoisie en qualité de représentant des paysans et du peuple en général. Il veut, au sein de la société bourgeoise, faire le bonheur des classes inférieures. De nouveaux décrets privent par avance les « vrais socialistes » de leur sagesse gouvernementale ; mais Bonaparte se pose avant tout comme chef de la société du 10 décembre, comme représentant de la canaille<sup>1</sup>. Il en fait partie, lui, son « entourage », son gouvernement et son armée. Et pour la canaille il s'agit avant tout de se donner de l'agrément et de tirer du trésor public des lots californiens. Et il s'affirme chef de la société du 10 décembre par décrets, sans décrets et malgré les décrets.

Cette tâche contradictoire de l'homme explique les contradictions de son gouvernement, ses tâtonnements confus, cherchant tantôt à se gagner, tantôt à humilier cette classe, puis cette autre, et finissant par les irriter toutes contre lui. Cette incertitude pratique forme un contraste hautement comique avec le style catégorique, impérieux des actes publics, style docilement emprunté à l'oncle.

L'industrie et le commerce, les occupations de la classe moyenne, doivent fleurir comme en serre sous un gouvernement fort ; d'où octroi d'une foule de concessions de lignes de chemins de fer. Mais la canaille bonapartiste doit s'enrichir ; d'où

<sup>1</sup> Lumpenproletariat.



tripotages sur les concessions commis à la Bourse par les initiés. Mais aucun capital nè se présente pour s'engager dans les chemins de fer ; aussi la Banque est-elle obligée de faire des avances sur les actions. Mais il est également indispensable d'exploiter personnellement la Banque ; il faut la « cajoler » ; aussi la Banque est-elle relevée de l'obligation de publier hebdomadairement son rapport ; d'où encore contrat léonin au bénéfice de la Banque et au détriment du gouvernement. Le peuple doit être occupé ; on ordonne la construction d'édifices publics. Mais les travaux élèvent les charges fiscales qui pèsent sur le peuple ; on diminue les impôts et l'on s'en prend aux rentiers ; on convertit le 5 0/0 en 4 1/2 0/0. Mais la classe moyenne réclame une « douceur » ; on double donc l'impôt des boissons pour le peuple qui achète le vin « en détail », on le diminue de moitié pour la classe moyenne qui le boit « en gros » ; on dissout les véritables associations ouvrières, mais on célèbre les futurs miracles de l'association. Il faut faire quelque chose pour le paysan ; on crée des banques hypothécaires qui précipitent son endettement et favorisent la concentration de la propriété. Mais ces banques doivent servir à tirer de l'argent des biens confisqués de la maison d'Orléans. Aucun capitaliste ne veut consentir à s'y employer, le décret restant muet sur ce point. La banque hypothécaire reste un simple décret, etc., etc.

Bonaparte aurait voulu se poser comme le bien-



fauteur patriarcal de toutes les classes ; mais il ne peut rien donner à l'une, sans l'enlever à l'autre. De même qu'à l'époque de la Fronde on disait du duc de Guise qu'il était l'homme le plus obligeant de France parce qu'il avait transformé tous ses biens en obligations que ses partisans avaient envers lui ; de même Bonaparte aurait voulu être l'homme le plus obligeant de France et convertir toute la propriété, tout le travail de la France en une obligation personnelle envers lui. Il aurait voulu voler toute la France pour pouvoir lui en faire cadeau après, ou plutôt pour qu'il lui fût possible d'acheter la France avec l'argent français, car, comme chef de la société du 10 décembre, il est clair qu'il lui faut acheter ce qui doit lui appartenir. Tout sert à acheter, les institutions d'Etat, Sénat, Conseil d'Etat, corps législatif, la Légion d'honneur, la médaille militaire, les lavoirs, les Travaux publics, les chemins de fer, l'état-major sans soldats de la garde nationale, les biens confisqués de la maison d'Orléans. Chaque place de l'armée, du mécanisme gouvernemental devient un moyen d'achat. Le principal dans cette affaire où l'on volait la France pour lui faire des dons fut ce qui revint en dividende au chef et aux membres de la société du 10 décembre. Le mot d'esprit par lequel la comtesse L., maîtresse de M. de Morny, a caractérisé la confiscation des biens des d'Orléans : « C'est le premier vol de l'aigle », s'applique à chacun des essors de ce *corbeau*. L'aigle et ses



partisans se répètent journallement ce que ce chartreux disait à l'avare qui lui énumérait fastueusement les biens que des années n'auraient suffi à dissiper : « Tu fai conto sopra i beni, bisogna prima far il conto sopra gli anni. » Pour ne pas se tromper dans le compte des années, ils calculaient par minutes. A la cour, dans les ministères, à la tête de l'administration et de l'armée, se presse une masse d'individus dont on peut dire du meilleur qu'on ne sait d'où il sort, une « Bohème » bruyante, mal famée, pillarde, qui rampe dans ses habits chamarrés avec autant de dignité que les hauts dignitaires de Soulouque. On peut se représenter cette sphère supérieure de la société du 10 décembre quand on saura que *Véron-Crevel* était son moraliste, et *Granier de Cassagnac* son penseur. Quand Guizot, à l'époque de son ministère, employait ce Granier dans une petite feuille pour lutter contre l'opposition dynastique, il avait coutume de le glorifier de la façon suivante : « C'est le roi des drôles. » On aurait tort de rappeler la Régence ou Louis XV à propos de la cour et de la suite de Bonaparte, car « la France a déjà souvent vécu sous un gouvernement de maîtresses, mais jamais sous un gouvernement « d'hommes entretenus ».

Pressé par les exigences contradictoires de sa situation, se trouvant comme un escamoteur dans la nécessité de tenir fixés sur lui par une surprise continuelle les yeux des spectateurs pour leur



faire croire qu'il était bien le remplaçant de Napoléon, obligé, par conséquent, de faire tous les jours un coup d'État « en miniature », Bonaparte met toute l'économie de la société bourgeoise sens dessus-dessous, touche à tout ce qui avait semblé intangible à la Révolution de 1848. Grâce à cela, il rend les uns résignés à une Révolution, les autres désireux d'en faire une et crée l'anarchie au nom même de l'ordre. En même temps, il dérobe son auréole au mécanisme gouvernemental, le profane et le rend à la fois répugnant et ridicule. Il renouvelle à Paris le culte de la sainte tunique de Trèves qu'il remplace par le manteau impérial de Napoléon. Mais quand ce manteau tombe enfin sur les épaules de Louis Bonaparte, la statue d'airain de Napoléon est précipitée du haut de la colonne Vendôme.

FIN



# TABLE DES MATIÈRES

---

## LA LUTTE DES CLASSES EN FRANCE

INTRODUCTION.....	I
Chapitre premier. — De février à juin 1848. ....	1
Chapitre II. — De juin 1848 au 13 juin 1849.....	43
Chapitre III. — Du 13 juin 1849 au 10 mars 1850....	100
Chapitre IV. — Abolition du suffrage universel en 1850.	157

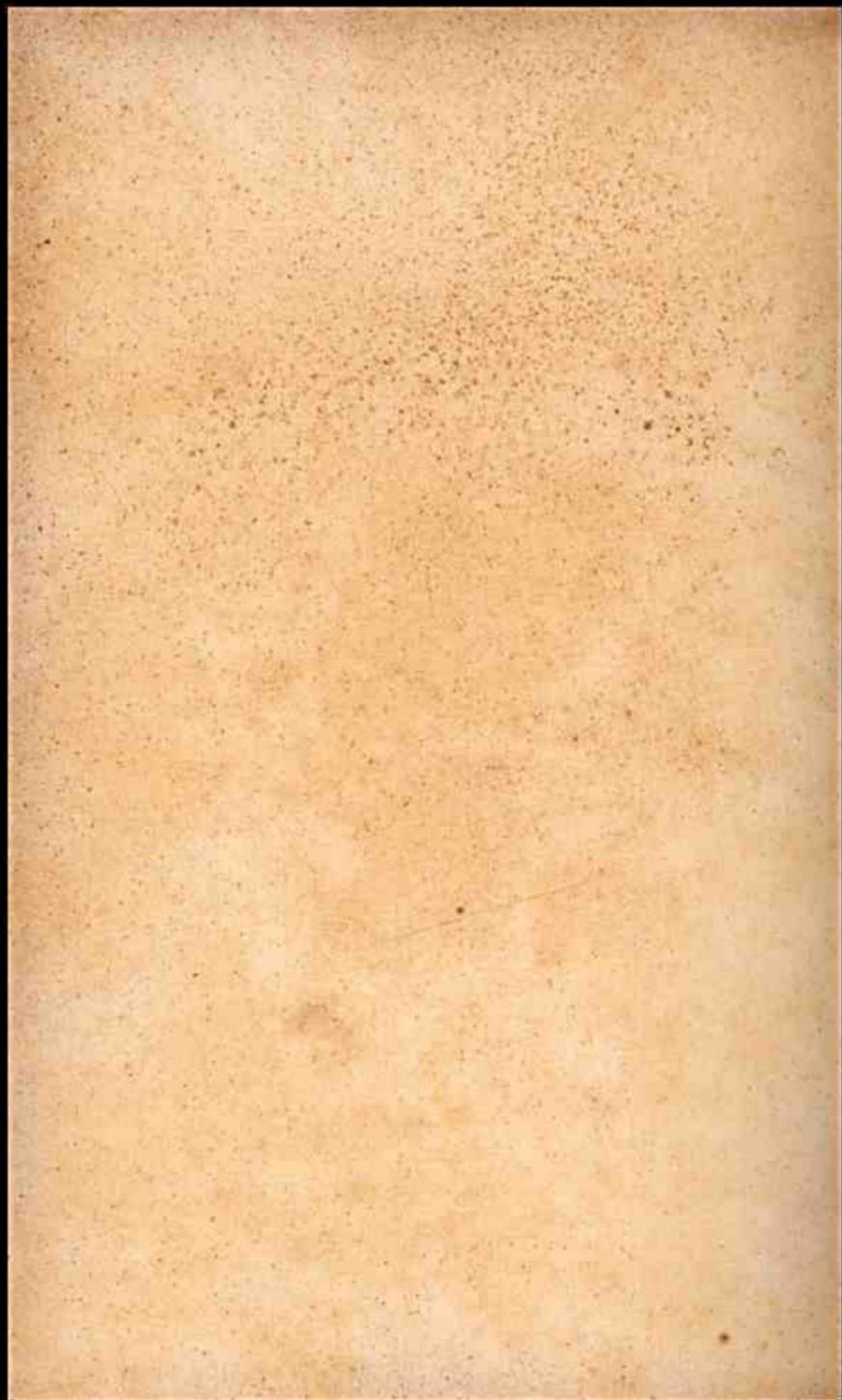
## LE XVIII BRUMAIRE DE LOUIS BONAPARTE

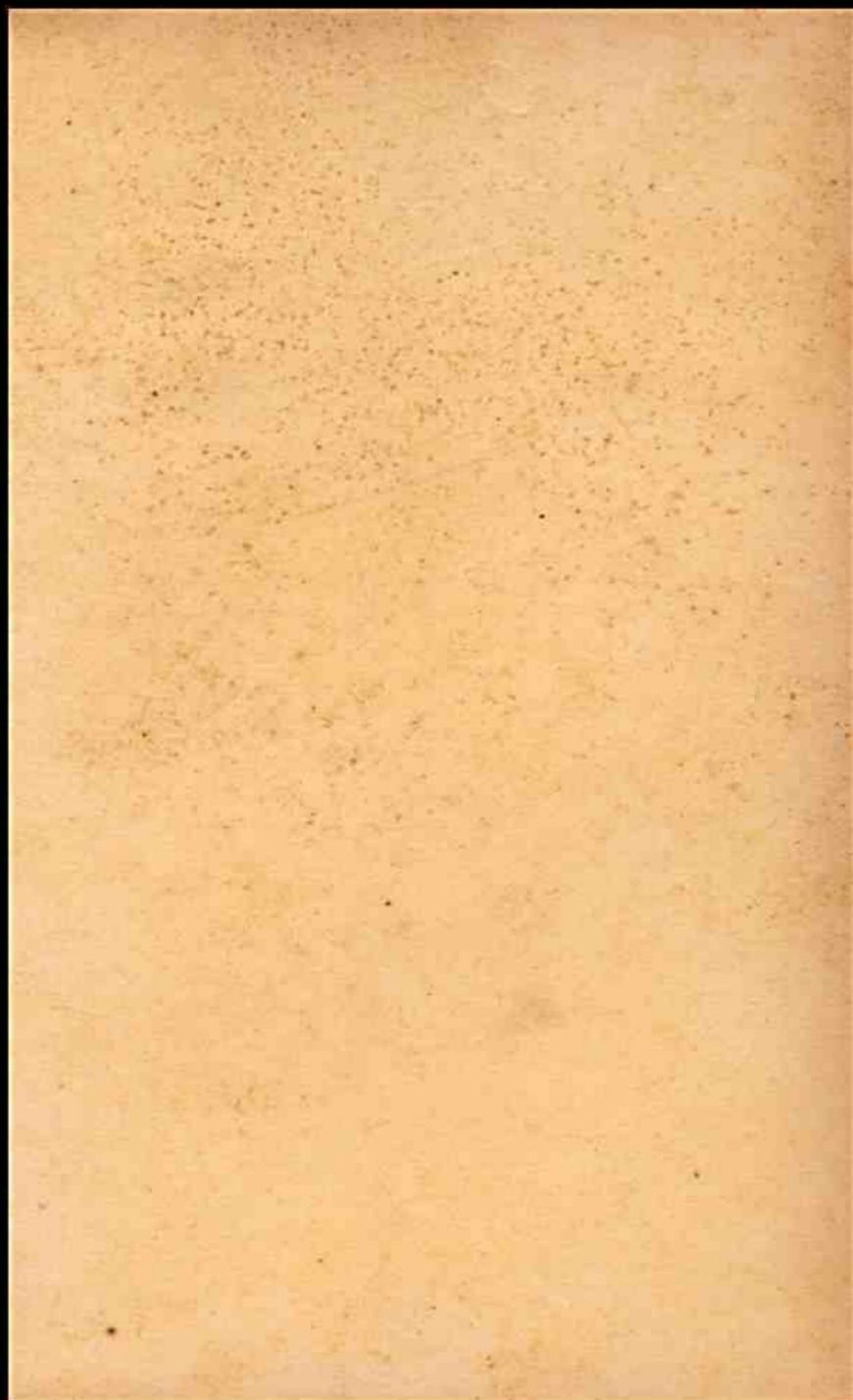
PRÉFACE DE L'AUTEUR.....	185
Chapitre premier.....	191
Chapitre II.....	208
Chapitre III.....	229
Chapitre IV.....	255
Chapitre V.....	273
Chapitre VI.....	304
Chapitre VII.....	338

---

Tours. — Imprimerie DESLIS FRÈRES.







80

each



a/





